

RAPPORT ANNUEL  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010  
Incluant le Rapport Financier Annuel

# High performance for life\*

\* Haute performance pour la vie



# Sommaire

|   |            |   |            |
|---|------------|---|------------|
| Saft en bref  | 02         |   |            |
| Panorama général du Groupe  | 04         |   |            |
| Message du Président  | 16         |   |            |
| Organes de direction  | 18         |   |            |
| <br>  |            |   |            |
| <b>1 Présentation du Groupe</b>   | <b>21</b>  |   |            |
| 1.1 Chiffres clés   | 22         | 5.11 Principes de préparation des états financiers consolidés                                   | 111        |
| 1.2 Faits marquants 2010  | 24         | 5.12 Événements récents et orientations 2011  | 111        |
| 1.3 Saft en bourse  | 26         | 5.13 Activité et résultats de Saft Groupe SA  | 111        |
| 1.4 Saft, une présence internationale   | 28         | 5.14 Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA                            | 112        |
| 1.5 Activités du Groupe   | 30         | <b>6 États financiers consolidés 2010</b>   | <b>115</b> |
| 1.6 Coentreprises   | 42         | 6.1 Bilan consolidé   | 116        |
| 1.7 Recherche et développement  | 46         | 6.2 Compte de résultat consolidé et état consolidé du résultat global                           | 118        |
| 1.8 Développement durable   | 50         | 6.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés  | 119        |
| <b>2 Facteurs de risques</b>  | <b>55</b>  | 6.4 Variation des capitaux propres consolidés   | 120        |
| 2.1 Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe                         | 56         | 6.5 Notes annexes aux états financiers consolidés   | 121        |
| 2.2 Risques opérationnels   | 58         | 6.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés                             | 168        |
| 2.3 Risques de crédit et de contrepartie  | 60         | <b>7 Comptes annuels 2010 de Saft Groupe SA</b>   | <b>169</b> |
| 2.4 Risque de liquidité   | 60         | 7.1 Bilan – Actif   | 170        |
| 2.5 Risques de marché   | 60         | 7.2 Bilan – Passif  | 170        |
| 2.6 Risques contractuels et juridiques  | 61         | 7.3 Compte de résultat de l'exercice  | 171        |
| 2.7 Risques liés aux impacts de l'activité sur l'environnement, la santé humaine et la sécurité | 62         | 7.4 Notes annexes aux comptes annuels   | 172        |
| 2.8 Assurances  | 64         | 7.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices   | 178        |
| <b>3 Informations environnementales et sociales</b>   | <b>65</b>  | 7.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels                                | 179        |
| 3.1 Environnement, hygiène et sécurité  | 66         | <b>8 Informations sur la Société et le capital</b>  | <b>181</b> |
| 3.2 Ressources humaines et données sociales   | 70         | 8.1 Renseignement à caractère général concernant la Société                                     | 182        |
| <b>4 Gouvernement d'entreprise</b>  | <b>75</b>  | 8.2 Historique  | 183        |
| 4.1 Organes de direction et de surveillance   | 76         | 8.3 Organigramme  | 184        |
| 4.2 Intérêts et rémunérations   | 82         | 8.4 Contrats et engagements importants  | 185        |
| 4.3 Rapport du Président du Conseil de Surveillance   | 89         | 8.5 Principales dispositions statutaires  | 187        |
| 4.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président                            | 97         | 8.6 Capital et actionariat  | 190        |
| 4.5 Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance                  | 98         | <b>9 Assemblée Générale Annuelle</b>  | <b>193</b> |
| <b>5 Commentaires sur l'exercice 2010</b>   | <b>101</b> | 9.1 Présentation des principales résolutions  | 194        |
| 5.1 Activité et résultats consolidés  | 102        | 9.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés | 195        |
| 5.2 Résultats par division  | 103        | <b>10 Informations complémentaires</b>  | <b>199</b> |
| 5.3 Autres éléments des résultats consolidés  | 106        | 10.1 Documents accessibles au public  | 200        |
| 5.4 Recherche et développement  | 107        | 10.2 Responsabilité du document de référence  | 201        |
| 5.5 Investissements et actifs immobilisés   | 108        | 10.3 Responsabilité du contrôle des comptes et honoraires                                       | 202        |
| 5.6 Trésorerie et financements  | 108        | 10.4 Table de concordance du document de référence  | 203        |
| 5.7 Bilan du Groupe   | 109        | 10.5 Table de concordance du rapport financier annuel   | 205        |
| 5.8 Autres éléments marquants de l'exercice 2010  | 109        | 10.6 Table de concordance du rapport de gestion   | 206        |
| 5.9 Transactions entre parties liées  | 110        |   |            |
| 5.10 Évolution du périmètre 2010  | 110        |   |            |

# Rapport annuel 2010

Les informations contenues dans le rapport de gestion, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentées dans ce document ont été arrêtées par le Directoire, revues par le Comité d'Audit et par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des informations prospectives qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 février 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les documents de références annuels sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)  
Une copie peut aussi en être obtenue au siège social de la Société : 12, rue Sadi Carnot 93170 Bagnolet.



# Saft en bref

Saft est le premier\* concepteur, développeur et producteur mondial de batteries de haute technologie pour applications industrielles et militaires. Le Groupe met au service des véhicules propres et du stockage d'énergie renouvelable la stratégie définie dans le domaine des batteries lithium-ion de haute technologie.

Les industriels font confiance aux batteries Saft, qui jouent un rôle vital dans les équipements qu'ils livrent à leurs clients.

Nous avons tous besoin de temps à autre de prendre un train ou un avion, nous apprécions la liberté de pouvoir téléphoner là où nous voulons, nous pouvons aussi choisir une voiture hybride ou électrique.

Bientôt, nous pourrons consulter et gérer de chez nous notre consommation d'énergie ou produire notre électricité solaire et la stocker pour l'utiliser la nuit.

Les personnels de secteurs aussi différents que les installations pétrolières et gazières, mais aussi nos forces armées, comptent tous sur les batteries Saft dans leurs activités journalières.

Les batteries Saft sont au cœur de toutes ces innovations. Elles sont présentes dans notre vie quotidienne et nous apportent une puissance propre et fiable.

**Batteries Saft, des performances pour la vie.**

\* Estimation du management.



# 19

implantations  
dans le monde

# 4 019

collaborateurs  
au plan mondial

# 15

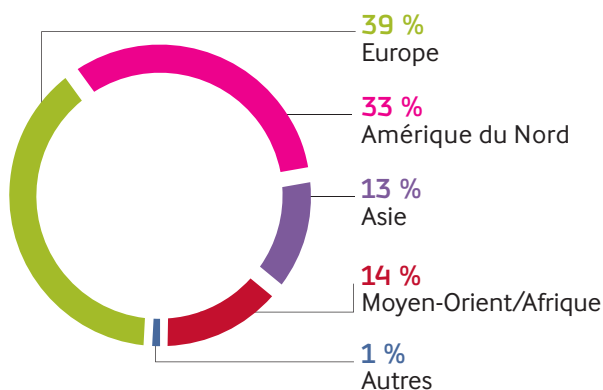
sites de production  
dans le monde

# 591,1 M€

de chiffre d'affaires en 2010

## Chiffre d'affaires 2010 par région

(estimation basée sur la destination finale des produits)



Très exigeante en termes de batteries, l'industrie pétrolière et gazière représente près de 50 % du chiffre d'affaires réalisé par Saft sur le segment des alimentations de secours pour environnements industriels.





Les batteries spécialisées de Saft assurent à la fois l'alimentation électrique des instrumentations de haute technologie et l'alimentation de secours des équipements critiques de contrôle des processus et des systèmes de production en service dans des environnements difficiles et géographiquement isolés où aucune défaillance n'est acceptable.



16 H38, AU LARGE DE MACAO, MER DE CHINE DU SUD  
Prochain ravitaillement dans trois mois.





Saft est leader mondial des systèmes batteries qui fournissent les fonctions vitales de sécurité aux trains à grande vitesse, aux trains électriques et transports urbains dans le monde entier.





Saft propose une gamme complète de batteries pour des applications vitales de matériel roulant et des services sur les voies (éclairage des trains, ventilation, ouverture des portes et freinage électromagnétique). Les batteries assurent l'alimentation de secours des tramways électriques, des métros, des rames électriques (EMU) et des trains à grande vitesse.



8 H 27, BANLIEUE DE MADRID, ESPAGNE  
Encore deux stations de tram avant  
la découverte d'une nouvelle université.



Les réseaux de télécommunications requièrent des systèmes de batteries de secours de grande fiabilité, pour que nous puissions rester connectés à tout moment, même dans les environnements les plus difficiles.



Saft domine le marché mondial des batteries lithium-ion pour satellites d'observation, scientifiques et de télécommunications.



14 H 21, KITTILÄ, FINLANDE  
Entendre la voix de sa fille,  
où que l'on soit.



Pour que l'énergie solaire soit disponible quand vous en avez besoin: des systèmes Saft de stockage d'énergie renouvelable pour l'autonomie énergétique des foyers.





Les systèmes de stockage d'énergie renouvelable à base de batteries performantes sont un élément clé des réseaux électriques intelligents de demain. Ils stabilisent les réseaux alimentés en énergies solaire et éolienne dans des installations autonomes ou hybrides et permettent ainsi aux compagnies de gérer leurs réseaux de façon optimale et d'assurer un service sans interruption.



3 H12, SACRAMENTO, ÉTATS-UNIS  
Contrairement au réfrigérateur,  
les batteries sont remplies  
chaque jour en énergie solaire.



Deux tiers de la flotte d'avions **civils et militaires** en service dans le monde utilisent des batteries spéciales Saft pour l'alimentation **de secours** et le démarrage des moteurs.





Les batteries haute performance de Saft répondent aux besoins des avions et des hélicoptères modernes. Elles remplissent deux fonctions de sécurité critiques : l'alimentation électrique autonome pour le démarrage des moteurs ou des groupes auxiliaires de bord (APU) au sol ou en vol, et l'alimentation électrique de secours en cas de défaillance du système de génération d'électricité en cours de vol.



11H34, AU-DESSUS DE MUMBAI, INDE  
Anna et sa maman, premier vol intercontinental  
en toute sécurité.



Les forces armées mobiles d'aujourd'hui exigent une alimentation par batteries parfaitement fiable et autonome, deux facteurs décisifs pour le succès de leurs missions.





Saft est le premier fabricant mondial de systèmes batteries haute performance pour des applications militaires exigeantes, que ce soit au sol, en mer ou dans le ciel, et notamment pour les équipements électroniques critiques déployés sur les théâtres d'opérations, telles les radios et les lunettes de vision nocturne. Dans les véhicules terrestres sans pilote, les missiles et les torpilles, ce sont des systèmes batteries sophistiqués qui assurent la propulsion et le guidage.



3 H 28, LABÉ, GUINÉE  
Une mission ordinaire  
pour les Nations unies.



« 2010 : une année  
de réelle reprise  
et d'ouverture  
sur l'avenir »



John  
Searle,  
Président du Directoire

De son côté, notre coentreprise Johnson Controls-Saft procède elle aussi à un important investissement aux États-Unis. Ce projet, dont l'avancement est lui aussi conforme au calendrier, étendra sa capacité de production pour répondre à la demande du marché des véhicules propres qui, avec le stockage de l'énergie, est un des marchés clés du futur. En effet, les études de marché prévoient qu'à l'horizon 2020, le marché annuel des batteries pour véhicules propres dépassera 60 milliards de dollars et que celui des

# Message du Président

**Je suis heureux d'annoncer que l'année 2010 s'est achevée sur des perspectives très positives. La majorité de nos marchés se portent bien, certains enregistrant même une très forte croissance, comme le lithium civil, l'aviation et les petites batteries au nickel. Seuls les marchés de la défense et des transports ferroviaires sont restés stables après un exercice 2009 très dynamique. Enfin, le quatrième trimestre a été marqué par le retour à la croissance du marché industriel stationnaire, la dernière de nos activités touchées par la récession à se redresser, ce qui est de bon augure pour l'avenir.**

La progression de notre chiffre d'affaires a été conforme à nos estimations, avec un taux de croissance de 2,9 % pour le Groupe. Notre rentabilité a pour sa part progressé plus fortement qu'anticipé grâce à des efforts constants pour maintenir la stabilité des prix et aux bons résultats continus de nos mesures de réduction des coûts.

En 2010, nous nous sommes concentrés sur la reprise de nos activités traditionnelles, dont la rentabilité nous permet de financer des projets d'avenir. D'où notre seconde orientation : investir dans nos nouvelles unités de production dédiées aux technologies et marchés de demain. L'inauguration de notre plus grande usine au monde à ce jour ouvre la voie à une nette croissance de nos ventes après 2011. Les 200 millions de dollars investis dans l'unité de Jacksonville (Floride, États-Unis) permettront en effet une augmentation de 25 % de la capacité des ventes du Groupe lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, et de nouveaux marchés comme le stockage de l'énergie renouvelable nourriront notre croissance future. Cet investissement a légèrement impacté notre rentabilité en 2010 et aura une incidence plus importante en 2011, lors du démarrage de la fabrication, cependant c'était une année placée sous le signe de la construction et nous sommes prêts à entrer en phase de production au troisième trimestre 2011, avec l'ouverture de la première des trois lignes de fabrication.

batteries pour le stockage de l'énergie renouvelable pourrait atteindre plusieurs milliards d'euros. Nous sommes présents sur ces deux marchés. Johnson Controls-Saft a poursuivi sa progression cette année et Saft dispose d'une équipe totalement dédiée au marché émergent du stockage de l'énergie renouvelable.

Forts de ces perspectives, nous avons intensifié nos investissements en recherche et développement, qui représentent aujourd'hui plus de 7 % de notre chiffre d'affaires total. Une attention toute particulière est accordée à l'électrochimie lithium-ion, et nous avons engagé un projet de développement d'une technologie de seconde génération. Un effort significatif est également porté au développement des systèmes batteries intégrés du futur. Cette augmentation tendancielle de nos investissements se poursuivra en 2011. Parmi les autres faits marquants de l'année écoulée, nous avons poursuivi notre implantation sur des marchés émergents où notre activité, déjà conséquente, est en progression, et où 30 % environ de nos produits sont commercialisés. Afin de répondre aux besoins générés par la croissance attendue, nous avons annoncé la construction d'un nouveau site de plus grande capacité en Inde, qui sera opérationnel fin 2011. Nous avons lancé une nouvelle gamme de produits fabriqués en Chine qui nécessite une augmentation de la capacité de production prévue en 2011. Enfin, au quatrième trimestre, nous avons inauguré une nouvelle filiale commerciale au Brésil afin d'accroître notre présence sur le marché sud-américain. L'année 2010 a clairement été une année de réelle reprise et d'ouverture sur l'avenir. Nous anticipons une croissance continue de nos activités traditionnelles et les premières ventes de notre site de Jacksonville en 2011 contribueront à l'accélération de notre croissance. Notre activité est rentable et en pleine expansion, et avec nos investissements, nous avons préparé notre entreprise à une tout autre dimension d'ici 2015.



# Organes de direction





L'équipe de direction de Saft se distingue par sa stabilité et son expérience internationale.

## Directoire

- 1 Bruno Dathis**  
Directeur financier
- 2 Xavier Delacroix**  
Directeur général de la division IBG
- 3 John Searle**  
Président
- 4 Jill Ledger**  
Directrice de la communication et des relations investisseurs
- 5 Thomas Alcide**  
Directeur général de la division SBG, Président de Saft America, Inc.

## Comité Exécutif

Le Groupe Saft dispose également d'un Comité Exécutif, instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du Directoire du Groupe, le Comité Exécutif comprend :

**François Bouchon**  
Directeur de l'unité stockage d'énergie

**Igal Carmi**  
Directeur général de la société Tadiran Batteries Ltd

**Franck Cecchi**  
Directeur des opérations, Johnson Controls-Saft

**Frederic Thielen**  
Directeur des achats

**Richard Doisneau** (jusqu'au 31 juillet 2010)  
Directeur technologique

**Kamen Nechev** (à partir du 1<sup>er</sup> août 2010)  
Directeur technologique



## Conseil de Surveillance

- A Yann Duchesne**  
Président
- B Jean-Marc Daillance**  
Vice-Président
- C Bruno Angles**
- D Ghislain Lescuyer**

## Comité d'Audit

**Jean-Marc Daillance**  
Président

**Bruno Angles**  
**Yann Duchesne**

## Comité des Rémunérations et des nominations

**Yann Duchesne**  
Président

**Ghislain Lescuyer**  
**Bruno Angles**



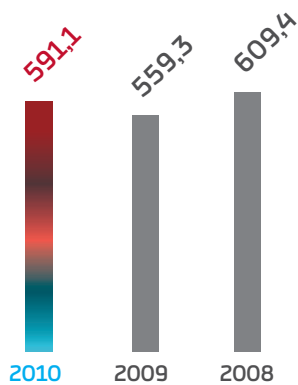
# Présentation du Groupe

|       |                                   |    |
|-------|-----------------------------------|----|
| 1.1   | Chiffres clés 2010                | 22 |
| 1.2   | Faits marquants 2010              | 24 |
| 1.3   | Saft en bourse                    | 26 |
| 1.4   | Saft, une présence internationale | 28 |
| 1.5   | Activités du Groupe               | 30 |
| 1.5.1 | Industrial Battery Group          | 30 |
| 1.5.2 | Specialty Battery Group           | 36 |
| 1.6   | Coentreprises                     | 42 |
| 1.7   | Recherche et développement        | 46 |
| 1.8   | Développement durable             | 50 |

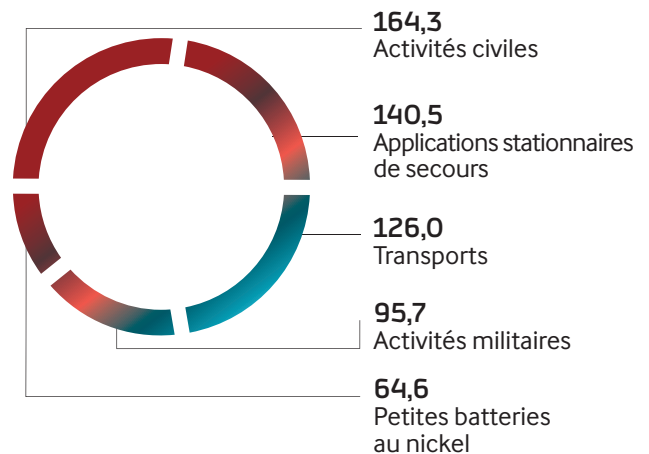


# Chiffres clés 2010

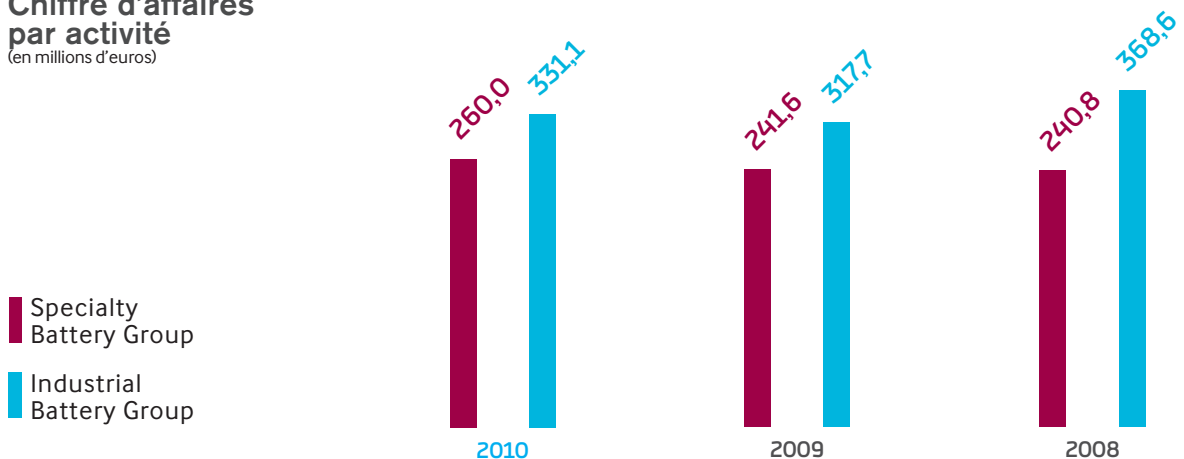
**Chiffre d'affaires**  
(en millions d'euros)



**Chiffre d'affaires 2010 par activité** (en millions d'euros)



**Chiffre d'affaires par activité**  
(en millions d'euros)

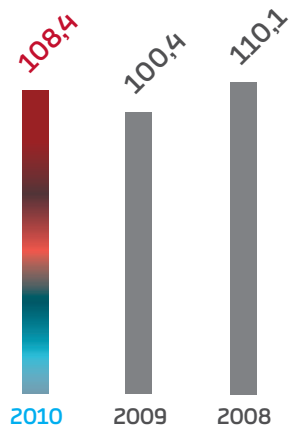


# 591,1 M€

de chiffre d'affaires  
en 2010.

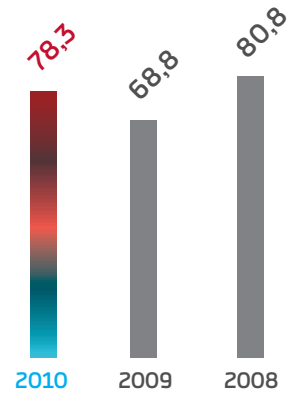
## EBITDA

(en millions d'euros)



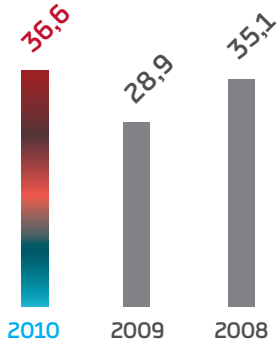
## EBIT

(en millions d'euros)



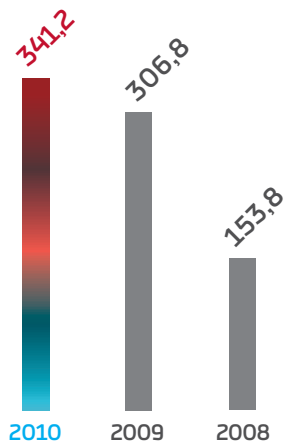
## Résultat net

(en millions d'euros)



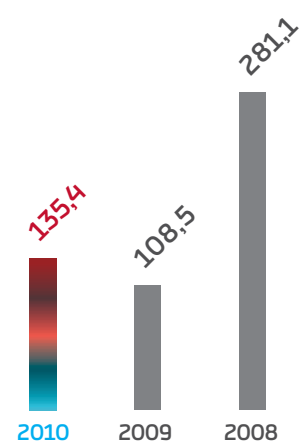
## Capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)



## Dette financière nette

(en millions d'euros)





# Faits marquants 2010

Une nouvelle usine, une expansion sur des marchés porteurs, la signature de contrats clés, des nouvelles technologies en action, des avancées dans le stockage de l'énergie et bien d'autres projets encore : 2010 a été l'année de la construction et de la croissance. En voici les principaux faits marquants.

## FÉVRIER

**Signature d'un contrat de premier ordre pour un système** de stockage de l'énergie de 3 mégawatts destiné à l'alimentation de secours du plus grand projet mondial de production d'électricité hybride couplant l'énergie éolienne et des moteurs Diesel sur l'île de Bonaire, dans les Antilles néerlandaises.



## MARS

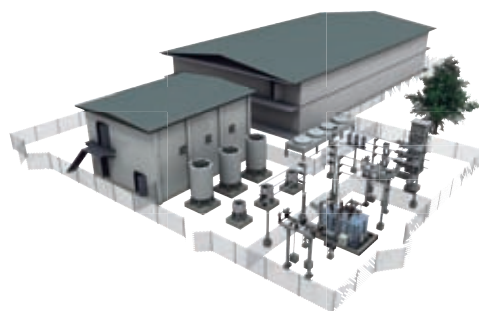
**Saft célèbre la mise en chantier de son unité de fabrication de batteries lithium-ion à Jacksonville (Floride).**

Cette unité fabriquera des éléments et des batteries Li-ion haute technologie pour les véhicules hybrides militaires, l'aviation, les réseaux intelligents, le secours des réseaux télécoms et le stockage des énergies renouvelables. Cette unité de grande série, la seizième détenue en propre par Saft dans le monde et sa sixième aux États-Unis, entrera en production au second semestre 2011 et fournira une capacité supplémentaire représentant 300 millions de dollars des ventes annuelles.

## AVRIL

**La technologie de batteries lithium-ion de Saft assure le stockage de l'énergie au cœur du nouveau concept SVC Light® d'ABB.**

Cette solution parfaitement intégrée, économique et respectueuse de l'environnement atténuera nombre des préoccupations relatives à l'alimentation des réseaux existants en énergies éolienne et solaire, en permettant de lisser la production intermittente et de mieux répondre à la demande.



# +50 satellites

utilisent à présent la technologie lithium-ion de Saft.

## Fabricant de l'année 2010

de batteries Li-ion pour son site de Jacksonville et

**Prix de l'Innovation verte** pour Sol-ion, batteries pour stockage d'énergie.



### MAI

**Saft fournit les systèmes intégrés de batteries de traction Ni-MH (nickel-métal hydrure) utilisés par Siemens Mobility** pour sa nouvelle génération de tramways équipés du système de stockage d'énergie hybride Sitras HES. Les tramways peuvent fonctionner en mode autonome, sans alimentation externe par caténaire, sur de longues distances.

### JUIN

**La technologie de batteries lithium-ion (Li-ion) de Saft fournira le stockage d'énergie renouvelable** au projet pilote photovoltaïque de SMUD (Sacramento Municipal Utility District), qui permettra d'évaluer la capacité de stockage d'énergie et de déterminer la performance des systèmes de stockage pendant les périodes de forte demande.

**Sol-ion, le plus important projet européen dans le domaine du stockage et de la conversion d'énergie photovoltaïque**, entre en phase d'essais sur le terrain pour des systèmes photovoltaïques (PV) décentralisés et connectés au réseau à usage résidentiel. 75 kits d'énergie Sol-ion seront déployés dans le cadre d'essais pilotes en France et en Allemagne. Le lithium-ion est indispensable pour répondre aux besoins d'un projet qui exige une durée de vie de vingt ans dans des conditions environnementales sévères.

### JUILLET

**Saft signe un contrat cadre de trois ans avec JSC ISS**, la plus grande société russe de satellites commerciaux. Ce contrat porte sur la fourniture de systèmes batteries lithium-ion destinés à alimenter des satellites commerciaux de télécommunications géostationnaires basés sur la plateforme Express.

### JUILLET

**Saft et Acciona Energía s'allient pour améliorer la stabilité**, la gestion de l'énergie et le raccordement au réseau d'une centrale photovoltaïque en Espagne. Le projet démontrera les bénéfices techniques et financiers apportés par l'utilisation d'un système conteneurisé de stockage, de conversion et de gestion de l'énergie pour la fourniture de services auxiliaires au réseau et la gestion de l'énergie pour lisser la production.

### NOVEMBRE

**Saft poursuit son expansion sur les marchés en développement avec l'ouverture d'une nouvelle filiale au Brésil.**

Établi à São Paulo, Saft do Brasil assurera le support commercial et technique auprès des clients de Saft dans les secteurs du transport ferroviaire, des réseaux de télécommunications, de l'électricité, des énergies renouvelables, du pétrole et du gaz dans l'une des économies les plus dynamiques du monde. Les batteries industrielles jouent un rôle crucial dans ces secteurs et tout particulièrement dans des climats chauds et humides. Il s'agit pour Saft d'une formidable opportunité de pénétration du marché de l'Amérique du Sud.

### DÉCEMBRE

**Les batteries compactes haute énergie MSX** pour applications ferroviaires de Saft jouent un rôle de premier plan dans l'alimentation électrique du célèbre réseau de tramways aériens de Roosevelt Island à New York qui a fait l'objet d'un important chantier de rénovation.



| NYSE Euronext |       |       |      |   |
|---------------|-------|-------|------|---|
| 75,00         | Open  |       |      |   |
| -0,81%        | Max   |       |      |   |
| 6890          | High  |       |      |   |
| 75,00         | Low   |       |      |   |
| -0,81%        | Close |       |      |   |
| Qty           | Bid   | Ask   | Qty  | N |
| 10000         | 73,26 | 73,28 | 1500 |   |
| 10000         | 73,25 | 73,30 | 2000 |   |
| 9000          | 74,24 | 75,64 | 1000 |   |
| 8000          | 73,89 | 75,65 | 5000 |   |
| 8000          | 73,49 | 75,70 | 1    |   |
| Time          | Qty   | Price |      |   |
| 09:00:22      | 50    | 75,   |      |   |
| 09:00:22      | 1950  | 74,   |      |   |

# Saft en bourse

Le cours des actions Saft a baissé de plus de 18 % en 2010, après une hausse de plus de 93 % en 2009. Les actions Saft ont figuré sur la liste des valeurs éligibles au SRD (service de règlement différé) de la Bourse de Paris (Euronext) en mars 2010.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Cotation:** Euronext Paris

**Marché:** Eurolist Compartiment B

**Indices:** SBF 120, CAC MID 100, CAC IT, CAC Industrial Index

**Code ISIN:** FR 0010208165

## CALENDRIER FINANCIER 2011

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011 28 avril 2011

Assemblée Générale Annuelle 4 mai 2011

Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2011 et résultats du premier semestre 2011 27 juillet 2011

Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011 27 octobre 2011

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

(au 31 décembre 2010)

Pictet Asset Management: **5,37 %**

Commerzbank: **5,31 %**

Ameriprise Financial Inc.: **5,03 %**

Taube, Hodson, Stonex Partners: **4,98 %**

Fidelity Investments: **4,96 %**

Fortis Investment Management: **4,94 %**

Schroders Investment Management: **4,91 %**

Carmignac Gestion: **4,90 %**

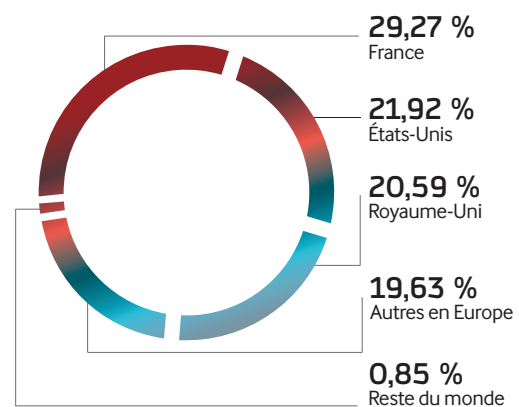
OppenheimerFunds Inc.: **4,84 %**

## RÉPARTITION DU CAPITAL

(Sur la base d'une analyse de l'actionnariat de mai 2010)

### Actionnaires institutionnels:

Les actionnaires institutionnels représentent 92,26 % du capital de Saft. Répartition par région:



### Actionnaires individuels: 2,67 %

y compris dirigeants et salariés du Groupe.

**Autres: 5,07 %**

## DIVIDENDE NET (en euros)

|      |      |
|------|------|
| 2009 | 0,68 |
| 2008 | 0,68 |
| 2007 | 0,68 |

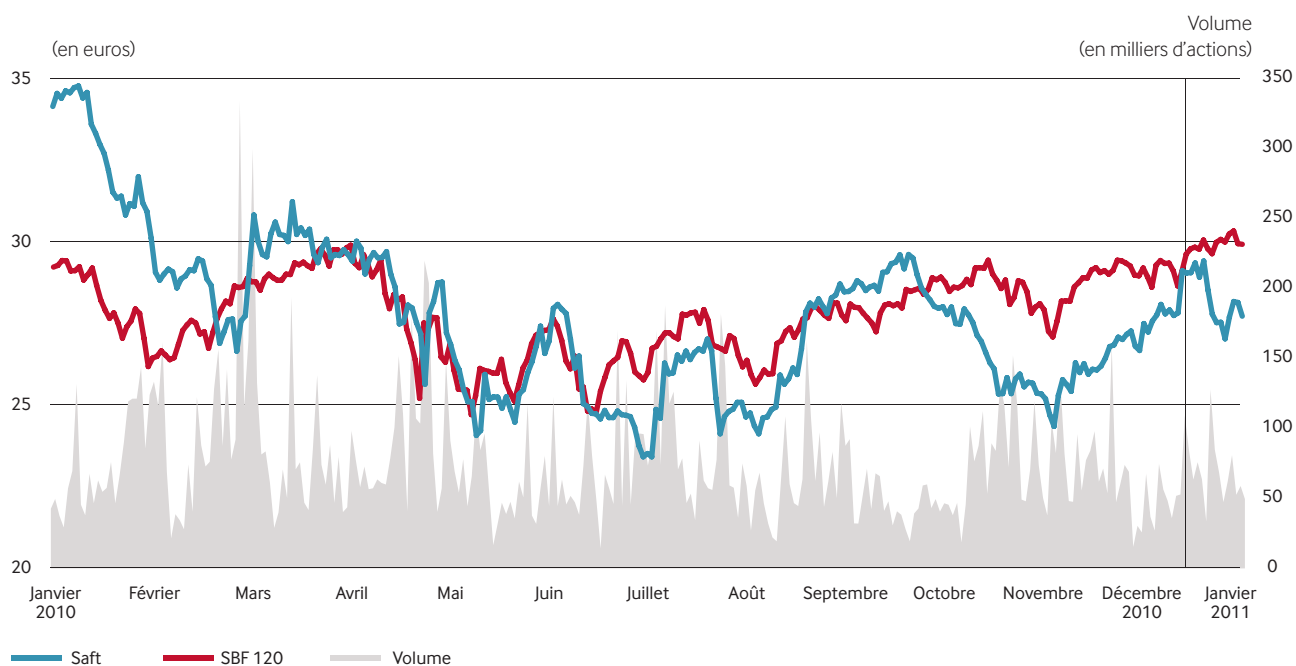
Il sera proposé à l'Assemblée Générale de mai 2011 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action.



## DONNÉES BOURSIÈRES

| Cours de l'action (en euros)                                  | 2010          | 2009          | 2008          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Plus haut   | 34,90         | 36,99         | 34,48         |
| Plus bas  | 23,00         | 14,76         | 22,41         |
| Dernier cours de l'année                                      | 27,55         | 33,76         | 30,21         |
| Évolution sur l'année   | - 18,39 %     | + 93,51 %     | + 24,82 %     |
| Évolution du CAC 40 sur l'année                               | - 3,32 %      | + 22,32 %     | + 2,78 %      |
| Évolution du SBF 120 sur l'année                              | + 0,06 %      | + 23,73 %     | + 1,68 %      |
| Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros) | 692           | 824           | 559           |
| Volume annuel (en millions de titres)                         | 19,70         | 24,57         | 17,79         |
| Nombre de titres composant le capital au 31 décembre          | 25 125 840    | 24 684 093    | 18 514 086    |
| <b>Taux de rotation annuel du capital</b>                     | <b>x 0,78</b> | <b>x 1,28</b> | <b>x 0,96</b> |

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 janvier 2011





### Le réseau commercial

Saft dispose de services de vente et de marketing dans 25 bureaux commerciaux répartis sur les cinq continents. Chacune de ses divisions possède sa propre équipe de vente. Saft complète ses équipes commerciales par des agents de vente et un réseau de distributeurs

établi de longue date dans certains secteurs particuliers ou certaines régions. Le Groupe s'appuie localement sur des équipes de vente spécialisées dans les activités spatiales et militaires. Saft poursuit son expansion dans les marchés émergents avec une nouvelle filiale au Brésil.

# Saft, une présence internationale



## Les sites de production

La position dominante qu'occupe Saft sur le marché repose sur l'excellence technique et sur une présence internationale industrielle et commerciale sans égale. Le Groupe s'appuie en effet sur 15 sites de production répartis dans 10 pays. La nouvelle usine de Jacksonville (Floride) sera opérationnelle en 2011.

Pour leur part, les coentreprises Johnson Controls-Saft et ASB comptent 7 sites. Johnson Controls-Saft disposera prochainement d'une nouvelle unité de production, actuellement en cours de construction dans le Michigan.

# 19 pays

dans le monde.

### ☆ Siège social

#### ● Site de production Specialty Battery Group

Batteries au lithium et à l'argent primaires et rechargeables de haute performance pour les marchés de l'électronique, de la défense et de l'espace.

#### ● Site de production Industrial Battery Group

Batteries rechargeables au nickel et au lithium pour applications industrielles de pointe.

#### ● Réseau de vente Saft

#### ● ASB

(50 % Saft, 50 % EADS)

#### ● Johnson Controls-Saft

(Saft 49 %, Johnson Controls, Inc. 51 %)

#### ▲ Site en construction





# Industrial Battery

C'est par ses batteries robustes et fiables fonctionnant dans les conditions les plus extrêmes que la division Industrial Battery Group (IBG) de Saft s'est imposée comme la référence de l'industrie. La division IBG est mondialement reconnue comme le premier concepteur, développeur et fabricant de solutions de batteries à base de nickel pour

**Group**

les secteurs de l'industrie et des transports. Elle fabrique également des batteries rechargeables

pour une large gamme de systèmes autonomes, d'outils et de matériels professionnels. Saft, qui attache une grande importance à l'innovation, développe des technologies de batteries lithium-ion (Li-ion) de dernière génération pour des applications émergentes telles que le stockage d'énergie renouvelable.



## Principales applications

Systèmes de sécurité et de démarrage des avions, trains à grande vitesse, réseaux de transport urbain (tramways, métros, systèmes de signalisation), systèmes de secours pour le secteur pétrolier et gazier et les infrastructures industrielles, production et distribution électrique, stockage d'énergie

renouvelable, réseaux de télécommunications, éclairage de secours, électronique professionnelle. La mobilité électrique ouvre de nouveaux marchés comme, notamment les scooters et les appareils de manutention industrielle.



# Industrial Battery Group

Pour la division Industrial Battery Group (IBG), qui représente 56 % du chiffre d'affaires de Saft, 2010 a confirmé la reprise et ouvert de belles perspectives, avec de nouveaux marchés, de nouveaux produits et de nouveaux gisements de croissance.

**En 2010, les ventes de la division IBG ont totalisé 331,1 millions d'euros, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à 2009.** IBG a bénéficié de la reprise générale du secteur de l'aéronautique, tandis que le marché des télécommunications est resté dynamique. Parallèlement, le marché des batteries stationnaires a donné des signes de reprise, tandis que l'activité sur le marché ferroviaire a été plus terne que prévu. IBG a connu une année très active en travaillant sur des projets à fort potentiel dans des domaines tels que les nouvelles applications lithium-ion comme le stockage d'énergie. L'année a également été marquée par l'avancée de la construction de la nouvelle usine de batteries Li-ion située à Jacksonville (Floride); lorsqu'elle sera achevée l'année prochaine, cette unité sera capable de générer un chiffre d'affaires annuel de 300 millions de dollars. Pour cette usine, Saft a bénéficié d'une subvention de 95,5 millions de dollars du département américain de l'Énergie (DoE) au titre de l'*American Recovery and Reinvestment Act* (loi américaine sur la relance et le réinvestissement), ainsi que d'incitations fiscales de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville.

À la fin de l'année 2010, IBG a ouvert une filiale au Brésil et étendu ainsi son réseau commercial pour accroître sa présence sur un marché sud-américain prometteur.

La division a également annoncé son intention d'augmenter de plus de 50 % sa capacité de production à Bangalore (Inde) d'ici la fin de l'année prochaine. L'Inde et l'Asie ont un potentiel d'activité prometteuse et Saft renforce sa présence commerciale en Asie afin de profiter des opportunités sur ces marchés. D'un point de vue technologique, si les batteries à base de nickel demeurent la technologie dominante pour IBG, une nouvelle tendance se dessine dans le domaine des batteries lithium-ion, avec un nombre croissant de réelles opportunités qui se concrétiseront avec l'ouverture de la nouvelle unité de Jacksonville.

## Transports

### L'aviation

Saft est le premier producteur mondial de batteries de haute technologie pour l'aéronautique. Que ce soit sur les avions civils ou militaires, les batteries Saft assurent des fonctions de sécurité critique: elles sont utilisées pour l'alimentation de secours de l'avionique et pour le démarrage des moteurs. Saft est un fournisseur privilégié de tous les grands constructeurs aéronautiques des pays industriels et de toutes les grandes armées de l'air. Le Groupe est le fournisseur exclusif de batteries pour les avions Airbus.



# 331,1 M€

de ventes en 2010.

## Le ferroviaire

Sur les marchés émergents comme sur les marchés traditionnels, Saft fournit aux principaux exploitants ferroviaires et constructeurs de trains des batteries à base de nickel destinées aux systèmes d'alimentation de secours. (communication, éclairage, climatisation) et aux systèmes de sécurité critiques (freinage d'urgence, ouverture des portes). Ces batteries sont utilisées dans les métros, les tramways et les trains à grande vitesse.

Les performances de Saft sur le secteur ferroviaire en 2010 étaient inférieures aux prévisions, dues à des retards pris dans des contrats liés à de nouveaux programmes et à une demande plus faible de batteries de remplacement. Saft participe à de nombreux projets ferroviaires (trains et tramways) auxquels le Groupe fournit des batteries de secours et, dans certains cas, des batteries pour systèmes de traction. Cette année, le système de stockage d'énergie hybride Sitrans HES de Siemens incorpore un système batterie Saft à base de nickel qui permet au tramway de rouler sans caténaire sur une distance pouvant atteindre 2 500 mètres. Les batteries MSX de Saft ont également joué un rôle de premier plan dans le projet de rénovation du tramway aérien de New York.

## Applications stationnaires de secours

### Les batteries stationnaires à usage industriel

La division IBG développe et produit des batteries à base de nickel qui garantissent une énergie de secours en cas de défaillance du réseau. L'industrie pétrolière et gazière représente près de 50 % du chiffre d'affaires de ce segment. Parmi les autres applications, citons les systèmes d'alimentation de secours pour le secteur de la génération et de la distribution d'électricité, ainsi que les systèmes de signalisation ferroviaire.

Le marché des batteries stationnaires de secours a renoué avec la croissance au second semestre 2010, soulignant une tendance majeure du marché qui devrait se poursuivre en 2011.

### Les réseaux de télécommunications

Le rôle des batteries de secours utilisées dans les réseaux de télécommunications est de fournir de l'énergie en cas de défaillance du réseau électrique. Lorsque la fiabilité constitue un facteur critique, les opérateurs peuvent préférer la technologie nickel aux batteries au plomb, d'autant que les batteries sont souvent installées dans des armoires télécoms externes, situées dans des zones éloignées ou soumises à des conditions climatiques extrêmes. Le coût initial plus élevé de cette technologie est compensé par la longévité de ces batteries.



Les batteries Saft sont utilisées dans des métros, tramways et trains à grande vitesse dans le monde entier. Voici le train Gautrain en Amérique du Sud.



## Faits marquants

En 2010, Saft a inauguré sa filiale commerciale Saft do Brasil, un moment opportun pour renforcer la présence du Groupe sur ce marché en plein essor. Le Brésil bénéficie en effet d'une économie particulièrement dynamique qui devrait se classer au cinquième rang mondial d'ici à 2016.

Quelle que soit l'application – ligne téléphonique fixe, liaison par câble ou réseau cellulaire –, Saft propose la technologie de batterie la mieux adaptée: à base de nickel ou lithium-ion. Cette offre permet à la société de concevoir, de fabriquer et de fournir des systèmes d'alimentation de secours optimisés, fiables et efficaces.

En 2010, le secteur des télécommunications a été performant. Saft est un acteur mineur sur ce marché, mais possède un fort potentiel de croissance. Saft a investi pour produire la dernière génération de batteries à base de nickel. La croissance dans le secteur des télécoms est en partie liée à la gamme Tel.X qui remplace les batteries au plomb dans les installations extérieures. Parallèlement, des batteries Li-ion sont également en cours de développement pour ce secteur, où les exigences de certaines applications sur le plan de l'autonomie des batteries justifient l'investissement dans une technologie avancée.

### Petites batteries au nickel

Saft est un acteur majeur dans le secteur de l'éclairage de secours. Ses batteries équipent les systèmes d'éclairage de bâtiments publics, d'immeubles de bureaux et d'immeubles d'habitation, et doivent répondre à de très strictes réglementations et normes de sécurité nationales. Les technologies et les

produits du Groupe sont certifiés pour satisfaire ces exigences. Saft a préservé sa part de marché dans ce domaine avec un chiffre d'affaires en hausse en 2010.

Saft conçoit, développe et fabrique des batteries rechargeables à base de nickel destinées à un large éventail d'applications professionnelles, parmi lesquelles les instruments de mesure, les équipements médicaux, les applications électroniques industrielles de haute technologie, les lampes torches et les lampes portables, ainsi que l'outillage professionnel pour les marchés de la construction et de l'agriculture. Sur ces segments à forte valeur ajoutée, la force de Saft tient à la conception de produits fiables et hautement performants, ainsi qu'à un service client de grande qualité.

Après un repli sensible en 2009, les ventes de petites batteries industrielles ont progressé de 16 % en 2010.

Saft participe à divers projets photovoltaïques non raccordés au réseau, destinés notamment à alimenter l'éclairage des voies de circulation, des aires de stationnement, des abribus et des systèmes d'irrigation.

### Stockage d'énergie

La division IBG de Saft est à présent bien positionnée pour bénéficier des nouvelles opportunités passionnantes offertes

## Le développement durable au cœur de nos activités: 3 questions à...

**PETER DENONCOURT**, CHEF DE PROJET SAFT, JACKSONVILLE



### En quoi le nouveau site de Jacksonville sera-t-il durable ?

Un réseau photovoltaïque générera une puissance électrique de 1 mégawatt, et le bâtiment administratif sera conforme aux normes LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Sur ce site réalisé avec des matériaux écologiques, l'aménagement paysager fait la part belle aux espèces locales et les eaux de pluie collectées seront utilisées pour irriguer les plantations extérieures.

### Quel sera l'impact de ces choix ?

Le réseau photovoltaïque permettra de réduire les besoins énergétiques de 10 % et ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la mesure où la compagnie d'électricité qui approvisionne Jacksonville utilise du charbon pour produire le courant électrique. La disponibilité en eau douce est également une préoccupation en Floride. Grâce à nos programmes d'irrigation par eau de pluie et d'aménagement paysager, nous pourrons réduire la consommation de cette précieuse ressource.

### Quel est le potentiel estimé du marché du stockage d'énergie renouvelable pour Saft ?

Les projets de stockage d'énergie renouvelable, qui optimisent la distribution et facilitent l'intégration au réseau électrique de la production d'énergie renouvelable, devraient représenter le principal chiffre d'affaires de Jacksonville et générer 50 % de nos ventes selon nos prévisions.



sur le marché du stockage de l'énergie par la demande croissante d'énergies renouvelables. Les batteries lithium-ion sont idéalement adaptées à au moins deux applications à forte valeur ajoutée : les solutions de batterie pour le stockage d'énergie en collectif ou résidentiel et les grands systèmes de stockage pour le support réseau et la qualité de courant.

En 2010, Saft a créé une entité spécifique dédiée au stockage d'énergie et au développement de projets de systèmes batteries dans le but de répondre à tous les besoins de stockage d'énergie avec raccordement au réseau, aux quatre niveaux de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne la production, les solutions Li-ion en conteneurs sont utilisées par les grandes unités de production d'énergies renouvelables en assurant le lissage et la stabilisation de la capacité en cas de génération intermittente. En juillet 2010, Saft a annoncé la signature d'un accord de trois ans avec la société espagnole Acciona Energía SA dans le cadre d'un projet labellisé Eurogia+ qui vise à améliorer la viabilité des centrales électriques fonctionnant à l'énergie photovoltaïque et avec d'autres sources d'énergie renouvelable. Le projet démontrera les avantages techniques et financiers que peut apporter l'utilisation d'un système en conteneur de stockage, de conversion et de gestion de l'énergie.

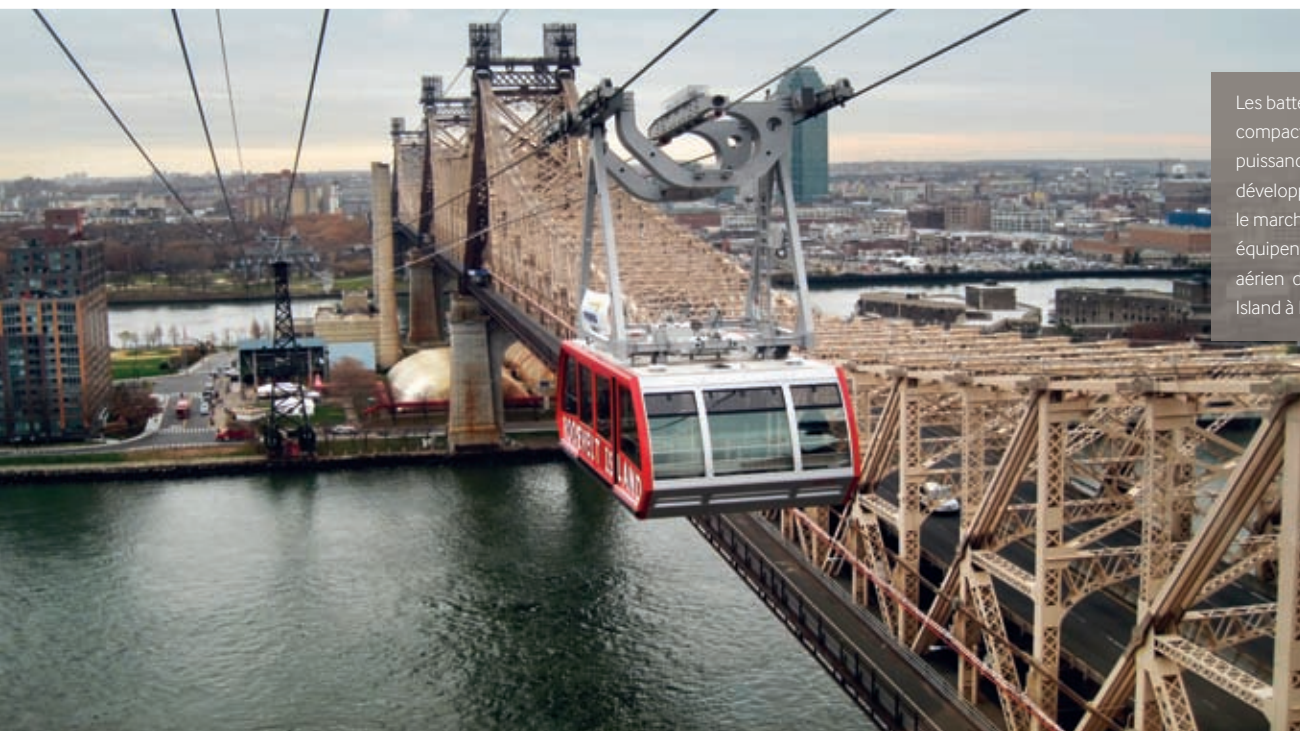
Dans le domaine de la transmission, Saft travaille en étroite

relation avec des partenaires tels qu'ABB à la stabilisation des réseaux de distribution d'énergie, une opération liée à l'utilisation croissante d'énergie renouvelable. Les solutions de stockage d'énergie Li-ion haute puissance de Saft peuvent ainsi fournir des services auxiliaires supplémentaires de qualité « réseau » rapidement opérationnels.

S'agissant de la distribution, les systèmes de stockage d'énergie collectifs gérés par les opérateurs de réseaux assurent un support et une fiabilité accrues pour les sources d'énergies renouvelables. En 2010, la technologie de batterie lithium-ion de Saft a été sélectionnée pour fournir le stockage d'énergie renouvelable au projet pilote photovoltaïque du Sacramento Municipal Utility District (SMUD), en Californie, où la pénétration de systèmes photovoltaïques est en forte croissance.

Enfin, en ce qui concerne les clients, la Société propose des batteries pour le stockage d'énergie dans le résidentiel. Saft participe actuellement au programme Sol-ion, le projet européen le plus important dans le domaine du stockage et de la conversion d'énergie photovoltaïque, qui est entré en phase d'essais sur le terrain.

Les investissements consacrés à sa capacité de production positionnent Saft pour pénétrer sur ces marchés émergents, qui ont le potentiel pour s'imposer à l'avenir comme des secteurs d'activité significatifs.



Les batteries compactes haute puissance MSX développées pour le marché ferroviaire équipent le tramway aérien de Roosevelt Island à New York.



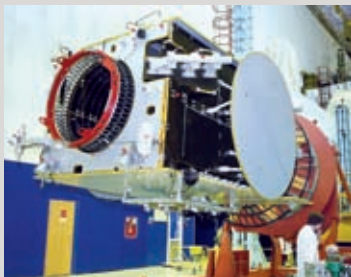
# Specialty Battery

La division Specialty Battery Group (SBG) de Saft est spécialisée dans les technologies avancées développées pour produire des solutions réputées pour leur format compact, leur grande fiabilité, leur légèreté et leur longévité, qualités qu'exigent les secteurs de l'électronique, de la défense et de l'espace. Elle est reconnue comme le numéro un mondial de la conception, du développement et de la fabrication de systèmes batteries au lithium primaire

# Group

et rechargeables au lithium-ion (Li-ion) de haute performance pour les marchés civil et militaire. Elle conçoit, développe

et fabrique également des batteries à base d'argent, rechargeables et non rechargeables, pour des applications militaires traditionnelles telles que les missiles et les torpilles. La division SBG doit notamment son succès à l'attention qu'elle porte aux besoins de ses clients. Elle a en effet noué de solides relations avec ses clients pour développer les produits dont ils ont besoin et leur apporter le support nécessaire à leur déploiement.



## Applications principales

Compteurs d'électricité, télépéages, systèmes de communication militaires, satellites, torpilles, lanceurs spatiaux, véhicules militaires hybrides, petits sous-marins, missiles, lunettes de vision nocturne, systèmes GPS, équipements médicaux, systèmes de localisation par satellite, bouées sonars.



# Specialty Battery Group

Pour la division Specialty Battery Group (SBG), qui réalise 44 % du chiffre d'affaires du Groupe, l'année 2010 a été marquée par la signature de plusieurs contrats majeurs. L'activité sur les marchés civils a été décisive, tout particulièrement sur celui des systèmes de relevé de compteurs intelligents.

**En 2010, la division SBG a réalisé un chiffre d'affaires total de 260 millions d'euros, soit 7,6 % de plus qu'en 2009.**

Les marchés civils ont enregistré une forte croissance, favorisée par la reconstitution des stocks. Dans le même temps, le marché de l'espace a progressé grâce à la signature de plusieurs contrats dans le domaine des satellites et à l'adoption de la technologie lithium-ion aux États-Unis avec un premier contrat de lancement majeur. En revanche, après une année 2009 forte, les pays ont été extrêmement attentifs à leurs dépenses militaires, avec à la clé une contraction des marchés militaires et une année marquée par une maîtrise permanente des coûts. Saft s'est positionné en formulant dans le monde entier des offres de produits permettant de répondre à de nouveaux besoins tels que les compteurs intelligents, tout en continuant à perfectionner et à améliorer sa technologie, et à renforcer ses capacités dans les systèmes batteries. SBG prévoit une croissance continue sur les marchés de l'électronique civile, de l'espace et de certains secteurs de la défense, avec un nouveau potentiel dans le secteur naval.

## Activités civiles

### L'électronique civile

Saft est le premier fournisseur mondial de technologies lithium primaire pour l'industrie. Grâce à leurs hautes performances, leur longévité, leur légèreté et leur très grande fiabilité, les batteries au lithium sont utilisées pour alimenter un large éventail d'applications spécialisées. Ce sont des composants essentiels des compteurs électriques, des systèmes de relevé de compteurs automatisés, des systèmes d'alarme, des systèmes de péage autoroutier automatisés, des équipements électroniques et médicaux, ainsi que des systèmes de localisation par satellite. Le premier avantage de Saft sur ce marché réside dans la fiabilité éprouvée depuis plus de trente ans et dans les excellentes performances qui caractérisent ses deux marques Saft® et Tadiran®. Toutes deux figurent au premier rang mondial du lithium primaire pour applications professionnelles.

Le marché de l'électronique civile, et tout particulièrement les systèmes de relevé de compteurs, a joué un rôle moteur dans la croissance de SBG en 2010, et devrait continuer du fait du déplacement des programmes de compteurs intelligents.



Saft a signé un contrat pluriannuel d'une valeur potentielle de 13 millions de dollars avec l'Agence américaine chargée de la logistique militaire (DLA) afin de fournir à l'armée (US Army), à la marine (US Navy), à l'armée de l'air (US Air Force) et au Corps de marine (Marine Corps) des batteries destinées à des applications militaires portables telles que des systèmes de radiocommunications et d'électronique. Ce contrat renforce la relation à long terme avec ce client militaire majeur.

**260,0 M€**  
de chiffre d'affaires  
en 2010.

Cette année, sa vaste gamme de batteries lithium primaire s'est enrichie de deux nouveaux éléments spécifiquement conçus pour les applications électroniques à décharge rapide. Saft a également lancé un nouvel élément à bas coûts fabriqué en Chine pour les marchés de l'électronique civile avec des performances adaptées aux besoins des économies émergentes.

### **L'espace**

Leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de batteries qui équipent les satellites destinés aux télécommunications, au secteur scientifique et à la défense, Saft poursuit sans relâche ses avancées dans ce domaine. Ses batteries équipent également les lanceurs de satellites. Sur ce marché, Saft a créé des solutions innovantes basées sur la technologie lithium-ion,

qui conjuguent un poids réduit et une meilleure gestion thermique. Elle demeure la seule entreprise à proposer une gamme complète de technologies de batteries pour le marché spatial. Au fil de la croissance de ce secteur, Saft se forge une remarquable réputation pour la fiabilité et la sécurité de ses produits destinés aux applications spatiales.

Le marché européen utilisait déjà la technologie lithium-ion depuis plusieurs années. En 2010, le marché américain a amorcé à son tour cette évolution, facteur de croissance pour Saft, qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Saft commercialise aujourd'hui des batteries Li-ion pour tous types de satellites – satellites géosynchrones, satellites en orbite terrestre basse et moyenne, et microsatsellites. Au total, plus de 50 satellites sont équipés de batteries Li-ion Saft, dont certains sont en service depuis déjà cinq ans.



Saft équipe des satellites destinés aux télécommunications, au secteur scientifique et à la défense, ainsi que des lanceurs.




En 2010, les compteurs électriques ont constitué une activité clé pour la division SBG, nos deux marques, Saft® et Tadiran®, s'imposant comme des fournisseurs majeurs auprès de tous les grands fabricants de compteurs.

En 2010, Saft a signé un nouvel accord pluriannuel à long terme (LTA) avec Astrium pour la fourniture de modules-batteries Li-ion qui équiperont tous les nouveaux satellites de communication Eurostar GEO (orbite géostationnaire terrestre). Saft a enregistré une commande de plusieurs millions de dollars de la part de Boeing pour la livraison de batteries lithium-ion haute performance, la première dans le cadre du LTA quinquennal. Saft a également signé un contrat de plusieurs millions de dollars avec United Launch Alliance (ULA) pour la fabrication de batteries lithium-ion expressément conçues pour deux lanceurs. Ce programme complète le portefeuille de Saft dans le secteur des batteries Li-ion pour applications spatiales et marque l'introduction de cette technologie sur un lanceur américain.

### Activités militaires

Saft conserve sa position parmi les premiers acteurs mondiaux de la conception, du développement et de la fabrication de solutions lithium haute performance pour applications militaires. Ces batteries alimentent toute une gamme d'équipements allant des systèmes de communications et des lunettes de vision nocturne aux caméras d'imagerie thermique et aux lance-missiles. Les forces armées allemandes, américaines, australiennes, britanniques, canadiennes, françaises, indiennes et israéliennes comptent parmi les principaux clients de SBG.

Le ralentissement généralisé observé sur les marchés militaires en 2010 a amené Saft à prendre des mesures de



Il y a un intérêt croissant des marchés marines et du naval pour la technologie Li-ion.



## Faits marquants

United Launch Alliance (ULA) a octroyé à Saft un contrat de plusieurs millions de dollars pour le développement de batteries lithium-ion (Li-ion) destinées à ses lanceurs spatiaux Atlas V et Delta IV. Ces batteries Li-ion comptent parmi les premières que ULA intègre dans ses lanceurs.

maîtrise des coûts. En anticipant ce changement de conjoncture et grâce à sa réactivité, Saft a réussi à préserver ses marges. En 2010, la Société a signé des contrats avec le ministère canadien de la Défense nationale et l'Agence américaine de la logistique militaire (DLA), portant notamment sur des applications portables.

Les systèmes de défense de nouvelle génération sont principalement destinés aux programmes de développement conduits avec des équipementiers américains et européens de la défense, souvent financés par les pouvoirs publics. Ils sont également conçus pour équiper divers véhicules militaires hybrides, véhicules militaires blindés, systèmes d'armes et sous-marins qui exigent tous des systèmes de batterie à haute densité d'énergie ou de haute puissance, alliant fiabilité et légèreté.

Saft propose pour ce marché des solutions à base de technologies Li-ion et Super-Phosphate™ ainsi que des condensateurs asymétriques à base de nickel.

La Société dispose également de plusieurs technologies Li-ion qui utilisent différents couples électro-chimiques testés et qualifiés dans de nombreux programmes militaires. La force de Saft réside dans sa présence dans tous les domaines faisant appel à des applications de haute performance. Face à l'intérêt croissant des marchés de la marine et du naval pour la technologie lithium-ion et des systèmes de batteries complets, Saft se positionne sur ces applications émergentes.

La division SBG conçoit et fabrique également des batteries à base d'argent qui fournissent l'énergie nécessaire à la propulsion des torpilles et des systèmes de guidage des missiles. Les principaux clients de Saft dans ce secteur sont les équipementiers et les forces armées de la défense et de la marine du monde entier. Chaque système de batterie sur ce marché est conçu pour une application spécifique, mais tous doivent être robustes, résister aux chocs et avoir une aptitude au stockage prolongé.

## Le développement durable au cœur de nos activités: *3 questions à...*

**BEN HELMINEN**, DIRECTEUR DU MARKETING ET DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LA DIVISION SBG



### **En quoi les batteries au lithium primaire Saft sont-elles innovantes ?**

Elles associent une haute densité d'énergie, la possibilité de fonctionner à des températures extrêmes, un faible taux d'autodécharge et des tensions élevées compatibles avec les coupures électroniques. Elles utilisent des composants de haute qualité et s'appuient sur des processus industriels hautement reproductibles. Enfin, elles assurent d'excellents résultats sur des périodes d'utilisation étendues.

### **À quels types d'applications sont-elles destinées ?**

Nos batteries au lithium conviennent à l'alimentation électrique ou de secours d'appareils interconnectés au sein de réseaux domestiques, aux systèmes de relevé de compteurs intelligents, à la surveillance du réseau électrique et aux appareils d'automatisation industrielle, ainsi qu'aux capteurs intelligents reliés aux réseaux de distribution d'eau.

### **Comment contribuent-elles au développement durable ?**

Les batteries au lithium de Saft sont des éléments essentiels des nouveaux produits qui contribuent à la gestion des ressources naturelles et au rendement énergétique. Je pense aux produits qui aident les compagnies d'électricité à réduire les surcharges et par conséquent les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la génération d'énergie. De plus, les batteries au lithium de Saft sont fabriquées selon des processus certifiés ISO 14001 en mettant l'accent sur la réduction de l'impact environnemental au cours de leur développement.





# Coentrep

# prises

Les deux coentreprises de Saft – ASB et Johnson Controls-Saft – ont créé de la valeur pour la société mère. La seconde bénéficie de l'intérêt croissant exprimé par les constructeurs automobiles, les consommateurs et les pouvoirs publics pour des véhicules électriques et hybrides à faibles émissions de carbone.



Véhicule de démonstration Valeo regroupant les technologies innovantes du consortium d'industriels spécialisés dans la propulsion électrique, dont les batteries Li-ion de Johnson Controls-Saft.



# Coentreprises

## Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions

**Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions s'appuie sur l'expertise technologique de Saft pour créer de la valeur.** Cette coentreprise formée

avec Johnson Controls, un équipementier automobile américain de premier rang, développe, fabrique et commercialise des batteries de haute technologie lithium-ion pour servir le marché porteur des véhicules hybrides et électriques. En 2010, l'entreprise a parfaitement appliqué sa ligne stratégique en étant la première à fabriquer des solutions de batteries lithium-ion pour ce secteur industriel en plein essor. La croissance enregistrée a répondu aux prévisions, avec une gamme complète de produits et un large éventail de clients dans différentes régions du monde.

### Une demande en croissance rapide

Le marché présente un potentiel de croissance considérable: d'ici à 2020, selon les études, on estime que 10 à 20 % des automobiles en circulation seront électrifiées, ce qui représente de 5 à 15 millions de véhicules. Tous les constructeurs annoncent leur stratégie en faveur des véhicules propres, avec des modèles équipés d'une motorisation hybride, hybride raccordable au réseau (*plug-in hybride*) ou tout électrique dans un

avenir proche. Johnson Controls-Saft a développé des technologies pour répondre aux exigences de ces différents marchés.

### Une présence mondiale

La Société a établi une présence mondiale pour être plus proche de ses clients. En Europe, Johnson Controls-Saft possède une usine de fabrication Li-ion à Nersac et son centre de développement des éléments à Bordeaux en France, ainsi qu'un site de développement de systèmes à Hanovre en Allemagne. Aux États-Unis, le développement des éléments et des systèmes se trouve à Milwaukee, Wisconsin, et la nouvelle unité de production dans le Michigan démarrera sa production mi-2011. Johnson Controls-Saft a également renforcé sa présence en Chine avec le centre de développement de Shanghai. Le marché chinois des véhicules propres devrait être le plus important au monde au cours des années à venir.

Grâce à sa combinaison gagnante de leadership technologique, de réseau commercial et d'expertise en gestion de projet, Johnson Controls-Saft est bien placé pour devenir un acteur mondial de premier plan et le premier fournisseur occidental sur ce segment en rapide essor.





Batterie Li-ion  
Johnson Controls-Saft  
pour véhicule électrique.

### À pleine capacité en 2010

En 2010, l'unité de production de Nersac a fonctionné à pleine capacité, pour approvisionner les programmes en cours, ainsi que des prototypes destinés à de futurs programmes potentiels. Après le premier programme mondial de production de batteries lithium-ion automobiles – pour la Mercedes Classe S – 2010 a vu le lancement de nouveaux programmes de production dont celui du véhicule hybride léger de la BMW Série 7 et celui des véhicules hybrides de

livraison d'Azure Dynamics. En février, Ford a annoncé le lancement du véhicule utilitaire tout électrique Transit Connect avec des batteries Johnson Controls-Saft. La Société travaille actuellement à la deuxième génération de sa technologie actuelle et au développement d'une nouvelle technologie prismatique attendue en 2013, avec une électronique et des modules-systèmes de deuxième génération. Ses équipes de R&D se concentrent sur la réduction des coûts et l'augmentation de la densité de puissance et d'énergie.

## Groupe ASB

### Spécialiste des batteries thermiques

Saft détient 50 % de la société ASB en coparticipation avec EADS. Le groupe ASB fabrique des batteries thermiques pour missiles tactiques et armes intelligentes, et compte deux filiales: MSB en Écosse et ATB aux États-Unis.

L'année 2010 a été marquée par la poursuite de la croissance et une rentabilité élevée pour ASB, qui a également enregistré de bons résultats dans sa stratégie de pénétration du marché américain.



En 2010, Johnson Controls-Saft a équipé un nouveau véhicule hybride, la BMW Série 7.



# Recherche et développe

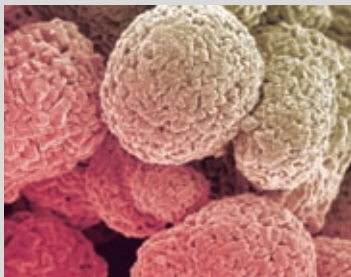
Pour Saft, leader des technologies de batteries avancées, la recherche et le développement (R&D) sont au cœur de sa compétitivité. Le Groupe s'appuie sur son expérience pour continuellement améliorer ses produits et concevoir de nouvelles technologies adaptées à l'évolution des besoins de ses clients. Le développement de produits occupe une place prépondérante dans l'effort technique : sur tous les grands sites de production,

# ment

des salariés se consacrent au développement de nouveaux produits de haute performance et à la conception de systèmes batteries intégrés destinés à répondre

aux besoins spécifiques des applications. La recherche de Saft est principalement localisée à Bordeaux (France), avec une équipe de taille plus modeste à Cockeysville, dans le Maryland (États-Unis). Les résultats de la recherche sont mis à la disposition des équipes de développement dans l'ensemble du Groupe. Saft et sa coentreprise Johnson Controls-Saft bénéficient de synergies dans leur travail de recherche et développement, dans des domaines tels que les études électrochimiques et la coopération avec les fournisseurs.





# Recherche et développement

En 2010, la première priorité de la R&D de Saft a été de développer les systèmes batteries les plus performants et les plus compétitifs pour l'unité de Jacksonville (Floride) sur la base de notre technologie Li-ion, qui a fait ses preuves. Les efforts se sont poursuivis sur le développement de la prochaine génération de produits qui seront disponibles d'ici trois à cinq ans, et sur le développement à long terme de technologies de batteries rechargeables de haute performance.

**Les 365 ingénieurs R&D de Saft ont concentré leurs activités sur la technologie lithium-ion pour applications industrielles, les systèmes complexes de défense et un portefeuille de produits de stockage de l'énergie pour le futur proche.** Leur objectif était d'améliorer la durée de vie et les performances des produits Saft afin d'assurer un bon positionnement à la Société sur ces marchés attractifs. Les efforts engagés par Saft dans ses activités de R&D en 2010 ont dépassé un montant brut de 46 millions d'euros, contre 36,5 millions d'euros en 2009. Ces investissements, qui représentent plus de 7 % du chiffre d'affaires total, soulignent clairement la volonté de Saft d'étendre considérablement sa présence dans le domaine du lithium-ion.

## Évolution des produits

En 2010, l'activité R&D s'est attachée à étoffer le portefeuille de produits lithium-ion avec de nouvelles technologies complémentaires et à améliorer les produits à base de nickel et de lithium primaire. De plus, la R&D a aidé la société à trouver d'autres sources d'approvisionnement ou de nouveaux matériaux afin de réduire le coût des batteries lithium-ion sans pénaliser les performances. L'amélioration de la densité de

puissance et de la durée de vie de nos batteries se traduit directement par des produits plus compétitifs avec un coût de cycle de vie et un rapport dollar/wattheure plus faibles. La nouvelle gamme de produits Li-ion Super-Phosphate™ destinée à des applications spécifiques permet à Saft de proposer une offre élargie pour les applications sensibles.

## Solutions clés en main

Saft a consacré d'importants efforts au développement de systèmes clés en main capables de communiquer avec le système de gestion des applications en livrant des données en temps réel sur les performances et le contrôle de l'état de santé et de sécurité du système. Pour développer des systèmes intégrés aussi complexes, Saft a dû se constituer une solide base de connaissances dans les domaines des logiciels et des matériels électroniques. Ces systèmes intègrent des modèles de durée de vie et de performance développés par l'équipe recherche, qui sont capables de prévoir les performances dans différentes conditions d'utilisation. En 2010, 20 % du budget R&D de Saft a été consacré à l'expansion de l'activité d'intégration de systèmes.

Citons par exemple le système batterie Saft développé avec ABB pour applications de stockage d'énergie pour l'industrie,

**46 M€**  
investis en R&D  
en 2010.

Dans les matériaux de pointe, l'effort porte sur la recherche de solutions innovantes en associant les matériaux existants et sur la collaboration avec les fournisseurs pour synthétiser des matériaux radicalement nouveaux.



la distribution et le transport d'électricité. L'utilisation de la technologie Li-ion de Saft permet au système d'augmenter la puissance et la capacité jusqu'à 50 mégawatts pendant plus de 60 minutes. Ces applications exigent de nouvelles capacités de cyclage, par exemple une durée de vie de plus d'un million de cycles à 3 % de profondeur de décharge ainsi qu'une longue durée de vie calendaire. De plus, ces systèmes complexes nécessitent des fonctionnalités d'auto-diagnostic intelligent. Ils ont également besoin en charge et décharge de temps de réponse mesurés en millisecondes, d'une forte puissance et d'informations précises sur l'état de charge de la batterie – fonction vitale dans un système de stockage d'énergie dynamique.

### Nouvelle génération

Pour les années à venir, le défi consiste à poursuivre l'amélioration des performances et à allonger sensiblement la durée de vie utile des batteries rechargeables. La R&D de Saft continue à travailler au développement de nouvelles technologies plus performantes et à l'amélioration des technologies existantes, en mettant l'accent sur l'augmentation de l'énergie, de la puissance et de la durée de vie. Conformément à la stratégie du Groupe Saft, les chercheurs travaillent

pour répondre aux besoins des applications émergentes du stockage de l'énergie.

### Recherche à long terme

Saft veille tout particulièrement à son avenir à long terme. Menées en collaboration avec des universités et des laboratoires scientifiques, ses recherches portent sur la prochaine génération de technologies et de matériaux pour batteries à horizon de cinq à dix ans, notamment les cathodes à potentiel élevé et les anodes en alliage de lithium pour augmenter l'énergie et la puissance; les électrolytes spéciaux utilisables dans une plage de températures élargie; ainsi que des composants d'éléments novateurs tels que des séparateurs et des collecteurs de courant. La technologie lithium-ion s'est considérablement diversifiée et Saft a étendu sa capacité à développer et commercialiser rapidement de nouvelles électrochimies. Dans les matériaux de pointe, l'effort porte sur la recherche de solutions innovantes en associant les matériaux existants et sur la collaboration avec les fournisseurs pour synthétiser des matériaux radicalement nouveaux. Saft conduit également des recherches sur les algorithmes visant à optimiser l'utilisation des batteries. Les programmes de recherche définissent les principes et les grandes orientations du développement des produits.



La lumière naturelle  
à l'accueil du site  
Saft Jacksonville.

# Développe durable



# ment

Dans le domaine du développement durable, Saft adopte une attitude proactive, en allant au-delà des réglementations et de la concurrence

dans plusieurs domaines critiques. La Société a par exemple développé des solutions de reprise des produits en fin de vie

et de recyclage afin d'assurer un flux régulier de matières premières secondaires\* pour l'industrie ; elle mène des analyses de cycle de vie pour comprendre l'impact de ses produits ; elle met en œuvre des programmes avancés de protection de ses salariés. Saft s'attache à améliorer en permanence ses résultats environnementaux et à se comporter en entreprise activement responsable.

\* Les matières premières secondaires sont des matières premières issues du recyclage des déchets qui peuvent être utilisées pour fabriquer de nouveaux produits.



# Développement durable

Le Groupe Saft est depuis longtemps attentif à ses responsabilités environnementales, agissant de façon précoce et souvent au-delà des exigences requises en matière de conformité légale, et prenant des mesures actives pour assurer sa responsabilité citoyenne.

**Saft assume pleinement ses responsabilités. En 2010, la Société a perfectionné ses programmes de reprise et de recyclage, tant au plan géographique,** qu'au niveau du périmètre des produits concernés. Elle a approfondi l'évaluation tout au long du cycle de vie de ses produits, amélioré la protection de ses collaborateurs et s'est préparée aux exigences des réglementations REACH, tout en concentrant sa stratégie sur des produits assurant un avenir plus durable.

## Fin de vie des produits et responsabilités de l'entreprise

Depuis plus de vingt ans, Saft collecte ses batteries à base de nickel pour les recycler, de façon volontaire et sans surcoût pour ses clients. Saft s'engage à reprendre ses produits, non seulement en Europe, où il s'agit désormais d'une obligation légale, mais également en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie où cette démarche n'est pas obligatoire. Le Groupe a mis en place une infrastructure de reprise et de recyclage utilisable par les importateurs, les distributeurs et les utilisateurs de ses produits, auxquels la gestion de la fin de vie des produits incombe généralement en droit local. Il existe à présent des solutions de recyclage pour chaque grand marché de l'Union européenne.

En 2010 par exemple, Saft a finalisé son dispositif en Slovaquie. Saft étend par ailleurs son réseau à d'autres technologies, parmi lesquelles les batteries primaires au lithium.

## Écoconception et analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie (ACV) est l'outil mis en œuvre par Saft pour analyser l'incidence sur l'environnement d'un produit à chaque étape de son cycle de vie; de l'extraction des matières premières à l'utilisation, au recyclage et jusqu'à l'élimination finale. L'analyse du cycle de vie des batteries et accumulateurs de Saft montre que nos produits sont porteurs de bénéfices environnementaux. Pour un niveau donné de service et de performance, les produits Saft ont une durée de vie utile plus longue, sont remplacés moins souvent, sont plus légers et ont donc, sur leur vie entière, un impact environnemental plus faible que d'autres batteries. Aujourd'hui, certains domaines tels que la consommation d'énergie et la production de CO<sub>2</sub> font l'objet d'une surveillance plus étroite. De manière similaire, l'écoconception vise à réduire les incidences environnementales en intégrant des évolutions dès la phase d'étude et de conception des produits. En 2010, Saft s'est associé à 17 entités parmi lesquelles des universités, des fabricants de matières premières critiques et de batteries, des constructeurs automobiles, ainsi que des sociétés de recyclage et des professionnels de l'analyse du cycle

de vie pour soumettre au septième programme-cadre de l'Union européenne une proposition relative à l'amélioration du processus de conception et de fabrication des batteries, avec un objectif de minimisation des impacts environnementaux.

### Santé et sécurité

Saft est à l'œuvre pour que ses usines soient à l'avant-garde des exigences légales dans les domaines de la santé et de la sécurité, et se tient au fait des données les plus récentes afin de limiter les risques à un niveau très faible. La société participe à la veille sur les dernières découvertes scientifiques concernant les éventuels effets à long terme des substances qu'elle utilise afin de prendre, le cas échéant, les mesures pour y remédier. Saft adopte une vision à long terme pour anticiper l'évolution des réglementations. Le programme européen REACH, qui régit l'utilisation des substances chimiques, implique une action permanente, et l'année 2010 a été une phase critique nécessitant un effort important. Saft a constitué des dossiers scientifiques conséquents pour chacune des subs-

tances que la Société fabrique au sein de l'Union européenne ou qu'elle acquiert auprès de fournisseurs situés en dehors de l'UE afin de finaliser leur enregistrement.

### Produits

Saft a conçu la plus vaste gamme de batteries industrielles de haute performance disponible à ce jour sur le marché. Ces produits sont perfectionnés en permanence afin d'améliorer leurs performances environnementales et nombre d'entre eux disposent d'atouts prometteurs pour contribuer à un avenir plus durable. Par exemple, la gamme de batteries rechargeables Sunica.plus, conçue pour répondre aux exigences des fermes solaires et éoliennes, assure une interface transparente entre les outils de production d'énergie renouvelable et l'infrastructure de génération et de distribution existante. Les batteries fabriquées par Johnson Controls-Saft Advanced Power Solution permettent d'augmenter la pénétration des véhicules hybrides et des véhicules électriques (zéro émission) sur le marché automobile.



Des batteries Saft contribuent à un avenir plus durable.





# Facteurs de risques

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>2.1</b> | <b>Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe</b>                                 | <b>56</b> |
|            | Risques liés à l'exposition à une concurrence soutenue et à une pression sur les prix                      | 56        |
|            | Risques liés aux technologies utilisées  | 56        |
|            | Risques liés à la dépendance technologique   | 56        |
|            | Risques liés au développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft réalise d'importants investissements | 57        |
|            | Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains clients ou de secteurs stratégiques           | 57        |
|            | Risques liés à l'environnement géopolitique  | 58        |
| <b>2.2</b> | <b>Risques opérationnels</b>   | <b>58</b> |
|            | Risques liés aux défauts ou à la non-qualité des produits  | 58        |
|            | Risques liés à la capacité de recruter et de fidéliser des collaborateurs qualifiés                        | 58        |
|            | Risques liés aux désaccords potentiels entre Saft et ses partenaires au sujet de leurs filiales communes   | 59        |
|            | Risques liés aux achats et aux fournisseurs  | 59        |
|            | Risques de défaillance du contrôle interne et risque de fraude   | 59        |
| <b>2.3</b> | <b>Risques de crédit et de contrepartie</b>  | <b>60</b> |
|            | Risque de contrepartie   | 60        |
|            | Risque de crédit   | 60        |
| <b>2.4</b> | <b>Risque de liquidité</b>   | <b>60</b> |
| <b>2.5</b> | <b>Risques de marché</b>   | <b>60</b> |
|            | Risques de prix des matières premières   | 60        |
|            | Risque de change   | 60        |
|            | Risque de taux   | 61        |
|            | Risque sur actions   | 61        |
| <b>2.6</b> | <b>Risques contractuels et juridiques</b>  | <b>61</b> |
|            | Risques liés aux produits vendus   | 61        |
|            | Risques liés au contrôle des exportations  | 61        |
|            | Litiges  | 61        |
|            | Risques liés à la propriété intellectuelle   | 62        |
| <b>2.7</b> | <b>Risques liés aux impacts de l'activité sur l'environnement, la santé humaine et la sécurité</b>         | <b>62</b> |
|            | Risques environnementaux liés à l'exploitation des usines  | 62        |
|            | Risques liés à la disponibilité et l'usage des substances chimiques  | 63        |
|            | Risques liés à la fin de vie des produits vendus   | 63        |
|            | Risques d'atteinte à la santé humaine et à la sécurité   | 63        |
| <b>2.8</b> | <b>Assurances</b>  | <b>64</b> |

# 2

## Facteurs de risques

Risques liés à l'environnement de marché et aux activités du Groupe

Depuis 2004, le Groupe Saft a mis en place un système d'identification des risques au travers d'une cartographie des risques majeurs. Cette cartographie, régulièrement mise à jour, permet de hiérarchiser les risques identifiés en fonction de leur impact potentiel, de leur probabilité de survenance et de l'appréciation du niveau de contrôle de chacun d'entre eux. Le processus d'évaluation des risques est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

En lien avec la cartographie des risques, ce chapitre décrit les risques significatifs auxquels le Groupe estime être exposé au regard de ses activités et de son environnement, ainsi que les réponses apportées pour en limiter la probabilité d'occurrence et les impacts potentiels.

À l'occasion de la préparation de ce rapport annuel, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et sa capacité à réaliser ses objections et considère qu'il n'y a d'autres risques que ceux listés ci-après, que la Société juge pertinents et significatifs.

## 2.1 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ ET AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

### RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION À UNE CONCURRENCE SOUTENUE ET À UNE PRESSION SUR LES PRIX

Certains segments d'activités du Groupe sont exposés à la concurrence de fabricants de batteries à bas coûts, principalement en Asie. La pression que cette concurrence exerce sur les prix pourrait contraindre le Groupe à réduire ses prix et ses marges en conséquence.

De plus, la délocalisation éventuelle par certains clients de leurs activités commerciales ou de production en Asie ou vers d'autres pays à faible coût de main-d'œuvre pourrait les inciter à acquérir leurs batteries auprès de concurrents du Groupe déjà présents dans ces pays. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Afin de minimiser ce risque, le Groupe maintient une stratégie d'innovation soutenue dans le but de se différencier de ses concurrents en termes d'offre produits, tout en s'attachant à améliorer sa compétitivité. Ainsi, il a engagé une politique d'investissement dans certains pays dits à bas coûts de main-d'œuvre, tels que la République tchèque, la Chine, l'Inde ou le Brésil en y implantant des unités commerciales et/ou de production.

### RISQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES UTILISÉES

#### Perte des avantages concurrentiels du Groupe dans un contexte de forts développements technologiques

Les activités commerciales de Saft sont centrées sur les marchés spécialisés des batteries de haute technologie. Saft occupe la première place sur plusieurs de ces marchés parce qu'il offre des produits à haute valeur ajoutée grâce à des technologies innovantes et à sa capacité à adapter ses produits aux évolutions des spécifications de ses clients. Cependant, le marché des batteries est un marché sur lequel la technologie évolue rapidement. Il ne peut donc être exclu que des avancées technologiques dans la fabrication des batteries affecte la compétitivité des produits fabriqués par Saft et entraîne une perte des avantages concurrentiels actuels du Groupe.

Pour développer et accéder à de nouvelles technologies, le Groupe maintient une forte activité de recherche et de développement. Ainsi, l'effort de recherche et développement du Groupe au cours des trois derniers exercices, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, s'est élevé respectivement à 5,6 % en 2008, 6,6 % en 2009 et 7,8 % en 2010.

#### Incertitudes sur le succès de la technologie du lithium-ion

Le Groupe développe et commercialise aujourd'hui des éléments et systèmes de batteries au lithium-ion, dont il pense qu'ils permettent de satisfaire un certain nombre de besoins exprimés au sein de différents segments d'activité en devenir, notamment ceux du stockage des énergies renouvelables et de l'automobile. Ainsi, Saft investit actuellement dans la construction de deux unités de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis. La première est réalisée par Saft seul dans l'État de Floride (site de Jacksonville) et la seconde dans le cadre de la joint-venture avec Johnson Controls Inc. dans l'État du Michigan (site de Holland).

Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe quant au succès de cette technologie, et il ne peut être exclu que des technologies différentes répondent aux mêmes besoins. Ainsi, certaines sociétés ont récemment développé des batteries à partir de technologies émergentes susceptibles de concurrencer la technologie du lithium-ion développée par le Groupe.

Dans le cadre du développement continu de cette technologie, le Groupe a mis en place un plan pluriannuel pour la mise sur le marché d'une seconde génération de lithium-ion. En outre, il poursuit ses travaux de recherche et de développement sur d'autres technologies, maintient constamment une activité de prospective et surveille de manière permanente l'évolution des technologies potentiellement concurrentes du lithium-ion.

### RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE TECHNOLOGIQUE

Le Groupe Saft n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, dont la perte pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.



## RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MARCHÉS POUR LESQUELS SAFT RÉALISE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

Les perspectives de développement des activités du Groupe à partir des produits devant être fabriqués dans les futures unités de fabrication de Jacksonville (unité Saft en Floride) et de Holland (unité Johnson Controls-Saft dans le Michigan) restent soumises, comme toute activité commerciale, à un certain nombre de risques. Ces risques sont principalement les suivants :

- incertitudes attachées à l'évolution des secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile ;
- dépendance à l'égard des politiques nationales et internationales en matière d'énergie ;
- influence du prix des matières premières et énergies fossiles ;
- exposition à la concurrence.

### Incertitudes attachées à l'évolution des secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile

Les marchés du stockage des énergies renouvelables et des batteries pour véhicules hybrides et électriques, sur lesquels Saft se positionne, sont des marchés émergents, dont les volumes de production demeurent à ce jour limités. De plus, bien que leurs perspectives de développement au cours des prochaines années soient généralement considérées comme importantes, les estimations relatives au niveau que ces marchés pourraient atteindre varient significativement et le rythme précis de leur développement demeure incertain. Ainsi, la croissance de ces marchés pourrait ne pas atteindre les niveaux envisagés, ce qui pourrait affecter la rentabilité future des investissements y afférents.

### Dépendance à l'égard des politiques nationales et internationales en matière d'énergie

Les marchés du stockage des énergies renouvelables ainsi que celui des véhicules hybrides et électriques sont partiellement dépendants de décisions politiques, tant au niveau national qu'international. Elles peuvent se traduire par la mise en œuvre de mécanismes de subventions et/ou d'incitations fiscales, ainsi que par diverses législations notamment destinées à réduire les émissions polluantes. Le Groupe ne peut garantir que les politiques actuelles favorisant le développement de ces marchés se poursuivront et, en conséquence, que le développement de ses activités sur ces marchés rencontrera le succès escompté.

### Influence du prix des matières premières et des énergies fossiles

Le développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft investit dans ces nouvelles unités de fabrication aux États-Unis, pourrait être affecté par des fluctuations dans les prix, l'approvisionnement de matières premières et/ou d'énergies fossiles (pétrole et gaz naturel par exemple). Une baisse importante du prix des énergies fossiles pourrait ainsi provoquer une diminution de la demande de batteries lithium-ion destinées aux véhicules hybrides et électriques.

### Exposition à la concurrence

Sur ces nouveaux marchés du stockage des énergies renouvelables et des véhicules propres, Saft est exposé à une forte concurrence :

- certains concurrents, déjà présents sur ces marchés ou désireux de s'y implanter, peuvent disposer de ressources commerciales,

financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe ;

- certains clients de ces marchés (comme les fabricants de véhicules hybrides et électriques) pourraient envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments proposés par le Groupe et sa coentreprise Johnson Controls-Saft.

La pression que cette concurrence pourrait exercer sur les prix pourrait contraindre le Groupe à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés. Ceci pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Afin de limiter ces risques, le Groupe s'attache :

- d'une part à maintenir un équilibre entre les activités et marchés existants rentables et les activités et marchés en développement généralement consommatrices de trésorerie ;
- et d'autre part, à identifier d'autres marchés ou applications pouvant tirer bénéfice des avantages des produits utilisant la technologie du Lithium-ion pour laquelle Saft réalise d'importants investissements.

## RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE CERTAINS CLIENTS OU DE SECTEURS STRATÉGIQUES

Les ventes de Saft sont réalisées au profit de divers clients industriels présents dans des secteurs très variés tels que les industries aéronautique et ferroviaire, l'infrastructure routière, les transports en commun, l'industrie pétrolière, les télécommunications, la production de gaz et d'électricité, la défense et l'espace. Cependant, le Groupe réalise une partie significative de ses ventes avec certains clients stratégiques. Ainsi, pour l'exercice 2010, les ventes du Groupe auprès des 10 clients les plus significatifs ont représenté 22 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le client avec lequel le Groupe a réalisé le chiffre d'affaires le plus important en 2010 représente moins de 3 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 3,5 % en 2009 et moins de 4 % en 2008.

En outre, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe sont en partie liés à la nature cyclique de certaines activités. En particulier, une part importante du chiffre d'affaires consolidé du Groupe est réalisée dans le secteur de la défense. Ainsi, en 2010, celui-ci a représenté 17,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les dépenses du secteur de la défense sont déterminées, pour chaque pays, sur la base d'une combinaison complexe de considérations géopolitiques et de contraintes budgétaires. Les dépenses militaires peuvent donc varier significativement d'une année à l'autre. De ce fait, une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter négativement les ventes, le résultat opérationnel et la trésorerie du Groupe, mais aussi avoir des conséquences significatives au niveau de certains sites de production.

Afin de limiter ce risque, Saft a d'une part pour objectif permanent de diversifier son portefeuille de clients afin de ne pas être dépendant d'un client unique ou d'un nombre trop limité de clients et, d'autre part, met en œuvre une stratégie globale visant à rechercher un équilibre au sein de son portefeuille d'activités.

## RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Le Groupe réalise une part significative de ses activités commerciales et industrielles dans les pays émergents, ayant récemment connu ou étant susceptibles de connaître des périodes d'instabilité politique ou économique. Ainsi, en 2010, le chiffre d'affaires réalisé hors zone « Europe » et « Amérique du Nord » représente 28 % du chiffre d'affaires consolidé. En outre, certains pays dans lesquels le Groupe est présent offrent une réglementation juridique peu développée ou peu protectrice, ce qui peut affecter sa capacité à faire respecter les droits contractuels.

De ce fait, Saft s'expose à certains risques pouvant affecter sa situation financière, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses créances ;

- des mesures discriminatoires prises à l'encontre de Saft pouvant remettre en cause l'activité du Groupe dans un pays (expropriation, nationalisation, etc.) ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- des difficultés à protéger sa propriété intellectuelle.

Même si l'internationalisation croissante de Saft permet de répartir géographiquement le risque géopolitique, le Groupe s'attache à identifier les actions lui permettant de limiter l'impact financier de ce risque. Ainsi, le cas échéant, il peut se tourner vers des assureurs pour souscrire des couvertures appropriées ou recourir à des instruments de couverture des paiements financiers en provenance de certains pays (garanties bancaires, garanties Coface...).

## 2.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

### RISQUES LIÉS AUX DÉFAUTS OU À LA NON-QUALITÉ DES PRODUITS

Le succès des activités commerciales de Saft dépend de la qualité de ses produits et des rapports avec ses clients. Les batteries fabriquées étant souvent complexes et les applications correspondantes critiques pour la majorité d'entre eux, Saft ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des défaillances ou des problèmes de qualité avec ses produits. Dans l'éventualité où les produits ou services ne répondraient pas aux exigences de ses clients, la réputation du Groupe pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et de marketing et ainsi détériorer sa position concurrentielle.

Afin de limiter ces risques, Saft déploie en continue des processus précis de développement, de fabrication et de tests, mais également un contrôle qualité des batteries. De plus, Saft a regroupé dans un programme global appelé Saft World Class, un ensemble de processus d'amélioration continue de la qualité et de la performance. Des méthodes éprouvées de gestion de la qualité sont ainsi déployées dans tous les sites du Groupe :

- les normes qualité : tous les sites du Groupe sont certifiés ISO 9001 (version 2000) et la plupart d'entre eux possèdent des certifications supplémentaires en fonction des exigences du marché ;
- les 5S et le management visuel : chaque usine Saft pratique ce type de management dans le but d'identifier rapidement les anomalies et de mettre en œuvre des actions correctrices appropriées par les équipes de résolution des problèmes ;
- le management des processus : il s'appuie sur différents outils tels que les normes de conception des équipements, les systèmes anti-erreur et le contrôle statistique des processus (SPC).

### RISQUES LIÉS À LA CAPACITÉ DE RECRUTER ET DE FIDÉLISER DES COLLABORATEURS QUALIFIÉS

Le succès de Saft dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe de direction ainsi que de celles des collaborateurs clés sur lesquels reposent les processus de production et les activités de recherche et développement. Ces personnels qualifiés ont généralement une ancienneté élevée au sein du Groupe et ont une excellente connaissance de ses activités et des secteurs dans lequel il évolue. Le départ d'un ou plusieurs dirigeants ou collaborateurs clés pourrait ainsi entraîner la perte d'un savoir-faire et affecter la capacité du Groupe à poursuivre le développement de certaines de ses activités ou à atteindre certains de ses objectifs stratégiques.

Le succès futur du Groupe dépendra en partie de sa capacité à attirer, former, motiver et fidéliser des salariés et des cadres hautement qualifiés. Compte tenu de la forte concurrence pour de telles compétences, rien ne permet de garantir que Saft soit en mesure de satisfaire ces exigences.

Afin de limiter l'impact de ce risque, Saft met en place un ensemble de programmes de gestion des ressources humaines basés sur l'anticipation des besoins et la rétention des collaborateurs :

- définition d'un plan de succession des collaborateurs clés ;
- mise en place de processus de reconnaissance de la performance et de rétention tels que :
  - développement de la mobilité géographique et fonctionnelle,
  - mise en œuvre d'une politique de développement des compétences et d'accompagnement au changement au travers d'actions de formation,
  - mise en œuvre d'un système de rémunération attractif.

Ces mesures sont plus précisément décrites au chapitre « Ressources humaines et données sociales consolidées » du présent document de référence.

## RISQUES LIÉS AUX DÉSACCORDS POTENTIELS ENTRE SAFT ET SES PARTENAIRES AU SUJET DE LEURS FILIALES COMMUNES

Depuis le 10 janvier 2006, Saft et Johnson Controls, premier équipementier automobile américain, gèrent Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (JC-S). Cette société à responsabilité limitée est une entité sous contrôle conjoint (joint-venture) spécialisée dans la fabrication et la distribution de batteries au lithium-ion destinées aux véhicules hybrides et électriques. Saft détient une participation de 49 % dans JC-S et intervient conjointement avec Johnson Controls dans la gouvernance de la société.

Bien qu'à ce jour Saft entretienne de bonnes relations avec Johnson Controls, si les rapports entre Saft et son partenaire au sein de la joint-venture venaient à se détériorer ou si les termes de leur accord n'étaient plus respectés, les actifs et activités commerciales de Saft pourraient en être affectés. En outre, en cas de conflits entre les parties, de mésentente en termes de management de JC-S ou en cas de résolution du contrat, un effet négatif significatif sur les activités commerciales du Groupe dans ce secteur pourrait être enregistré.

Afin de limiter ce risque inhérent à tout partenariat, les accords entre Saft et Johnson Controls comprennent un certain nombre de règles de gouvernance concernant l'administration conjointe de la société, incluant notamment la nécessité d'un accord des deux parties pour toute décision importante. Saft considère ainsi qu'un certain nombre de dispositions particulières de ces accords lui permettent de protéger au mieux ses intérêts. Ces dispositions sont décrites dans le chapitre « informations complémentaires » du présent document de référence.

Des risques de même nature existent au titre de la participation égalitaire de Saft, aux côtés du groupe EADS, dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire. Les relations entre les actionnaires sont régies par un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006. Celui-ci comporte des dispositions de nature à protéger les intérêts du Groupe, notamment en cas de changement de contrôle comme décrit dans le chapitre « informations complémentaires » du document de référence.

## RISQUES LIÉS AUX ACHATS ET AUX FOURNISSEURS

### Risque réglementaire lié aux achats

Le Groupe est soumis à un grand nombre de réglementations locales, européennes et internationales dans le cadre de ses achats.

Le non-respect de ces exigences induirait des risques juridiques et financiers et dans certains cas des limitations d'accès à des marchés publics ou gouvernementaux. Aussi, Saft accorde un soin tout particulier au respect de ces réglementations.

Afin de limiter ces risques, les acheteurs du Groupe sont régulièrement sensibilisés à l'évolution du cadre juridique et réglementaire dans lequel ils opèrent. D'autre part, le respect de certaines législations font l'objet d'un suivi spécifique, à l'exemple du règlement Européen sur les substances chimiques « REACH ».

### Risques fournisseurs

Comme toute entreprise industrielle, Saft encourt un risque au titre de la qualité et la pérennité de ses approvisionnements en matières premières et composants. En tant qu'entreprise fabriquant des produits de haute technologie, Saft a régulièrement recours à un ensemble de fournisseurs de produits de spécialités. Une éventuelle défaillance de l'un ou de plusieurs de ses fournisseurs pourrait avoir un impact significatif sur l'activité et les performances financières du Groupe.

Afin de limiter ces risques, des procédures d'évaluation des risques fournisseurs sont en place au sein de chaque unité mais aussi au niveau de la Direction des achats Groupe. D'autre part, des plans de progrès et des plans d'actions spécifiques sont régulièrement établis et mis en œuvre en fonction des niveaux de risque identifiés.

## RISQUES DE DÉFAILLANCE DU CONTRÔLE INTERNE ET RISQUE DE FRAUDE

Le profil international de Saft induit que les processus administratifs, financiers et opérationnels sont gérés dans des environnements légaux et réglementaires divers, avec une sensibilité au contrôle interne et à la gestion des risques différente d'une entité à l'autre. Ils peuvent par ailleurs être portés par des systèmes d'informations différents.

Dans ce contexte, Saft ne peut exclure une défaillance du contrôle interne ou des phénomènes de fraude qui pourraient induire des impacts financiers significatifs et/ou une atteinte à l'image du Groupe.

Afin de limiter ces risques, Saft a mis en place une démarche de revue de son contrôle interne, s'appuyant sur un corps de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales. En outre, des audits réguliers des différentes implantations du Groupe ou des audits de processus sont réalisés selon un programme défini et approuvé annuellement par la Direction Générale et le Comité d'Audit. Enfin, Saft met en œuvre diverses actions de sensibilisation de ses collaborateurs aux risques en matière de fraude, de corruption ou de non-respect des règles d'éthique du Groupe.

Cette démarche est plus précisément décrite dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

## 2.3 RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie dans ses opérations sur les marchés financiers et bancaires pour la gestion de ses risques de change, de taux d'intérêt et pour la gestion de ses flux de règlement.

Les informations relatives au risque de contrepartie et à sa gestion figurent à la note 3 des États financiers consolidés.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur ne paie pas sa dette à l'échéance convenue. De par l'activité du Groupe, les créances clients constituent la principale source de risque de crédit.

Les informations relatives au risque de crédit et à sa gestion figurent à la note 3 des États financiers consolidés.

## 2.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que Saft ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce aux ressources financières générées par ses activités ou celles mobilisables auprès de tiers. Le risque de liquidité du Groupe tient principalement à son endettement financier.

Les informations relatives au risque de liquidité et à sa gestion figurent à la note 3 des États financiers consolidés.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Celles-ci sont présentées en note annexe 18 aux États financiers consolidés.

## 2.5 RISQUES DE MARCHÉ

### RISQUES DE PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Certains des métaux utilisés par Saft dans la fabrication de ses batteries se négocient sur les marchés internationaux de matières premières, en particulier le nickel et le cobalt. Les autres métaux, tels que le lithium, ne sont pas négociés sur les marchés internationaux de matières premières, les prix étant négociés de gré à gré. Les coûts de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande ou selon les anticipations des marchés financiers, et sont donc incontrôlables par le Groupe. Ces fluctuations peuvent entraîner des variations significatives des prix de revient et ainsi avoir un impact significatif sur la rentabilité du Groupe.

Les informations quantitatives relatives au risque de prix des matières premières et à sa gestion figurent à la note 3 des États financiers consolidés.

### RISQUE DE CHANGE

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours de change :

- dans le cadre de son activité opérationnelle, tant industrielle que commerciale ;
- dans le cadre de ses activités de financement ;
- mais aussi lors du processus de conversion en euros des comptes de ses filiales établis en devises étrangères.

L'exposition du Groupe au risque de change est principalement liée à la variation du Dollar américain, de la Couronne suédoise, de la Livre Sterling contre l'euro, et du Shekel contre le Dollar américain.

Les informations relatives au risque de change et à sa gestion figurent à la note annexe 3 des États financiers consolidés.



## RISQUE DE TAUX

Le Groupe est soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, presque exclusivement du fait de son endettement à long terme.

Les informations relatives au risque de taux et à sa gestion figurent à la note 3 des États financiers consolidés.

## RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité afin d'améliorer la liquidité des actions de Saft Groupe SA. L'exposition aux risques des marchés actions est uniquement liée aux variations du cours des actions autodétenues.

Les données relatives aux opérations sur ses propres actions réalisées au cours de l'exercice, ainsi que les mesures de gestion de ce risque sont présentées dans le chapitre « Information sur la Société et le capital » du présent document de référence.

## 2.6 RISQUES CONTRACTUELS ET JURIDIQUES

### RISQUES LIÉS AUX PRODUITS VENDUS

Dans le cadre de la vente de batteries, Saft consent généralement des garanties de bon fonctionnement et/ou de conformité de ses produits aux spécifications définies par les clients d'une durée allant de une à dix années. En cas de dysfonctionnement d'une batterie produite par Saft, sa responsabilité peut être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De plus, si un appareil équipé d'une batterie Saft venait à être défaillant, il ne peut être exclu que le fabricant de l'appareil allègue que la batterie Saft en soit la cause, même lorsque la batterie correspond aux spécifications contractuelles.

Le dysfonctionnement d'une batterie Saft ou d'un appareil équipé d'une batterie Saft pourrait impliquer des surcoûts liés au retour des produits par les clients, entraîner de nouvelles dépenses de développement, monopoliser des ressources techniques et économiques. De tels coûts pourraient avoir un impact significatif sur la rentabilité et la trésorerie du Groupe. La réputation commerciale de Saft pourrait également être entachée, entraînant la perte de certains clients et la réduction significative de son chiffre d'affaires consolidé.

Afin de limiter ces risques, Saft soumet les produits fabriqués à des tests de fonctionnement très précis et en accord avec les spécifications des clients. De plus, dans le cas d'éventuels retours de produits, la nature et la source des défaillances sont analysées afin d'apporter les actions correctrices adéquates.

D'autre part, le Groupe a mis en place des couvertures externes d'assurance des risques liés aux produits vendus.

Enfin, dans le cadre des garanties accordées au titre de certains contrats, Saft peut être amené à comptabiliser des provisions pour garanties calculées sur des hypothèses statistiques adaptées. Le montant de ces provisions et les informations y afférentes sont détaillés en notes annexes aux États financiers consolidés.

### RISQUES LIÉS AU CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

L'exportation constitue une part significative des activités de Saft et concerne notamment des batteries produites pour des secteurs sensibles tels que l'espace ou la défense.

L'exportation de ces batteries hors des marchés domestiques où elles sont fabriquées peut être limitée ou soumise à l'obtention de licences. C'est ainsi le cas pour les exportations réalisées par le Groupe à partir des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, d'Israël et d'Allemagne.

Rien ne permet de garantir que les contrôles à l'exportation auxquels Saft est soumis ne s'alourdiront pas, que de nouvelles générations de produits développés par le Groupe ne feront pas également l'objet de contrôles similaires ou plus rigoureux et que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention des licences d'exportation. Ceci aurait pour conséquence de réduire la capacité de Saft à exécuter des contrats et affecter négativement sa situation financière et sa rentabilité.

Afin de limiter ces risques, Saft a mis en place au sein de ses différentes équipes d'administration des ventes des procédures spécifiques permettant de s'assurer de la conformité de ses opérations aux réglementations et contrôles en matière d'exportation.

### LITIGES

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence et pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, de fait exceptionnel, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société aurait connaissance, qui serait en suspens, ou dont elle serait menacée) qui serait susceptible d'avoir, ou aurait eu récemment un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe Saft. Le montant des provisions constituées au titre des litiges en cours figure dans les notes annexes aux États financiers consolidés.

Le montant des provisions constituées au titre des litiges en cours figure en note annexe 21 aux États financiers consolidés.

## RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'activité du Groupe repose sur l'utilisation d'un certain nombre de marques. Dans plusieurs segments de marché sur lesquels le Groupe opère, sa réputation est étroitement associée à ses marques.

L'utilisation non autorisée des marques du Groupe est cependant difficile à contrôler. Saft ne peut pas garantir que ses marques ne seront pas contrefaites ou utilisées sans son consentement ou que de tels actes n'auront pas un effet négatif important sur sa réputation ou sur son résultat d'exploitation.

Afin de limiter ce risque, les marques font l'objet d'un enregistrement destiné à les protéger contre toute utilisation abusive. De plus, le département juridique du Groupe effectue un travail de veille destiné à empêcher ou mettre fin à toute atteinte à ses marques, même s'il ne peut garantir l'efficacité des mesures qui pourraient être prises en particulier dans les pays étrangers où les lois ne garantissent pas toujours efficacement la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le Groupe est également titulaire d'inventions ou de savoir-faire liés aux technologies et produits développés, ce qui représente une part importante de son patrimoine. Le département recherche et développement du Groupe a en charge la protection et la défense de ce patrimoine au niveau international et veille notamment à déposer des brevets auprès des instances dédiées.

La protection du savoir-faire est organisée autour de la mise en œuvre de politiques relatives à la rétention du personnel, la transmission du savoir, l'insertion de clauses de confidentialité dans les contrats de travail ou les contrats avec des tiers, de clauses de non-concurrence dans les contrats de travail.

Enfin, les contrats signés avec les clients, distributeurs, sous-traitants et autres fournisseurs comportent généralement des clauses les informant des risques qu'ils sont susceptibles d'encourir en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des marques du Groupe, de son savoir-faire ou en cas de contrefaçon de ses produits.

## 2.7 RISQUES LIÉS AUX IMPACTS DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ HUMAINE ET LA SÉCURITÉ

### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À L'EXPLOITATION DES USINES

Dans chacun des pays où le Groupe exploite une installation industrielle, il est soumis à un nombre important de lois et règlements locaux, nationaux et internationaux relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent notamment des normes de plus en plus contraignantes en ce qui concerne les émissions atmosphériques et les rejets d'eaux usées, l'utilisation, le stockage et l'élimination des substances dangereuses, la protection des sols, l'enlèvement de l'amiante, le recyclage et l'élimination des déchets.

Ces dispositions exposent ainsi le Groupe au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris au titre d'actifs cédés et d'activités passées :

- le Groupe pourrait devoir supporter des coûts opérationnels en croissance notable ainsi que des obligations d'investissements significatifs si des législations, des politiques ou des demandes additionnelles des autorités de contrôle étaient votées, décidées ou exigées ;
- des réglementations additionnelles pourraient limiter la capacité du Groupe à modifier ses processus ou agrandir ses usines, à continuer son activité ;
- des réglementations additionnelles pourraient également le contraindre à mettre en œuvre des mesures de prévention des pollutions, ou à subir de nouveaux coûts pour la remise en état de sites existants ;
- le Groupe pourrait, dans le futur, être mis à contribution pour la remise en état de sites ou d'usines, propriétés ou opérées par

une tierce partie, et sur ou dans lesquels le Groupe a stocké ou éliminé des déchets qu'il a générés ;

- la non-conformité avec ces exigences pourrait déclencher le versement d'amendes administratives ou pénales, ou de dédommagements civils.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités en minimisant les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences des réglementations. En particulier :

- les objectifs centraux du Groupe tiennent compte de ces exigences légales et les systèmes de gestion mis en œuvre pour en assurer le respect au niveau des différents sites de fabrication ont été documentés et certifiés pour la plupart des sites européens selon les termes de la norme internationale ISO 14000 ;
- le Groupe a progressivement mis en place des indicateurs pour évaluer les impacts de son activité sur le milieu naturel, qui font l'objet d'une consolidation et d'un suivi interne et qui sont également communiqués aux autorités de contrôle locales. Les informations relatives à ces indicateurs sont détaillées dans le chapitre « Développement Durable » du document de référence.

Par ailleurs, Saft Finance Sarl – filiale directe de Saft Groupe SA – s'est vue accorder, lors du rachat par Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel, diverses garanties contractuelles touchant aux aspects environnementaux et couvrants notamment – dans certaines limites – les coûts qu'implique la remise en état des sites et terrains affectés par les opérations du Groupe antérieures à 2004. Les effets de ces garanties courent jusqu'en 2014.

## RISQUES LIÉS À LA DISPONIBILITÉ ET L'USAGE DES SUBSTANCES CHIMIQUES

Le 30 décembre 2006, un nouveau règlement de l'Union européenne nommé REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation des Substances Chimiques) a été publié dans le Journal Officiel de l'Union européenne. L'objectif de REACH est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement par le biais d'une évaluation systématique des propriétés et des risques posés par les substances chimiques. Ce règlement prévoit aussi la substitution des substances chimiques identifiées comme les plus dangereuses, nommées « substances extrêmement préoccupantes », et ce lorsque des alternatives adéquates ont été identifiées.

En 2008, Saft a achevé l'étude de l'évaluation de l'impact de REACH sur son activité et a identifié les activités à mener pour assurer sa conformité à cette réglementation. Ce programme est en cours de déploiement.

Certaines des substances utilisées largement dans les batteries industrielles sont classées dangereuses sous le régime juridique en vigueur, et pourraient être considérées comme des « substances extrêmement préoccupantes » par REACH. Cependant, dans l'état actuel de ses connaissances, Saft ne prévoit pas que le processus d'autorisation de REACH conduise le Groupe à devoir arrêter de fabriquer ou de commercialiser certains de ses produits finis.

Les actions menées par Saft pour assurer la conformité à ce règlement sont décrites dans la section 3.1 « Environnement, hygiène et sécurité » du présent document de référence.

## RISQUES LIÉS À LA FIN DE VIE DES PRODUITS VENDUS

Le 26 septembre 2006, une nouvelle directive sur les piles et accumulateurs a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne sous la référence 2006/66/CE. Cette directive, applicable depuis septembre 2008, vise :

- d'une part à s'assurer que les piles et accumulateurs sont collectés et recyclés en fin de vie ;
- d'autre part à limiter l'utilisation du mercure pour la plupart des piles et accumulateurs à usage non militaire et du cadmium pour des batteries à usage non industriel et non professionnel ou non militaire.

Depuis le milieu des années 1980, Saft a participé à la mise en place et au développement d'un réseau de partenaires pour la collecte et le recyclage dans la plupart des pays industrialisés. Ce réseau – site <http://www.saftbatteries.com> pour tout détail – permet à Saft de respecter, moyennant quelques adaptations opérationnelles, l'obligation de reprise que cette nouvelle directive impose aux producteurs de piles et accumulateurs de l'Union européenne. Les actions en matière de recyclage opérées par le Groupe sont précisément décrites dans la section 3.1 « Responsabilités environnementales » du présent document de référence.

Les restrictions commerciales liées à l'utilisation du mercure et du cadmium ne touchent pas les produits de Saft, excepté pour quelques segments très mineurs de son portefeuille. Cette directive n'a donc pas une incidence significative sur les opérations du Groupe. Toutefois, la Commission européenne est susceptible à tout moment de réexaminer les dérogations actuelles à l'interdiction de certaines substances et pourrait émettre des propositions d'interdiction supplémentaires, celles-ci pouvant éventuellement affecter des segments de marché dans lesquels le Saft est présent.

Le Groupe s'assure qu'il est en conformité avec cette directive par des actions constantes de veille et d'information.

## RISQUES D'ATTEINTE À LA SANTÉ HUMAINE ET À LA SÉCURITÉ

### Risques liés à l'utilisation de substances toxiques ou dangereuses

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe a utilisé et utilise d'importantes quantités de matières toxiques ou dangereuses. Certains salariés ou sous-traitants peuvent ainsi avoir été ou être exposés à ces substances nocives pour la santé et développer des pathologies qui pourraient les conduire à rechercher la responsabilité du Groupe.

Les risques correspondants font l'objet de mesures de prévention et de surveillance strictes, telles que l'utilisation de matériels de protection adaptés, des campagnes fréquentes de formation et contrôles réguliers et obligatoires de la santé des salariés.

### Risques industriels

Du fait de la forte densité d'énergie de certaines piles et accumulateurs fabriqués par le Groupe, les batteries peuvent poser des risques d'incendie, tant dans les usines du Groupe que chez les utilisateurs des batteries. De tels accidents, s'ils surviennent, peuvent générer des retards de production ou d'expédition significatifs, la mise en cause de la responsabilité du Groupe et donc des demandes éventuelles de compensation par les clients. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou l'image du Groupe.

Afin de limiter ce risque, Saft a mis en place des procédures de sécurité pour ses activités de recherche et de développement et pour ses opérations de production et mène des actions de sensibilisation et de formation régulières auprès de ses personnels.

Les provisions constituées par le Groupe afin de faire face aux risques environnementaux encourus sont décrites en note annexe 21 aux États financiers consolidés.

Par ailleurs, le Groupe met en œuvre une politique d'assurance externe de ses risques industriels.

## 2.8 ASSURANCES

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la production et à la commercialisation de ses batteries et à les assurer à des taux raisonnables. Afin d'optimiser sa politique de couverture de l'ensemble des sociétés du Groupe, Saft fait appel à un courtier international qui négocie les polices d'assurance en son nom. De manière générale la plupart des polices d'assurance du Groupe prévoient un plafond de couverture applicable soit par sinistre, soit par an et par sinistre. Certaines couvertures sont limitées par un certain nombre d'exclusions usuelles pour ce type de contrats et de franchises.

Les principaux risques couverts sont les suivants :

- mise en jeu de la responsabilité civile du Groupe dans le cadre de ses activités du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels et immatériels causés à des tiers ;
- dommages aux biens et pertes d'exploitation. Cette couverture est destinée à éviter toute perte significative et à assurer le maintien de l'exploitation en cas de sinistre ;
- dommages causés lors du transport des biens de production ou d'équipement, des produits finis, semi-finis et de matières premières ;
- mise en cause de la responsabilité du Groupe du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie aéronautique ;
- mise en cause de la responsabilité du Groupe du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie spatiale ;
- pertes financières résultant d'actes frauduleux commis par un tiers ou un préposé l'encontre du Groupe ou d'un client du Groupe ;
- risques environnementaux liés aux sites de production du Groupe.



# Informations environnementales et sociales

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 3.1   | Environnement, hygiène et sécurité                            | 66 |
| 3.2   | Ressources humaines<br>et données sociales                    | 70 |
| 3.2.1 | Évolution des ressources                                      | 70 |
| 3.2.2 | Une vision et des valeurs                                     | 71 |
| 3.2.3 | La gestion des ressources humaines                            | 71 |
| 3.2.4 | Relations professionnelles et bilan des accords<br>collectifs | 72 |
| 3.2.5 | Conditions d'hygiène et de sécurité                           | 72 |
| 3.2.6 | Un rôle sociétal international                                | 72 |
| 3.2.7 | Autres données sociales                                       | 73 |

## 3.1 ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

L'environnement, l'hygiène et la sécurité, ainsi que le développement durable, constituent pour Saft des priorités essentielles. Les batteries fabriquées par le Groupe produisent de l'énergie électrique sans engendrer la moindre émission pendant leur utilisation et les impacts de nos produits lors des autres phases de leur cycle de vie, en particulier la fabrication et le recyclage, sont dûment analysés aux fins de leur réduction. Saft s'efforce en outre de privilégier les matières premières secondaires aux matières premières primaires, apportant ainsi, par ses produits, une précieuse contribution au développement durable.

### a) Politique et organisation

Depuis de nombreuses années déjà, la conformité réglementaire et la réduction des impacts environnementaux de l'activité du Groupe sont au cœur des valeurs de Saft Afin de mettre en œuvre cette politique, le Groupe a créé une équipe dédiée, chargée de contrôler et de minimiser l'impact environnemental de ses activités et produits tout au long de leur cycle de vie.

Coordonnée par le Directeur Environnement, cette équipe environnement est composée de responsables environnement en poste sur chaque site de production et d'un responsable écoconception.

Les responsables environnement des sites sont placés sous l'autorité directe des directeurs d'usines, eux-mêmes responsables de la mise en œuvre opérationnelle de la politique du Groupe. Cette équipe de spécialistes environnementaux veille au respect des réglementations environnementales et coordonne les mesures d'amélioration permanente. Elle a également pour fonction d'identifier en amont les nouvelles prescriptions réglementaires en matière de protection de l'environnement afin qu'elles soient opportunément traduites en plans d'action pratique.

Le responsable écoconception met en œuvre la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV) dans le Groupe et apporte une assistance spécialisée aux équipes de développement au sein de chaque division, l'objectif étant de les aider à identifier tous les moyens possibles pour réduire l'impact des produits fabriqués.

### b) Conformité avec les lois et réglementations

Dans tous les pays où Saft exploite un site de production, le Groupe est en conformité avec de strictes réglementations environnementales, aussi bien nationales qu'internationales, qui sont souvent focalisées sur la manipulation, le stockage et les émissions des substances dangereuses.

### c) Règlement REACH

En 2009, Saft a été en mesure de compléter les dossiers d'enregistrement de toutes les substances devant être enregistrées au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2009, ainsi que les dossiers de plusieurs autres substances à enregistrer à des dates ultérieures (1<sup>er</sup> juin 2013 ou 1<sup>er</sup> juin 2018). Toutes les substances pour lesquelles un dossier a ainsi été complété ont été dûment enregistrées avant la date limite.

Par ailleurs, Saft supervise la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), dressée par l'Agence européenne des produits chimiques (AEPIC), et échange activement des informations avec sa chaîne d'approvisionnement pour s'assurer de la diffusion effective de toutes les informations relatives à la présence de substances extrêmement préoccupantes dans les préparations ou article

acheté(e)s, honorant ainsi ses obligations d'information vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement.

De l'avis de Saft, le processus d'enregistrement REACH n'est pas susceptible de conduire au retrait d'un quelconque de ses produits.

### d) Directive batteries (2006/66/CE)

Au fil des années, le Groupe a progressivement mis en place une politique de collecte et de recyclage de ses batteries usagées, et plus particulièrement de sa gamme à base de nickel. Cette politique est née dans notre usine suédoise d'Oskarshamn, qui exploite une unité de recyclage initialement construite pour traiter ses déchets de production. L'usine a progressivement augmenté sa capacité de recyclage. Dans les années 1980, elle a décidé d'offrir aux consommateurs industriels suédois la possibilité de recycler leurs batteries usagées.

Ce service a été graduellement élargi à des clients établis dans d'autres pays du nord de l'Europe, si bien que, au cours des années 1990, ce service de recyclage est devenu une politique à part entière, appliquée peu à peu à l'ensemble des clients situés en Union européenne et en Amérique du Nord. À cette fin, le Groupe a constitué un pool de sociétés capables de collecter des batteries usagées auprès d'utilisateurs finaux industriels, de les trier et de les expédier vers notre unité de recyclage d'Oskarshamn.

Plus récemment, des efforts ont été déployés afin d'identifier des points de collecte au sein des nouveaux États membres de l'Union européenne, mais aussi dans des pays plus lointains, comme Taiwan, l'Australie et l'Afrique du Sud, et dans plusieurs pays africains. Ces prochaines années, ces efforts se concentreront sur les pays en voie de développement, dont les infrastructures de traitement des déchets sont moins performantes.

Parallèlement, des partenariats avec plusieurs recycleurs ont été mis sur pied en Europe et en Amérique du Nord, de sorte que nous sommes désormais en mesure de proposer des solutions de recyclage pour tous les systèmes chimiques employés au sein du Groupe.

Grâce à cette politique et à ce réseau de partenaires, la grande majorité de nos clients ont aujourd'hui la possibilité de venir déposer leurs batteries usagées à un point de collecte désigné, à partir duquel les déchets sont expédiés à un centre agréé de recyclage, conformément aux règles applicables au transport transfrontalier des déchets.

Il y a quelques années, une directive de l'Union européenne (2006/66/CE) a été adoptée par le Conseil et par le Parlement européen dans le but de réglementer la conception et la fin de vie des batteries en circulation sur le marché européen. Cette directive impose quelques restrictions à leur conception et étend la responsabilité des fabricants au regard de la fin de vie et du recyclage des batteries usagées.

Comme les instruments de transposition de cette directive diffèrent pour chaque État de l'UE-27, Saft s'emploie actuellement à garantir une totale conformité avec la directive 2006/66/CE et ses instruments de transposition dans chaque État membre.

Le Groupe s'est déjà mis en conformité avec les obligations imposées par cette directive en matière de conception (marquage de la capacité, symbole de la poubelle barrée et mention des restrictions).

### e) Indicateurs de performance environnementale

Le Groupe Saft a progressivement conçu différents indicateurs pour évaluer l'impact de son activité sur l'environnement. Ces indicateurs font l'objet d'une consolidation et d'un suivi en interne, mais sont aussi communiqués aux autorités locales qui délivrent les licences d'exploitation à nos sites industriels.

#### Consommation d'eau

La quantité totale d'eau consommée à des fins de production ou à des fins sanitaires est contrôlée sur tous nos sites. L'eau consommée par nos sites nous est fournie par les municipalités ou par des sociétés privées, ou encore, est directement puisée dans les nappes phréatiques, conformément aux autorisations spéciales délivrées à cet effet.

La consommation d'eau du Groupe est directement liée à son volume d'activité et étroitement subordonnée à son mix de produits. En effet, la consommation par unité de production est très variable selon les technologies et les procédés de fabrication des batteries. Il est donc difficile d'apprécier l'évolution de la consommation d'eau dans le temps. Une réduction de la consommation est possible par la mise en place de procédés industriels plus économes en eau ou de systèmes en circuit fermé (notamment pour les installations de refroidissement).

Il convient de noter que seule une quantité très mineure de l'eau utilisée par le Groupe est incorporée à nos produits. La très grande majorité est restituée, après un traitement adapté, au milieu naturel (sous forme liquide ou gazeuse), conformément aux spécifications techniques des licences d'exploitation de nos sites.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2007 la consommation d'eau a diminué de 31 %. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la traçabilité de cet indicateur, la consommation d'eau a globalement diminué de 41 %.

#### Qualité des émissions dans l'eau

Les substances chimiques présentes dans nos émissions dans l'eau et ayant un impact sur l'environnement sont dûment identifiées et contrôlées en termes de concentration et de quantité absolue rejetée. Les eaux industrielles sont traitées par des stations de traitement d'eau au sein du site, le plus souvent, ou par des stations de traitement publiques, avec lesquelles les filiales du Groupe établissent des conventions spécifiant la nature et la quantité maximale admissible des rejets, de façon à respecter les capacités de traitement des stations concernées.

Différentes techniques peuvent être employées pour réduire les quantités de polluants présents dans les eaux usées : modification des procédés de fabrication et réduction des émissions.

En ce qui concerne les modifications de procédés, ce sont surtout les caractéristiques techniques des produits finis qui définissent et imposent les procédés de fabrication, dont certains génèrent des eaux usées, si bien qu'il n'est pas toujours possible de modifier ces procédés sans amoindrir la performance des batteries produites.

Des améliorations plus directes sont possibles dans ce domaine en optimisant la conception ou le fonctionnement des stations de traitement d'eau.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2007, la contamination des eaux

par le cadmium et le nickel a diminué, respectivement, de 38 % et de 17 %. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la traçabilité de cet indicateur, cette contamination a respectivement diminué de 45 % et de 49 %.

#### Qualité des émissions dans l'air

Pareillement, les substances chimiques présentes dans nos émissions dans l'air et ayant un impact sur l'environnement sont dûment identifiées et contrôlées en termes de concentration et de quantité absolue rejetée. Les émissions dans l'air de nos sites de production font l'objet d'un traitement spécial avant leur expulsion.

Différentes techniques peuvent être employées pour réduire les quantités de polluants présents dans les rejets d'air : modification des procédés de fabrication et réduction des émissions (ex. : filtration des particules, condensation de certaines substances comme les solvants, etc.).

En ce qui concerne les modifications de procédés, ce sont surtout les caractéristiques techniques des produits finis qui définissent et imposent les procédés de fabrication, dont certains génèrent des rejets d'air, si bien qu'il n'est pas toujours possible de modifier ces procédés sans amoindrir la performance des batteries produites, qui doivent répondre à des spécifications très précises.

Des améliorations plus directes sont possibles dans ce domaine en optimisant la performance des systèmes de captage et de filtration de l'air rejeté.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2007, la contamination de l'air par le cadmium et le nickel a respectivement diminué de 9 % et de 31 %. Et, depuis 2003, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la traçabilité de cet indicateur, cette contamination a respectivement diminué de 33 % et de 63 %.

#### Nature et quantité des déchets produits

Tous les flux de déchets générés par nos sites sont dûment identifiés et pesés, puis consignés sur un registre de traçabilité. Nos flux de déchets sont donc précisément contrôlés et enregistrés en fonction de leurs caractéristiques (substances dangereuses et inoffensives) et de leur destination finale (recyclage ou élimination).

La quantité de déchets produits peut être réduite en optimisant le contrôle des procédés de fabrication. Cependant, étant donné que nos produits évoluent constamment et que nos nouveaux produits exigent généralement des procédés industriels inédits, nous sommes souvent amenés à éliminer des produits non conformes, considérés comme des déchets.

Nous nous efforçons constamment d'identifier de nouvelles solutions de recyclage et de mieux isoler les flux de déchets au sein de nos usines afin de réduire la fraction de déchets non recyclés.

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2007, la quantité de déchets produits par le Groupe a diminué de 8 %.

#### Consommation d'énergie

Toute notre consommation d'énergie est mesurée, que ce soit sous forme d'électricité (toutes sources confondues), de gaz naturel ou de vapeur. La consommation d'énergie peut être réduite en optimisant le rendement énergétique des procédés et bâtiments industriels (chauffage, éclairage, air conditionné, etc.).

Les fruits des efforts déployés par le Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2007, la consommation d'énergie a diminué de 2 %. Et, depuis 2005, date à laquelle nous avons entrepris de consolider la traçabilité de cet indicateur, la consommation d'énergie a diminué de 10 %.

#### Certification ISO 14001

Le Groupe poursuit une politique de certification des systèmes de management environnemental de ses sites industriels. Toutes les unités de production en Europe sont désormais certifiées ISO 14001, à l'exception de notre plus petite usine au Royaume-Uni.

| Sites de production certifiés ISO 14001          | Date de certification |
|--|-----------------------|
| Saft Zhuhai – Chine                              | 2010                  |
| Saft Bordeaux – France                           | 2008                  |
| Saft Poitiers Défense et Espace – France         | 2007                  |
| Saft Poitiers Division Piles au Lithium – France | 2007                  |
| Saft Nersac – France                             | 2007                  |
| Friwo – Allemagne                                | 2004                  |
| Saft Ferak – République tchèque                  | 2003                  |
| Tadiran – Israël                                 | 2000                  |
| Saft Oskarshamn – Suède                          | 1999                  |
| Tadiran – Allemagne                              | 1999                  |

#### f) Objectifs environnementaux assignés à nos filiales étrangères

Le Groupe ne fait pas de distinction entre ses sites français et ceux localisés dans d'autres pays. L'objectif est d'imposer à tous les sites les mêmes conditions en termes de conformité réglementaire, de réduction des impacts environnementaux et de partage des bonnes pratiques.

Suite à la récente acquisition partielle d'Amco-Saft Limited en Inde, les politiques du Groupe sont progressivement appliquées à ce site et, partant, n'apparaissent pas dans le tableau consolidé ci-dessous.

Les impacts de Saft Zhuhai, en Chine, sont désormais pleinement intégrés aux données consolidées du Groupe. Du fait de cette intégration, plusieurs indicateurs enregistrent une hausse entre 2009 et 2010.



## g) Impacts environnementaux des activités du Groupe <sup>(1)</sup>

|   | Unités | 2010    | 2009    | 2008    | 2007    | Variations par rapport à 2007 | Variations depuis la consolidation des mesures |
|---|--------|---------|---------|---------|---------|-------------------------------|--|
| <b>Qualité des émissions dans l'eau</b> |        |         |         |         |         |                               | <b>En 2003</b>                                 |
| Quantité de Cd                          | t      | 0,023   | 0,022   | 0,032   | 0,037   | (38) %                        | (45) %   |
| Quantité de Ni                          | t      | 0,059   | 0,051   | 0,078   | 0,071   | (17) %                        | (49) %   |
| <b>Qualité des émissions dans l'air</b> |        |         |         |         |         |                               | <b>En 2003</b>                                 |
| Quantité de Cd                          | t      | 0,010   | 0,010   | 0,011   | 0,011   | (9) %                         | (33) %   |
| Quantité de Ni                          | t      | 0,046   | 0,046   | 0,056   | 0,067   | (31) %                        | (63) %   |
| IPA                                     | t      | 167     | 177     | 156     | 125     | 34 %                          | -  |
| <b>Consommation d'eau</b>               |        |         |         |         |         |                               | <b>En 2003</b>                                 |
| Consommation totale                     | 000 t  | 510     | 502     | 671     | 739     | (31) %                        | (41) %   |
| En provenance du réseau de distribution | 000 t  | 365     | 335     | 410     | 484     | (25) %                        | (49) %   |
| En provenance de la nappe phréatique    | 000 t  | 145     | 166     | 261     | 255     | (43) %                        | (9) %  |
| <b>Génération de déchets</b>            |        |         |         |         |         |                               | <b>En 2005</b>                                 |
| Quantité de déchets générés             | t      | 7 162   | 6 821   | 7 711   | 7 871   | (8) %                         | 8 %  |
| Dangereux                               | t      | 2 640   | 2 547   | 2 572   | 2 572   | 3 %                           | 8 %  |
| dont recyclés                           | t      | 959     | 828     | 958     | 979     | -                             | -  |
| Banals                                  | t      | 4 522   | 4 274   | 5 140   | 5 226   | (13) %                        | 8 %  |
| dont recyclés                           | t      | 3 313   | 2 945   | 3 405   | 3 041   | -                             | -  |
| <b>Consommation énergétique</b>         |        |         |         |         |         |                               | <b>En 2005</b>                                 |
| Consommation totale dont :              | MWh    | 230 607 | 215 779 | 234 300 | 235 486 | (2) %                         | (10) %   |
| • Électricité                           | MWh    | 131 466 | 121 379 | 126 802 | 130 207 | 0 %                           | (3) %  |
| • Gaz                                   | MWh    | 83 178  | 79 905  | 95 397  | 92 979  | (11) %                        | (25) %   |
| • Vapeur                                | MWh    | 15 963  | 14 496  | 12 100  | 12 300  | 30 %                          | 43 %   |

(1) Excluant le groupe ASB, Amco-Saft Inde.

Il convient de noter que de nombreux indicateurs se sont améliorés grâce aux efforts opérationnels et financiers déployés à l'échelle du Groupe.

## h) Dépollution de sites contaminés

En 2009, le Conseil de Kalmar County et la Municipalité d'Oskarshamn, où se situe l'unité de production suédoise de Saft AB, ont conclu avec Saft AB deux conventions : en vertu de ces conventions, Saft AB s'est engagée à participer financièrement à la dépollution du port d'Oskarshamn, où des sédiments ont été découverts, à hauteur de 41 millions SEK. Les frais encourus à ce titre par Saft AB seront engagés entre 2010 et 2014.

La majeure partie de ces frais est couverte par certaines dispositions de la convention régissant la vente en 2004 du Groupe Saft par Alcatel et sera donc remboursée à Saft par Alcatel.

## i) Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe a constitué des provisions pour risques environnementaux à hauteur d'un montant total de 13,5 millions € au 31 décembre 2010 (contre respectivement 12,4 et 12,8 millions € au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008). Ces provisions couvrent les futurs coûts de collecte et de recyclage des batteries usagées et certains coûts de dépollution de sites contaminés, qui ne se concrétisent majoritairement qu'en cas de fermeture des sites concernés.

Les variations observées par rapport à l'année précédente résultent essentiellement des fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar américain.

## j) Conservation des ressources

Le développement durable passe aussi par la conservation des ressources, à laquelle les programmes de recyclage de Saft apportent une précieuse contribution. Comme indiqué en détail ci-avant, Saft fait tout ce qui est en son pouvoir pour minimiser sa consommation d'eau et d'énergie dans ses activités industrielles.

De fait, les technologies des batteries Saft autorisent une économie de matières premières, car leur durée de vie utile est nettement supérieure à celle des batteries classiques. De plus, nos batteries rechargeables tolèrent généralement un plus grand nombre de cycles de recharge/décharge.

Chez Saft, nous contribuons également au développement des sources d'énergie renouvelable en concevant des batteries adaptées aux spécifications de différents segments de marché. Par exemple, les batteries installées dans des systèmes photovoltaïques non connectées aux réseaux sont actuellement testées sur des systèmes photovoltaïques raccordés au réseau électrique.

## 3.2 RESSOURCES HUMAINES ET DONNÉES SOCIALES

### 3.2.1 ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Au 31 décembre 2010, le Groupe Saft comptait 4 019 salariés de par le monde, soit un effectif en hausse de 4,9 % par rapport au 31 décembre 2009.

L'effectif moyen n'a cependant progressé que de 0,2 % au cours de cette dernière année, à 3 902 salariés contre un effectif moyen de 3 896 personnes au cours de l'exercice 2009.

L'emploi intérimaire a représenté en moyenne 10 % des emplois totaux en 2010, contre 7 % au cours de l'exercice 2009.

Au cours de l'année écoulée, le Groupe a embauché 272 salariés en Contrat à Durée Indéterminée, (dont 114 ingénieurs et Cadres, 40 techniciens et administratifs, 118 ouvriers) et 479 en Contrat à Durée Déterminée (dont 22 ingénieurs et cadres, 59 techniciens et administratifs, 398 ouvriers). Sur la même période le nombre de départs de salariés s'est élevé à 561, parmi lesquels 182 départs volontaires, 61 départs à la retraite et, 58 départs pour motif économique principalement aux USA sur les sites de Valdosta (Géorgie) et de Valdese (Caroline du Nord).

La répartition des effectifs par pays, par divisions et par catégories s'analyse comme suit :

#### NOMBRE DE SALARIÉS RÉPARTIS PAR PAYS

| Pays               | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2010 |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|
| France             | 1 773            | 1 714            | 1 731            |
| États-Unis         | 729              | 697              | 726              |
| Suède              | 483              | 434              | 500              |
| Israël             | 325              | 313              | 332              |
| République tchèque | 219              | 197              | 230              |
| Autres             | 475              | 475              | 500              |
| <b>TOTAL</b>       | <b>4 004</b>     | <b>3 830</b>     | <b>4 019</b>     |

#### NOMBRE DE SALARIÉS RÉPARTIS PAR DIVISION

| Divisions                              | 2008         | 2009         | 2010         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| SBG                                    | 1 717        | 1 679        | 1 686        |
| IBG                                    | 1 575        | 1 468        | 2 216        |
| Ex-division RBS                        | 593          | 561          | -            |
| Autres activités Groupe <sup>(1)</sup> | 119          | 122          | 117          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>4 004</b> | <b>3 830</b> | <b>4 019</b> |

(1) Les autres activités incluent principalement les fonctions centrales telles que l'informatique, la recherche, la Direction générale et la Direction administrative et financière.

#### Répartition des salariés du Groupe par catégorie et par genre

Au 31 décembre 2010 les femmes représentaient 35,6 % de l'effectif global du Groupe, contre 35,7 % fin 2009. À cette même date la répartition homme/femme par catégories socioprofessionnelles était la suivante :

- « Ingénieurs et Cadres » : 185 femmes/719 hommes (contre 146 femmes/633 hommes en 2009) ;
- « Techniciens et Administratifs » : 353 femmes/673 hommes (contre 371 femmes/714 hommes en 2009) ;

- « Ouvriers » : 892 femmes/1 197 hommes (contre 852 femmes/1 114 hommes en 2009).

L'effectif féminin s'est ainsi fortement accru dans la catégorie « ingénieurs et cadres » avec une progression de plus de 26 % par rapport à l'exercice précédent. En revanche, il s'est sensiblement réduit dans la catégorie « techniciens et administratifs », marquant une baisse sur l'exercice de 4,9 %.

### 3.2.2 UNE VISION ET DES VALEURS

La dimension humaine est un axe majeur de la vision stratégique de Saft, qui a pour objectif d'être un employeur de qualité en :

- recrutant et manquant ses salariés de manière éthique ;
- développant les compétences de ses collaborateurs ;
- favorisant les évolutions professionnelles au travers de parcours valorisants et stimulants.

Les collaborateurs se fédèrent autour des valeurs clés du Groupe que sont :

- le Leadership, caractérisé par la performance économique, le style de management, et l'innovation ;
- le Respect, c'est-à-dire avant tout le sens du client et l'esprit d'équipe ;
- et le Progrès marqué par l'amélioration continue et le développement des hommes.

L'importance donnée par le Groupe à la dimension humaine depuis de nombreuses années lui permet aujourd'hui de se distinguer par un taux de fidélisation élevé de son personnel. Ainsi, 25 % du personnel a plus de 25 ans d'ancienneté. Cette stabilité des équipes est le fruit d'une culture d'entreprise forte, pérennisée par les transferts de compétences et le partage d'expérience au niveau mondial.

La formalisation et la diffusion au cours de l'année 2010 d'un code d'éthique auquel les collaborateurs du Groupe peuvent se référer participe au renforcement de la vision et des valeurs du groupe. Ce code promeut les éléments essentiels à l'instauration d'un environnement de travail dans lequel chacun se sent à l'aise tels une communication claire et régulière, le respect de la diversité et de l'égalité des chances, la protection de la santé et la sécurité.

Un comité d'éthique a parallèlement été mis en place afin d'assurer l'adaptation permanente du Code aux évolutions de l'environnement de l'entreprise.

### 3.2.3 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La rétention des talents est au centre de la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe et de ses processus d'intégration, de gestion de carrière, de développement des compétences et de rémunération.

#### Un processus d'intégration favorisant l'échange

Un séminaire d'intégration des Ingénieurs et Cadres nouvellement embauchés au sein du Groupe est organisé chaque année autour de la visite des trois sites de production. Au-delà de la présentation des produits, métiers et activités du Groupe, les présentations et interventions des membres du Comité de Direction du Groupe (Saft Management Committee) constituent un moment fort de cette étape. Favorisant les échanges, ce processus d'intégration permet aussi à chacun d'appréhender plus aisément les valeurs du groupe.

#### Une Gestion des carrières facilitant les parcours professionnels

Le Groupe encourage la *mobilité géographique et fonctionnelle* de ses collaborateurs et communique très largement sur les opportunités existant au sein de l'organisation, d'une part au travers de « Echo Job », le système de publication des postes disponibles sur l'intranet du Groupe mais aussi au travers des entretiens de carrière. Ces derniers, réalisés par les équipes de ressources humaines locales et/ou corporate, ont notamment pour objectifs de faciliter le parcours professionnel des collaborateurs, de promouvoir et d'optimiser la mobilité interne.

Au cours de l'année 2010, les opportunités de mobilité se sont accrues, notamment aux États-Unis dans le cadre de la constitution des équipes sur le nouveau site de production Saft de Jacksonville (Floride) mais aussi en France, notamment sur le site de Bordeaux, dans un contexte de renforcement des activités de recherche et développement.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, 189 salariés ont changé de poste au sein du Groupe, dont une dizaine avec une mobilité internationale.

Des outils de gestion de carrière plus spécifiques sont d'autre part mis en œuvre afin de faciliter les parcours professionnels. Ainsi, des programmes dits de « People Reviews » sont menés régulièrement dans le but d'identifier et de suivre les plans de développement des personnels à fort potentiel. Le Groupe met en œuvre des plans de succession des équipes de management et autres personnes clés de l'entreprise. Enfin, des actions plus individualisées de type « coaching » sont également menées en fonction des besoins identifiés.

#### Un souci constant de développement des compétences

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a poursuivi sa politique de développement des compétences par des actions de formation auprès de 83 % des effectifs, contre 78 % en 2009. Ces actions de formation ont représenté un total de 52 203 heures de formation.

Les thèmes majeurs récurrents de la formation des collaborateurs du Groupe sont la sécurité, la qualité, les procédés d'amélioration continue mais aussi les ventes, le marketing et les outils et systèmes d'information.

Au-delà des formations à dominante technique, le Groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2010 le déploiement de différents programmes destinés à permettre le développement des compétences, tels :

- le programme initié en 2006 et dédié à la gestion de projets reposant sur des standards éprouvés, le programme « Professional Selling Skills » destiné aux équipes commerciales et marketing du Groupe ;
- le programme « Leadership » de développement des compétences managériales lancé en 2007. Ce dernier programme, progressivement déployé à tous les niveaux de management de l'organisation du Groupe, est considéré comme un support essentiel à la mise en œuvre et au succès de la stratégie du groupe, notamment par sa contribution au maintien et au renforcement de la position de leader de Saft sur les marchés des batteries de haute technologie.

Enfin, des actions ponctuelles de formation sont par ailleurs menées afin d'assurer l'accompagnement au changement.

Au-delà du renforcement de l'efficacité des équipes, Saft a pour objectif constant que ces formations, favorisant les échanges et le partage d'expériences, soient aussi un outil de développement d'une culture et d'un langage commun au sein du Groupe

### Une politique de rémunération attractive

Renforcer l'engagement des équipes implique une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. Ils s'appuient notamment sur la réalisation régulière d'études des rémunérations par fonctions et par zones géographiques.

La rémunération des Ingénieurs et Cadres comporte généralement une part fixe et une part variable en fonction du niveau de réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Les objectifs sont pour partie liés à des niveaux de performances financières du Groupe ou de l'entité, et pour partie liés à la performance individuelle.

En France, les membres du personnel peuvent en outre bénéficier de compléments de rémunération sous des formes légales diverses : intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise.

Depuis l'introduction en Bourse en 2005, cinq plans d'options de souscription d'actions ont été émis par le Groupe. Décrits par ailleurs au sein du présent document de référence, ils ont récemment été étendus à un nombre plus important de managers et d'experts du Groupe.

### 3.2.4 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

31 accords collectifs ont été signés en 2010 au sein du Groupe. Ces accords ont concerné principalement les thèmes des salaires, des conditions de travail, la santé et la sécurité.

En France, les négociations ont porté sur les thèmes suivants : intéressement, prévoyance et frais de santé, égalité professionnelle et médailles.

### 3.2.5 CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Bien que la définition des accidents du travail diverge selon les pays, le Groupe a retenu une définition commune à l'ensemble de ses filiales, à savoir tous les accidents de travail, hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée.

Le nombre d'accidents du travail ainsi définis s'est élevé en 2010 à 76, et le nombre de journées de travail perdues pour accidents du travail s'élève à 1 509.

### 3.2.6 UN RÔLE SOCIÉTAL INTERNATIONAL

Saft continue à jouer un rôle actif auprès des communautés locales dans les régions où le Groupe est implanté, en soutenant ou participant à différentes initiatives sociales, environnementales, professionnelles, et humanitaires. En 2010, le Groupe a notamment participé à des actions de bienfaisance pour des associations de recherche médicale comme la « Cancer Society » aux États-Unis, et de soutien aux minorités (soutien aux handicapés, éducation des enfants dans le besoin) en République tchèque et en Israël. Saft a également sponsorisé des lieux et manifestations culturels ainsi que des événements et clubs sportifs en Europe (Espagne, Suède, France, Royaume Uni).

Des activités de sponsoring d'écoles et d'associations professionnelles sont enfin menées par les sites du Groupe aux États-Unis, en Israël et en Europe (Suède, République tchèque, France). Cela se traduit notamment par l'accueil d'étudiants au cours de rencontres avec des professionnels, des visites d'usines et des stages, une participation financière à des événements ou des associations universitaires (séminaires, journaux, Junior entreprises), des bourses accordées à des étudiants, des partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des universités dans le cadre de programmes de recherche (français et européens).



### 3.2.7 AUTRES DONNÉES SOCIALES

|  | 2008   | 2009   | 2010   |
|--|--------|--------|--------|
| <b>Ventilation de l'effectif global par catégories socio-professionnelles</b>        |        |        |        |
| Ingénieurs et Cadres   | 20 %   | 21 %   | 22 %   |
| Employés et Techniciens  | 27 %   | 28 %   | 26 %   |
| Ouvriers   | 53 %   | 51 %   | 52 %   |
| <b>Femmes : 35,6 % des effectifs en 2010 contre 35,7 % en 2009 et 36,5 % en 2008</b> |        |        |        |
| Ingénieurs et Cadres   | 20 %   | 19 %   | 20 %   |
| Employés et Techniciens  | 34 %   | 34 %   | 34 %   |
| Ouvriers   | 44 %   | 43 %   | 43 %   |
| <b>Hommes : 64,4 % des effectifs en 2010 contre 64,3 % en 2009 et 63,5 % en 2008</b> |        |        |        |
| Ingénieurs et Cadres   | 80 %   | 81 %   | 80 %   |
| Employés et Techniciens  | 66 %   | 66 %   | 66 %   |
| Ouvriers   | 56 %   | 57 %   | 57 %   |
| <b>Pyramide des âges</b>   |        |        |        |
| Moins de 25 ans  | 7 %    | 6 %    | 8 %    |
| De 25 à 39 ans   | 31 %   | 30 %   | 29 %   |
| De 40 à 49 ans   | 28 %   | 29 %   | 29 %   |
| 50 ans et plus   | 34 %   | 35 %   | 35 %   |
| <b>Ancienneté</b>  |        |        |        |
| De 0 à 4 ans   | 31 %   | 28 %   | 32 %   |
| De 5 à 14 ans  | 24 %   | 26 %   | 25 %   |
| De 15 à 24 ans   | 20 %   | 21 %   | 18 %   |
| Plus de 25 ans   | 25 %   | 25 %   | 25 %   |
| <b>Travailleurs handicapés<br/>(en fonction des définitions légales des pays)</b>    |        |        |        |
| Nombre de travailleurs handicapés salariés   | 93     | 98     | 107    |
| <b>Formation professionnelle</b>   |        |        |        |
| Nombre de salariés formés  | 2 482  | 3 005  | 3 345  |
| Soit en % des effectifs  | 67 %   | 78 %   | 83 %   |
| Nombre d'heures de formation   | 61 156 | 56 734 | 52 203 |
| <b>Absentéisme</b>   |        |        |        |
| Taux annuel global   | 4,3 %  | 4,4 %  | 4,4 %  |
| <b>Accidents du travail</b>  |        |        |        |
| Taux de fréquence  | 11,1   | 9,2    | 10,7   |
| Taux de gravité  | 0,3    | 0,15   | 0,20   |
| <b>Sécurité</b>  |        |        |        |
| Nombre de personnes formées à la sécurité  | 2 562  | 2 768  | 3 281  |
| Soit en % des effectifs (inscrits + intérim moyen)                                   | 59 %   | 66 %   | 76 %   |

# 3

## Informations environnementales et sociales

# Gouvernement d'entreprise

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>4.1</b> | <b>Organes de direction et de surveillance</b>  | <b>76</b> |
| 4.1.1      | Le Directoire   | 76        |
| 4.1.2      | Le Conseil de Surveillance  | 78        |
| 4.1.3      | Le Comité Exécutif  | 81        |
| 4.1.4      | Référentiel de Gouvernement d'entreprise  | 81        |
| 4.1.5      | Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance   | 81        |
| <b>4.2</b> | <b>Intérêts et rémunérations</b>  | <b>82</b> |
| 4.2.1      | Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance  | 82        |
| 4.2.2      | Rémunérations des membres du Directoire   | 82        |
| 4.2.3      | Options de souscription d'actions attribuées par l'émetteur durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social | 85        |
| 4.2.4      | Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2010 par les dirigeants mandataires sociaux             | 85        |
| 4.2.5      | Historique des attributions d'options de souscription d'actions   | 86        |
| 4.2.6      | Actions de performances consenties aux dirigeants   | 87        |
| 4.2.7      | Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2010   | 87        |
| 4.2.8      | Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées                            | 88        |
| <b>4.3</b> | <b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>  | <b>89</b> |
| 4.3.1      | Gouvernement d'Entreprise   | 89        |
| 4.3.2      | Gestion des risques et procédures de contrôle interne   | 93        |
| <b>4.4</b> | <b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président</b>   | <b>97</b> |
| <b>4.5</b> | <b>Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance</b>                                       | <b>98</b> |
| 4.5.1      | Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance  | 98        |
| 4.5.2      | Devoirs et responsabilité des membres du Conseil de Surveillance  | 99        |

## 4.1 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Saft Groupe SA a été constituée le 7 juin 2005 sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette structure permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction exercés par le Directoire et de contrôle de cette direction exercé par le Conseil de Surveillance, dont aucun membre ne peut faire partie du Directoire.

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance complète les statuts. Il fixe les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance, organise les rapports avec le Directoire ainsi que les modalités de son contrôle.

Le fonctionnement et la composition des organes de direction et de surveillance sont présentés ci-après.

### 4.1.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui fixe le nombre de ses membres. Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués

par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales. Toutefois, conformément à la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que l'octroi de cautionnements, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire doit en outre obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation de la Société et ses filiales. Le Directoire doit également obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à trente – 30 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société ou qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel. Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour mettre en œuvre toute délégation ou autorisation consentie par l'Assemblée Générale, et notamment pour l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques pouvant être choisies en dehors des actionnaires. Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

La composition du Directoire au cours de l'exercice 2010 a été la suivante :

| Nom                      | Date de première nomination | Date de renouvellement | Date de fin de mandat | Autres fonctions et principaux mandats  |
|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|---|
| John Searle<br>Président | 23 mars 2005                | 15 mai 2009            | 15 mai 2011           | Président Directeur général de Saft SAS,<br>Gérant de Saft Finance Sàrl,<br>Administrateur de Saft America Inc.,<br>Chairman de Saft Ltd, Chairman de Tadiran Batteries Ltd,<br>Président Directeur général de Aérospatiale Batteries,<br>Administrateur de MSB,<br>Chairman de Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC. |
| Thomas Alcide            | 22 avril 2005               | 15 mai 2009            | 15 mai 2011           | Directeur général de SBG,<br>Président et CEO de Saft America Inc., Saft Federal Systems Inc.,<br>Florida Substrate Inc., Saft JV Holding Co., Saft Zhuhai (Ftz)<br>Batteries Co. Ltd.  |
| Bruno Dathis             | 5 mai 2008                  | 15 mai 2009            | 15 mai 2011           | Directeur Financier,<br>Gérant de Saft Finance Sàrl.  |
| Xavier Delacroix         | 11 janvier 2007             | 15 mai 2009            | 15 mai 2011           | Directeur général d'IBG,<br>Administrateur de Saft SAS,<br>Président du Conseil de Surveillance de Saft Ferak AS,<br>Administrateur de Amco-Saft India Ltd, Saft AB,<br>Administrateur de Saft Baterias SL.   |
| Elizabeth Ledger         | 22 avril 2005               | 15 mai 2009            | 15 mai 2011           | Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs.  |



Vous trouverez ci-dessous une courte présentation de chacun des membres du Directoire.



**John Searle**

**Président du Directoire**

Né en 1954

Britannique

**Date de première nomination :** 23 mars

2005

**Date d'échéance de mandat :** 15 mai 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 258 175

**Adresse professionnelle :**

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnole

John Searle est Président du Directoire de la Société. Il est en charge des activités opérationnelles du Groupe Saft depuis 2002. John Searle est également Président-Directeur général de la société Saft SAS. Il a intégré le Groupe Saft en 1990 et a assuré diverses fonctions commerciales et de direction au Royaume-Uni puis en France. En 1999, John Searle a été nommé à la tête de la division Specialty Battery Group. Préalablement à son entrée dans le Groupe Saft, il a été Directeur opérationnel chez Manchester Steel et Directeur commercial chez Saunders Valve au Royaume-Uni. John Searle est diplômé en ingénierie de l'Université de Cambridge. John Searle n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



**Bruno Dathis**

**Membre**

Né en 1958

Français

**Date de première nomination :** 7 mai 2008

**Date d'échéance de mandat :** 15 mai 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 426

**Adresse professionnelle :**

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnole

Bruno Dathis a intégré le Groupe Saft en mars 2008 comme Directeur Financier. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Paris. Il est également expert comptable. Associé au sein du cabinet Ernst & Young, Bruno rejoint Balmain en 1999 en tant que Directeur Financier et membre du Conseil d'Administration. Il rejoint Myers Industries Incorporated en 2004 au poste de Directeur Financier pour la division européenne Allibert-Buckhom. Bruno Dathis n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



**Thomas Alcide**

**Membre**

Né en 1958

Américain

**Date de première nomination :** 22 avril 2005

**Date d'échéance de mandat :** 15 mai 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 36 420

**Adresse professionnelle :** Saft America Inc. – 313 Crescent Street, Valdese, NC 28690 – États-Unis

Thomas Alcide est Directeur de la division SBG depuis 2004. Précédemment, il a été Directeur de la division des batteries lithium du Groupe de 2002 à 2004 et Directeur de l'usine de Valdese jusqu'en 2002. Auparavant, il a occupé divers postes d'encadrement au sein du Groupe aux États-Unis. Avant de rejoindre Saft en 1988, Thomas Alcide a occupé des fonctions d'ingénieur au sein de Duracell. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie de la *California Coast University* et a un diplôme en technologie électronique de l'*Arizona Institute of Technology*. Thomas Alcide n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.



**Xavier Delacroix**

**Membre**

Né en 1964

Français

**Date de première nomination :** 11 janvier 2007

**Date d'échéance de mandat :** 15 mai 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 27 770

**Adresse professionnelle :**

Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnole

Xavier Delacroix est Directeur général de la division IBG depuis janvier 2007. Il a intégré le Groupe Saft en 1992 au sein de la division Espace Défense, et il est devenu Directeur du site de Poitiers (division SBG) en début d'année 2006. Xavier Delacroix a débuté sa carrière au sein de la Délégation Générale de l'Armement (DGA). Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ESTACA et d'un master de l'ENSAM de Paris. Xavier Delacroix n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

# 4 Gouvernement d'entreprise

## Organes de direction et de surveillance



**Elizabeth Ledger**

**Membre**

Née en 1961

Britannique

**Date de première nomination :** 22 avril 2005

**Date d'échéance de mandat :** 15 mai 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 61 549

**Adresse professionnelle :** Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Elizabeth Ledger est Directrice de la communication et des relations investisseurs de Saft, après avoir dirigé la communication du Groupe depuis 1999 et sa communication interne depuis 1998. Auparavant, Elizabeth Ledger a occupé différents postes au sein du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Royaume-Uni de 1983 à 1991. De 1991 à 1998, elle a été consultante en communication d'entreprises de RSCG Consulting. Elle est Présidente de l'association Recharge, qui regroupe les fabricants mondiaux de batteries rechargeables. Ancienne élève étrangère de l'École nationale d'administration, elle est également titulaire d'une licence de langues de l'Université de Leeds, et d'une maîtrise en marketing de l'Université de Manchester. Elizabeth Ledger n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux contrats de travail, régimes de retraite et indemnités de départ des membres du Directoire.

| Dirigeants mandataires sociaux   | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|--|--------------------|-----------------------------------|---|--|
| John Searle<br>Président du Directoire<br>Date de début de mandat : 15/05/2009<br>Date de fin de mandat : 15/05/2011   | Oui                | Oui<br>(à cotisations définies)   | Oui   | Oui  |
| Thomas Alcide<br>Membre du Directoire<br>Date de début de mandat : 15/05/2009<br>Date de fin de mandat : 15/05/2011    | Oui                | Non                               | Non   | Non  |
| Bruno Dathis<br>Membre du Directoire<br>Date de début de mandat : 15/05/2009<br>Date de fin de mandat : 15/05/2011     | Oui                | Oui<br>(à cotisations définies)   | Non   | Non  |
| Xavier Delacroix<br>Membre du Directoire<br>Date de début de mandat : 15/05/2009<br>Date de fin de mandat : 15/05/2011 | Oui                | Oui<br>(à cotisations définies)   | Non   | Non  |
| Elizabeth Ledger<br>Membre du Directoire<br>Date de début de mandat : 15/05/2009<br>Date de fin de mandat : 15/05/2011 | Oui                | Oui<br>(à cotisations définies)   | Non   | Non  |

### 4.1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de quatre membres. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de son mandat, propriétaire d'au moins 100 actions inscrites au nominatif.

Les membres du Conseil de Surveillance adhèrent au « Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance » dont les principales dispositions sont présentées ci-dessous en section 4.5 « Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance » du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président.

Les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

| Nom                 | Date de première nomination | Date de renouvellement | Date de fin de mandat  | Fonction                                  | Autres fonctions et principaux mandats en 2010 <sup>(1)</sup>  |
|---------------------|-----------------------------|------------------------|--|---|--|
| Yann Duchesne       | 12 mai 2005                 | 16 juin 2008           | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 | Président du Conseil de Surveillance      | Senior Principal de Doughty Hanson & Co. (Grande-Bretagne), Administrateur d'IPSOS (France), Balta Industries Group (Belgique), Administrateur de Tumi Inc. (États-Unis), Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (France) et de HDF Finance Président du Conseil de Surveillance de KP1 (France).  |
| Jean-Marc Daillance | 12 mai 2005                 | 16 juin 2008           | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 | Vice-Président du Conseil de Surveillance |  |
| Bruno Angles        | 12 mai 2005                 | 16 juin 2008           | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 | Membre du Conseil de Surveillance         | Président France, Macquarie Infrastructure and Real Assets. Président de MAF (Macquarie Autoroutes de France), Administrateur d'APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), AREA, SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie, SAS Adelaç. Administrateur de Brussels Airport Company. Président du Conseil d'Administration d'Arlanda Express. Membre du Conseil de Surveillance de Pisto. Président du Conseil d'Administration de la Fondation de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées. |
| Ghislain Lescuyer   | 12 mai 2005                 | 16 juin 2008           | Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 | Membre du Conseil de Surveillance         | Senior Vice-President Corporate Strategy and Development du Groupe Alstom.   |

(1) L'ensemble des mandats est exercé dans des sociétés qui n'appartiennent pas au Groupe Saft. Les sociétés IPSOS, Laurent Perrier, APRR, AREVA et Alstom sont cotées sur Euronext.

Vous trouverez ci-dessous la biographie résumée des membres du Conseil de Surveillance.



### Yann Duchesne

#### Président du Conseil de Surveillance

Né en 1956

Français

**Date de première nomination :** 12 mai 2005

**Date d'échéance de mandat :** AG 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 140

**Adresse professionnelle :** Doughty Hanson & Co.– 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG – Grande-Bretagne

Yann Duchesne est Président du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est Senior Principal de Doughty Hanson à Londres depuis janvier 2003. Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company pendant vingt ans et a dirigé pendant de nombreuses années le département corporate finance et private equity de ce Cabinet de Consultants en France. En 1997, il est devenu le Directeur général du bureau de Paris de McKinsey & Company. Auteur d'un livre sur la politique économique (« France SA »), il s'est vu décerner la Légion d'honneur. Yann Duchesne est diplômé de l'École polytechnique, de l'École des mines de Paris et de l'I.E.P. de Paris. Yann Duchesne est membre du Conseil de Surveillance des sociétés Laurent Perrier et HDF Finance. Il est également Président du Conseil de Surveillance de KP1 et Administrateur d'IPSOS, de Balta Industries et de la société Tumi Inc.

# 4 Gouvernement d'entreprise

## Organes de direction et de surveillance



**Jean-Marc Daillance**

**Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Né en 1957

Français

**Date de première nomination :** 12 mai 2005

**Date d'échéance de mandat :** AG 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 133

**Adresse professionnelle :**

54, avenue Sainte-Foy – 92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Marc Daillance est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005 et Vice-Président depuis le 14 mai 2007. Après différentes responsabilités au sein du groupe Zodiac depuis 1984, il a été Directeur général branche Marine de Zodiac et membre de son Comité Exécutif de 2002 à août 2007, puis Président du Directoire de Zodiac Marine Holding jusqu'en janvier 2008. Ces dernières années, Jean-Marc Daillance a par ailleurs exercé les mandats suivants : Président de Zodiac European Pools (France), Zodiac International SASU (France), Zodiac Pool Care Europe SASU (France), PSA (France), Evac International Oy, Chairman de Zodiac Group Australia Pty Ltd, Zodiac Pool Care Inc., Gérant de Debes & Wunder GmbH, Zodiac Kern GmbH, Directeur général de Marine Holding US Corp. Auparavant, il avait été ingénieur à la SAT (Paris) et chez IBM Corporation à Raleigh (États-Unis). Jean-Marc Daillance est ancien élève de l'École polytechnique et est titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School. Il a été Vice-Président de la Harvard Business School Alumni Association (Boston) et est Administrateur du Harvard Business School de France et de la Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique.



**Bruno Angles**

**Membre du Conseil de Surveillance**

Né en 1964

Français

**Date de première nomination :** 12 mai 2005

**Date d'échéance de mandat :** AG 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 138

**Adresse professionnelle :** Macquarie European Infrastructure Funds, 41, avenue Georges V – 75008 Paris

Bruno Angles est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également managing Director, Head of France des Macquarie European Infrastructure Funds, depuis 2007. Bruno Angles est également administrateur de diverses sociétés parmi lesquelles SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie, SAS Adelaç, APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), AREA et membre du Conseil de Surveillance de la société Pisto. Il est Président du Conseil d'Administration des sociétés Holding Farnier et Compteurs Farnier. Il était précédemment Senior Partner de Mercer Delta (2006-2007) après avoir été Directeur général de Vinci Energies (2004-2005). Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company de 1996 à 2004 dont il est devenu Directeur associé en 2000. Il a également été Directeur général de la Société du Tunnel du Mont

Blanc (SMTB) (1994-1996), Conseiller technique au Cabinet de Bernard Bosson (1993-1994), et Chef du service des grands travaux de la Direction départementale de l'équipement (DDE) d'Ille-et-Vilaine (1990-1993). Bruno Angles est ancien élève de l'École polytechnique, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, et diplômé du Collège des Ingénieurs. Il est Président de la Fondation de l'École nationale des ponts et chaussées.



**Ghislain Lescuyer**

**Membre du Conseil de Surveillance**

Né en 1957

Français

**Date de première nomination :** 12 mai 2005

**Date d'échéance de mandat :** AG 2011

**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010 :** 135

**Adresse professionnelle :**

ALSTOM, 3 avenue André-Malraux 92300 Levallois-Perret.

Ghislain Lescuyer est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également Senior Vice-President Corporate Strategy and Development du Groupe Alstom depuis juillet 2010. Auparavant, Ghislain Lescuyer a occupé diverses fonctions au sein du groupe AREVA dont, depuis 2007, les fonctions d'Executive Vice-Président d'Areva-TD. Directeur général adjoint de Thomson de 2003 à 2007, il a occupé divers postes notamment chez Europ@web où il a été Directeur général de 2000 à 2003 ; ainsi que chez Bull à partir de 1994 où il a été nommé Coprésident de Bull in Services en 1999. Il a également été Conseiller de direction du Cabinet McKinsey & Company (1989-1993), et Directeur des ventes de la Société Hewlett-Packard (1983-1987). Ghislain Lescuyer est Ingénieur civil des Télécommunications et titulaire d'un Master of Business Administration.

Le Conseil de Surveillance veille à compter en son sein des membres indépendants conformément aux règles de bonne gouvernance et aux préconisations du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées d'avril 2010, c'est-à-dire qui satisfont aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ; et



- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au regard de ces critères, trois des membres du Conseil de Surveillance doivent être considérés comme indépendants : Messieurs Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer.

Le Conseil de Surveillance est assisté de deux Comités permanents, dont les attributions et les modalités de fonctionnement sont énoncées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les membres du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations sont les suivants :

### Comité d'Audit

Jean-Marc Daillance, Président

Bruno Angles

Yann Duchesne

### Comité des Rémunérations et des Nominations

Yann Duchesne, Président

Ghislain Lescuyer

Bruno Angles

Le Conseil de Surveillance, son Comité d'Audit et son Comité des Rémunérations et des Nominations se sont réunis au cours de l'année 2010 aux dates suivantes :

- Conseil de Surveillance : les 25 janvier, 15 février, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010 ;
- Comité d'Audit : les 25 janvier, 15 février, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010 ;
- Comité des Rémunérations et des Nominations : les 25 janvier, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010.

L'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que l'organisation du contrôle interne sont d'autre part décrites au sein du rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en section 4.3 du présent document de référence.

## 4.1.3 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Groupe Saft dispose en outre d'un Comité Exécutif (ou *Saft Management Committee*), instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du Directoire, le Comité Exécutif comprend M. Igal Carmi, Directeur général de la société Tadiran Batteries Ltd, M. François Bouchon, Directeur de l'unité stockage d'énergie, M. Franck Cecchi, Directeur des opérations de Johnson Controls-Saft, M. Frédéric Thielen, Directeur des achats du Groupe et, depuis le 1<sup>er</sup> août 2010, M. Kamen Nechev, nouveau Directeur Technologie Corporate, suite au départ à la retraite de M. Richard Doisneau.

Le Comité Exécutif se réunit mensuellement.

## 4.1.4 RÉFÉRENTIEL DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme au code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées d'avril 2010, à l'exception des points mentionnés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en section 4.3 du présent document de référence.

Le texte de ce code peut être consulté sur le site du Medef ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

## 4.1.5 DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de Saft Groupe SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de Saft Groupe SA, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil de Surveillance, d'être propriétaires d'au moins 100 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des obligations qui pourraient être applicables aux mandataires sociaux dirigeants de conservation d'actions. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction et de surveillance de l'émetteur à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêt potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 4.2 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les modalités d'attribution et d'exercice des stock-options leur étant attribuées sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil, ci-après présenté en section 4.3 du présent document de référence.

### 4.2.1 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 a fixé à 200 000 euros le montant global maximum de l'allocation annuelle des jetons de présence de l'exercice 2010 à répartir de manière forfaitaire entre les membres du Conseil de Surveillance.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

#### Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance, mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au cours de l'exercice 2008 | Montants versés au cours de l'exercice 2009 | Montants versés au cours de l'exercice 2010 |
|------------------------------------|---|---|---|
| <b>Yann Duchesne</b>               |   |   |   |
| Jetons de présence                 | 47 738,00 €                                 | 48 693,00 €                                 | 48 693,00 €                                 |
| Autres rémunérations               | Néant                                       | Néant                                       | Néant                                       |
| <b>Jean-Marc Daillance</b>         |   |   |   |
| Jetons de présence                 | 31 825,00 €                                 | 32 462,00 €                                 | 32 462,00 €                                 |
| Autres rémunérations               | Néant                                       | Néant                                       | Néant                                       |
| <b>Bruno Angles</b>                |   |   |   |
| Jetons de présence                 | 31 825,00 €                                 | 32 462,00 €                                 | 32 462,00 €                                 |
| Autres rémunérations               | Néant                                       | Néant                                       | Néant                                       |
| <b>Ghislain Lescuyer</b>           |   |   |   |
| Jetons de présence                 | 31 825,00 €                                 | 32 462,00 €                                 | 32 462,00 €                                 |
| Autres rémunérations               | Néant                                       | Néant                                       | Néant                                       |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>143 213,00 €</b>                         | <b>146 079,00 €</b>                         | <b>146 079,00 €</b>                         |

Seuls les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre à des jetons de présence.

### 4.2.2 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les rémunérations brutes, avantages de toute nature et options sur actions attribuées aux membres du Directoire de Saft Groupe SA par la Société, les sociétés contrôlées par Saft Groupe SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou des sociétés qui contrôlent Saft Groupe SA au sens du même article, s'établissent comme suit :

#### Rémunérations brutes, avantages de toute nature, options sur actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

|   | Exercice 2008    | Exercice 2009    | Exercice 2010    |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>John Searle – Président du Directoire</b>                              |                  |                  |                  |
| Rémunération totale due au titre de l'exercice                            | 623 122 €        | 615 139 €        | 735 354 €        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 88 650 €         | 87 680 €         | 124 000 €        |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | n.a.             | n.a.             | n.a.             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>711 772 €</b> | <b>742 819 €</b> | <b>859 354 €</b> |
| <b>Thomas Alcide – Membre du Directoire <sup>(1)</sup></b>                |                  |                  |                  |
| Rémunération totale due au titre de l'exercice                            | 194 190 €        | 222 889 €        | 263 253 €        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 73 875 €         | 71 240 €         | 93 000 €         |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | n.a.             | n.a.             | n.a.             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>268 065 €</b> | <b>294 129 €</b> | <b>356 253 €</b> |

(1) La rémunération de Monsieur Thomas Alcide, ici exprimée en euros, est calculée et payée en dollar.

|   | Exercice 2008    | Exercice 2009    | Exercice 2010    |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>Bruno Dathis – Membre du Directoire</b>                                |                  |                  |                  |
| Rémunération totale due au titre de l'exercice                            | 159 808 €        | 247 830 €        | 298 842 €        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 73 500 €         | 71 240 €         | 93 000 €         |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | n.a.             | n.a.             | n.a.             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>233 308 €</b> | <b>319 070 €</b> | <b>391 842 €</b> |
| <b>Xavier Delacroix – Membre du Directoire</b>                            |                  |                  |                  |
| Rémunération totale due au titre de l'exercice                            | 215 216 €        | 228 314 €        | 266 865 €        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 73 875 €         | 71 240 €         | 93 000 €         |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | n.a.             | n.a.             | n.a.             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>289 091 €</b> | <b>299 554 €</b> | <b>359 865 €</b> |
| <b>Elizabeth Ledger – Membre du Directoire</b>                            |                  |                  |                  |
| Rémunération totale due au titre de l'exercice                            | 153 190 €        | 160 464 €        | 181 256 €        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 47 280 €         | 49 320 €         | 62 000 €         |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | n.a.             | n.a.             | n.a.             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>200 470 €</b> | <b>209 784 €</b> | <b>243 256 €</b> |

Le tableau ci-après présente la ventilation par nature de la ligne « Rémunération totale due au titre de l'exercice » ainsi que les montants effectivement versés au cours de ce même exercice :

### Rémunération de chaque dirigeant mandataire social

|  | Exercice 2008    |                  | Exercice 2009    |                  | Exercice 2010    |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>John Searle – Président du Directoire</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                            | 493 757 €        | 493 757 €        | 514 033 €        | 514 033 €        | 514 672 €        | 514 672 €        |
| Rémunération variable                        | 121 949 €        | 121 949 €        | 98 402 €         | 133 690 €        | 213 187 €        | 128 502 €        |
| Rémunération exceptionnelle                  | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Jetons de présence                           | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Avantage en nature :                         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| • Véhicule de fonction                       | 7 416 €          | 7 416 €          | 7 416 €          | 7 416 €          | 7 495 €          | 7 495 €          |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>623 122 €</b> | <b>623 122 €</b> | <b>619 851 €</b> | <b>655 139 €</b> | <b>735 354 €</b> | <b>650 669 €</b> |

|   | Exercice 2008    |                  | Exercice 2009    |                  | Exercice 2010    |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>Thomas Alcide – Membre du Directoire (1)</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                               | 155 905 €        | 155 905 €        | 178 999 €        | 178 999 €        | 186 114 €        | 186 114 €        |
| Rémunération variable                           | 36 283 €         | 36 283 €         | 39 821 €         | 42 494 €         | 75 376 €         | 41 895 €         |
| Rémunération exceptionnelle                     | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Jetons de présence                              | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Avantage en nature :                            |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| • Véhicule de fonction                          | 2 002 €          | 2 002 €          | 1 396 €          | 1 396 €          | 1 763 €          | 1 763 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>194 190 €</b> | <b>194 190 €</b> | <b>220 216 €</b> | <b>222 889 €</b> | <b>263 253 €</b> | <b>229 772 €</b> |

(1) La rémunération et les avantages en nature de Monsieur Thomas Alcide, ici exprimés en euros, sont calculés et payés en dollar.

# 4 Gouvernement d'entreprise

## Intérêts et rémunérations

|  | Exercice 2008    |                  | Exercice 2009    |                  | Exercice 2010    |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>Bruno Dathis – Membre du Directoire</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                          | 159 165 €        | 159 165 €        | 205 698 €        | 205 698 €        | 213 122 €        | 213 122 €        |
| Rémunération variable                      | Néant            | Néant            | 44 973 €         | 41 030 €         | 84 618 €         | 44 973 €         |
| Rémunération exceptionnelle                | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Jetons de présence                         | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Avantage en nature                         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| • Véhicule de fonction                     | 643 €            | 643 €            | 1 102 €          | 1 102 €          | 1 102 €          | 1 102 €          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>159 808 €</b> | <b>159 808 €</b> | <b>251 773 €</b> | <b>247 830 €</b> | <b>298 842 €</b> | <b>259 197 €</b> |

|  | Exercice 2008    |                  | Exercice 2009    |                  | Exercice 2010    |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>Xavier Delacroix – Membre du Directoire</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                              | 154 836 €        | 154 836 €        | 179 429 €        | 179 429 €        | 187 095 €        | 187 095 €        |
| Rémunération variable                          | 33 871 €         | 33 871 €         | 39 502 €         | 39 560 €         | 74 845 €         | 39 502 €         |
| Rémunération exceptionnelle                    | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Jetons de présence                             | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Avantages en nature :                          |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| • Véhicule de fonction                         | 4 579 €          | 4 579 €          | 4 925 €          | 4 925 €          | 4 925 €          | 4 925 €          |
| • Indemnité de logement                        | 21 930 €         | 21 930 €         | 4 400 €          | 4 400 €          | Néant            | Néant            |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>215 216 €</b> | <b>215 216 €</b> | <b>228 256 €</b> | <b>228 314 €</b> | <b>266 865 €</b> | <b>231 522 €</b> |

|  | Exercice 2008    |                  | Exercice 2009    |                  | Exercice 2010    |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  | Montants dus     | Montants versés  |
| <b>Elizabeth Ledger – Membre du Directoire</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Rémunération fixe                              | 124 897 €        | 124 897 €        | 129 786 €        | 129 786 €        | 132 828 €        | 132 828 €        |
| Rémunération variable                          | 24 465 €         | 24 465 €         | 24 003 €         | 26 911 €         | 44 661 €         | 24 003 €         |
| Rémunération exceptionnelle                    | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Jetons de présence                             | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            | Néant            |
| Avantage en nature                             |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| • Véhicule de fonction                         | 3 828 €          | 3 828 €          | 3 767 €          | 3 767 €          | 3 767 €          | 3 767 €          |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>153 190 €</b> | <b>153 190 €</b> | <b>157 556 €</b> | <b>160 464 €</b> | <b>181 256 €</b> | <b>160 598 €</b> |

L'égalité, au sein des tableaux ci-dessus présentés, entre les montants « dus » et « versés » de la part variable des rémunérations des membres du Directoire au titre de l'exercice 2008 résulte du

fait que la fixation de la part variable au titre de cet exercice était postérieure à la date d'arrêt des comptes consolidés.



Le Président et trois des membres du Directoire (Madame Elizabeth Ledger, Messieurs Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe, régime mis en place dans le cadre d'un plan d'épargne retraite interentreprises (Peri)

et dont le financement est à la charge du Groupe. Les sommes constatées ou provisionnées au titre de ce régime au bénéfice de ces trois membres du Directoire se sont élevées à 48 380 euros en 2010. Cette somme globale se ventile comme suit :

|                  | Exercice 2008   | Exercice 2009   | Exercice 2010   |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| John Searle      | 21 163 €        | 21 820 €        | 22 018 €        |
| Bruno Dathis     | 6 351 €         | 11 289 €        | 11 993 €        |
| Xavier Delacroix | 9 018 €         | 9 765 €         | 9 968 €         |
| Elizabeth Ledger | 4 135 €         | 4 466 €         | 4 401 €         |
| <b>TOTAL</b>     | <b>40 667 €</b> | <b>47 340 €</b> | <b>48 380 €</b> |

#### 4.2.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTRIBUÉES PAR L'ÉMETTEUR DURANT L'EXERCICE 2010 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les Stock-options attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

##### Options de souscription attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et toute Société du Groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan       | Nature des options sur actions | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice <sup>(1)</sup> | Prix d'exercice | Période d'exercice             |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|---|--|-----------------|--------------------------------|
| John Searle                        | N° 5<br>2 septembre 2010 | Souscription                   | 124 000 €   | 20 000   | 25,34 €         | du 02/09/2014<br>au 01/09/2017 |
| Thomas Alcide                      | N° 5<br>2 septembre 2010 | Souscription                   | 93 000 €  | 15 000   | 25,34 €         | du 02/09/2014<br>au 01/09/2017 |
| Bruno Dathis                       | N° 5<br>2 septembre 2010 | Souscription                   | 93 000 €  | 15 000   | 25,34 €         | du 02/09/2014<br>au 01/09/2017 |
| Xavier Delacroix                   | N° 5<br>2 septembre 2010 | Souscription                   | 93 000 €  | 15 000   | 25,34 €         | du 02/09/2014<br>au 01/09/2017 |
| Elizabeth Ledger                   | N° 5<br>2 septembre 2010 | Souscription                   | 62 000 €  | 10 000   | 25,34 €         | du 02/09/2014<br>au 01/09/2017 |
| <b>TOTAL</b>                       |                          |                                |   | <b>75 000</b>  |                 |                                |

(1) Au 31 décembre 2010, l'attribution faite à Monsieur John Searle représente 0,08 % du nombre d'actions composant le capital social de Saft Groupe SA, contre 0,06 % pour les attributions faites à Messieurs Thomas Alcide, Bruno Dathis et Xavier Delacroix et 0,04 % pour l'attribution faite à Madame Elizabeth Ledger.

#### 4.2.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2010 PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune option de souscription d'actions nouvelles n'a été levée au cours de l'exercice 2010 par les dirigeants mandataires sociaux.

### 4.2.5 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

L'historique des plans de stock-options mis en œuvre par le Groupe est le suivant :

#### Informations sur les options de souscription d'actions

|   | Plan n° 1    | Plan n° 1bis      | Plan n° 2        | Plan n° 3        | Plan n° 3bis     | Plan n° 4    | Plan n° 5                      |
|---|--------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|--------------|--------------------------------|
| Plan et date de l'Assemblée   | 29 juin 2005 | 29 juin 2005      | 22 juin 2006     | 17 décembre 2007 | 17 décembre 2007 | 12 juin 2008 | 9 juin 2010                    |
| Date du Directoire  | 29 juin 2005 | 28 septembre 2005 | 27 novembre 2006 | 22 janvier 2008  | 5 novembre 2008  | 23 mars 2009 | 2 septembre 2010               |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites :  | 421 900      | 34 500            | 400 000          | 390 000          | 10 000           | 400 000      | 400 000                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :</li> </ul>   |              |                   |                  |                  |                  |              |                                |
| <i>John E.Searle</i>  | 15 000       | -                 | 20 000           | 15 000           | -                | 16 000       | 20 000                         |
| <i>Elizabeth Ledger</i>   | 8 000        | -                 | 8 000            | 8 000            | -                | 9 000        | 10 000                         |
| <i>Thomas Alcide</i>  | 12 500       | -                 | 12 500           | 12 500           | -                | 13 000       | 15 000                         |
| <i>Xavier Delacroix</i>   | 6 000        | -                 | 10 000           | 12 500           | -                | 13 000       | 15 000                         |
| <i>Bruno Dathis</i>   | -            | -                 | -                | -                | 10 000           | 13 000       | 15 000                         |
| Point de départ d'exercice des options  | 30 juin 2009 | 28 septembre 2009 | 28 novembre 2010 | 23 janvier 2012  | 6 novembre 2012  | 24 mars 2013 | 2 septembre 2014               |
| Date d'expiration   | 29 juin 2015 | 27 septembre 2015 | 27 novembre 2016 | 22 janvier 2018  | 5 novembre 2018  | 23 mars 2016 | 1 <sup>er</sup> septembre 2017 |
| Prix de souscription initial  | 26,00 €      | 30,50 €           | 26,00 €          | 27,00 €          | 26,00 €          | 19,80 €      | 25,34 €                        |
| Prix de souscription ajustés  | 23,33 €      | 27,36 €           | 23,33 €          | 24,22 €          | 23,33 €          | 17,76 €      | 25,34 €                        |
| Modalités d'exercice  | -            | -                 | -                | -                | -                | -            | -                              |
| Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010 :   |              |                   |                  |                  |                  |              |                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>par les dirigeants mandataires sociaux</li> </ul>                              | 24 964       | -                 | -                | -                | -                | -            | -                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>par les salariés non mandataires sociaux</li> </ul>                            | 215 652      | -                 | -                | -                | -                | -            | -                              |
| Nombre d'options de souscription annulées ou caduques du plan :   | 97 500       | 3 000             | 32 787           | 23 764           | -                | 13 823       | -                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dont options attribuées aux mandataires sociaux</li> </ul>                     | 32 500       | -                 | 12 500           | -                | -                | -            | -                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dont options attribuées aux autres salariés non mandataires sociaux</li> </ul> | 65 000       | 3 000             | 20 287           | 23 764           | -                | 13 823       | -                              |
| Nombre ajusté d'options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites :            | 94 677       | 32 333            | 389 789          | 409 738          | 11 145           | 432 054      | 400 000                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dont par les mandataires sociaux</li> </ul>                                    | 18 429       | -                 | 56 281           | 53 511           | 11 145           | 71 354       | 75 000                         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dont par les autres salariés non mandataires sociaux</li> </ul>                | 76 248       | 32 333            | 333 508          | 356 227          | -                | 360 700      | 325 000                        |

Les options de souscription consenties au cours de l'exercice 2010 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires ainsi que les options levées au cours de ce même exercice par les dix salariés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé sont présentées ci-après.

#### Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

|                            |                           | Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur, aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé | Options détenues levées, durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé | Options attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux, et annulées ou caduques au 31 décembre 2010 | Nombre ajusté d'options restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites pour les dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux |
|----------------------------|---------------------------|---|---|---|---|
| <b>Plans n° 1 et 1 bis</b> | Nombre total d'options    | 70 000  | 9 702   | -   | 8 917   |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | 23,79 €   | 23,33 €   | 23,33 €   | 27,36 €   |
| <b>Plan n° 2</b>           | Nombre total d'options    | 63 500  | 21 735  | 2 787   | 61 857  |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | 23,33 €   | 23,33 €   | 23,33 €   | 23,33 €   |
| <b>Plan n° 3</b>           | Nombre total d'options    | 60 500  | -   | 12 264  | 67 449  |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | 24,22 €   | 24,22 €   | 24,22 €   | 24,22 €   |
| <b>Plan n° 3 bis</b>       | Nombre total d'options    | -   | -   | -   | -   |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | -   | -   | -   | -   |
| <b>Plan n° 4</b>           | Nombre total d'options    | 63 500  | -   | 25 087  | 70 798  |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | 17,76 €   | 17,76 €   | 17,76 €   | 17,76 €   |
| <b>Plan n° 5</b>           | Nombre total d'options    | 69 000  | -   | -   | 69 000  |
|                            | Prix moyen pondéré ajusté | 25,34 €   | 25,34 €   | 25,34 €   | 25,34 €   |

#### 4.2.6 ACTIONS DE PERFORMANCES CONSENTIES AUX DIRIGEANTS

Le Groupe n'a à ce jour jamais émis de programme d'actions de performance.

#### 4.2.7 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

##### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

|                     | Nombre d'actions | % du capital | % de droits de vote |
|---------------------|------------------|--------------|---------------------|
| Yann Duchesne       | 140              | n.s.         | n.s.                |
| Jean-Marc Daillance | 133              | n.s.         | n.s.                |
| Bruno Angles        | 138              | n.s.         | n.s.                |
| Ghislain Lescuyer   | 135              | n.s.         | n.s.                |

n.s. : non significatif.

### MEMBRES DU DIRECTOIRE

|                  | Nombre d'actions | % du capital | % de droits de vote |
|------------------|------------------|--------------|---------------------|
| John Searle      | 258 175          | 1,03 %       | 1,03 %              |
| Thomas Alcide    | 36 420           | 0,14 %       | 0,14 %              |
| Bruno Dathis     | 426              | n.s.         | n.s.                |
| Xavier Delacroix | 27 770           | 0,11 %       | 0,11 %              |
| Elizabeth Ledger | 61 549           | 0,24 %       | 0,24 %              |

*n.s. : non significatif.*

### 4.2.8 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers réalisées durant l'exercice 2009 ont été les suivantes :

| Mandataires sociaux | Achats d'actions <sup>(1)</sup> |                  | Ventes d'actions |                  |
|---------------------|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                     | Date                            | Nombre d'actions | Date             | Nombre d'actions |
| Elizabeth Ledger    | -                               | -                | 9 mars 2010      | 3 000            |
| Elizabeth Ledger    | -                               | -                | 10 mars 2010     | 1 000            |
| Elizabeth Ledger    | -                               | -                | 11 mai 2010      | 211              |

*(1) Hors exercice d'options de souscription d'actions nouvelles et hors exercice de l'option pour le paiement du dividende en action.*

Ces opérations ont été communiquées à l'AMF et sont détaillées sur le site Internet du Groupe (<http://www.saftbatteries.com>) dans la rubrique « Information réglementée AMF ».



## 4.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ce rapport vous est présenté conformément à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier et de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce.

Il a été approuvé par les membres du Conseil de Surveillance lors de la séance du Conseil en date du 21 janvier 2011.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- de l'évolution des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Groupe ; et
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Pour produire ce rapport, le Président du Conseil de Surveillance s'est fondé sur les éléments d'information suivants :

- le règlement intérieur du Conseil et les travaux réalisés par ses comités spécialisés durant l'année 2010 ;
- le compte-rendu d'activité et les synthèses de rapports de l'audit interne du Groupe ;
- les entretiens tenus avec un certain nombre de membres de la direction du Groupe et notamment la Direction Financière, la Direction Juridique et le département d'audit et contrôle internes ;
- la prise de connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux Comptes, notamment ceux relatifs à l'examen du contrôle interne comptable et financier.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa séance du 21 janvier 2011.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef des sociétés cotées d'avril 2010. Le texte de ce code peut être consulté sur le site du Medef ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

### 4.3.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### a) Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

##### Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance, qui comprend quatre membres et n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2010 est la suivante :

- Monsieur Yann Duchesne, Président ;
- Monsieur Jean-Marc Daillance, Vice-Président ;
- Messieurs Bruno Angles et Ghislain Lescuyer.

Les critères retenus par le Conseil de Surveillance pour qualifier l'indépendance de l'un de ses membres sont ceux établis par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef. Ces critères sont listés dans la section 4.1 « Organes de direction et de surveillance » du présent document de référence.

Ainsi, au regard de ces critères, Messieurs Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer sont indépendants.

##### Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été établi en 2005. Amendé en 2006, il a fait l'objet de nouvelles modifications au cours de l'exercice 2010 afin de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires ainsi que celles des pratiques observées en matière de gouvernance. Les modifications apportées à ce règlement portent principalement sur l'élargissement des compétences du Comité des Rémunérations, le rôle du Comité d'Audit ainsi que la création d'une charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société ([www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)) dans la rubrique *Espace investisseurs/information réglementée AMF/Rapports* sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les principales dispositions du Règlement Intérieur sont par ailleurs présentées en section 4.5 du présent document de référence.

##### Mission du Conseil de Surveillance

Précisément définie dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, la mission du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle permanent de la gestion du Directoire. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. En outre, les décisions du Directoire mentionnées dans les statuts de la Société et dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, nécessitent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à la majorité (le Président du Conseil de Surveillance ayant une voix prépondérante).

##### Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit à minima selon un rythme trimestriel. Au cours de l'exercice 2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois (contre dix fois au cours de l'exercice 2009), aux dates suivantes : les 25 janvier, 15 février, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010.

Le taux moyen de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions s'est établi à 100 % en 2010 (contre 97,5 % en 2009).

Au cours de l'année 2010, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêtés des comptes :

- Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2009 ainsi que le rapport annuel 2009, les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010 et le rapport financier y afférent ;
- Il a arrêté les rapports et résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 ;
- Il a approuvé les honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009.

# 4

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Reuves d'activité :

- le Conseil de Surveillance a pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2010 et du plan stratégique 2010-2012 ;
- il a examiné les rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- il a autorisé la conclusion de conventions réglementées ;
- il a autorisé diverses cautions, avals et garanties émises.

Communication financière :

- le Conseil de Surveillance a revu l'ensemble des communiqués de presse relatifs au chiffre d'affaires et aux résultats semestriels et annuels du Groupe. Il a d'autre part examiné les documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers.

Rémunérations :

- le Conseil de Surveillance a procédé à la fixation et la répartition des jetons de présence de ses membres ;
- il a fixé les objectifs et les modalités de calcul servant de base à la détermination de la rémunération des membres du Directoire et des membres du Saft Management Committee ;
- il a autorisé le Directoire à mettre en œuvre un nouveau plan de stock-options. À cette occasion, il a modifié les modalités d'exercice des stock-options par les mandataires sociaux. Ces évolutions sont décrites ci-après.

Audit Interne :

- le Conseil de Surveillance a revu les travaux et missions menées en 2009 par le département d'audit et de contrôle internes du Groupe et a approuvé le plan d'action de l'audit interne pour l'exercice 2010.

Gouvernement d'entreprise :

- le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2009, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- il a mis en place une charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance ;
- il a examiné et approuvé les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ci-avant décrites ;
- il a procédé à la revue annuelle de son fonctionnement. Les conclusions de cette revue sont présentées ci-après dans le chapitre « évaluation et fonctionnement du Conseil de Surveillance » ;
- il a procédé à la revue des critères d'indépendance de ses membres, par rapport aux règles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
- il a procédé à l'examen du manuel de sensibilisation sur les thèmes de la fraude et de la corruption élaboré par le département d'audit et de contrôle internes et distribué aux managers du Groupe ;
- il a enfin pris connaissance des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après.

#### Les Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance est doté de deux Comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil de Surveillance et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Leurs rôles et modalités de fonctionnement sont les suivants :

#### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit du Groupe est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, tous membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité d'Audit sont Messieurs Jean-Marc Daillance, Président, Bruno Angles et Yann Duchesne. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites en section 4.1 « Organes de direction et de surveillance » du présent document de référence, les trois membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

En application des dispositions légales et réglementaires le Comité d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le rôle du Comité d'Audit est plus précisément décrit dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Il prend notamment en compte les conclusions du rapport de juillet 2010 du groupe de travail constitué par l'AMF sur le Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice écoulé (six fois également en 2009) aux dates suivantes : les 25 janvier, 12 février, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010.

Le taux de participation des membres du Comité d'Audit aux réunions s'est établi à 100 % en 2010 (100 % également en 2009).

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment examiné les sujets et dossiers suivants avant leur transmission au Conseil de Surveillance :

- lors de l'arrêté des comptes annuels 2009 et semestriels 2010, le Comité d'Audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes, revu les états financiers et autres informations financières y afférentes, entendu les Commissaires aux Comptes et pris connaissance de leurs rapports ;
- il a également revu le montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009 ;
- il a examiné les divers communiqués de presse sur les chiffres d'affaires trimestriels et les résultats annuels et semestriels ainsi que les divers documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers ;
- il a examiné le budget annuel 2010 ainsi que les rapports trimestriels d'activité du Directoire ;
- il a pris connaissance du rapport annuel d'activité et des différents travaux réalisés par l'audit interne du Groupe, et notamment :
  - le suivi réalisé en 2009 des points relevés lors des audits de sites et/ou thématiques réalisés au cours de l'année 2008,
  - les résultats de la campagne d'autoévaluation du contrôle interne réalisée en 2009 par les différents sites du Groupe,
  - les résultats de la cartographie des risques Groupe réalisée en 2009 et la présentation des plans d'action y afférents,
  - le diagnostic réalisé sur les pratiques de gouvernance du Groupe, par leur comparaison avec les différentes recommandations émises par l'Afep-Medef et l'AMF en 2009,
  - le plan d'action de l'audit et du contrôle interne pour l'exercice 2010.

- il a examiné le plan d'audit des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010 ;
- il a examiné le manuel de sensibilisation sur les thèmes de la fraude et de la corruption (« Handbook about fraud and corruption ») à destination du management du Groupe ;
- il a examiné le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2009, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

### Comité des Rémunérations et des Nominations

En 2010, le Conseil de Surveillance a souhaité étendre les compétences du Comité des Rémunérations, devenu Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois membres issus du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations sont Messieurs Yann Duchesne, Président, Ghislain Lescuyer et Bruno Angles.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil de Surveillance sur les questions suivantes :

Au titre des rémunérations :

- le montant et la répartition des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance ;
- les rémunérations et avantages des membres du Directoire et des membres du *Saft Management Committee* ;
- les plans de stock-options.

Au titre des nominations :

- la nomination et le renouvellement des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance ;
- la structure et la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- la revue de l'évolution prévisionnelle des ressources de direction *Saft Management Committee* (SMC), de la succession et/ou du renouvellement de ses membres ;
- la revue de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, conformément aux critères retenus par le code Afep-Medef.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité des Rémunérations et des Nominations peut s'appuyer sur des rapports et études externes.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice écoulé (contre 6 fois en 2009) aux dates suivantes : les 27 janvier, 27 avril, 23 juillet, 2 septembre et 2 novembre 2010.

Le taux de présence des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations aux réunions s'est établi à 100 % en 2010 (également 100 % en 2009).

Au cours de ses réunions, le Comité des Rémunérations et des Nominations a notamment examiné les thèmes suivants :

- l'évolution annuelle des rémunérations du Président et des membres du Directoire, ainsi que des membres du *Saft Management Committee* ;
- les modalités de calcul et la fixation de la part variable de la rémunération 2010 des membres du *Saft Management Committee* ;

- la fixation des objectifs quantitatifs de performance du Groupe servant de base au calcul de la part variable de la rémunération 2010 des membres du Comité de Direction du Groupe (« SMC ») ;
- les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010 ;
- les attributions de stock-options faites au cours de l'exercice 2010, les conditions d'exercice des stock-options attribuées aux membres du Directoire, ainsi que les conditions de cession par ces derniers des actions acquises par l'exercice de leurs stock-options.

### Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

En février 2010, le Conseil de Surveillance a procédé à la revue annuelle de son fonctionnement au cours de l'année 2009. À l'issue de cette revue, le Conseil s'est fixé un certain nombre d'objectifs et notamment :

- avoir un rôle plus actif dans les orientations stratégiques du Groupe, et approfondir sa connaissance de la politique du Groupe en matière de recherche et développement ;
- avoir un rôle plus actif en matière de gestion des Ressources humaines du Groupe, et renforcer son action en matière de nomination des dirigeants du Groupe et de revue du plan de succession des membres du management ;
- améliorer la gouvernance du Conseil de Surveillance, et établir une charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance.

Les modifications intervenues en 2010 dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance résultent de la mise en œuvre de certains de ces objectifs.

### Conformité de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef des sociétés cotées d'avril 2010

La Société est en conformité avec les recommandations du code Afep-Medef à l'exception des points suivants :

- cumul entre mandat social et contrat de travail de Monsieur John Searle, Président du Directoire : la position du Conseil de Surveillance reste inchangée. Le Conseil de Surveillance estime en effet que si la recommandation du code Afep-Medef peut se comprendre pour un dirigeant nouvellement arrivé dans une entreprise, celle-ci n'est pas justifiable pour un dirigeant ayant effectué un long parcours réussi dans le Groupe, et ce notamment comme salarié non titulaire d'un mandat social. Le Conseil de Surveillance a en conséquence décidé d'autoriser le maintien du contrat de travail entre la Société Saft Acquisition SAS et Monsieur John Searle avec son mandat de Président du Directoire de la Société ;
- plans de stock-options : aucune règle spécifique ne fixe la fréquence et/ou la périodicité de mise en œuvre des plans d'options sur actions. Le Groupe considère en effet qu'il convient en ce domaine de maintenir une certaine flexibilité sachant que tout programme de stock-options doit faire l'objet d'une autorisation préalable des actionnaires en Assemblée Générale et du Conseil de Surveillance ;
- échelonnement des dates de mandat des membres du Conseil de Surveillance : la résolution proposée en ce sens lors de la précédente Assemblée Générale n'ayant pas été adoptée, une nouvelle résolution modifiée sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires ;
- répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de Surveillance : Compte tenu du nombre de membres actuel du Conseil de Surveillance et de l'implication de chacun d'entre

eux dans les différents travaux du Conseil et de ses comités, le Conseil n'a pas souhaité modifier les modalités de fixation des jetons de présence de ses membres qui reste forfaitaire ;

- parité du Conseil de Surveillance (recommandation n° 6.3 de l'Afep-Medef d'avril 2010) : une résolution sera proposée lors de la prochaine Assemblée afin de conduire à une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance.

#### b) Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Saft Groupe SA dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

Les statuts de la Société ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipulent cependant que certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- cession d'immeubles et de participations et octroi de garanties ;
- investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe ;
- investissements dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'engagement au-delà d'un certain montant ;
- l'émission de tout titre obligataire et la mise en œuvre de toute délégation en la matière.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance doit avoir communication des documents prévisionnels et de gestion et des rapports d'analyse de ces derniers établis par le Directoire.

#### c) Dispositions statutaires relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 13, 14 et 22 des statuts de la Société. Ces statuts peuvent être consultés sur le site [www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com) dans la rubrique « Espace Investisseur/ Information actionnaires ».

#### d) Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est placée sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, qui se fonde sur les avis et recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations.

#### Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Pour 2010, un montant global maximum de 200 000 euros de jetons de présence a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010. Ce montant est inchangé par rapport à l'exercice 2009.

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a, conformément à l'article L. 225-83 du

Code de commerce, fixé comme suit les montants individuels et forfaitaires de jetons de présence pour l'exercice 2010 :

- Monsieur Yann Duchesne, Président : 48 693 euros (48 693 euros en 2009) ;
- Messieurs Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer : 32 462 euros chacun (32 462 euros en 2009).

#### Membres du Directoire

La composition du Directoire, qui comprend cinq membres, était la suivante au 31 décembre 2010 :

- Monsieur John Searle, Président ;
- Monsieur Thomas Alcide ;
- Monsieur Bruno Dathis ;
- Monsieur Xavier Delacroix ;
- Madame Elizabeth Ledger.

La rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, conformément aux principes édictés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Elle comporte une part fixe annuelle, déterminée en fonction du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun et en référence aux pratiques de marché.

Elle comporte également une part variable déterminée en fonction d'objectifs de performance financière du Groupe. Pour l'exercice 2010, ces objectifs ont été basés sur les critères suivants : la croissance du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA (*l'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges*) et le niveau du besoin en fonds de roulement opérationnel (Operating Working Capital), tels que mesurés au niveau des comptes consolidés de Saft Groupe SA. Le niveau de réalisation attendu au regard des objectifs quantitatifs fixés aux dirigeants a été défini de manière précise. Le Conseil de Surveillance considère que cette information doit rester confidentielle. Le montant de la part variable peut représenter jusqu'à 60 % de la part fixe, sauf circonstances particulières.

Le Président et les membres du Directoire bénéficient chacun de la mise à disposition d'un véhicule dont les coûts de location et d'utilisation sont pris en charge par la Société.

En ce qui concerne le Président du Directoire, il est prévu de lui accorder, en cas de départ contraint, une indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail dont la base de calcul est constituée des rémunérations fixe et variable ainsi que des avantages en nature. Son versement est subordonné au respect de conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi ce versement n'aura lieu que si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT (défini comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels) de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Cette clause prévoit le paiement de dix-huit mois de rémunération moyenne (calculée sur les douze derniers mois de présence dans la Société). Le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence ne peut en tout état de cause pas excéder vingt-quatre mois de rémunération.

Les informations détaillées sur les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire figurent sous forme de tableaux dans la section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence.

Les membres du Directoire percevant des jetons de présence au titre de leurs mandats au sein des coentreprises et/ou filiales du Groupe Saft rétrocèdent ces jetons à la Société.

À l'exception du Président du Directoire, les membres salariés en France du Directoire bénéficient des accords d'intéressement et de participation de Saft SAS (ex-Saft SA).

Le Président et trois des membres du Directoire (Madame Elizabeth Ledger, Messieurs Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe, régime mis en place dans le cadre d'un plan d'épargne retraite interentreprises (Peri) et dont le financement est à la charge du Groupe. Ce régime de retraite répond aux critères du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef.

## e) Politique d'attribution des stock-options

### Nature des options

Toutes les stock-options attribuées à ce jour sont des options de souscription d'actions nouvelles, conformément aux décisions prises par les actionnaires en Assemblées Générales.

### Conditions d'attribution

Ces options de souscription sont attribuées sur proposition du Directoire par décision du Conseil de Surveillance. Les bénéficiaires de ces options font partie de l'encadrement du Groupe. Lors de chaque plan de stock-options, le nombre de bénéficiaires est d'environ 100 à 150 salariés du Groupe. Au 31 décembre 2010, le nombre total de stock-options existantes représente 7,04 % du nombre d'actions composant le capital social de Saft Groupe SA.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé les règles d'attribution spécifiques suivantes :

- lors de chaque nouvelle attribution de stock-options, la valeur des stock-options attribuées à chaque membre du Directoire, déterminée par application des normes IFRS, ne devra pas excéder un plafond de 35 % (trente-cinq pour cent) de l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle de chaque attributaire ;
- le pourcentage maximum de stock-options pouvant être attribué à l'ensemble des membres du Directoire par rapport à l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale des actionnaires ne pourra pas excéder 25 % (vingt-cinq pour cent), et le pourcentage maximum attribué à chaque membre du Directoire ne pourra pas excéder 6 % (six pour cent) de cette enveloppe globale.

### Périodicité des plans

Les plans d'options de souscription d'actions sont mis en œuvre à une fréquence supérieure à un an. Cinq plans principaux ont été mis en œuvre par le Directoire depuis que la Société est cotée : juin 2005, novembre 2006, janvier 2008, mars 2009 et septembre 2010.

### Prix des options

Aucune décote ne peut être appliquée lors de l'attribution de stock-options.

D'autre part, les membres du Directoire en activité attributaires de stock-options ne peuvent pas recourir à des opérations de couverture de leur risque.

### Conditions arrêtées pour l'exercice des stock-options

Les conditions arrêtées pour l'exercice des stock-options sont les suivantes : des périodes d'interdiction de levées sont définies et communiquées à l'ensemble des bénéficiaires d'options. Durant ces périodes, aucun des attributaires ne peut exercer ses options.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé les règles complémentaires suivantes :

- à chaque levée d'options de souscription par un membre du Directoire, celui-ci devra conserver pendant toute la durée de son mandat au moins 15 % des actions issues de cette levée. Cette règle s'applique à compter du plan n° 3 autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2007 ;
- l'exercice par les membres du Directoire des stock-options leur ayant été attribué est conditionné à la réalisation des critères de performances suivants :
  - pour les stock-options attribuées lors des quatre premiers plans mis en œuvre, une marge d'EBITDA consolidée du Groupe doit être positive sur l'exercice d'attribution des stock-options (sous réserve que ces stock-options soient attribuées au plus tard le 30 juin) et les deux exercices suivants (ou les trois exercices suivants si l'attribution intervient postérieurement au 30 juin),
  - pour les stock-options attribuées à compter du plan mis en œuvre en date du 2 septembre 2010, la marge d'EBIT consolidée du Groupe doit être positive au cours de l'exercice d'attribution (si celle-ci a eu lieu au cours du premier semestre civil) et des deux exercices suivants ou au cours des trois exercices suivant l'exercice d'attribution si l'attribution a lieu au cours du second semestre. Cette modification a été entérinée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 2 novembre 2010 ;
- les membres du Directoire devront s'abstenir d'exercer leurs options pendant :
  - une période de 60 jours précédant la publication des communiqués sur les résultats annuels,
  - une période de 30 jours précédant la publication du communiqué sur les résultats semestriels,
  - une période de 15 jours précédant la publication des communiqués sur les chiffres d'affaires trimestriels.

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est présenté sous forme de tableaux en section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence.

## 4.3.2 GESTION DES RISQUES ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### a) Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés et de son contrôle sur les sociétés du Groupe. Le Groupe Saft comprend la société mère Saft Groupe SA et ses filiales consolidées, comme indiqué dans les notes annexes aux États financiers consolidés. Le Groupe ne comprend pas les coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC qui ne sont pas consolidées par intégration mais sont mises en équivalence.



# 4 Gouvernement d'entreprise

## Rapport du Président du Conseil de Surveillance

### Définition et objectifs

Le Groupe a adopté une définition du contrôle interne compatible avec celle élaborée par le *Committee of Sponsoring Organization (COSO)* de la *Treadway Commission* dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis.

Au sein du Groupe, le contrôle interne est défini comme un ensemble de processus contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le système de contrôle interne du Groupe a pour objectif d'apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- le respect des lois et règlements applicables, des politiques définies par le Groupe, et des procédures internes ;
- la protection des actifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier ;
- la fiabilité des informations comptables et financières.

Il vise également à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs précités et la maîtrise de l'ensemble des risques.

En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne et notamment aux erreurs humaines commises, au cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permettent d'éluder le dispositif de contrôle en place ou au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, serait plus onéreuse que le risque qu'il est censé pallier.

### Acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est conçu et mis en œuvre par le Directoire, appliqué et déployé par l'ensemble du personnel sous la responsabilité des managers du Groupe. Il est contrôlé par le Conseil de Surveillance, qui s'informe périodiquement des résultats du fonctionnement du dispositif et des actions déployées.

En 2010 les activités d'audit et de contrôle internes sont pilotées par un responsable entièrement dédié à cette fonction et reportant au Directeur administratif et financier du Groupe mais bénéficiant de la faculté de saisir directement le Président du Directoire et/ou le Comité d'Audit en tant que de besoin. Pour réaliser certaines missions, le responsable de l'audit et du contrôle internes fait régulièrement appel à des ressources externes spécifiques.

### Les processus de contrôle interne du Groupe

Le Groupe structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO précité :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ; et
- le pilotage du contrôle interne.

### Environnement de contrôle

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle fort qui repose notamment sur le rôle du *Saft Management Committee* qui est l'instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Le SMC se réunit au moins une fois par mois sous l'autorité

du Président du Directoire. Sur la base des dossiers qui lui sont présentés et des informations échangées lors de ces réunions, il fournit l'impulsion nécessaire aux orientations ou aux prises de décisions des organes du Groupe et assure le pilotage des activités et des projets au plus haut niveau.

Le Groupe dispose en outre d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations depuis 2008, ce dernier étant devenu le Comité des Rémunérations et des Nominations en 2010.

L'environnement de contrôle fait l'objet d'un processus d'amélioration continue qui est inscrit dans les objectifs du Groupe. Ainsi, le Groupe a au cours des dernières années mis en place les outils suivants :

- un code d'éthique définissant les valeurs de Saft et le code de conduite à respecter collectivement et individuellement ;
- un comité spécifique dédié à la sécurité des systèmes d'information (« ISSC » ou *Information Systems Security Committee*). Ce Comité a pour vocation de renforcer l'environnement de contrôle lié aux systèmes d'informations. Depuis sa création en 2009, il a notamment procédé à une revue de la charte des systèmes d'information, mis à jour et diffusé les politiques générales du Groupe en matière de sécurité informatique et de mots de passe. Il a également entériné en 2010 le déploiement de différentes sessions de formation auprès des utilisateurs afin de renforcer leur sensibilisation à la confidentialité et la protection des données ;
- un manuel de sensibilisation aux problématiques de fraude et de corruption distribué aux managers du Groupe en 2010.

### Évaluation des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe est exposé passe par l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. L'évaluation des risques permet notamment d'orienter les activités de contrôle et certains travaux de l'audit interne.

Afin de maîtriser cette composante essentielle du contrôle interne, la direction du Groupe réalise régulièrement une cartographie des risques Groupe qui permet :

- d'une part de hiérarchiser les risques en fonction de leur impact potentiel en cas de survenance ; et
- d'autre part de procéder à une appréciation du niveau de contrôle pour chacun d'entre eux.

La cartographie des risques du Groupe a été actualisée en fin d'année 2009. Cette actualisation n'a pas mis en évidence d'évolution significative dans les principaux risques par rapport à ceux identifiés lors de la précédente mise à jour réalisée en 2007. Elle s'est en revanche traduite par une évolution de la hiérarchisation des principaux risques liés aux activités du Groupe et à l'environnement dans lequel il évolue.

Les risques Groupe et les modalités de leur gestion (y compris le programme d'assurances externes souscrites) sont exposés dans le chapitre 2 « Facteurs de Risques » du présent document de référence.

De plus, le Groupe a réalisé une cartographie spécifique des risques liés à la disponibilité des systèmes d'information. Cette cartographie a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'amélioration.

### Activités de contrôle

Ces activités portent, d'une part sur le suivi de l'activité et de la performance des divisions du Groupe, d'autre part, sur l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la direction du Groupe et, enfin sur le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque division et de l'application des politiques du Groupe avec les acteurs suivants :

- le département en charge du contrôle de gestion qui assure un suivi mensuel détaillé de l'activité des filiales et unités opérationnelles à partir du budget, des réalisations et des prévisions réactualisées périodiquement. Le reporting mensuel établi par chaque unité opérationnelle ou filiale à partir d'un outil informatisé dédié (progiciel Magnitude) est revu attentivement par les contrôleurs de gestion de divisions et le SMC, et fait l'objet d'investigations spécifiques auprès de la filiale si nécessaire ;
- le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Directeurs des divisions industrielles du Groupe qui se réunissent chaque mois pour analyser les performances mensuelles de chaque division et des unités qu'elles regroupent, qu'elles soient commerciales (notamment les commandes, les ventes, etc.) ou financières ainsi que les prévisions et leur actualisation périodique.

Ces activités de contrôle s'appuient sur un certain nombre d'outils. En premier lieu, sous l'impulsion du *Saft Management Committee*, un corps de règles et de procédures a été défini pour chacune des directions générales des divisions industrielles du Groupe.

D'autre part, le Groupe dispose d'un manuel de contrôle interne qui couvre l'ensemble des contrôles clés, c'est-à-dire ceux considérés comme étant essentiels pour le bon fonctionnement des opérations de Saft. Ce manuel est mis à jour en tant que de besoin.

Ce manuel de contrôle interne est le support d'un processus périodique d'autoévaluation par chaque entité opérationnelle de la qualité de son contrôle interne.

#### Information et communication

Cette composante du dispositif de contrôle interne du Groupe vise à identifier, recueillir et diffuser sous une forme et dans des délais appropriés, l'information pertinente qui permet à la totalité du personnel du Groupe d'assumer ses responsabilités. Il s'agit des flux d'informations qui sous-tendent des procédures de contrôle internes efficaces, depuis les orientations fixées par le Directoire jusqu'à leur exécution dans chacune des unités et sociétés du Groupe.

Le Groupe est doté d'outils permettant un partage optimal des informations entre le Directoire, le *Saft Management Committee* et les filiales ou unités opérationnelles, au travers de ses systèmes intranet et de messagerie qui permettent à chacun de ses acteurs d'avoir accès à une information qualitative et quantitative pertinente relative à leurs responsabilités.

Ce partage d'information est réalisé en allouant à chaque catégorie d'information un canal de communication adapté et efficace permettant de véhiculer :

- les informations relatives au suivi budgétaire ;
- les informations comptables et financières remontant des filiales vers le siège du Groupe ;
- les informations opérationnelles et fonctionnelles échangées entre le *Saft Management Committee* et la direction de chaque division industrielle.

À titre d'illustration, le contrôle financier des filiales est assuré par les contrôleurs de gestion de divisions et les responsables du contrôle de gestion de chaque unité ou filiale et soumis au « *Saft Management Committee* » au moyen des documents suivants :

- le plan d'affaires à trois ans (actualisé une fois par an) ;
- le budget élaboré une fois par an et faisant l'objet d'un suivi d'écart et d'une actualisation complète (*reforecast*) à minima à la fin de chaque trimestre ;

- le reporting financier mensuel structuré par le progiciel dédié Magnitude.

De la même manière, un système d'information et de contrôle spécifique existe en matière de décision et de suivi des investissements. La direction du Groupe dispose ainsi d'une information mensuelle dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'engagement stricte et formalisée, placée sous l'autorité d'un responsable dédié.

Enfin, Saft s'attache à renforcer les outils de gestion et de mise à disposition de l'information, tels que l'intranet et les bases de données partagées permettant, au sein du Groupe, un meilleur accès et partage de l'information.

#### Pilotage du contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soit évaluée, dans le temps, la pertinence.

Pour cela un système de suivi permanent a été mis en place, notamment par le biais de l'audit interne.

La fonction d'audit interne au sein du Groupe Saft a vocation à réaliser des missions d'audit sur l'ensemble des entités, des activités et des processus du Groupe. Son programme d'audit est approuvé par le Comité d'Audit avant d'être présenté au *Saft Management Committee*. Les plans d'action développés par les entités du Groupe qui ont été soumises à un audit interne donnent systématiquement lieu à un suivi. L'audit interne a notamment pour mission de vérifier de façon indépendante l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle interne et applique les normes professionnelles d'audit interne édictées par les organisations professionnelles internationales (notamment l'*Institute of Internal Auditors*).

Dans le cadre du plan d'audit interne 2010, les principales actions suivantes ont été mises en œuvre :

- réalisation de trois missions d'audit :
  - audit du processus de gestion des contrats long terme et des développements capitalisés à Cockeysville (USA),
  - audit de problématiques liées aux stocks, du processus de gestion des immobilisations corporelles, du processus de reporting à Oskarshamn en Suède,
  - audit complet (tous processus) à North Haven aux USA.

Ces audits ont donné lieu à l'émission de rapports de recommandations qui feront l'objet d'un suivi en 2011.

- suivi de la mise en œuvre de points d'amélioration spécifiques identifiés lors des audits d'unités opérationnelles réalisés en 2008, pour les sites commerciaux de Hong Kong, Singapour et de l'Australie ;
- mise à jour du manuel de contrôle interne : en 2010, huit des dix-sept processus définis au niveau du Groupe ont fait l'objet d'une revue approfondie avec les responsables de chaque processus. Ce travail s'est notamment appuyé sur les résultats de la première campagne d'autoévaluation du contrôle interne et a intégré l'évolution des activités du Groupe ;
- rédaction et diffusion d'un manuel de sensibilisation sur la fraude et la corruption (« *Handbook against Fraud and Corruption* »).

Les résultats des travaux menés par le département d'audit interne ont été présentés au Comité d'Audit en janvier 2011.

#### Les procédures de contrôle interne associées à l'élaboration de l'information financière et comptable

La production de l'information financière et comptable du Groupe Saft est assurée par la Direction Financière qui coordonne l'arrêté des comptes de Saft Groupe SA et de ses filiales. Outre les points relatifs à l'information comptable et financière mentionnés ci-avant

# 4

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport du Président du Conseil de Surveillance

dans chacune des composantes du dispositif de contrôle interne, il convient de souligner les points spécifiques suivants :

- un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction Générale et à l'information du public. Ces informations sont régulièrement enrichies afin d'améliorer la qualité de l'information financière disponible au niveau du Groupe ;
- la production de l'information comptable et financière statutaire est effectuée sur la base d'un calendrier et d'un ensemble de procédures et de contrôles formalisés. La traçabilité des opérations de clôture est assurée par la constitution d'un dossier de clôture pour chacune des entités ;
- la Direction Financière du Groupe Saft s'appuie notamment sur les directions financières de chaque filiale et les procédures de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire existantes au sein du Groupe. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière aux différents niveaux de l'organisation et de réagir sans délai à toute dérive constatée ;
- le Groupe Saft a élaboré et utilise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Ce manuel définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise les règles de consolidation à respecter.

Il intègre une analyse détaillée des normes IFRS et de leurs modalités d'application dans le Groupe Saft et a été mis en ligne sur le site intranet du Groupe ; chaque trimestre, des instructions de consolidation émises par le Groupe sont adressées à chaque entité. Ces instructions sont régulièrement modifiées afin d'intégrer les évolutions dans les besoins d'information ainsi que dans les procédures de contrôle ;

- la mise à disposition sur l'intranet du Groupe d'un socle de procédures comptables et financières régulièrement revues et mises à jour.

#### **b) Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)**

À l'exception des clauses de changement de contrôle figurant dans les contrats d'emprunts et décrites dans les notes aux États financiers consolidés, la Société n'a pas conclu d'accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Les engagements de la Société vis-à-vis des États français et israélien sont décrits en section 8.4 « Contrats en engagements importants » du présent document de référence.

## 4.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Saft Groupe SA.

### Exercice clos, le 31 décembre 2010

#### Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot  
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Saft Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC  
SYC SAS

Serge Yablonsky

## 4.5 PRINCIPALES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance, en ligne avec les préconisations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 avril 2005. Amendé en 2006 et 2010, ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société ([www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)).

Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont les suivantes :

### 4.5.1 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### a) Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Les orientations à moyen terme des activités de Saft sont définies chaque année par un plan stratégique, dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de Saft. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Directoire doit également obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à 30 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel.

Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour l'émission de tout titre obligataire et pour mettre en œuvre l'une des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale pour l'émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière.

Le Président ou tout autre membre du Directoire porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait de nature à remettre en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

#### b) Information des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points figurant à l'ordre du jour.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe Saft intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Le membre du Conseil de Surveillance souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Président du Directoire par le biais du secrétariat du Conseil de Surveillance en précisant l'objectif de cette visite.

#### c) Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président ou par le Président du Comité d'Audit.

Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu d'effectuer un tel contrôle ou une telle vérification, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier des dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires de Saft.

L'audition de personnels de Saft lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que les informations utiles à la mission de contrôle de vérification soient fournies à celui qui la réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ce rapport.

#### d) Possibilité de conférer une mission spécifique à un membre du Conseil de Surveillance

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission spécifique, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque la ou les personnes pressenties pour réaliser la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote sur leur désignation.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance un projet de lettre de mission qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, après consultation du Comité des Rémunérations, la rémunération due aux personnes en charge de la mission ainsi que ses modalités de paiement ;



- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de déplacement et des dépenses engagés par l'intéressé dans le cadre de la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil de Surveillance soumet, s'il y a lieu, pour avis, le projet de lettre de mission, aux comités du conseil intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil de Surveillance aux membres dudit conseil.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

#### e) Comités du Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations et des Nominations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

#### f) Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil de Surveillance (chiffre d'affaires des premiers et troisièmes trimestres ; résultats du premier semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée Générale Annuelle, etc.) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil de Surveillance.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance 48 heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

#### g) Participation aux réunions de Conseil de Surveillance par visioconférence

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de Surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil souhaitant participer au Conseil de Surveillance.

## 4.5.2 DEVOIRS ET RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les devoirs et responsabilités des membres du Conseil de Surveillance sont énoncés dans la charte de déontologie des membres du Conseil de Surveillance, charte faisant partie intégrante du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Cette charte a pour objectif de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre des principes directeurs de gouvernement d'entreprise que sont l'indépendance, l'intégrité, la loyauté et le professionnalisme.

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à adhérer aux règles directrices contenues dans la charte et à les mettre en œuvre. Celles-ci sont les suivantes :

#### *Intérêt Social*

Les membres du Conseil de Surveillance doivent agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la société et doivent se considérer comme représentants de l'ensemble des actionnaires, quel que soit leur mode de désignation.

#### *Respect des lois et statuts*

Les membres du Conseil de Surveillance, au moment où ils entrent en fonction, doivent avoir pris connaissance de leurs droits et obligations. Ils doivent notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à leur fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables ainsi que les règles propres à la société édictées par ses statuts ou le règlement intérieur de son Conseil.

#### *Indépendance*

Les membres du Conseil de Surveillance veillent à préserver en toute circonstance leur indépendance de jugement, de décision et d'action.

Dans l'exercice de son mandat, ils doivent se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de la société.

#### *Conflit d'intérêts*

Les membres du Conseil de Surveillance s'efforcent d'éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la société ou d'une des sociétés du Groupe.

Ils informent le Conseil de tout conflit d'intérêt dans lequel ils pourraient être impliqués. Dans les cas où ils ne peuvent éviter de se trouver en conflit d'intérêt, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

#### *Confidentialité*

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises.

De façon générale, ils sont tenus de ne pas communiquer, ès qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance de ses membres les informations devant être données au marché, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom de Saft Groupe SA.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité, le Président du Conseil de surveillance après avis de la conférence des présidents des comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

**Informations privilégiées et opérations sur titre**

Les membres du Conseil de Surveillance s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès. En particulier, lorsqu'ils détiennent sur la société des informations non rendues publiques, ils s'interdisent de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent par ailleurs respecter les règles suivantes :

Ils mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Ils communiquent au Président du Conseil de Surveillance dès que possible les informations leur permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Ils s'abstiennent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés du Groupe admis aux négociations sur un marché réglementé, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels de la société et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique également pendant les périodes de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle abstention.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées ci-dessus et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant des informations privilégiées du fait de leurs fonctions ou participant à une opération de la nature de celles visées ci-dessus respectent ces règles.

**Devoir de diligence, professionnalisme et implication**

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires :

- ils s'assurent que le nombre et la charge de l'ensemble de leurs mandats d'administrateur leur laissent une disponibilité suffisante, particulièrement s'ils exercent par ailleurs des fonctions exécutives ;
- ils s'informent sur les métiers et spécificités de l'entreprise, ses enjeux, ses valeurs y compris en interrogeant ses principaux dirigeants ;
- ils consacrent le temps nécessaire à l'étude des questions traitées par le Conseil de Surveillance et, le cas échéant, par le(s) Comité(s) dont ils sont membre ;
- ils demandent toute information complémentaire qu'ils considèrent comme indispensable à leur information pour délibérer au sein du Conseil en toute connaissance de cause et s'efforcent de l'obtenir dans les délais appropriés ;
- ils s'attachent à mettre à jour les connaissances qui leur sont utiles et peuvent bénéficier, en particulier lors de leur nomination au Conseil et s'ils le jugent nécessaire, d'une formation sur les spécificités du Groupe Saft, son métier, son secteur d'activité, son organisation et ses particularités financières ;
- ils participent activement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils sont membres, sauf empêchement ;
- ils assistent aux Assemblées Générales d'actionnaires.

**Efficacité**

Les membres du Conseil de Surveillance contribuent à la collégialité et l'efficacité des travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés, ainsi qu'à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires.

Ils veillent à ce que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance soit appliqué et formulent toute proposition tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci.

Ils acceptent l'évaluation de leur propre action au sein du Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance s'engagent à remettre leur mandat à la disposition du Conseil lorsqu'ils estiment de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

# Commentaires sur l'exercice 2010

|        |   |     |
|--------|---|-----|
| 5.1    | Activité et résultats consolidés                                | 102 |
| 5.2    | Résultats par division  | 103 |
| 5.2.1  | Industrial Battery Group (IBG)                                  | 104 |
| 5.2.2  | Speciality Battery Group (SBG)                                  | 105 |
| 5.2.3  | Autres activités  | 105 |
| 5.2.4  | Johnson Controls-Saft (JC-S)                                    | 105 |
| 5.2.5  | ASB   | 106 |
| 5.3    | Autres éléments des résultats consolidés                        | 106 |
| 5.3.1  | Frais de restructuration  | 106 |
| 5.3.2  | Autres produits et charges opérationnels                        | 106 |
| 5.3.3  | Résultat opérationnel   | 106 |
| 5.3.4  | Résultat financier  | 107 |
| 5.3.5  | Résultat avant impôt  | 107 |
| 5.3.6  | Impôts  | 107 |
| 5.3.7  | Résultat net part du Groupe, résultat par action et dividende   | 107 |
| 5.4    | Recherche et développement                                      | 107 |
| 5.5    | Investissements et actifs immobilisés                           | 108 |
| 5.5.1  | Investissements   | 108 |
| 5.5.2  | Propriétés immobilières, usines et équipements                  | 108 |
| 5.6    | Trésorerie et financements                                      | 108 |
| 5.6.1  | Flux de trésorerie générés par l'activité                       | 108 |
| 5.6.2  | Trésorerie et endettement                                       | 109 |
| 5.7    | Bilan du Groupe   | 109 |
| 5.8    | Autres éléments marquants de l'exercice 2010                    | 109 |
| 5.8.1  | Assemblée Générale annuelle et dividende                        | 109 |
| 5.8.2  | Projets d'investissements                                       | 109 |
| 5.9    | Transactions entre parties liées                                | 110 |
| 5.10   | Évolution du périmètre 2010                                     | 110 |
| 5.11   | Principes de préparation des États financiers consolidés        | 111 |
| 5.12   | Événements récents et orientations 2011                         | 111 |
| 5.12.1 | Événements postérieurs à la clôture de l'exercice               | 111 |
| 5.12.2 | Perspectives pour 2011  | 111 |
| 5.13   | Activité et résultats de Saft Groupe SA                         | 111 |
| 5.14   | Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA | 112 |

## 5.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

L'exercice 2010 a été marqué par le retour à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. Limitée à 0,9 % à taux de change courants au cours du premier semestre 2010, elle s'est accélérée au second semestre pour atteindre 10,8 % à taux de change courants et 6,3 % à taux de change constants. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, la croissance du chiffre d'affaires, dont ont bénéficié la plupart de nos marchés, s'est ainsi établie à 5,7 % à taux de change courants et à 2,9 % à taux de change constants.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'un renforcement de la profitabilité du Groupe, la marge d'EBITDA, hors coûts liés au projet de la nouvelle usine lithium-ion de Jacksonville, ayant atteint 18,6 % du chiffre d'affaires contre une marge de 18,1 % en 2009. Cette performance, supérieure à la prévision de début d'année, est proche des plus hauts historiques du Groupe.

Les chiffres clés du résultat de cet exercice 2010 sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Exercice clos le 31 décembre |        |        |                               |
|-----------------------|------------------------------|--------|--------|-------------------------------|
|                       | 2010                         |        | 2009   |                               |
|                       | retraité <sup>(1)</sup>      | publié | publié | % de variation <sup>(2)</sup> |
| Chiffre d'affaires    | 591,1                        | 591,1  | 559,3  | 2,9 %                         |
| Marge brute           | 181,0                        | 179,6  | 161,6  | 11,1 %                        |
| Marge brute (%)       | 30,6 %                       | 30,4 % | 28,9 % |                               |
| EBITDA <sup>(3)</sup> | 109,9                        | 108,4  | 100,4  | 8,0 %                         |
| EBITDA (%)            | 18,6 %                       | 18,3 % | 17,9 % |                               |
| EBIT <sup>(4)</sup>   | 79,8                         | 78,3   | 68,8   | 13,8 %                        |
| EBIT (%)              | 13,5 %                       | 13,2 % | 12,3 % |                               |
| Résultat opérationnel | 80,2                         | 78,7   | 68,1   | 15,6 %                        |
| Résultat avant impôt  | 46,1                         | 44,6   | 36,3   | 22,9 %                        |
| Résultat net          | 38,1                         | 36,6   | 28,9   | 26,6 %                        |
| BPA (€ par action)    | 1,53                         | 1,46   | 1,50   | (2,7) %                       |

(1) Les données chiffrées 2010 retraitées excluent les coûts engagés par le Groupe au titre du projet de construction de la nouvelle unité de production de Jacksonville, aux États-Unis pour un montant de 1,5 million d'euros. Les coûts supportés en 2009 au titre de ce projet s'élevaient à 0,7 million d'euros.

(2) Les variations sont mesurées à taux de change courants à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est mesurée à taux de change constants.

(3) L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges.

(4) L'EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 s'est établi à 591,1 millions d'euros, en croissance de 5,7 % à taux de change courants et de 2,9 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2009.

La marge brute du Groupe, à 179,6 millions d'euros en données publiées, s'est établie à 30,4 % du chiffre d'affaires en progression de 150 points de base par rapport à l'exercice 2009. Cette évolution résulte de la bonne maîtrise des coûts de production et en particulier des prix d'achats des matières et composants, fruit de l'intensification au cours des trois dernières années de la politique de diversification des approvisionnements, notamment vers des pays à bas coûts de main-d'œuvre.

La marge d'EBITDA 2010 publiée s'est élevée à 108,4 millions d'euros, soit 18,3 % du chiffre d'affaires contre une marge de 100,4 millions d'euros, soit 17,9 % du chiffre d'affaires en 2009.

Retraitée des coûts liés à la gestion du projet de construction de l'unité de production lithium-ion de Jacksonville, la marge d'EBITDA 2010 du Groupe s'élève à 109,9 millions d'euros, soit 18,6 % du chiffre d'affaires contre une marge retraitée 2009 de 18,1 % du chiffre d'affaires.

Cette bonne performance, supérieure à la prévision initiale du Groupe, et dont l'origine se situe principalement dans l'amélioration de la marge brute, est la conséquence des plans de réduction de coûts engagés au cours des derniers exercices et notamment des synergies générées par la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2009 entre les divisions IBG et RBS, dans un contexte global de relative stabilité des prix de vente.

La marge d'EBIT publiée s'est établie à 78,3 millions d'euros en 2010, soit 13,2 % du chiffre d'affaires, contre une marge d'EBIT de 68,8 millions d'euros et 12,3 % du chiffre d'affaires en 2009. Hors impact du projet Jacksonville, la marge d'EBIT s'est accrue de plus de 10 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2010.

La charge d'amortissement et de dépréciation des actifs non courants s'est élevée à 30,1 millions d'euros, marquant une légère réduction de 1,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel 2010 du Groupe s'inscrit ainsi en forte augmentation de plus de 15 %, à 78,7 millions d'euros contre un résultat de 68,1 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Le résultat financier de l'exercice est une charge nette de 18,8 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

Après une charge d'impôt de 8 millions d'euros, représentant un taux global d'imposition de 18 %, le résultat net du Groupe pour l'exercice 2010 s'est établi à 36,6 millions d'euros, contre un résultat net de 28,9 millions d'euros en 2009.

Le bénéfice par action 2010 s'établit ainsi à 1,46 euro, contre 1,50 euro en 2009, soit une baisse très limitée de 2,7 % malgré l'augmentation de 31 % du nombre moyen d'actions en circulation en 2010, suite à l'augmentation de capital réalisée au cours du mois de décembre 2009.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité, à 74,8 millions d'euros, sont en baisse de 18,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009. Cette contraction résulte intégralement de l'évolution du besoin en fonds de roulement dans un contexte de forte croissance de l'activité au quatrième trimestre. Hors variation du besoin en fonds de roulement, les activités du Groupe ont généré une marge brute d'autofinancement de 105,4 millions d'euros en

2010 contre une marge brute d'autofinancement de 100,5 millions d'euros en 2009.

Cette forte génération de trésorerie a permis, malgré des investissements bruts records de plus de 110 millions d'euros, de limiter à 12,8 millions d'euros la diminution de la trésorerie du groupe. Celle-ci s'établit ainsi à 194,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 207,4 millions d'euros un an auparavant.

Malgré des investissements d'un montant record de 76,3 millions d'euros hors financement de la coentreprise Johnson Controls-Saft, le *free cash flow* du Groupe <sup>(1)</sup> s'est élevé à 24,3 millions d'euros en 2010 contre un montant de 43,1 millions d'euros en 2009.

Compte tenu de ces bons résultats et de la politique de distribution du groupe, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010 la distribution d'un dividende en hausse de 2,9 % à 0,70 euro par action.

## 5.2 RÉSULTATS PAR DIVISION

Le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA par divisions ont évolué comme suit :

|                       | Exercice 2010           |                |              |                    | Exercice 2009           |                             |                    |
|-----------------------|-------------------------|----------------|--------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------|--------------------|
|                       | Chiffre d'affaires (M€) | Variations (%) | EBITDA (M€)  | Marge d'EBITDA (%) | Chiffre d'affaires (M€) | EBITDA (M€)                 | Marge d'EBITDA (%) |
| IBG <sup>(1)</sup>    | 331,1                   | 2,1 %          | 54,2         | 16,4 %             | 317,7                   | 52,3                        | 16,5 %             |
| SBG                   | 260,0                   | 4,0 %          | 59,2         | 22,8 %             | 241,6                   | 53,2                        | 22,0 %             |
| Autres <sup>(2)</sup> | -                       | -              | (3,5)        | n.s.               | 0,0                     | (4,5)                       | n.s.               |
| <b>TOTAL</b>          | <b>591,1</b>            | <b>2,9 %</b>   | <b>109,9</b> | <b>18,6 %</b>      | <b>559,3</b>            | <b>101,0 <sup>(1)</sup></b> | <b>18,1 %</b>      |

(1) EBITDA retraité pour exclure les coûts liés à la gestion du projet de construction de l'unité lithium-ion de Jacksonville, soit 1,5 million d'euros en 2010 et 0,7 million d'euros en 2009.

(2) Le centre de coûts « Autres » comprend les coûts des services centraux, à savoir principalement l'informatique, la recherche, la direction générale, la finance et l'administration.

À taux de change réels, à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est à taux constants.

Par segment de marché, le chiffre d'affaires consolidé a évolué comme suit :

|                                       | 2010         | 2009         | Variation à taux de change constants |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------------------------------|
| Applications stationnaires de secours | 140,5        | 138,7        | (1,1) %                              |
| Transports (Aviation et Rail)         | 126,0        | 124,3        | (0,9) %                              |
| Petites batteries au nickel           | 64,6         | 54,7         | 16,6 %                               |
| <b>TOTAL IBG</b>                      | <b>331,1</b> | <b>317,7</b> | <b>2,1 %</b>                         |
| Marchés civils                        | 164,3        | 134,5        | 18,7 %                               |
| Marchés de la défense                 | 95,7         | 107,1        | (14,2) %                             |
| <b>TOTAL SBG</b>                      | <b>260,0</b> | <b>241,6</b> | <b>4,0 %</b>                         |

(1) Défini comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissements et de financement, mais avant acquisitions de titres de sociétés (et notamment les financements de Johnson Controls-Saft) et avant paiement des dividendes.



### 5.2.1 INDUSTRIAL BATTERY GROUP (IBG)

La croissance de 2,1 % du chiffre d'affaires de la division IBG à taux de change constants recouvre des évolutions contrastées de ses différents marchés.

Cette évolution résulte du segment des batteries de secours pour infrastructures industrielles, qui n'a repris le chemin de la croissance qu'à partir du second semestre, après avoir enregistré une contraction de près de 15 % au cours du premier semestre 2010. Cette activité de fourniture de batteries de secours pour les infrastructures industrielles étant une activité de fin de cycle, elle a logiquement, et comme le Groupe l'avait anticipé, été l'une des dernières activités du Groupe à bénéficier de la reprise économique mondiale.

En ce qui concerne le marché des réseaux de télécommunications, second marché d'applications stationnaires de la division, la croissance soutenue constatée au premier semestre 2010 s'est poursuivie au cours du second semestre. Cette forte croissance résulte notamment des ventes de la nouvelle gamme de produits Tel. X. Ce produit a aujourd'hui été adopté par plusieurs opérateurs de réseaux de télécommunications leaders sur leurs marchés respectifs, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Europe.

Globalement, le poids des activités stationnaires dans le chiffre d'affaires de la division reste stable. Elles ont ainsi représenté 42 % du chiffre d'affaires de la division en 2010, contre 44 % tant en 2009 qu'en 2008.

Le chiffre d'affaires des **marchés du transport** (aviation et ferroviaire) a enregistré une très faible contraction de 0,9 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2009. Au sein de cette activité, le secteur de l'aviation, qui avait été l'un des premiers à être affecté par le ralentissement économique fin 2008 a aussi été l'un des premiers à enregistrer un retour à la croissance dès le premier trimestre 2010. Ayant bénéficié d'un effet de restockage de la part des principaux distributeurs de pièces de rechange pour le secteur aéronautique, la croissance de l'activité sur ce marché s'est accélérée au second semestre 2010.

La contraction de l'activité sur le marché ferroviaire au cours de l'année 2010 contraste avec la bonne performance du marché de l'aviation. Cette évolution, non anticipée, provient pour l'essentiel de la faiblesse de la demande de remplacement des opérateurs, notamment sur la zone nord américaine, ainsi que du report d'un certain nombre de programmes d'investissements.

En 2010, les marchés du transport ont représenté 38 % du chiffre d'affaires de la division contre 39 % en 2009 et 37 % au cours de l'exercice 2008.

Les **marchés des petites batteries au nickel** (anciennement division RBS), après une baisse de plus de 20 % au cours de l'exercice 2009, ont enregistré un fort rebond de 16,6 % au cours de l'exercice 2010. Cette forte croissance qui résulte pour partie d'un effet de restockage a plus fortement bénéficié au marché de l'électronique professionnelle et dans une moindre mesure à celui de l'éclairage de sécurité.

Ces marchés ont représenté en 2010 19,5 % du chiffre d'affaires de la division IBG, contre respectivement 17 % en 2009 et 19 % en 2008.

Sur le plan de la profitabilité, l'exercice 2010 a été marqué par une stabilité de la marge d'EBITDA de la division, celle-ci s'étant établie, hors coûts de 1,5 million d'euros afférents au projet de la nouvelle usine de Jacksonville (0,7 million d'euros en 2009), à 16,4 % du chiffre d'affaires contre 16,5 % en 2009.

Cette bonne performance résulte principalement d'une amélioration de la marge brute. Celle-ci est le résultat de la politique de diversification des achats et de réduction des coûts engagés

au cours des exercices précédents, auquel s'ajoutent les synergies issues de la fusion entre IBG et l'ancienne division RBS.

Cette amélioration globale en 2010 de la marge brute intervient dans un contexte de hausse des prix du nickel sur le London Metal Exchange. En 2010, le prix moyen de la tonne de nickel au comptant sur le LME a été de 21 809 dollars contre un prix moyen de 14 655 dollars en 2009 et 21 030 dollars en 2008. Compte tenu de la politique de couverture mise en œuvre afin de préserver la rentabilité d'une large partie du carnet de commandes des activités historiques de la division IBG, les besoins estimés de la division pour le premier semestre 2011 sont d'ores et déjà couverts à hauteur de 60 % à la clôture de l'exercice 2010.

Dans la mesure du possible, Saft continuera à appliquer la stratégie consistant à acheter à terme une partie des besoins de la division à un prix conforme à celui qui sera facturé aux clients sur les commandes qu'ils ont passées à IBG.

Au cours de l'exercice, la division a intensifié ses efforts dans les domaines de la vente et du marketing, principalement autour du développement des marchés du stockage des énergies renouvelables avec un renforcement des équipes dédiées à ces marchés.

Ainsi, sur le plan commercial et du développement de nouveaux marchés, l'exercice 2010 a été marqué par de nombreux succès et notamment :

- un contrat pour la fourniture d'un système de stockage de l'énergie de trois mégawatts pour l'alimentation de secours du nouveau réseau d'électricité écologique aux Antilles néerlandaises sur l'île de Bonaire ;
- la fourniture de batteries lithium-ion Intensium 3 pour l'alimentation de secours des stations de base de télécommunications sur le réseau latino-américain Tetrapol ;
- un partenariat avec ABB par lequel un système de stockage d'énergie à partir de la technologie de batteries lithium-ion de Saft peut-être implantée à la demande des clients au cœur des dispositifs SVL Light vendus par ABB, dispositifs d'optimisation et de gestion intelligente des réseaux d'énergie électrique, notamment issue de sources renouvelables ;
- la vente à Siemens Mobility du système intégré de batteries de traction utilisant la technologie du nickel-métal hydrure pour sa nouvelle génération de tramways équipée du système hybride Sitrans HES ;
- un contrat avec la société espagnole Acciona pour la fourniture d'une batterie lithium-ion d'une puissance de 1,1 MW logée dans un container de vingt mètres de long conçu pour les applications industrielles ;
- la sélection des batteries lithium-ion de Saft dans le cadre d'un programme pilote de stockage photovoltaïque du Sacramento Municipal Utility District pour la ville de Sacramento aux États-Unis.

Dans le secteur du stockage des énergies renouvelables, au-delà des exemples ci-dessus cités, le Groupe a enregistré en 2010 dix commandes de la part de neuf clients tant européens que nord-américains, principalement pour des projets dans des activités de distribution d'énergie.

Les investissements industriels et frais de R&D capitalisés de la division en 2010 se sont élevés à 66,2 millions d'euros contre 12,5 millions d'euros en 2009 et 15,6 millions d'euros en 2008. L'investissement le plus significatif, pour un montant brut de 49,2 millions d'euros (65,2 millions de dollars) avant subvention reçue d'un montant de 24,5 millions d'euros (33,1 millions de dollars), concerne le projet de construction de l'usine lithium-ion de Jacksonville, ci-après présenté.

### 5.2.2 SPECIALITY BATTERY GROUP (SBG)

Tirée par les marchés du lithium civil, la division Specialty Battery Group a enregistré une forte croissance au cours de l'année 2010 en dépit de la baisse attendue des marchés militaires. Le chiffre d'affaires 2010 de la division s'est élevé à 260,0 millions d'euros, soit une progression de 7,6 % à taux de change courants et de 4,0 % à taux de change constants.

L'augmentation du chiffre d'affaires sur les **marchés civils** s'est élevée en 2010 à 18,7 % à taux de change constants et résulte en particulier d'une forte croissance du marché des compteurs et systèmes de compteurs intelligents tant aux États-Unis qu'en Europe, marché qui représentent près de 40 % des marchés du lithium civil.

Leader sur ces marchés, Saft continue à investir dans de nouvelles générations de produits permettant d'accroître l'autonomie et la durée de vie des compteurs et systèmes de compteurs intelligents. Saft est aussi très présents sur de nombreux autres marchés du lithium civil, notamment le marché des systèmes d'alarme et de sécurité, celui des systèmes de suivi et d'identification d'équipements (*asset tracking*), celui des applications *machine-to-machine* (M2M).

Le marché spatial est resté globalement stable sur l'exercice 2010, la forte croissance enregistrée au quatrième trimestre ayant permis de compenser un premier semestre en léger repli. Notons enfin que cette activité a enregistré un niveau record de commandes au cours de l'année 2010, par ailleurs marquée par le lancement du 50<sup>e</sup> satellite équipé de batteries utilisant la technologie lithium-ion Saft.

Ces marchés civils ont représenté 63 % du chiffre d'affaires 2010 de la division SBG, contre 56 % tant en 2009 qu'en 2008.

Conformément aux attentes de début d'année, **les marchés militaires** n'ont pas été un vecteur de croissance au cours de l'exercice. Ils ont enregistré une baisse de plus de 14 % à taux de change constants, il est vrai après une forte croissance de plus de 18 % en 2009.

La division SBG a elle aussi enregistré d'importants succès commerciaux en 2010, parmi lesquels :

- un contrat avec l'United Launch Alliance (ULA), joint-venture entre Boeing et Lockheed Martin, pour la fourniture de batteries lithium-ion pour les lanceurs Atlas V et delta IV ; il s'agit des premières batteries lithium-ion jamais utilisées par l'ULA sur ses lanceurs ;
- un important contrat pluri-annuel d'une valeur potentielle de 13 millions de dollars auprès de l'agence américaine de logistique de la défense (*Defense Logistics Agency*) portant sur la fourniture de batteries aux armées de terre, de mer et de l'air américaines ainsi qu'au corps des marines ;
- la signature avec le groupe EADS Astrium d'un nouvel accord à long terme concernant la fourniture des modules embarqués de batteries lithium-ion de chaque satellite GEO (orbite géostationnaire terrestre) de communication Eurostar dont la construction est prévue dans les prochaines années.

La croissance de l'activité s'est aussi accompagnée d'un accroissement de la rentabilité de la division SBG. La marge d'EBITDA s'est élevée à 22,8 % du chiffre d'affaires en 2010 contre 22,0 % en 2009. L'amélioration de la rentabilité des opérations résulte d'une augmentation de la marge brute imputable pour une large part à un contrôle des coûts performant.

Le total des investissements et frais de R&D capitalisés de la division SBG s'est élevé à 9,3 millions d'euros en 2010 contre 8,0 millions d'euros en 2009 et 12,3 millions d'euros en 2008.

### 5.2.3 AUTRES ACTIVITÉS

Les charges non allouées aux divisions opérationnelles et qui regroupent principalement les frais des fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la Direction financière et administrative et la Direction générale, se traduisent par un résultat opérationnel de cette division « Autres » de - 3,5 millions d'euros contre un résultat de - 4,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

L'évolution de la charge nette des activités dites de support s'explique principalement par l'augmentation en 2010 des subventions de recherche et développement perçues.

### 5.2.4 JOHNSON CONTROLS-SAFT (JC-S)

L'exercice 2010 a été marqué par d'importantes étapes et l'annonce de plusieurs contrats, notamment :

- en février 2010, le début des livraisons à BMW, à partir de son unité de production de Nersac, en France, des batteries destinées à la nouvelle Série 7 commercialisée depuis la fin du premier trimestre 2010 ;
- en mars 2010, un contrat avec la société Bergstrom portant sur le développement d'une batterie lithium-ion d'alimentation des systèmes des véhicules commerciaux fonctionnant en situation de moteur arrêté ; ce nouveau contrat permet à Johnson Controls-Saft d'adresser un nouveau marché spécifique de plusieurs millions de véhicules commerciaux en Amérique du Nord ;
- un nouveau contrat a été signé avec la société Azure Dynamics pour la fourniture de batteries pour un véhicule commercial hybride raccordable (« PHEV ») devant être commercialisé en 2012 ;
- l'annonce par Ford, en septembre 2010 de sa décision d'étendre à l'Europe, à partir de 2012 la commercialisation de son véhicule utilitaire tout-électrique « Transit Connect », décision qui devrait avoir un impact significatif sur les volumes de production ;
- la livraison à partir du troisième trimestre 2010 des premières batteries pour le véhicule commercial Balance d'Azure Dynamics.

Sur le plan industriel, la construction de l'usine de Holland dans le Michigan progresse conformément au planning initial et l'activité d'assemblage de batteries destinées à équiper le véhicule utilitaire hybride (HEV) Balance d'Azure Dynamics, à partir d'éléments produits sur le site de Nersac en France, a démarré au second semestre 2010 comme initialement prévu.

Cette nouvelle unité de production doit rapidement permettre à la coentreprise de développer son activité de fabrication de batteries lithium-ion pour le marché des véhicules hybrides et électriques.

Sur le plan de l'activité, le chiffre d'affaires de la coentreprise au titre de l'année 2010 s'est établi à 40,6 millions d'euros contre 24,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2009. Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de produits ainsi que les prestations de recherche et développement facturées.

La perte nette de la coentreprise au titre de l'exercice 2010 s'est établie à 34,5 millions d'euros (45,7 millions de dollars) contre une perte nette de 29,8 millions d'euros (41,5 millions de dollars) en 2009. Cette augmentation résulte principalement des coûts liés à la gestion du projet de construction de l'usine de Holland aux États-Unis, coûts qui se sont élevés à trois millions de dollars.

La quote-part du Groupe Saft dans le résultat 2010 de la joint-venture s'est élevée à - 16,9 millions d'euros contre une quote-part de perte de - 14,6 millions d'euros en 2009. Johnson Controls-Saft

étant consolidée par mise en équivalence, cette quote-part de résultat est enregistrée sur la ligne spécifique « Quote-part dans les résultats des entreprises associées » au compte de résultat consolidé du Groupe.

Les appels de fonds réalisés par la co-entreprise au cours de l'exercice 2010 auprès de ses deux actionnaires se sont élevés à 97,2 millions de dollars contre 75,7 millions de dollars en 2009. La contribution de Saft à hauteur de 49 % s'est donc élevée à 35,9 millions d'euros (47,6 millions de dollars) contre 25,6 millions d'euros (37,1 millions de dollars) au cours de l'exercice 2009.

Ce montant comprend la contribution de Saft à l'investissement dans la construction de la nouvelle unité de production de Holland, Michigan, pour un montant de 24,6 millions de dollars, conformément aux prévisions.

Saft examinera les perspectives et les progrès accomplis à la date de chaque appel de fonds. Saft considère néanmoins que JC-S est très bien placé pour l'avenir et, si ses progrès continuent comme prévu, Saft a l'intention de conserver sa participation de 49 % dans la coentreprise.

### 5.2.5 ASB

Le chiffre d'affaires d'ASB, groupe de production et de commercialisation de piles thermiques pour le marché de la défense, s'est élevé à 25,8 millions d'euros en 2010 contre un chiffre d'affaires de 26,1 millions d'euros en 2009. Le résultat net de l'exercice 2010 s'est élevé à 3,2 millions d'euros, contre un résultat net de 2,6 millions d'euros en 2009, ce qui constitue une très belle performance dans un marché difficile.

La quote-part du Groupe dans ce résultat, soit un profit de 1,6 million d'euros au titre de l'exercice 2010 est enregistrée sur la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises associées » dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

## 5.3 AUTRES ÉLÉMENTS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les frais de distribution et de vente de l'exercice 2010 sont en augmentation de 10,5 % par rapport à l'exercice 2009, évolution qui résulte notamment du renforcement des équipes de vente et de marketing sur le segment de marché du stockage des énergies renouvelables.

Les frais administratifs ont pour leur part augmenté de 4,2 % à 44,2 millions d'euros pour l'exercice 2010 contre 42,4 millions d'euros en 2009.

Enfin, les frais de recherche et développement du Groupe constatés en résultat se sont accrus de 3,3 millions d'euros au cours de l'exercice, à 21,4 millions d'euros. Cette évolution résulte pour partie de l'augmentation des effectifs dans le cadre de la mise en place d'un plan à cinq ans de développement d'une nouvelle génération de technologie lithium-ion Saft.

### 5.3.1 FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les frais de restructuration enregistrés au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à 0,7 million d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2009. Ils correspondent principalement à des coûts engagés au sein de la division IBG dans le cadre de la réorganisation de certaines activités industrielles suite à la fusion avec la division RBS initiée en 2009.

### 5.3.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels nets se sont élevés à 1,1 million d'euros au cours de l'exercice 2010 contre 2,1 millions sur l'exercice 2009. Le produit net 2010 correspond principalement à une indemnité d'assurance perçue au titre d'un sinistre passé.

### 5.3.3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Après frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel 2010 du Groupe s'établit à 78,7 millions d'euros, en hausse de 15,6 % par rapport à celui dégagé au cours de l'exercice 2009.

Hors charges supportées au titre du projet de construction de l'usine de Jacksonville, l'augmentation du résultat opérationnel s'élève à 11,4 millions d'euros, soit une progression de 16,6 % par rapport à l'exercice 2009.

### 5.3.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe s'est élevé à - 18,8 millions d'euros en 2010, contre une charge nette de - 18,5 millions d'euros en 2009.

Le coût de la dette nette, après prise en compte des produits du placement de la trésorerie, s'est élevé pour 2010 à 13,9 millions d'euros contre une charge nette de 13,2 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Le taux d'intérêt composite de la dette bancaire du Groupe, après prise en compte des opérations de couverture, s'est élevé à 3,68 % contre 3,58 % en 2009. Cette légère augmentation résulte de la hausse du coût de la dette en euro.

Le résultat net de change du Groupe au titre de l'exercice 2010 est une perte nette de 2,5 millions d'euros contre une perte nette de 2,2 millions d'euros en 2009.

### 5.3.5 RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le résultat courant avant impôt s'est élevé à 44,6 millions d'euros en 2010, marquant une augmentation de 8,3 millions d'euros, soit une hausse de 26,6 % par rapport au résultat avant impôt de l'exercice 2009. Outre le résultat financier, le résultat courant prend en compte la quote-part du Groupe dans les résultats des coentreprises au sein desquelles le Groupe est présent.

Comme mentionné ci-avant, la quote-part du Groupe dans le résultat de Johnson Controls-Saft s'est élevée à - 16,9 millions d'euros en 2010 (contre une perte de 14,6 millions d'euros en 2009). La quote-part du Groupe dans le bénéfice net de la joint-venture ASB constituée avec EADS s'est élevée à 1,6 million d'euros en 2010 contre 1,3 million d'euros en 2009.

### 5.3.6 IMPÔTS

La charge globale d'impôt au titre de l'exercice 2010 s'est élevée à 8,0 millions d'euros contre une charge de 7,4 millions en 2009. Cette charge représente un taux global d'imposition du Groupe de 17,9 %, inférieur au taux de 20,4 % au titre de l'exercice 2009. La baisse du taux global en 2010 résulte pour partie d'un produit d'impôt courant non récurrent de 1,4 million d'euros correspondant au bénéfice de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA au titre des années 2008 et 2009.

### 5.3.7 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDE

Le résultat net en part du Groupe s'est élevé à 36,4 millions d'euros en 2010 contre 28,5 millions d'euros en 2009, ce qui représente une forte augmentation de 27,7 %.

Le résultat par action, calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, soit 24 865 856 titres en 2010 (contre un nombre moyen de 18 974 281 actions en 2009), s'établit ainsi à 1,46 euro contre 1,50 euro au titre de l'exercice 2009.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai un dividende de 0,70 euro par action, en augmentation de 2,9 % sur celui versé au titre de l'exercice précédent.

## 5.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les efforts de recherche et développement ont encore été accrus en 2010 tant en termes d'effectifs que de dépenses. À la fin de l'année 2010, les équipes de recherche et développement s'élevaient à 378 ingénieurs et techniciens. Le renforcement des équipes concerne d'une part les activités de recherche dans le cadre de mise en œuvre du plan à cinq ans de développement d'une nouvelle génération de Lithium-Ion Saft et d'autre part les équipes de développement des systèmes de gestion des batteries.

Les montants de frais de recherche et développement capitalisés au cours de l'exercice 2010 figurent en note 10 aux États financiers consolidés du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement, y compris les subventions et les financements des clients (et avant déduction du crédit d'impôt recherche), ont représenté 7,8 % du chiffre d'affaires consolidé 2010 contre 6,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2009 et 5,6 % en 2008. 62 % des coûts de recherche et développement engagés en 2010 ont été financés par le Groupe, contre 65 % en 2009 et 60 % en 2008.

En 2010, la part des efforts de recherche consacrés à la technologie du lithium-ion a représenté plus de la moitié de l'effort total de recherche et développement du Groupe.

## 5.5 INVESTISSEMENTS ET ACTIFS IMMOBILISÉS

### 5.5.1 INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2010 ont atteint un plus haut historique. Les investissements industriels directs se sont élevés à 69,6 millions d'euros en 2010, contre 16,7 millions d'euros en 2009 et 22,6 millions en 2008.

La nouvelle usine de Jacksonville en cours de construction représente le projet le plus significatif de l'exercice avec un investissement brut de 49,2 millions d'euros (65,2 millions de dollars) en 2010. Conformément au contrat signé avec le département de l'Énergie américain, Saft bénéficie pour ce projet d'une subvention publique de 50 % limitée à 95,5 millions de dollars. La subvention effectivement perçue au cours de l'exercice s'est élevée à 24,5 millions d'euros (33,1 millions de dollars). Au sein du tableau de flux de trésorerie consolidés de l'exercice, elle figure parmi les flux de trésorerie générés par les activités de financement. Sa constatation en résultat est différée jusqu'à la mise en service de l'unité de production et le départ de son amortissement.

Les investissements du Groupe en actifs incorporels se sont élevés à 6,7 millions d'euros en 2010 contre des investissements de 4,8 millions d'euros en 2009 et de 5,8 millions d'euros en 2008.

L'investissement 2010 correspond à des frais de développement capitalisés à concurrence de 5,9 millions d'euros.

Après prise en compte du financement pour notre quote-part de la coentreprise Johnson Controls-Saft pour un montant de 35,9 millions d'euros (contre 25,6 millions d'euros en 2009), les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont globalement élevés à 110,4 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2009.

Les engagements d'investissements futurs pris par le Groupe en date du 31 décembre 2010 s'élèvent à 38,6 millions d'euros. Ils concernent essentiellement les investissements en cours sur le nouveau site de production de Jacksonville. Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie du Groupe.

### 5.5.2 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Les immobilisations productives significatives du Groupe sont détenues en pleine propriété par le Groupe. Aucune charge majeure individuelle ne pèse sur les immobilisations du Groupe.

## 5.6 TRÉSORERIE ET FINANCEMENTS

### 5.6.1 FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 74,8 millions d'euros, en diminution de 18,6 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009. Cette réduction résulte intégralement d'une augmentation du besoin en fonds de roulement et en particulier d'une augmentation des stocks et des créances clients dans un contexte de forte croissance de 11,5 % du chiffre d'affaires sur le quatrième trimestre 2010.

Hors variation du besoin en fonds de roulement, la marge brute d'autofinancement du Groupe s'est élevée à 105,4 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 4,9 %, soit 4,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009.

#### Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement se sont élevés à 110,4 millions d'euros en 2010 contre 46,8 millions d'euros en 2009 et 39,7 millions d'euros en 2008. La forte augmentation des investissements résulte principalement du financement de la construction de la nouvelle usine Saft de Jacksonville, en Floride, ainsi que du financement de la co-entreprise Johnson Controls-Saft. Au travers de cette entité, il s'agit du financement de la nouvelle

usine de fabrication de batteries lithium-ion pour le marché des véhicules hybrides et électriques.

#### Flux de trésorerie générés par les activités de financement

Les activités de financement du Groupe ont généré au cours de l'exercice 2010 un flux total de trésorerie positif de 16,6 millions d'euros, contre un flux positif de 84,8 millions d'euros en 2009, année au cours de laquelle le Groupe avait réalisé une augmentation de capital de 115 millions d'euros afin de financer ses investissements industriels.

Les principaux flux 2010 liés aux opérations de financement sont constitués, d'une part de l'encaissement à hauteur de 24,5 millions d'euros de la subvention du département américain de l'Énergie au titre de sa participation de 50 % dans le financement du projet de Jacksonville et, d'autre part, du paiement du dividende 2010 aux actionnaires pour un montant de 7,4 millions d'euros.

#### Cash-flow libres <sup>(1)</sup>

En dépit des investissements (hors financement dans la coentreprise Johnson Controls-Saft), d'un montant record de 74,5 millions d'euros, le *cash-flow* libre (ou *free cash flow*) généré par le Groupe au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à 24,3 millions d'euros. Le *cash-flow* libre pour l'exercice 2009 s'était élevé à 43,1 millions d'euros.

(1) Défini comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissements et de financement, mais avant acquisitions de titres de sociétés (et notamment les financements de Johnson Controls-Saft) et avant paiement des dividendes.



### 5.6.2 TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT

À la clôture de l'exercice 2010, la trésorerie du Groupe s'élève à 194,6 millions d'euros contre 207,4 millions d'euros au 31 décembre 2009.

La dette bancaire du Groupe s'élève à 330,0 millions à la clôture de l'exercice 2010, marquant une augmentation de 14,1 millions d'euros imputable à l'évolution du dollar contre euro en date de clôture. Comme décrit en notes annexes 3 et 18 aux États financiers consolidés, le Groupe a étendu, en début d'année 2010,

la couverture du risque de taux sur sa dette bancaire en euros et en dollars.

L'endettement net du Groupe s'établit à 135,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010 contre 108,5 millions d'euros un an auparavant. Le ratio d'endettement financier net sur l'EBITDA s'établit ainsi à 1,24 au 31 décembre 2010 contre un ratio de 1,09 au 31 décembre 2009 et un maximum contractuel de 3,0.

Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 9,3 au titre de l'exercice 2010 contre 8,8 en 2009. Le ratio contractuel minimum est de 4,5.

## 5.7 BILAN DU GROUPE

Ces différents éléments financiers que nous venons d'analyser ont contribué au renforcement du bilan consolidé du Groupe dont les capitaux propres, en augmentation de 34,4 millions d'euros après prise en compte d'un résultat net de l'exercice de 36,6 millions d'euros et le versement d'un dividende de 7,4 millions d'euros, s'élèvent à 341,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 306,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le bilan du Groupe au 31 décembre 2010 fait d'autre part apparaître :

- une forte augmentation des actifs non courants de 72,3 millions d'euros résultant des investissements industriels en cours aux Etats-Unis ;

- des augmentations respectives de 12,5 % et 11,5 % des actifs et passifs courants hors trésorerie, reflétant la forte croissance d'activité au quatrième trimestre ;

- une excellente situation de trésorerie de 194,6 millions d'euros ;

- une augmentation de 15,2 millions d'euros de la dette financière du Groupe, imputable à la seule évolution des parités de change euro/dollar en date d'arrêté des comptes.

Ainsi, le total du bilan s'élève à 983,3 millions d'euros contre 897,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## 5.8 AUTRES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

### 5.8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DIVIDENDE

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 9 juin 2010, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2009 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions. Compte tenu des modalités retenues, le prix d'émission des actions a été fixé à 22,64 euros par action. La période d'option s'est achevée le 30 juin 2010. Des actionnaires représentant plus de 55 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions. Ainsi, 410 647 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 9 juillet 2010, ce qui a représenté, à cette date, un taux de dilution de 1,66 %.

Enfin, les actionnaires ont renouvelé ou donné au Directoire compétence aux fins de décider, dans certaines limites, de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société.

### 5.8.2 PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Les projets de construction de deux unités de fabrication de batteries au lithium-ion en Floride (projet Saft) et dans le Michigan (projet de la co-entreprise Johnson Controls-Saft ci-dessus présenté) évoluent conformément aux plans initialement prévus.

### Projet Jacksonville : une nouvelle usine Saft de fabrication de batteries lithium-ion en Floride

Ce projet en cours d'exécution concerne la construction à Jacksonville en Floride d'une nouvelle usine de fabrication de batteries lithium-ion. Cette unité de grande capacité doit permettre au Groupe, à travers sa filiale Saft America Inc., de servir des nouveaux marchés en fabriquant des éléments et intégrant des batteries lithium-ion pour les solutions de stockage des énergies renouvelables, les réseaux de secours de télécommunications, mais aussi l'aviation et certaines applications dans le domaine militaire. Une fois le projet finalisé fin 2012, la capacité de production totale de Jacksonville devrait être d'environ 300 millions de dollars.

La mise en service de cette usine est prévue au troisième trimestre 2011. À cette date seule une ligne de fabrication d'une capacité annuelle d'environ cent millions de dollars sera opérationnelle. Il est prévu d'installer deux autres lignes au cours de l'année 2012.

Ce projet, d'un coût global d'environ 200 millions de dollars apportés sur la période 2010-2012 (comprenant à la fois les investissements capitalistiques et les charges opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'usine), bénéficie d'une subvention sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*) à hauteur de

50 % pouvant atteindre 95,5 millions de dollars dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). Cette subvention est perçue mensuellement au rythme de l'avancement du projet.

Ce projet bénéficie d'autre part d'aides complémentaires de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville pour un montant pouvant atteindre 20,8 millions de dollars. La plupart de ces aides/crédits d'impôts s'étalent sur plusieurs exercices (certains pouvant aller jusqu'à plus de 10 ans). Ces aides/crédits d'impôts vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Jacksonville dans les années futures. En contrepartie de ces aides et crédits d'impôt, la Société devra respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

Cette unité de production, à la pointe de la technologie, doit permettre d'assurer rapidement une disponibilité de solutions batteries compétitives sur le marché américain et les marchés internationaux.

Saft se fixe pour objectif à l'horizon 2015, la réalisation à partir de cette unité d'un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dollars et une marge d'EBITDA de 15 %.

## 5.9 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La nature des transactions du Groupe réalisées en 2010 avec les parties liées reste inchangée par rapport à celles réalisées au cours de l'exercice précédent.

Les ventes du Groupe à la coentreprise Johnson Controls-Saft au cours de l'exercice, la quote-part du Groupe dans les résultats 2010

des coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft que le Groupe contrôle conjointement ainsi que sa quote-part dans les bilans respectifs de ces sociétés sont présentées en note annexe 29 aux États financiers consolidés 2010.

## 5.10 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE 2010

Un seul changement est intervenu au cours de l'exercice 2010 dans le périmètre de consolidation. Il est relatif à l'entrée dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la filiale Saft

Do Brazil créée au cours du second semestre 2010. L'impact de cette nouvelle entité sur les comptes consolidés de l'exercice est non significatif.

## 5.11 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application du règlement européen du 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États financiers consolidés de Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union européenne et conformes aux IFRS de l'IASB.

Les nouvelles normes et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ont été appliquées

par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2010.

## 5.12 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET ORIENTATIONS 2011

### 5.12.1 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement intervenu depuis le 31 décembre 2010 n'est de nature à remettre en cause de manière significative la situation financière du Groupe à cette date.

### 5.12.2 PERSPECTIVES POUR 2011

Le Groupe anticipe une croissance de son chiffre d'affaires en 2011 d'au moins 5 % à taux de change constants, et notamment une parité €/US\$ de 1,33.

Concernant la rentabilité du Groupe, Saft prévoit pour l'exercice 2011 une marge d'EBITDA de 17 à 17,5 % du chiffre d'affaires après prise en compte de l'impact des coûts de gestion du projet et de démarrage de production de l'unité de Jacksonville. Ces coûts sont estimés à 10 millions de dollars, soit environ 7,5 millions d'euros.

Hors impact Jacksonville, la marge d'EBITDA du Groupe pour 2011 devrait s'établir entre 18 et 18,5 % du chiffre d'affaires.

## 5.13 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE SAFT GROUPE SA

La Société Saft Groupe SA a une activité de holding financière. Elle détient 100 % des parts sociales de la Société Saft Finance Sarl qui détient directement ou indirectement les différentes filiales du Groupe Saft.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'est élevé à 6,4 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 6,0 millions d'euros en 2009. Il correspond principalement à la rémunération des différents services rendus par la Société aux différentes filiales du Groupe Saft.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5,3 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros en 2009. Elles sont principalement constituées d'honoraires et du coût des prestations rendues par Saft SA. Le résultat d'exploitation, à 1,1 million d'euros contre un résultat d'exploitation de 0,95 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 7,8 millions d'euros et correspond principalement aux dividendes perçus des filiales du Groupe. Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2009 s'étaient élevés à 7,1 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une charge nette de 0,3 million d'euros contre un produit net de 0,6 million d'euros en 2009. Ces résultats correspondent au résultat des opérations d'achat/revente d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Saft Groupe SA a enregistré au cours de l'exercice un produit d'impôt s'élevant à 2,8 millions d'euros. Ce produit correspond au bénéfice, au titre des exercices 2008 à 2010, de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA.

Le résultat net 2010 de Saft Groupe SA s'est élevé à 11,4 millions d'euros contre un bénéfice net de 8,5 millions d'euros en 2009.

# 5

## Commentaires sur l'exercice 2010

Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA

En ce concerne l'affectation de ce résultat 2010, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0,70 euro par action.

Le total du bilan s'élève à 351,7 millions d'euros, sans évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

L'actif immobilisé est constitué essentiellement des parts sociales de Saft Finance Sàrl pour 309 millions d'euros contre 269 millions d'euros en 2009, Saft Groupe SA ayant au cours de l'exercice 2010 intégralement souscrit à l'augmentation de capital de 40 millions d'euros réalisée par Saft Finance Sàrl afin de financer, au travers de sa filiale Saft America Inc., l'investissement du Groupe dans la nouvelle unité de production de Jacksonville.

L'actif circulant est principalement composé de la trésorerie qui s'élève à 35,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010, contre une trésorerie de 74,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Comme explicité dans les notes annexes, cinq augmentations de capital ont été réalisées au cours de l'exercice 2010, d'une part suite au paiement du dividende en actions et d'autre part consécutivement aux exercices de stock-options.

Le passif du bilan est ainsi principalement constitué des capitaux propres qui s'élèvent à 346,6 millions d'euros après prise en compte du résultat de l'exercice, les dettes courantes ne s'élevant qu'à 5,2 millions d'euros.

## 5.14 ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR SAFT GROUPE SA

Les chiffres d'affaires réalisés en 2010 par les filiales consolidées du Groupe sont les suivants :

### SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR SAFT GROUPE SA

(Les pourcentages de contrôle et d'intérêt de Saft Groupe SA au sein des filiales du Groupe figurent en note annexe 4 aux États financiers consolidés)

(Chiffre d'affaires en milliers d'euros et hors transactions intragroupe)

| Dénomination sociale                          | Pays d'immatriculation | Activité                       | 2008    | 2009    | 2010    |
|---|------------------------|--------------------------------|---------|---------|---------|
| <b>Saft Groupe SAS (anciennement Saft SA)</b> | <b>France</b>          | <b>Holding</b>                 | -       | -       | -       |
| Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)  | Allemagne              | Production, achats et ventes   | 3 368   | 3 018   | 3 158   |
| Saft Batterien GmbH                           | Allemagne              | Achats et ventes               | 1 742   | 1 304   | 1 798   |
| SGH GmbH                                      | Allemagne              | Holding                        | 227     | -       | -       |
| Tadiran Batteries GmbH                        | Allemagne              | Production, achats et ventes   | 16 992  | 15 758  | 21 100  |
| Saft UK Ltd                                   | Angleterre             | Production, achats et ventes   | 13 155  | 12 858  | 11 246  |
| Saft Australia Pty Ltd                        | Australie              | Holding                        | -       | -       | -       |
| Saft Batteries Pty Ltd                        | Australie              | Assemblage, achats et ventes   | 8 846   | 7 772   | 6 927   |
| Saft Do Brazil                                | Brésil                 | Achats et ventes               | -       | -       | -       |
| Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co., Ltd          | Chine                  | Production, achats et ventes   | 4 745   | 6 198   | 5 788   |
| Saft Nife ME Ltd                              | Chypre                 | Achats et ventes               | 7 719   | 8 701   | 5 546   |
| Saft Baterias SL                              | Espagne                | Achats et ventes               | 12 454  | 13 558  | 10 387  |
| Saft JV Holding Co.                           | États-Unis             | Holding                        | -       | -       | -       |
| Florida Substrate Inc. (Saft PPF)             | États-Unis             | Production de bandes de plaque | 2 940   | 784     | 1 046   |
| Saft America Inc.                             | États-Unis             | Production, achats et ventes   | 158 863 | 137 373 | 155 936 |

# Commentaires sur l'exercice 2010

Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA

# 5

(Chiffre d'affaires en milliers d'euros et hors transactions intragroupe)

| Dénomination sociale                | Pays d'immatriculation | Activité                     | 2008           | 2009           | 2010           |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Saft Federal Systems Inc. (Tadiran) | États-Unis             | Achats et ventes             | 33 992         | 31 569         | 42 596         |
| Saft SAS (anciennement Saft SA)     | France                 | Production, achats et ventes | 224 826        | 200 914        | 208 456        |
| Saft Acquisition SAS                | France                 | Holding                      | -              | -              | -              |
| Saft Hong Kong Ltd                  | Hong Kong              | Holding et commercial        | 6 430          | 8 889          | 9 675          |
| Amco-Saft India Ltd (51 %)          | Inde                   | Production, achats et ventes | 5 048          | 6 671          | 7 468          |
| Tadiran Batteries Ltd               | Israël                 | Production, achats et ventes | 11 303         | 10 196         | 11 948         |
| Saft Batterie Italia Srl            | Italie                 | Achats et ventes             | 487            | 822            | 672            |
| Saft Finance Sarl                   | Luxembourg             | Holding                      | 823            | 480            | 480            |
| Saft AS Norway                      | Norvège                | Achats et ventes             | 828            | 1 143          | 1 038          |
| Saft Batterijen BV                  | Pays-Bas               | Achats et ventes             | 272            | 425            | 286            |
| Saft Ferak AS                       | République tchèque     | Production, achats et ventes | 15 831         | 10 691         | 12 016         |
| Saft Batteries Pte Ltd              | Singapour              | Achats et ventes             | 6 414          | 8 913          | 4 676          |
| Alcad AB                            | Suède                  | Achats et ventes             | 24 758         | 25 699         | 23 392         |
| Fast Jung KB                        | Suède                  | Société civile immobilière   | -              | -              | -              |
| Saft AB                             | Suède                  | Production, achats et ventes | 47 370         | 45 534         | 45 507         |
| Saft Sweden AB                      | Suède                  | Holding                      | -              | -              | -              |
| <b>TOTAL</b>                        |                        |                              | <b>609 433</b> | <b>559 270</b> | <b>591 142</b> |

## COENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE PAR SAFT GROUPE SA

(Chiffre d'affaires en millions d'euros)

| Dénomination sociale                               | Pays d'immatriculation | Activité   | Pourcentage de détention par le Groupe Saft | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------------------------|--|---|------|------|------|
| ASB Group  | France                 | Production et commercialisation de batteries thermiques                              | 50 %  | 24,0 | 26,0 | 25,8 |
| Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC | États-Unis             | Production et commercialisations de batteries pour véhicules hybrides et électriques | 49 %  | 17,9 | 24,0 | 40,6 |



# 5

## Commentaires sur l'exercice 2010

# États financiers consolidés 2010

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 6.1 | Bilan consolidé   | 116 |
| 6.2 | Compte de résultat consolidé et État consolidé du résultat global | 118 |
| 6.3 | Tableau de flux de trésorerie consolidés                          | 119 |
| 6.4 | Variation des capitaux propres consolidés                         | 120 |
| 6.5 | Notes annexes aux États financiers consolidés                     | 121 |
| 6.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés   | 168 |

## AVERTISSEMENT :

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces révisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

## 6.1 BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIF

| <i>(en millions d'euros)</i>                 | Note | 31/12/2010   | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|--|------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Actif non courant</b>                     |      |              |              |              |
| Immobilisations incorporelles nettes         | 7    | 222,2        | 228,2        | 236,0        |
| Écarts d'acquisition                         | 8    | 110,3        | 104,8        | 107,3        |
| Immobilisations corporelles nettes           | 9    | 166,8        | 109,9        | 112,6        |
| Immeubles de placement                       | 9    | 0,1          | 0,2          | 0,2          |
| Participation dans des entreprises associées | 29   | 49,6         | 30,0         | 19,5         |
| Impôts différés actifs                       | 27   | 6,6          | 10,1         | 13,3         |
| Autres actifs financiers non courants        | 11   | 0,8          | 0,9          | 1,3          |
|  |      | <b>556,4</b> | <b>484,1</b> | <b>490,2</b> |
| <b>Actif courant</b>                         |      |              |              |              |
| Stocks                                       | 12   | 76,5         | 63,1         | 79,2         |
| Créances clients et autres créances          | 13   | 153,7        | 141,1        | 153,8        |
| Instruments financiers dérivés               | 14   | 2,1          | 2,2          | 0,1          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie      | 15   | 194,6        | 207,4        | 68,8         |
|  |      | <b>426,9</b> | <b>413,8</b> | <b>301,9</b> |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                      |      | <b>983,3</b> | <b>897,9</b> | <b>792,1</b> |

## PASSIF

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | Note | 31/12/2010   | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|---|------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Capitaux propres</b>                               | 16   |              |              |              |
| Capital   |      | 25,1         | 24,7         | 18,5         |
| Prime d'émission                                      |      | 102,1        | 92,5         | (27,7)       |
| Actions propres                                       |      | (0,7)        | (0,3)        | (1,0)        |
| Réserves de conversion                                |      | 24,9         | 11,8         | 7,6          |
| Réserves de juste valeur                              |      | 3,1          | 12,8         | 9,1          |
| Réserves de consolidation                             |      | 185,3        | 164,3        | 146,7        |
| Intérêts minoritaires                                 |      | 1,4          | 1,0          | 0,6          |
| <b>Total capitaux propres de l'ensemble consolidé</b> |      | <b>341,2</b> | <b>306,8</b> | <b>153,8</b> |
| <b>Dettes</b>   |      |              |              |              |
| <b>Dettes non courantes</b>                           |      |              |              |              |
| Emprunts  | 18   | 327,7        | 312,7        | 324,3        |
| Autres passifs financiers non courants                | 19   | 6,1          | 8,1          | 5,5          |
| Subventions d'investissements différées               | 17   | 25,5         | 0,0          | 0,0          |
| Impôts différés passifs                               | 27   | 60,0         | 69,0         | 66,8         |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite        | 20   | 9,9          | 8,5          | 9,5          |
| Provisions pour autres passifs et autres dettes       | 21   | 35,0         | 33,3         | 38,5         |
|   |      | <b>464,2</b> | <b>431,6</b> | <b>444,6</b> |
| <b>Dettes courantes</b>                               |      |              |              |              |
| Fournisseurs et comptes rattachés                     | 22   | 156,2        | 136,4        | 152,9        |
| Dettes d'impôts                                       | 27   | 8,1          | 5,3          | 2,3          |
| Emprunts  | 18   | 2,3          | 3,2          | 25,6         |
| Instruments financiers dérivés                        | 14   | 1,8          | 2,1          | 5,6          |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite        | 20   | 1,0          | 1,0          | 0,2          |
| Provisions pour autres passifs et autres dettes       | 21   | 8,5          | 11,5         | 7,1          |
|   |      | <b>177,9</b> | <b>159,5</b> | <b>193,7</b> |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                |      | <b>983,3</b> | <b>897,9</b> | <b>792,1</b> |

## 6.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en millions d'euros)                                 | Note | 2010         | 2009         | 2008         |
|---|------|--------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires                                    | 6    | 591,1        | 559,3        | 609,4        |
| Coût des ventes                                       | 23   | (411,5)      | (397,7)      | (437,6)      |
| <b>Marge brute</b>                                    |      | <b>179,6</b> | <b>161,6</b> | <b>171,8</b> |
| Frais de distribution et de vente                     | 23   | (35,7)       | (32,3)       | (31,9)       |
| Frais administratifs                                  | 23   | (44,2)       | (42,4)       | (43,5)       |
| Frais de recherche et de développement                | 23   | (21,4)       | (18,1)       | (15,6)       |
| Frais de restructuration                              | 24   | (0,7)        | (2,8)        | (0,2)        |
| Autres produits et charges opérationnels              | 25   | 1,1          | 2,1          | 0,1          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          |      | <b>78,7</b>  | <b>68,1</b>  | <b>80,7</b>  |
| Produits et charges financiers                        | 26   | (18,8)       | (18,5)       | (28,8)       |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 29   | (15,3)       | (13,3)       | (10,0)       |
| <b>Résultat avant impôt</b>                           |      | <b>44,6</b>  | <b>36,3</b>  | <b>41,9</b>  |
| Impôt sur le bénéfice                                 | 27   | (8,0)        | (7,4)        | (6,8)        |
| <b>Résultat net de la période</b>                     |      | <b>36,6</b>  | <b>28,9</b>  | <b>35,1</b>  |
| <b>Dont résultat part du Groupe</b>                   |      | <b>36,4</b>  | <b>28,5</b>  | <b>35,1</b>  |
| <b>Dont intérêts minoritaires</b>                     |      | <b>0,2</b>   | <b>0,4</b>   | <b>0,0</b>   |
| Résultat par action (en euros)                        | 28   | 1,46         | 1,50         | 1,90         |
| Résultat par action dilué (en euros)                  | 28   | 1,45         | 1,50         | 1,90         |

### ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en millions d'euros)   | Note | 2010        | 2009        | 2008        |
|---|------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Résultat net de la période</b>   |      | <b>36,6</b> | <b>28,9</b> | <b>35,1</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>   |      |             |             |             |
| Couvertures de flux de trésorerie   |      | 0,5         | 5,6         | (5,8)       |
| Couverture d'investissements nets   | 18   | (13,0)      | (0,3)       | (6,7)       |
| Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies                                      | 20   | (1,6)       | 0,3         | 1,6         |
| Différences de conversion   |      | 13,2        | 4,1         | 10,4        |
| Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres ou transférés des capitaux propres | 27   | 4,4         | (1,9)       | 3,5         |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>   |      | <b>3,5</b>  | <b>7,8</b>  | <b>3,0</b>  |
| <b>Résultat global de la période</b>  |      | <b>40,1</b> | <b>36,7</b> | <b>38,1</b> |
| <i>Revenant :</i>   |      |             |             |             |
| Aux actionnaires de la Société  |      | 39,7        | 36,3        | 38,3        |
| Aux intérêts minoritaires   |      | 0,4         | 0,4         | (0,2)       |



## 6.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)  | 2010           | 2009          | 2008          |
|--|----------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net</b>  | <b>36,6</b>    | <b>28,9</b>   | <b>35,1</b>   |
| <b>Ajustements :</b>   |                |               |               |
| Quote-part de résultat dans les entreprises associées (net de dividendes)            | 16,2           | 13,8          | 10,5          |
| Charge d'impôt sur le bénéfice   | 8,0            | 7,4           | 6,8           |
| Amortissements et dépréciations des actifs incorporels et corporels                  | 30,1           | 31,6          | 29,3          |
| Produits et charges financiers   | 18,8           | 18,5          | 28,8          |
| Variation des provisions   | (4,4)          | (1,2)         | (5,7)         |
| Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie                            | 0,1            | 1,5           | 0,8           |
|  | <b>105,4</b>   | <b>100,5</b>  | <b>105,6</b>  |
| Variation des stocks   | (9,1)          | 15,9          | (1,7)         |
| Variation des créances clients et autres créances                                    | (13,3)         | 6,3           | 3,2           |
| Variation des dettes fournisseurs et autres dettes                                   | 10,9           | (10,2)        | 0,0           |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                     | <b>(11,5)</b>  | <b>12,0</b>   | <b>1,5</b>    |
| <b>Flux de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement et impôt</b> | <b>93,9</b>    | <b>112,5</b>  | <b>107,1</b>  |
| Charges financières nettes payées  | (14,1)         | (14,5)        | (16,8)        |
| Impôt sur le bénéfice payé   | (5,0)          | (4,6)         | (8,7)         |
| <b>Flux nets de trésorerie généré par l'activité</b>                                 | <b>74,8</b>    | <b>93,4</b>   | <b>81,6</b>   |
| <b>Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement</b>                 |                |               |               |
| Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise                              | (35,9)         | (25,6)        | (12,8)        |
| Achat d'immobilisations corporelles  | (69,6)         | (16,7)        | (22,6)        |
| Achat d'immobilisations incorporelles  | (6,7)          | (4,8)         | (5,8)         |
| Produits de cessions d'immobilisations corporelles                                   | 1,7            | 0,1           | 1,3           |
| Variations des autres actifs et passifs financiers non courants                      | 0,1            | 0,2           | 0,2           |
| <b>Flux nets de trésorerie généré par les opérations d'investissement</b>            | <b>(110,4)</b> | <b>(46,8)</b> | <b>(39,7)</b> |
| <b>Flux de trésorerie généré par les opérations de financement</b>                   |                |               |               |
| Produits d'émissions d'actions nouvelles   | 0,7            | 120,9         | 0,0           |
| Achats/Ventes d'actions propres - contrat de liquidité                               | (0,4)          | 0,8           | 0,7           |
| Nouveaux emprunts  | 0,0            | 315,3         | 0,0           |
| Remboursement d'emprunts   | 0,0            | (349,6)       | 0,0           |
| Subventions d'investissement   | 24,5           | 0,0           | 0,0           |
| Augmentation/(diminution) des autres dettes à long terme                             | (0,8)          | 4,4           | 0,0           |
| Dividendes payés aux actionnaires  | (7,4)          | (7,0)         | (12,6)        |
| <b>Flux nets de trésorerie généré par les opérations de financement</b>              | <b>16,6</b>    | <b>84,8</b>   | <b>(11,9)</b> |
| <b>Variation nette de la trésorerie</b>  | <b>(19,0)</b>  | <b>131,4</b>  | <b>30,0</b>   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période                       | 207,4          | 68,8          | 42,3          |
| Gains/(pertes) de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie                 | 6,2            | 7,2           | (3,5)         |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>                | <b>194,6</b>   | <b>207,4</b>  | <b>68,8</b>   |

## 6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)   | Nombre de titres composant le capital | Pour actionnaires majoritaires |                  |                                | Pour intérêts minoritaires | Total capitaux propres |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|----------------------------|------------------------|
|   |                                       | Capital                        | Prime d'émission | Réserves et résultat consolidé |                            |                        |
| <b>Situation au 31/12/2007</b>  | <b>18 514 086</b>                     | <b>18,5</b>                    | <b>(15,1)</b>    | <b>122,7</b>                   | <b>0,8</b>                 | <b>126,9</b>           |
| Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)    |                                       | 0,0                            | 0,0              | 1,7                            | 0,0                        | 1,7                    |
| Dividende versé   |                                       | 0,0                            | (12,6)           | 0,0                            | 0,0                        | (12,6)                 |
| Rachat d'actions propres  |                                       | 0,0                            | 0,0              | (0,3)                          | 0,0                        | (0,3)                  |
| Résultat global de la période   |                                       | 0,0                            | 0,0              | 38,3                           | (0,2)                      | 38,1                   |
| <b>Situation au 31/12/2008</b>  | <b>18 514 086</b>                     | <b>18,5</b>                    | <b>(27,7)</b>    | <b>162,4</b>                   | <b>0,6</b>                 | <b>153,8</b>           |
| Plans d'options sur actions réservés aux salariés (valeur des services rendus par le personnel)     |                                       | 0,0                            | 0,0              | 1,6                            | 0,0                        | 1,6                    |
| Augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription du 2 décembre 2009   | 5 696 328                             | 6,0                            | 114,4            | (5,5)                          | 0,0                        | 114,9                  |
| Augmentations de capital par exercice de droits de souscriptions d'actions nouvelles (stock-option) | 231 864                               | 0,2                            | 5,8              | 0,0                            | 0,0                        | 6,0                    |
| Dividende versé   | 241 815                               | 0,0                            | 0,0              | (7,0)                          | 0,0                        | (7,0)                  |
| Achats/ventes d'actions propres   |                                       | 0,0                            | 0,0              | 0,8                            | 0,0                        | 0,8                    |
| Résultat global de la période   |                                       | 0,0                            | 0,0              | 36,3                           | 0,4                        | 36,7                   |
| <b>Situation au 31/12/2009</b>  | <b>24 684 093</b>                     | <b>24,7</b>                    | <b>92,5</b>      | <b>188,6</b>                   | <b>1,0</b>                 | <b>306,8</b>           |
| Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)    |                                       | 0,0                            | 0,0              | 1,4                            | 0,0                        | 1,4                    |
| Paiement du dividende en actions  | 410 647                               | 0,4                            | 8,9              | (9,3)                          | 0,0                        | 0,0                    |
| Augmentations de capital par exercice de droits de souscriptions d'actions nouvelles (stock-option) | 31 100                                | 0,0                            | 0,7              | 0,0                            | 0,0                        | 0,7                    |
| Dividende versé   |                                       | 0,0                            | 0,0              | (7,4)                          | 0,0                        | (7,4)                  |
| Achats/ventes d'actions propres   |                                       | 0,0                            | 0,0              | (0,4)                          | 0,0                        | (0,4)                  |
| Résultat global de la période   |                                       | 0,0                            | 0,0              | 39,7                           | 0,4                        | 40,1                   |
| <b>SITUATION AU 31/12/2010</b>  | <b>25 125 840</b>                     | <b>25,1</b>                    | <b>102,1</b>     | <b>212,6</b>                   | <b>1,4</b>                 | <b>341,2</b>           |

## 6.5 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Sommaire détaillé des notes annexes aux États Financiers Consolidés

|                |  |     |                |  |     |
|----------------|--|-----|----------------|--|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Informations relatives à l'entreprise                            | 122 | <b>NOTE 18</b> | Emprunts   | 151 |
| <b>NOTE 2</b>  | Principes comptables   | 122 | <b>NOTE 19</b> | Autres passifs financiers non courants   | 153 |
| <b>NOTE 3</b>  | Risques de marché et politique de gestion des risques financiers | 131 | <b>NOTE 20</b> | Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel      | 153 |
| <b>NOTE 4</b>  | Périmètre de consolidation                                       | 137 | <b>NOTE 21</b> | Provisions pour autres passifs et autres dettes                                    | 157 |
| <b>NOTE 5</b>  | Changement du périmètre de consolidation                         | 138 | <b>NOTE 22</b> | Fournisseurs et comptes rattachés  | 158 |
| <b>NOTE 6</b>  | Informations par segment d'activité et par zone géographique     | 138 | <b>NOTE 23</b> | Charges par nature   | 159 |
| <b>NOTE 7</b>  | Immobilisations incorporelles                                    | 143 | <b>NOTE 24</b> | Frais de restructuration   | 159 |
| <b>NOTE 8</b>  | Écarts d'acquisition   | 144 | <b>NOTE 25</b> | Autres produits et charges opérationnels   | 159 |
| <b>NOTE 9</b>  | Immobilisations corporelles                                      | 146 | <b>NOTE 26</b> | Produits et charges financiers   | 160 |
| <b>NOTE 10</b> | Tests de perte de valeur des actifs                              | 147 | <b>NOTE 27</b> | Impôts   | 161 |
| <b>NOTE 11</b> | Autres actifs financiers non courants                            | 148 | <b>NOTE 28</b> | Résultat par action  | 163 |
| <b>NOTE 12</b> | Stocks   | 148 | <b>NOTE 29</b> | Transactions entre parties liées et participations dans les entreprises associées  | 164 |
| <b>NOTE 13</b> | Créances clients et autres créances                              | 149 | <b>NOTE 30</b> | Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan | 165 |
| <b>NOTE 14</b> | Instruments financiers dérivés                                   | 149 | <b>NOTE 31</b> | Rémunération des dirigeants  | 166 |
| <b>NOTE 15</b> | Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 150 | <b>NOTE 32</b> | Paiements fondés sur des actions   | 166 |
| <b>NOTE 16</b> | Capitaux propres   | 150 | <b>NOTE 33</b> | Événements postérieurs à la clôture  | 167 |
| <b>NOTE 17</b> | Subventions publiques  | 151 |                |  |     |

## NOTE 1 INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

La Société Saft Groupe SA (la « Société » et avec ses filiales consolidées, le « Groupe » ou « Saft ») a été constituée le 23 mars 2005. Société anonyme de droit français, elle a son siège 12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet, et est cotée à la Bourse de Paris (compartiment B d'Euronext) depuis le 29 juin 2005.

En date du 31 janvier 2011, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des États financiers consolidés de Saft Groupe SA.

Les États financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire.

## NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États financiers consolidés de Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union européenne. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les États financiers consolidés ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs (y compris les instruments dérivés) et passifs financiers (instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2009 et 2008.

Les États financiers consolidés du Groupe sont établis selon les principes et méthodes comptables présentés ci-après. Ces principes sont identiques à ceux appliqués par la Société pour ses États financiers consolidés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

Les principales hypothèses et estimations prises en compte dans la préparation des États financiers consolidés sont décrites à la note 2.31.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ont été appliqués par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

Le Groupe n'ayant réalisé aucune acquisition au cours de l'exercice 2010, la norme révisée IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprise, et qui modifie en profondeur les modalités d'application de la méthode de l'acquisition précédemment en vigueur, n'a pas trouvé à s'appliquer. Il en est de même :

- de la norme IAS 27 révisée relative aux États financiers consolidés et individuels, en l'absence de toute modification du pourcentage d'intérêt de la société consolidante au sein du capital d'une filiale du Groupe ;
- de l'amendement à la norme IAS 39 relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture ;
- et enfin de l'interprétation IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2010. Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, tels qu'adoptés par l'IASB mais non entrés en vigueur dans l'Union

européenne n'ont pas d'incidence sur les États financiers du Groupe et sont présentés en note 2.32.

### 2.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les États financiers consolidés au 31 décembre 2010 comprennent les États financiers de Saft Groupe SA et de ses filiales. Les États financiers des filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ont été retraités afin d'être présentés conformément aux principes comptables du Groupe.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dont le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition ou *goodwill* (voir note 2.7).

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique également à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Les titres mis en équivalence, y compris les écarts d'acquisitions y afférents, sont initialement inscrits au bilan à leur coût. Ils sont ultérieurement augmentés ou diminués de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs.

La quote-part du Groupe dans le résultat de la période des sociétés mises en équivalence est comptabilisée en compte de résultat sur la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

### 2.3 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des

charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le premier niveau d'information sectoriel du Groupe est le secteur opérationnel, le second est le secteur géographique. Jusqu'au 30 juin 2009, le Groupe opérait organisé en trois principaux secteurs opérationnels (décrits en note 6). En date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Groupe a fusionné deux de ses trois secteurs opérationnels. L'information sectorielle propre à chacun des anciens secteurs opérationnels avant fusion n'étant plus mesurable ni disponible en 2010, l'information sectorielle au titre des exercices 2008 et 2009 a été retraitée afin de permettre la comparaison des données des trois années 2008, 2009 et 2010 selon le nouveau périmètre du secteur opérationnel résultant de la fusion ci-avant mentionnée.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans la note annexe 6 ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les États financiers consolidés, telles que décrites à la présente note annexe 2.

La mesure de la performance de chaque segment est effectuée à partir de l'EBITDA, de l'EBIT et du résultat opérationnel. Les agrégats EBITDA et EBIT se définissent comme suit :

- l'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels ;
- l'EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

## 2.4 CONVERSION DES TRANSACTIONS ET COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les éléments repris dans les États financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise de fonctionnement).

En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont initialement enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 2.5 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les États financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la devise de fonctionnement du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les bilans des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture, et leurs comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie au cours de change moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères, des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion ».

Lorsqu'une entité située hors de la zone euro est cédée, ces écarts de conversion sont repris par le résultat en augmentation ou diminution du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc convertis en euros au taux de clôture.

Les tableaux ci-dessous montrent les principaux cours de change utilisés pour la préparation des États financiers consolidés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

|                      | 2010                     |                                | 2009                     |                                | 2008                     |                                |
|----------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
|                      | Taux moyen de la période | Taux de clôture au 31 décembre | Taux moyen de la période | Taux de clôture au 31 décembre | Taux moyen de la période | Taux de clôture au 31 décembre |
| Couronne norvégienne | 8,00                     | 7,80                           | 8,73                     | 8,30                           | 8,22                     | 9,75                           |
| Couronne suédoise    | 9,54                     | 8,97                           | 10,58                    | 10,25                          | 9,61                     | 10,87                          |
| Couronne tchèque     | 25,28                    | 25,06                          | 26,43                    | 26,47                          | 24,95                    | 26,87                          |
| Dollar américain     | 1,33                     | 1,34                           | 1,39                     | 1,44                           | 1,47                     | 1,39                           |
| Dollar australien    | 1,44                     | 1,31                           | 1,77                     | 1,60                           | 1,74                     | 2,03                           |
| Dollar de Singapour  | 1,81                     | 1,71                           | 2,02                     | 2,02                           | 2,08                     | 2,00                           |
| Livre anglaise       | 0,86                     | 0,86                           | 0,89                     | 0,89                           | 0,80                     | 0,95                           |



## 2.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL

Conformément à la norme IAS 18 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe correspondent pour l'essentiel :

- aux marques et relations clientèles acquises en janvier 2004 à l'occasion de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel ;
- aux technologies, en partie protégées, acquises lors de l'opération ci-dessus décrite ;
- aux projets de développement immobilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 38.

Les marques ont été évaluées selon la méthode de valorisation par les royalties, identique à celle utilisée pour valoriser les technologies. Les marques font l'objet d'investissements réguliers, elles ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

La valeur des relations clientèles a été déterminée à partir de la somme actualisée des surprofits générés par la clientèle au cours de la durée de vie résiduelle des relations commerciales. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques que ces relations commerciales procurent, à savoir :

- Division Specialty Battery Group : 20 ans ;
- Division Industrial Battery Group : 14 ans.

Saft détient un large portefeuille de technologies grâce à ses fortes capacités de recherche et développement, dont une majorité est dédiée au développement et à la standardisation de ses produits. La plupart des technologies de Saft sont protégées compte tenu de leur importance stratégique.

À l'occasion de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel, les technologies de Saft ont été valorisées selon la méthode des royalties qui consiste à évaluer la valeur de la redevance que Saft devrait payer à un tiers pour pouvoir les utiliser.

Chaque technologie est amortie selon le mode linéaire sur la base de taux d'amortissement déterminés en fonction de leur maturité et perspectives commerciales comme suit :

|                        |          |
|------------------------|----------|
| ■ Lithium-ion          | 21 ans ; |
| ■ Lithium primaire     | 11 ans ; |
| ■ Nickel-cadmium       | 11 ans ; |
| ■ Nickel-métal hydrure | 7 ans ;  |
| ■ Autres technologies  | 4 ans.   |

### Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38,

lorsque les six conditions d'activation suivantes sont strictement réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa mise en vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité des ressources (techniques, financières et humaines) nécessaires à l'achèvement du développement ;
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût des projets de développement capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux six critères ci-dessus listés. Les frais de développements initialement pris en charges ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les frais de développement sont amortis sur une durée déterminée qui peut-être :

- soit la durée d'utilisation du procédé ou la durée de commercialisation du produit, si elle peut être déterminée ;
- soit la durée de vie de la technologie correspondante.

L'amortissement des frais de développement capitalisés ne débute que lors de la commercialisation du produit.

Les durées de vie des frais de développement capitalisés sont généralement comprises entre 3 et 21 ans. Elles sont revues chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de façon prospective.

Les dépenses de recherche et développement refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, sont incluses dans le coût des ventes et/ou les travaux en cours sur contrats à long terme.

## 2.7 GOODWILL (ÉCARTS D'ACQUISITION)

Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise par rapport à la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en *goodwill*.

Les *goodwill* ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Les *goodwill* sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT aux fins de la réalisation des tests de dépréciation. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminées :

- à partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'Unité Génératrice de Trésorerie sur la durée du plan (3 ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;

- par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2010 sont présentées en note annexe 10.

## 2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

La valeur brute des immobilisations corporelles est diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilisation estimée suivante :

|   |             |
|---|-------------|
| ■ Bâtiments administratifs et commerciaux         | 10 à 40 ans |
| ■ Constructions et matériel industriel :          |             |
| ■ bâtiments industriels                           | 20 à 30 ans |
| ■ bâtiments industriels en leasing                | 15 ans      |
| ■ ouvrages d'infrastructure                       | 10 à 20 ans |
| ■ installations techniques, matériel et outillage | 5 à 10 ans  |
| ■ sauf petit outillage                            | 3 ans       |

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

### Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à but locatif ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils ne sont pas détenus pour être vendus, utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront au Groupe et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode utilisée pour comptabiliser les immeubles de placement est la méthode du coût historique amorti.

### Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location-financement, tel que défini par la norme IAS 17, sont comptabilisées à l'actif, comme décrit à la note 2.28.

## 2.9 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent.

Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives.

Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2010 sont présentées en note annexe 10.

## 2.10 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants sont évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » relative aux actifs et passifs financiers.

### Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une provision pour dépréciation est constatée par le résultat. En cas d'évolution ultérieure favorable, la provision est reprise en capitaux propres si elle porte sur des actions (reprise possible par le résultat dans le cas d'une obligation).

### Prêts et créances

Les prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les créances financières du Groupe comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés.

Un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs.

## 2.11 STOCKS

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## 2.12 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, diminuées d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée au compte de résultat, en résultat opérationnel.

## 2.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie, figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspondent à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

## 2.14 CAPITAUX PROPRES

### Capital

Les actions ordinaires sont classées au poste « Capital ». Les coûts relatifs à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés nets d'impôt en déduction du produit de l'émission.

## Autres éléments de capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- les primes d'émission correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Saft Groupe SA par rapport à la valeur nominale des actions ;
- les actions propres enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont enregistrés directement dans les capitaux propres ;
- les réserves de conversion qui enregistrent les écarts de change provenant de la conversion en euro des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les réserves de juste valeur qui enregistrent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs et de couverture des investissements ;
- les réserves de consolidation comprenant les résultats non distribués de la société mère du Groupe ainsi que la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- les intérêts des actionnaires minoritaires au sein des filiales du Groupe consolidés par intégration globale.

## 2.15 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme qui se dénoueront en instruments de capitaux propres (options sur actions aussi appelées stock-options). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options sur actions est comptabilisée en charges en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des stock-options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », pour le montant net des éventuels coûts de transaction directement attribuables.

## 2.16 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en dettes courantes, sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement de ces emprunts pour au moins 12 mois à la date de la clôture.

## 2.17 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39, les autres passifs financiers non courants comprennent principalement :

- les avances conditionnées remboursables, notamment celles versées par l'état français en faveur de la recherche ;
- les subventions d'investissement différées perçues. Celles-ci sont décrites en note annexe 17 ;
- les autres dettes financières à long terme décrites en note 19. Conformément à la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », ce passif résultant de l'acquisition du secteur batteries du groupe Alcatel, a été enregistré pour sa valeur actualisée.

Le montant de cette dette est diminué des paiements effectivement effectués par le Groupe.

## 2.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires ;
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les différences temporaires dues au titre de la distribution éventuelle de réserves des filiales sont comptabilisées, sauf dans la mesure où le Groupe contrôle la distribution et qu'il est probable que ces différences temporaires ne seront pas réalisées dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;

- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

## 2.19 PENSIONS, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

### Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de Sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État.

### Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice.

### Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode « Projected Unit Credit ».

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite ;
- de rotation du personnel ;
- de mortalité ;
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation ;
- de rendements futurs des actifs de couverture ;
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne et régime de retraite complémentaire des cadres en France, par exemple) ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France et en Israël notamment).

Par ailleurs, le Groupe participe en Suède à un régime multiemployeur à prestations définies et ne dispose pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser comme régime à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués, en application de l'option ouverte par la norme IAS 19 amendée en décembre 2004. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice correspondant.

## 2.20 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Ceci est notamment le cas pour les provisions liées aux coûts de recyclage des batteries en fin de vie qui sont retournées.

Les coûts effectivement supportés par le Groupe peuvent diverger de ces estimations, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

### Provisions pour restructurations

Le coût des restructurations est intégralement provisionné pour un exercice donné lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture dudit exercice par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Le montant de cette provision couvre essentiellement le paiement des indemnités de licenciement, des préavis non effectués, des formations des personnes sortant des effectifs et prend également en compte les coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, les dépréciations de stocks et d'autres actifs liées directement à des mesures de restructuration sont également prises en compte dans ces provisions.

### Provisions pour autres obligations et charges

Les provisions pour affaires comptabilisées par le Groupe couvrent les garanties sur produits vendus ainsi que certains risques spécifiques. Les provisions concernant les garanties sur des produits couvrent essentiellement le risque de retours justifiés pendant la période de garantie de produits vendus. Cette garantie peut aller de 12 mois pour les batteries standards à 10 ans, hors cas exceptionnels. Le Groupe comptabilise également des provisions pour faire face à des réclamations de clients sur des produits livrés.

Les provisions pour affaires sont déterminées à partir d'informations indiquant que des problèmes techniques sont survenus sur des produits, soit vendus, soit en stock. Les sources d'informations peuvent être internes (service assurance qualité) ou externes (service commercial après réclamations reçues des clients). Ces informations sont traitées par les services techniques et les services qualité qui analysent et déterminent statistiquement les quantités concernées.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie sur les produits vendus en se fondant sur les conditions contractuelles et les données statistiques établies sur la base de l'expérience passée ainsi que sur des estimations et des hypothèses établies par le Groupe en fonction des informations relatives aux risques sous-jacents.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées à partir de réclamations formelles faites par les clients du Groupe. Les informations contenues dans ces réclamations formelles sont confrontées aux données techniques internes permettant ainsi d'évaluer le montant du risque.

## 2.21 CHIFFRE D'AFFAIRES ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.



## Contrats de construction

Aux termes de la norme IAS 11 « Contrats de construction », un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou autodépendants en terme conception, de technologie et de fonction ou de finalité.

Les contrats de construction conclus par le Groupe Saft concernent principalement la conception et la construction de systèmes de batteries dans les domaines militaires et des satellites.

Conformément à la norme IAS 11, le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment, sous réserve du respect de jalons définis contractuellement (déterminés sur la base des coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat).

Toute perte à terminaison probable identifiée est immédiatement comptabilisée.

Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs, ni frais commerciaux.

Les pénalités de retard ou celles relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif pour la partie correspondant à des travaux non encore effectués. Le montant des coûts encourus, augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison), est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « Créances sur contrats à long terme ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme ».

## 2.22 COÛT DES VENTES

Le coût des ventes comprend principalement :

- le coût de production, qui inclut le coût d'acquisition des matières premières et autres composants utilisés pour la production, les charges directes de production (principalement les salaires et charges sociales afférentes) et les charges indirectes de production dans la mesure où elles sont rattachées à la production des produits vendus ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions pour retour ; et
- les frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

## 2.23 MARGE BRUTE

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes.

## 2.24 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement, les frais de restructuration, ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux éléments suivants :

- les gains et pertes sur les contrats de couverture d'achat et de ventes de matières premières qui ne satisfont pas aux critères de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les plus ou moins values sur cessions de titres de participation ;
- les résultats de cession ou de coût de la mise au rebut des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les charges et produit hors gestion courante de la Société et qui se caractérisent principalement par leur nature et leur montant inhabituels.

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant résultat financier et impôt sur le bénéfice.

## 2.25 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers incluent principalement les produits et charges d'intérêts, les variations de valeur des actifs financiers (actifs détenus à des fins de transaction ou placements disponibles à la vente), les dépréciations des autres immobilisations financières, les gains et pertes de change, les variations de valeur des instruments financiers (à l'exception des instruments de couverture d'actifs ou de passifs non financiers).

Les charges financières intègrent également la composante financière du coût des pensions et indemnités de fin de carrière, ainsi que celle liée à l'actualisation des actifs et/ou passifs.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 2.26 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe peut être amené à utiliser des contrats portant sur des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des cours de change et des prix de certains métaux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

## 2.27 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

### Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres et la part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non financier ou un passif non financier, le profit ou la perte cumulé correspondant est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées par les deux dispositions précédentes, les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat financier de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

### Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'une dette figurant au bilan (ou d'un engagement ferme).

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont comptabilisés en résultat.

### Couverture d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en capitaux propres ; le profit ou la perte se rapportant à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat, en résultat financier.

Les pertes et les profits cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

## 2.28 CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont classés en tant que contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés au bilan au début du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure à la juste valeur du bien loué.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple.

Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisé sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

## 2.29 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La distribution de dividendes a pour conséquence la constatation d'une dette dans les États financiers de l'exercice au cours duquel la distribution a été votée, et ce jusqu'au versement effectif du dividende.

## 2.30 ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire, s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les impôts sont calculés dans les États financiers consolidés intermédiaires en réalisant une projection du taux d'imposition que l'entité estime sur l'ensemble de l'exercice.

## 2.31 UTILISATION D'HYPOTHÈSES ET D'ESTIMATION

Le processus d'établissement des États financiers consolidés, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les États financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations lors de l'établissement des États financiers consolidés portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des *goodwill* et autres valeurs immobilisés ;
- le calcul des engagements de retraites et assimilés ;
- certaines provisions ;
- les contrats de construction ;
- les impôts différés actifs.

Les hypothèses et estimations utilisées par le Groupe lors de la réalisation des tests de perte de valeur des actifs sont décrites dans la note annexe 10 ci-après présentée.

## 2.32 NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES DÉJÀ PUBLIÉES, NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, comprennent notamment :

- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées* : cette norme apporte des précisions sur la définition des parties liées dans le cadre de relations tripartites. Elle est susceptible d'entraîner une évolution dans les informations devant être communiquées en annexe ;
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres* : cette interprétation clarifie le traitement comptable à retenir quand une entité renégocie les termes de sa dette, avec comme conséquence l'extinction de cette dernière et l'émission de ses propres instruments de capitaux propres auprès du créancier, en échange.

## NOTE 3 RISQUES DE MARCHÉ ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectifs de préserver la continuité de son exploitation tout en étant en mesure d'offrir un rendement à ses actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale.

Afin d'optimiser la structure de son capital, le Groupe peut être conduit à ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, à rembourser une partie de son capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs pour réduire le montant de son endettement.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

#### Identification et mesure du risque

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités (cf. note 15 ci-après) à l'exception des actifs

financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après) et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas d'actifs financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Concernant le risque de liquidité lié à l'endettement, la dette bancaire du Groupe et les modalités de son amortissement sont décrites dans la note annexe 18. Ces modalités comportent le remboursement en date du 2 juillet 2012 du solde de la dette à cette date, soit 150 millions d'euros et 240 millions de dollars.

Le montant de la dette de Saft pourrait avoir pour conséquences de :

- rendre le Groupe plus sensible à l'évolution défavorable des conditions économiques notamment la hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où une fraction de la dette du Groupe reste soumise à des taux d'intérêt variables ;
- obliger le Groupe à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses programmes de réduction de coûts ou d'autres opérations de croissance externe ;
- limiter la capacité distributrice du Groupe ;
- limiter la capacité du Groupe à planifier ou réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère ;

- limiter la capacité du Groupe à lancer de nouveaux produits, à développer de nouvelles technologies ou à tirer profit de nouvelles opportunités ;
- affaiblir la position concurrentielle du Groupe face à des concurrents proportionnellement moins endettés ; et
- limiter la capacité du Groupe à s'endetter davantage à l'avenir, compte tenu des covenants contenus dans les contrats d'emprunt auxquels les sociétés du Groupe ont souscrit.

Les contrats d'emprunt du Groupe contiennent des engagements financiers auprès des banques et notamment l'engagement du Groupe de se conformer aux ratios financiers suivants (mesurés semestriellement) :

- ratio maximum de l'endettement financier net sur l'EBITDA contractuel<sup>(1)</sup> : 3,00 pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;

- ratio minimum d'EBITDA contractuel sur la charge nette d'intérêts : 4,50 pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

La définition de l'EBITDA est incluse dans les engagements contractuels pris auprès des banques. Cette définition est en ligne avec celle qu'utilise le Groupe dans le cadre de sa communication financière. L'EBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant amortissement, coût de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

L'endettement financier net est défini comme étant les emprunts moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. Dans le cadre du contrat de financement, il est calculé en euros sur la base de la moyenne des cours de change €/ \$ au cours de la période.

Le non-respect de l'un des deux ratios pourrait autoriser les prêteurs à demander le remboursement anticipé des sommes empruntées. Durant l'exercice 2010, la Société a respecté ces deux ratios.

L'évolution de ces ratios à la clôture de l'exercice est présentée ci-après :

#### RATIO D'ENDETTEMENT FINANCIER NET SUR EBITDA :

|  | 31/12/2010   | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                  | (194,6)      | (207,4)      | (68,8)       |
| Emprunts   | 325,9        | 310,7        | 341,1        |
| Intérêts courus  | 1,7          | 2,0          | 6,4          |
| Crédit-bail et autres dettes financières                 | 2,4          | 3,2          | 2,4          |
| <b>Dettes nettes</b>                                     | <b>135,4</b> | <b>108,5</b> | <b>281,1</b> |
| EBITDA (12 derniers mois)                                | 108,4        | 100,4        | 110,1        |
| <b>RATIO D'ENDETTEMENT NET SUR EBITDA <sup>(1)</sup></b> | <b>1,24</b>  | <b>1,09</b>  | <b>2,55</b>  |

(1) Pour les périodes semestrielles commençant le 31 décembre 2009, ce ratio est calculé à partir du montant de la dette nette calculée au taux moyen €/ \$ de l'exercice.

#### RATIO DE COUVERTURE DES INTÉRÊTS NETS :

|   | 2010       | 2009       | 2008       |
|---|------------|------------|------------|
| Charge nette d'intérêts                           | 11,7       | 11,4       | 14,4       |
| EBITDA (12 derniers mois)                         | 108,4      | 100,4      | 110,1      |
| <b>RATIO D'EBITDA SUR CHARGE NETTE D'INTÉRÊTS</b> | <b>9,3</b> | <b>8,8</b> | <b>7,6</b> |

(1) La notion d'EBITDA contractuelle est similaire à celle de l'EBITDA définie par le Groupe dans la note annexe 2.3.

Ainsi, au 31 décembre 2010, la situation du Groupe au regard de la liquidité est la suivante :

|  | 2010         | 2009         | 2008        |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Lignes de crédit confirmées non utilisées        | 33,5         | 33,5         | 14,5        |
| Lignes de crédit non confirmées et non utilisées | -            | 27,1         | -           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie          | 194,6        | 207,4        | 68,8        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>228,1</b> | <b>268,0</b> | <b>83,3</b> |

L'analyse des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée en note 18 ci-après.

## Gestion du risque

Le Groupe dispose de systèmes centralisés dits de *cash pooling* qui permettent une centralisation au niveau du Groupe, sur les principales devises, des liquidités disponibles au sein des différentes filiales du Groupe. Ces systèmes permettent une gestion centralisée de la liquidité du Groupe.

La Direction de la trésorerie Groupe surveille sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie de chacune et de l'ensemble des unités et filiales du Groupe. La position hebdomadaire de trésorerie du Groupe fait l'objet d'un reporting à la Direction générale.

Le Groupe dispose d'autre part d'une gestion prévisionnelle de la liquidité au travers des prévisions de cash-flows issus du budget et/ou du plan à trois ans élaborés à la fin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2010, la Société considère qu'elle est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Enfin la ligne de crédit multidevise de 33,5 millions d'euros non utilisée est de nature à réduire le risque de liquidité.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

### Identification et mesure du risque

Hormis les actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après), le Groupe n'encourt pas de risque significatif de taux d'intérêt sur ses actifs financiers, principalement constitués de sa trésorerie. Au 31 décembre 2010, la trésorerie du Groupe est essentiellement constituée de disponibilités, de parts d'OPCVM monétaires au jour le jour et de dépôts à terme.

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. La dette financière à long terme du Groupe, décrite en note 18 aux États financiers consolidés, est une dette à taux variable, qu'il s'agisse de sa fraction en euros ou de celle en dollars américains.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est mesuré et géré de manière centralisée par la Direction de la trésorerie du Groupe.

### Gestion du risque

La stratégie et les politiques de gestion du risque de taux sont validées par la Direction générale du Groupe.

Les justes valeurs des instruments dérivés de gestion du risque de taux du groupe s'analysent comme suit :

| Nature de l'instrument               | Devise | Notionnel<br>(en millions de devises) |         | Valeur de marché<br>(en millions d'euros) |            |            |
|--------------------------------------|--------|---------------------------------------|---------|---|------------|------------|
|                                      |        | < à 5 ans                             | > 5 ans | 31/12/2010                                | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
| <b>COLLAR</b>                        |        |                                       |         |   |            |            |
| Payeur fixe/Receveur Libor dollar 3M | USD    | 170,0                                 | -       | (1,5)                                     | -          | -          |
| Payeur fixe/Receveur Libor dollar 6M | USD    | 210,0                                 | -       |   | (2,1)      | (3,5)      |
| Payeur fixe/Receveur Euribor 3M      | EUR    | 100,0                                 | -       | (0,5)                                     | -          | -          |
| <b>CAP</b>                           |        |                                       |         |   |            |            |
| Payeur fixe/Receveur Euribor 6M      | EUR    | 130,0                                 | -       |   | 0,0        | 0,1        |

L'impact des variations de juste valeur des instruments financiers de gestion du risque de taux d'intérêt sur le résultat de l'exercice 2010 du Groupe s'élève à 0,3 million d'euros, montant comptabilisé en résultat financier.

La gestion à court terme du risque de taux d'intérêt consiste principalement, dans le respect des objectifs fixés par la Direction Générale, à savoir :

- optimiser le coût de la dette à long terme au travers de la fixation des périodes d'intérêts (de trois à six mois) en fonction des anticipations de la courbe des taux sur l'horizon de la dette ;
- optimiser le rendement des excédents de trésorerie. Les décisions prises en ce domaine sont soumises à autorisation préalable de la Direction Générale.



Le risque de taux d'intérêt sur la dette bancaire du Groupe après gestion s'analyse comme suit :

|   | 31/12/2010   | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|---|--------------|--------------|--------------|
| <b>Dette en USD</b>                             |              |              |              |
| Taux fixe                                       | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| Taux variable                                   | 177,8        | 163,7        | 183,5        |
| <b>Dette en euros</b>                           |              |              |              |
| Taux fixe                                       | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| Taux variable                                   | 148,1        | 147,0        | 157,6        |
| <b>Total Passifs financiers à taux variable</b> | <b>325,9</b> | <b>310,7</b> | <b>341,1</b> |
| Actifs financiers à taux variables              | (22,5)       | 0,0          | 0,0          |
| <b>Position nette avant gestion</b>             | <b>303,4</b> | <b>310,7</b> | <b>341,1</b> |
| <i>Collar</i> en couverture de la dette en euro | (100,0)      | -            | -            |
| Cap en couverture de la dette en euro           | -            | (130,0)      | (130,0)      |
| <i>Collar</i> en couverture de la dette en USD  | (127,2)      | (145,8)      | (150,9)      |
| <b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>             | <b>76,2</b>  | <b>34,9</b>  | <b>60,2</b>  |

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur la dette à taux variable au 31 décembre 2010 aurait pour conséquence une augmentation de la charge annuelle d'intérêt (avant impôt) de 1,6 million d'euros calculée sur la position nette après gestion, c'est-à-dire notamment après prise en compte de l'effet des instruments de couverture ci-avant décrits.

Inversement, une baisse des taux d'intérêt de 1 % réduirait la charge d'intérêt de 0,8 million d'euros calculée sur la position nette après gestion.

## RISQUES DE FLUCTUATION DU COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

### Identification et mesure du risque

Le Groupe est exposé principalement à la variation de prix des matières premières utilisées dans ses processus de production, soit par le biais d'achats de produits industriels ou plus directement d'achats de matières premières brutes ou transformées. Les prix de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Leur fluctuation pourrait donc avoir un impact significatif sur les coûts de production et, en conséquence, sur la rentabilité du Groupe.

La principale matière première (hors énergie) utilisée par le Groupe est le nickel dont les prix se négocient sur le London Metal Exchange (LME), marché international de matières premières. Les autres achats de métaux non-ferreux, toutefois moins significatifs, concernent le cobalt, le cadmium et le lithium. Les prix du cobalt se négocient de gré à gré sur la base des cotations du LME. Le prix du cadmium est indexé sur celui publié dans le *London Metal Bulletin*. Le prix du lithium est négocié directement avec les fournisseurs.

L'exposition du Groupe aux fluctuations du prix du nickel affecte la division Industrial Battery Group (IBG) et ce, y compris les anciennes activités RBS dont la consommation annuelle (nette des recyclages) est d'environ 1 500 à 2 000 tonnes.

Le prix moyen du nickel sur le LME s'est accru de près de 49 % entre 2009 et 2010 passant d'une moyenne de 14 655 dollars/tonne au cours de l'exercice 2009 à une moyenne de 21 809 dollars/tonne au cours de l'exercice 2010.

### Gestion du risque

La politique de couverture suivie par le Groupe pour se prémunir des fluctuations du cours du nickel consiste à couvrir, de manière centralisée, tout ou partie des besoins estimés au sein de la division IBG (hors activités de l'ancienne division RBS). Ainsi, au 31 décembre 2010, les besoins estimés de la division IBG au titre du premier semestre 2011 (hors activités des petites batteries au nickel de l'ancienne division RBS) étaient couverts à hauteur de 60 %. Cette couverture est réalisée au moyen de contrats d'achat à terme ou d'instruments dérivés (swaps et/ou options) libellés en dollars américains, devise d'achat du nickel.

La politique dite de « surcharge », appliquée dans les marchés des petites batteries au nickel de l'ancienne division RBS, consistant à indexer les prix de vente de ces produits sur le cours du nickel sur le London Metal Exchange, ne nécessite pas de couverture spécifique et systématique des achats de nickel au-delà du cours plancher du mécanisme d'indexation. Toutefois, le Groupe peut être amené à effectuer ponctuellement certaines opérations de couverture au moyen des mêmes instruments dérivés que susmentionnés.

La politique de couverture et les modalités de sa mise en oeuvre font l'objet d'une approbation par un comité spécifique comprenant le Directeur général du Groupe, le Directeur des achats Groupe, le Directeur général de la division IBG et le Directeur Financier du Groupe.

Les principes généraux du traitement comptable des instruments dérivés de couverture des risques de fluctuation des cours de

matières premières sont explicités ci-avant dans la note 2.27 aux États financiers consolidés, au paragraphe relatif aux couvertures de flux de trésorerie.

Les gains et pertes résultant des contrats de couverture sont affectés aux coûts de vente de la division dont le besoin est couvert

dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les gains ou pertes réalisés sur les contrats n'étant pas désignés comme des contrats de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de variation de cours sur matières premières sont les suivants :

|              | Valeur de marché des contrats au 31 décembre 2010 |   |                            |                        | Total      |
|--------------|---|---|----------------------------|------------------------|------------|
|              | Montants nominaux des contrats                    | Couverture de flux de trésorerie futurs | Couverture de juste valeur | Non affectés (trading) |            |
| Swaps Argent | -   | (0,1)                                   | -                          | -                      | (0,1)      |
| Swaps Nickel | 7,6   | 1,6                                     | -                          | -                      | 1,6        |
| <b>TOTAL</b> | <b>7,6</b>  | <b>1,5</b>                              | <b>-</b>                   | <b>-</b>               | <b>1,5</b> |

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe des opérations de couverture existantes à la clôture de l'exercice est le suivant :

|              | Montant en capitaux propres au 31 décembre 2010 (net d'impôt) | Impact en résultat 2010 | Sensibilité de l'impact en capitaux propres à une hausse de 10 % des cours du nickel et de l'argent |
|--------------|---|-------------------------|---|
| Swaps Argent | -   | -                       | -   |
| Swaps Nickel | 1,1   | -                       | 0,9   |
| <b>TOTAL</b> | <b>1,1</b>  | <b>-</b>                | <b>0,9</b>  |

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe de la variation de valeur de marché des instruments financiers de couverture du risque de variation

du cours du nickel et de l'argent serait de 0,9 million d'euros dans l'hypothèse d'une hausse de 10 % du prix du nickel, et inversement en cas de baisse de 10 % du prix du nickel et de l'argent.

## RISQUES DE CHANGE

### Identification et mesure du risque

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change et, en particulier, à la parité USD/Euro. Les fluctuations des parités de change peuvent donc avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sur la comparabilité de certaines données d'un exercice à l'autre. L'impact de ces fluctuations peut s'apprécier au niveau :

- du risque de conversion : risque lié à l'évolution de la devise autre que l'euro dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité ; et

- du risque de transaction (opérationnel et financier) : risque lié à l'évolution d'une devise autre que celle dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité.

L'exposition du Groupe au risque de change résultant des achats et ventes réalisés par les sociétés du Groupe dans d'autres devises que leur monnaie fonctionnelle (risque de transaction) affecte principalement les unités ayant une double activité de production et de commercialisation, les entités purement commerciales réalisant principalement leurs achats et leurs facturations clients dans leur devise fonctionnelle.

Les principaux risques de change affectant les entités ayant une activité de production et une forte activité internationale concernent les fluctuations de leur monnaie locale par rapport à l'euro et au dollar américain, devise dans laquelle le Groupe réalise entre 35 et 40 % de son chiffre d'affaires.

Le poids respectif des principales devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est le suivant :

|                      | Euro    | USD     | GBP    | Autres devises |
|----------------------|---------|---------|--------|----------------|
| <b>Exercice 2010</b> | 49,11 % | 40,29 % | 3,05 % | 7,60 %         |
| <b>Exercice 2009</b> | 50,93 % | 35,76 % | 4,92 % | 8,40 %         |
| <b>Exercice 2008</b> | 48,41 % | 38,54 % | 5,35 % | 7,70 %         |

L'identification et la mesure des risques de change transactionnels sont opérés localement par chaque entité, et la gestion peut être opérée localement sous la supervision de la Direction de la trésorerie du Groupe.

### Gestion du risque de transaction

La sensibilité globale du Groupe à la parité du dollar américain contre l'euro est limitée par une double politique de couverture consistant principalement :

- à acheter ou à fabriquer dans la même devise que la devise de facturation ;
- à utiliser les cash-flows nets en dollars américains au service partiel de la dette du Groupe libellée en dollars américains.

Il convient à ce titre de mentionner que c'est en dollars américains que le Groupe réalise principalement ses achats de matières premières et notamment ses achats de nickel et autres métaux. D'autre part, c'est en dollars américains que vont être réalisés les principaux investissements du Groupe sur la période 2011-2012

dans le cadre des projets de Jacksonville (projet Saft) et Michigan (projet Johnson Controls-Saft).

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de change transactionnel sont les suivants :

- vente à terme GBP/EUR pour 0,3 million d'euros ; et
- vente à terme de USD/ILS pour 7,9 millions d'euros,

soit un total d'engagement de couverture à terme de flux 2011 de 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

L'impact d'une variation de plus ou moins 10% des parités couvertes sur ces instruments financiers serait de plus ou moins 0,8 million d'euros sur les capitaux propres. L'impact sur le résultat consolidé serait non significatif.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs courants pour les principales devises d'exposition du Groupe au 31 décembre 2010 ainsi qu'une mesure de la sensibilité des positions résiduelles, après prise en compte des opérations de couverture de change des positions bilantielles.

|   | €/GBP      | €/SEK         | €/USD        | €/ILS        |
|---|------------|---------------|--------------|--------------|
| Actifs courants                                   | 12,0       | 20,5          | 292,1        | 3,6          |
| Dettes courantes                                  | (3,1)      | (46,9)        | (183,8)      | (8,2)        |
| <b>Position bilantielle nette avant gestion</b>   | <b>8,9</b> | <b>(26,4)</b> | <b>108,3</b> | <b>(4,6)</b> |
| Couvertures en cours au 31 décembre 2010          |            |               |              |              |
| <b>Position bilantielle nette après gestion</b>   | <b>8,9</b> | <b>(26,4)</b> | <b>108,3</b> | <b>(4,6)</b> |
| Cours des devises contre euro au 31 décembre 2010 | 0,86       | 8,97          | 1,3          | 4,7          |
| Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 %      | 0,5        | (1,4)         | 5,7          | (0,2)        |
| Impact en euro d'une hausse de l'euro de 5 %      | (0,5)      | 1,4           | (5,7)        | 0,2          |

Les couvertures existantes des flux futurs sont les suivantes au 31 décembre 2010 :

| Nature de l'instrument | < 1 an |     | Entre 1 et 5 ans | Valeur de marché |
|------------------------|--------|-----|------------------|------------------|
|                        | Devise | M€  |                  |                  |
| <b>Change à terme</b>  |        |     |                  |                  |
| USD/ILS                | 10,5   | 7,9 | 0                | 0,5              |
| GBP/EUR                | 0,2    | 0,3 | 0                | 0                |

Les actifs courants en dollar ci-dessus mentionnés comprennent à hauteur de 83,6 millions de dollars la position de trésorerie dans cette devise à la clôture de l'exercice. Cette importante position de trésorerie en dollar s'explique principalement par les importants investissements en dollar actuellement réalisés par le Groupe aux États-Unis.

Le Groupe estime, tous les autres paramètres restant inchangés, qu'une variation de 10 % de la parité USD contre euro a un impact de même sens de l'ordre de 4 % sur le chiffre d'affaires et un impact de même sens de l'ordre de 6 % sur l'EBITDA (tel que défini dans les États financiers consolidés).

Toutefois, il convient de mentionner que si le chiffre d'affaires du Groupe est peu sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que le dollar, tel n'est pas le cas de la marge d'EBITDA, compte tenu des implantations importantes du Groupe dans des pays hors des zones euro et dollar. Ces implantations, notamment celles en Suède et en Israël, ont une base importante de coûts dans la devise locale.

### Gestion du risque de conversion

Le Groupe détient certains investissements dans des activités à l'étranger dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le risque de change lié à la détention des actifs nets des entités étrangères du Groupe est pour l'essentiel géré au moyen d'emprunts libellés dans la devise concernée.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger autre que des emprunts libellés dans la devise des entités étrangères.

Le Groupe a une dette de 240 millions de dollars américains au 31 décembre 2010. Cette dette est adossée aux actifs en dollars américains du Groupe. À ce titre, elle est considérée comme une couverture d'investissements nets en devises et l'impact des variations de change sur la dette du Groupe en dollars américains est enregistrée en capitaux propres.

## RISQUES CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôts auprès d'établissements bancaires et d'institutions financières, des instruments financiers et produits dérivés de gré à gré contractés avec des institutions financières.

### Risque de crédit clients

De par l'activité de Saft, les créances clients constituent la principale source du risque de crédit. Du fait de la très grande diversité de ses marchés et clients, le client le plus important représente toutefois moins de 3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2010 (3,5 % en 2009 et moins de 4 % en 2008), et les 10 plus importants clients du Groupe représentent respectivement 22 %, 21 % et 22 % du chiffre d'affaires consolidé des exercices 2010, 2009 et 2008.

Le risque de crédit client est géré localement au niveau de chaque entité. Une évaluation du risque de non-recouvrement est réalisée selon une périodicité trimestrielle ou lorsqu'un événement rend incertain le recouvrement d'une créance.

Les principaux clients du Groupe font également l'objet d'un suivi périodique au niveau de la Direction Financière du Groupe.

### Risque de contreparties bancaires et financières

Le risque de contrepartie provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers de produits

dérivés contractés avec des établissements bancaires et/ou institutions financières est géré d'une manière centralisée par le département de la trésorerie Groupe. Les opérations sur les instruments dérivés et les placements réalisés par le Groupe conduisent à maintenir une répartition du risque entre les différentes contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie du Groupe était essentiellement placée auprès des six banques qui financent le Groupe à long terme ainsi qu'auprès d'une banque américaine de premier rang, toutes ayant une notation « Standard and Poor's » à long terme au moins égale à A+.

Les opérations sur instruments financiers dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières, du risque de change et du risque de taux ont également pour contreparties des établissements prêteurs vis-à-vis du Groupe.

## ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs de marché des instruments financiers de taux ou de matières premières utilisés pour l'arrêté des comptes consolidés du Groupe ont été calculées sur la base des justes valeurs de marché communiquées par les contreparties à ces transactions.

## NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 comprend les sociétés suivantes :

| Dénomination sociale                         | Activité                       | Pays          | Quotité de contrôle et d'intérêt | Méthode de consolidation |
|--|--------------------------------|---------------|----------------------------------|--------------------------|
| <b>Saft Groupe SA</b>                        | <b>Holding du Groupe</b>       | <b>France</b> | <b>100</b>                       | <b>IG</b>                |
| Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo) | Production, achats et ventes   | Allemagne     | 100                              | IG                       |
| Saft Batterien GmbH                          | Achats et ventes               | Allemagne     | 100                              | IG                       |
| SGH GmbH                                     | Holding                        | Allemagne     | 100                              | IG                       |
| Tadiran Batteries GmbH                       | Production, achats et ventes   | Allemagne     | 100                              | IG                       |
| Saft UK Ltd                                  | Production, achats et ventes   | Angleterre    | 100                              | IG                       |
| Saft Australia Pty Ltd                       | Holding                        | Australie     | 100                              | IG                       |
| Saft Batteries Pty Ltd                       | Assemblage, achats et ventes   | Australie     | 100                              | IG                       |
| Saft Do Brazil                               | Achats et ventes               | Brésil        | 100                              | IG                       |
| Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co., Ltd         | Production, achats et ventes   | Chine         | 100                              | IG                       |
| Saft Nife ME Ltd                             | Achats et ventes               | Chypre        | 100                              | IG                       |
| Saft Baterias SL                             | Achats et ventes               | Espagne       | 100                              | IG                       |
| Florida Substrate Inc. (« Saft PPF »)        | Production de bandes de plaque | États-Unis    | 100                              | IG                       |
| Saft America Inc.                            | Production, achats et ventes   | États-Unis    | 100                              | IG                       |
| Saft Federal Systems Inc. (« Tadiran US »)   | Achats et ventes               | États-Unis    | 100                              | IG                       |
| Saft JV Holding Co.                          | Holding                        | États-Unis    | 100                              | IG                       |

| Dénomination sociale   | Activité   | Pays               | Quotité de contrôle et d'intérêt | Méthode de consolidation |
|--|--|--------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (et ses filiales) | Développement, production et commercialisation de batteries pour véhicules hybrides et électriques | États-Unis         | 49                               | ME                       |
| Saft SAS (anciennement Saft SA)                                      | Production, achats et ventes   | France             | 100                              | IG                       |
| Saft Acquisition SAS   | Holding  | France             | 100                              | IG                       |
| ASB (et ses filiales)  | Production et commercialisation de batteries thermiques  | France             | 50                               | ME                       |
| Saft Hong Kong Ltd   | Holding et commercial  | Hong Kong          | 100                              | IG                       |
| Amco-Saft India Ltd  | Production, achats et ventes   | Inde               | 51,04                            | IG                       |
| Tadiran Batteries Ltd  | Production, achats et ventes   | Israël             | 100                              | IG                       |
| Saft Batterie Italia Srl   | Achats et ventes   | Italie             | 100                              | IG                       |
| Saft Finance Sarl  | Holding  | Luxembourg         | 100                              | IG                       |
| Saft AS Norway   | Achats et ventes   | Norvège            | 100                              | IG                       |
| Saft Batterijen BV   | Achats et ventes   | Pays-Bas           | 100                              | IG                       |
| Saft Ferak AS  | Production, achats et ventes   | République tchèque | 100                              | IG                       |
| Saft Batteries Pte Ltd   | Achats et ventes   | Singapour          | 100                              | IG                       |
| Alcad AB   | Achats et ventes   | Suède              | 100                              | IG                       |
| Fast Jung KB   | Société civile immobilière   | Suède              | 100                              | IG                       |
| Saft AB  | Production, achats et ventes   | Suède              | 100                              | IG                       |
| Saft Sweden AB   | Holding  | Suède              | 100                              | IG                       |

Dans le tableau ci-dessus, « IG » signifie que la société est consolidée par intégration globale et « ME » que la société est consolidée par mise en équivalence.

## NOTE 5 CHANGEMENT DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le seul changement intervenu en 2010 dans le périmètre de consolidation du Groupe concerne l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Saft Do Brazil, filiale commerciale à 100 % de Saft Finance Sarl créée au cours du second semestre 2010. Les comptes de cette société arrêtés au 31 décembre 2010 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe arrêtés à cette date.

Il convient de mentionner que les sociétés ASB et Johnson Controls-Saft codétenues par Saft et consolidées par mise en équivalence peuvent être amenées dans le cadre de leur développement respectif, à créer des sociétés filiales. De telles créations de filiales ne sont pas considérées comme constituant un changement de périmètre de consolidation, les coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft étant consolidées par mise en équivalence.

## NOTE 6 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

### A) INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

Le Directoire du Groupe a défini les segments d'activité sur la base des reportings qu'il examine régulièrement en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressource aux segments et d'évaluation de leur performance.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les reportings du Groupe sont structurés autour d'une information reposant sur les segments opérationnels suivants :

- la division **Specialty Battery Group (SBG)** qui produit des batteries utilisées notamment dans les compteurs électriques (eau, gaz, électricité), les systèmes automatiques de relevé de compteur et de péage autoroutier, les systèmes de



sauvegarde de mémoires d'ordinateurs, les satellites, les radios et équipements portables des forces armées, les missiles et les torpilles ;

- la **division Industrial Battery Group (IBG)** qui produit des batteries destinées à l'alimentation d'énergie de secours dans les infrastructures industrielles et les réseaux de télécommunications, les industries aéronautiques et ferroviaires ainsi que le stockage des énergies renouvelables. Elle produit également une gamme spécifique de batteries rechargeables

destinées à l'éclairage de sécurité et à des équipements électroniques professionnels ;

- la division **Johnson Controls-Saft (JCS)** spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de batteries de technologies avancées destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques ;
- la division **Autres** qui comprend les holdings du Groupe. Elle inclut d'autre part les fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la Direction générale et la Direction financière et administrative.

## Résultat opérationnel par segment d'activité

### EXERCICE 2010

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | IBG          | SBG          | JCS        | Autres       | Total        |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires du segment                         | 420,2        | 340,1        | 0,0        | 0,0          | 760,3        |
| Chiffre d'affaires intrasegment                       | (89,1)       | (80,1)       | 0,0        | 0,0          | (169,2)      |
| <b>Chiffre d'affaires consolidé</b>                   | <b>331,1</b> | <b>260,0</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>   | <b>591,1</b> |
| <b>EBITDA</b>   | <b>52,7</b>  | <b>59,2</b>  | <b>0,0</b> | <b>(3,5)</b> | <b>108,4</b> |
| Amortissement des immobilisations incorporelles       | (6,0)        | (7,8)        | 0,0        | 0,0          | (13,8)       |
| Amortissement des immobilisations corporelles         | (8,4)        | (7,4)        | 0,0        | (0,5)        | (16,3)       |
| Dépréciations d'actifs incorporels                    | 0,0          | 0,0          | 0,0        | 0,0          | 0,0          |
| <b>EBIT</b>   | <b>38,3</b>  | <b>44,0</b>  | <b>0,0</b> | <b>(4,0)</b> | <b>78,3</b>  |
| Provisions pour restructuration                       | (0,7)        | 0,0          | 0,0        | 0,0          | (0,7)        |
| Autres produits et charges opérationnels              | 1,5          | (0,4)        | 0,0        | 0,0          | 1,1          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>39,1</b>  | <b>43,6</b>  | <b>0,0</b> | <b>(4,0)</b> | <b>78,7</b>  |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0,0          | 1,6          | (16,9)     | 0,0          | (15,3)       |

### EXERCICE 2009

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | IBG          | SBG          | JCS        | Autres       | Total        |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires du segment                         | 391,7        | 310,2        | 0,0        | 0,0          | 701,9        |
| Chiffre d'affaires intrasegment                       | (74,0)       | (68,6)       | 0,0        | 0,0          | (142,6)      |
| <b>Chiffre d'affaires consolidé</b>                   | <b>317,7</b> | <b>241,6</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>   | <b>559,3</b> |
| <b>EBITDA</b>   | <b>51,7</b>  | <b>53,2</b>  | <b>0,0</b> | <b>(4,5)</b> | <b>100,4</b> |
| Amortissement des immobilisations incorporelles       | (5,2)        | (6,7)        | 0,0        | (0,1)        | (12,0)       |
| Amortissement des immobilisations corporelles         | (10,2)       | (8,6)        | 0,0        | (0,3)        | (19,1)       |
| Dépréciations d'actifs incorporels                    | (0,3)        | (0,2)        | 0,0        | 0,0          | (0,5)        |
| <b>EBIT</b>   | <b>36,0</b>  | <b>37,7</b>  | <b>0,0</b> | <b>(4,9)</b> | <b>68,8</b>  |
| Provisions pour restructuration                       | (2,5)        | (0,3)        | 0,0        | 0,0          | (2,8)        |
| Autres produits et charges opérationnels              | 0,0          | 2,1          | 0,0        | 0,0          | 2,1          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>33,5</b>  | <b>39,5</b>  | <b>0,0</b> | <b>(4,9)</b> | <b>68,1</b>  |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0,0          | 1,3          | (14,6)     | 0,0          | (13,3)       |

## EXERCICE 2008

| <i>(en millions d'euros)</i>                          | IBG          | SBG          | JCS        | Autres       | Total        |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires du segment                         | 458,2        | 319,0        | 0,0        | 0,0          | 777,2        |
| Chiffre d'affaires intrasegment                       | (89,6)       | (78,2)       | 0,0        | 0,0          | (167,8)      |
| <b>Chiffre d'affaires consolidé</b>                   | <b>368,6</b> | <b>240,8</b> | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>   | <b>609,4</b> |
| <b>EBITDA</b>   | <b>61,1</b>  | <b>51,6</b>  | <b>0,0</b> | <b>(2,6)</b> | <b>110,1</b> |
| Amortissement des immobilisations incorporelles       | (5,0)        | (6,5)        | 0,0        | 0,0          | (11,5)       |
| Amortissement des immobilisations corporelles         | (9,1)        | (7,9)        | 0,0        | (0,2)        | (17,2)       |
| Dépréciations d'actifs incorporels                    | (0,6)        | 0,0          | 0,0        | 0,0          | (0,6)        |
| <b>EBIT</b>   | <b>46,4</b>  | <b>37,2</b>  | <b>0,0</b> | <b>(2,8)</b> | <b>80,8</b>  |
| Provisions pour restructuration                       | (0,3)        | 0,1          | 0,0        | 0,0          | (0,2)        |
| Autres produits et charges opérationnels              | (0,2)        | 0,3          | 0,0        | 0,0          | 0,1          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>45,9</b>  | <b>37,6</b>  | <b>0,0</b> | <b>(2,8)</b> | <b>80,7</b>  |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 0,0          | 1,4          | (11,4)     | 0,0          | (10,0)       |

## Bilan par segment d'activité

## AU 31/12/2010

| <i>(en millions d'euros)</i>                | IBG    | SBG    | JCS  | Autres | Total          |
|---|--------|--------|------|--------|----------------|
| Total des actifs sectoriels                 | 274,7  | 262,4  | 37,1 | 287,7  | 861,9          |
| Total des actifs non alloués                |        |        |      |        | 121,4          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          |        |        |      |        | <b>983,3</b>   |
| Total des passifs sectoriels                | (90,1) | (65,4) | 0,0  | (44,2) | (199,7)        |
| Total des passifs non alloués               |        |        |      |        | (442,4)        |
| <b>TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)</b> |        |        |      |        | <b>(642,1)</b> |

## AU 31/12/2009

| <i>(en millions d'euros)</i>                | IBG    | SBG    | JCS  | Autres | Total          |
|---|--------|--------|------|--------|----------------|
| Total des actifs sectoriels                 | 235,0  | 256,1  | 18,2 | 211,7  | 721,0          |
| Total des actifs non alloués                |        |        |      |        | 176,9          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          |        |        |      |        | <b>897,9</b>   |
| Total des passifs sectoriels                | (85,0) | (58,9) | 0,0  | (37,4) | (181,3)        |
| Total des passifs non alloués               |        |        |      |        | (409,8)        |
| <b>TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)</b> |        |        |      |        | <b>(591,1)</b> |

## AU 31/12/2008

| <i>(en millions d'euros)</i>                | IBG    | SBG    | JCS    | Autres | Total          |
|---|--------|--------|--------|--------|----------------|
| Total des actifs sectoriels                 | 259,5  | 285,0  | (10,3) | 175,6  | 709,8          |
| Total des actifs non alloués                |        |        |        |        | 82,3           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          |        |        |        |        | <b>792,1</b>   |
| Total des passifs sectoriels                | (83,7) | (62,3) | 0,0    | (52,4) | (198,4)        |
| Total des passifs non alloués               |        |        |        |        | (439,9)        |
| <b>TOTAL PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)</b> |        |        |        |        | <b>(638,3)</b> |

## Investissements par segment d'activité

### EXERCICE 2010

| <i>(en millions d'euros)</i>   | IBG           | SBG          | JCS        | Autres       | Total         |
|--------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|---------------|
| Acquisition d'immobilisations  | (61,6)        | (8,0)        | 0,0        | (0,8)        | (70,4)        |
| Capitalisation de frais de R&D | (4,6)         | (1,3)        | 0,0        | 0,0          | (5,9)         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>(66,2)</b> | <b>(9,3)</b> | <b>0,0</b> | <b>(0,8)</b> | <b>(76,3)</b> |

### EXERCICE 2009

| <i>(en millions d'euros)</i>   | IBG           | SBG          | JCS        | Autres       | Total         |
|--------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|---------------|
| Acquisition d'immobilisations  | (10,2)        | (6,4)        | 0,0        | (1,0)        | (17,6)        |
| Capitalisation de frais de R&D | (2,3)         | (1,6)        | 0,0        | 0,0          | (3,9)         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>(12,5)</b> | <b>(8,0)</b> | <b>0,0</b> | <b>(1,0)</b> | <b>(21,5)</b> |

### EXERCICE 2008

| <i>(en millions d'euros)</i>   | IBG           | SBG           | JCS        | Autres       | Total         |
|--------------------------------|---------------|---------------|------------|--------------|---------------|
| Acquisition d'immobilisations  | (12,8)        | (9,5)         | 0,0        | (0,5)        | (22,8)        |
| Capitalisation de frais de R&D | (2,8)         | (2,8)         | 0,0        | 0,0          | (5,6)         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>(15,6)</b> | <b>(12,3)</b> | <b>0,0</b> | <b>(0,5)</b> | <b>(28,4)</b> |

**B) INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE****CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>Exercice 2010</b> | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|------------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Europe                       | 293,0                | 287,3         | 312,3         |
| Amérique du Nord             | 195,4                | 165,1         | 192,9         |
| Asie-Océanie                 | 64,2                 | 65,6          | 59,6          |
| Proche-Orient et Afrique     | 32,9                 | 38,7          | 39,3          |
| Amérique du Sud              | 5,6                  | 2,6           | 5,1           |
| Autres                       | 0,0                  | 0,0           | 0,2           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>591,1</b>         | <b>559,3</b>  | <b>609,4</b>  |

Le chiffre d'affaires est alloué sur la base de la localisation géographique des clients.

**ACTIF CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>Au 31/12/2010</b> | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|------------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Europe                       | 684,8                | 649,6         | 531,1         |
| Amérique du Nord             | 235,3                | 199,3         | 211,7         |
| Asie-Océanie                 | 25,9                 | 23,1          | 21,9          |
| Proche-Orient et Afrique     | 37,3                 | 25,9          | 27,4          |
| Amérique du Sud              | 0,0                  | 0,0           | 0,0           |
| Autres                       | 0,0                  | 0,0           | 0,0           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>983,3</b>         | <b>897,9</b>  | <b>792,1</b>  |

Les actifs sont alloués sur la base de leur localisation géographique.

**ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, Y COMPRIS CAPITALISATION DE FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>Exercice 2010</b> | Exercice 2009 | Exercice 2008 |
|------------------------------|----------------------|---------------|---------------|
| Europe                       | 18,3                 | 14,1          | 15,2          |
| Amérique du Nord             | 54,0                 | 4,7           | 10,2          |
| Asie-Océanie                 | 1,6                  | 0,4           | 0,2           |
| Proche-Orient et Afrique     | 2,4                  | 2,3           | 2,8           |
| Amérique du Sud              | 0,0                  | 0,0           | 0,0           |
| Autres                       | 0,0                  | 0,0           | 0,0           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>76,3</b>          | <b>21,5</b>   | <b>28,4</b>   |

Les acquisitions et/ou créations d'immobilisations sont allouées sur la base de la localisation géographique des actifs.

## NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>      | Logiciels  | Marques      | Frais de développement | Autres immobilisations incorporelles | Total        |
|-----------------------------------|------------|--------------|------------------------|--------------------------------------|--------------|
| <b>Valeur nette au 01/01/2008</b> | <b>0,1</b> | <b>125,8</b> | <b>19,3</b>            | <b>97,0</b>                          | <b>242,2</b> |
| Acquisitions                      | 0,1        | 0,0          | 5,5                    | 0,2                                  | 5,8          |
| Cessions                          | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| Amortissement                     | (0,1)      | 0,0          | (2,4)                  | (9,0)                                | (11,5)       |
| Écarts de change                  | 0,0        | 0,0          | 0,1                    | 0,0                                  | 0,1          |
| Transfert                         | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| Dépréciation                      | 0,0        | 0,0          | (0,6)                  | 0,0                                  | (0,6)        |
| <b>Valeur nette au 31/12/2008</b> | <b>0,1</b> | <b>125,8</b> | <b>21,9</b>            | <b>88,2</b>                          | <b>236,0</b> |
| <b>Au 31/12/2008</b>              |            |              |                        |                                      |              |
| Valeur brute                      | 3,4        | 125,8        | 28,4                   | 134,5                                | 292,1        |
| Cumul des amortissements          | (3,3)      | 0,0          | (6,5)                  | (46,3)                               | (56,1)       |
| <b>Valeur nette</b>               | <b>0,1</b> | <b>125,8</b> | <b>21,9</b>            | <b>88,2</b>                          | <b>236,0</b> |
| <b>Valeur nette au 01/01/2009</b> | <b>0,1</b> | <b>125,8</b> | <b>21,9</b>            | <b>88,2</b>                          | <b>236,0</b> |
| Acquisitions                      | 0,2        | 0,0          | 3,9                    | 0,7                                  | 4,8          |
| Cessions                          | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| Amortissement                     | (0,1)      | 0,0          | (2,9)                  | (9,0)                                | (12,0)       |
| Écarts de change                  | 0,0        | 0,0          | (0,2)                  | 0,0                                  | (0,2)        |
| Transfert                         | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| Dépréciation                      | 0,0        | 0,0          | (0,4)                  | 0,0                                  | (0,4)        |
| <b>Valeur nette au 31/12/2009</b> | <b>0,2</b> | <b>125,8</b> | <b>22,3</b>            | <b>79,9</b>                          | <b>228,2</b> |
| <b>Au 31/12/2009</b>              |            |              |                        |                                      |              |
| Valeur brute                      | 3,6        | 125,8        | 31,8                   | 135,1                                | 296,3        |
| Cumul des amortissements          | (3,4)      | 0,0          | (9,5)                  | (55,2)                               | (68,1)       |
| <b>Valeur nette</b>               | <b>0,2</b> | <b>125,8</b> | <b>22,3</b>            | <b>79,9</b>                          | <b>228,2</b> |
| <b>Valeur nette au 01/01/2010</b> | <b>0,2</b> | <b>125,8</b> | <b>22,3</b>            | <b>79,9</b>                          | <b>228,2</b> |
| Acquisitions                      | 0,3        | 0,0          | 5,8                    | 0,6                                  | 6,7          |
| Cessions                          | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| Amortissement                     | (0,3)      | 0,0          | (4,7)                  | (8,8)                                | (13,8)       |
| Écarts de change                  | 0,0        | 0,0          | 1,0                    | 0,0                                  | 1,0          |
| Transfert                         | 0,3        | 0,0          | 0,0                    | (0,2)                                | 0,1          |
| Dépréciation                      | 0,0        | 0,0          | 0,0                    | 0,0                                  | 0,0          |
| <b>Valeur nette au 31/12/2010</b> | <b>0,5</b> | <b>125,8</b> | <b>24,4</b>            | <b>71,5</b>                          | <b>222,2</b> |
| <b>Au 31/12/2010</b>              |            |              |                        |                                      |              |
| Valeur brute                      | 4,3        | 125,8        | 33,1                   | 135,4                                | 298,6        |
| Cumul des amortissements          | (3,8)      | 0,0          | (8,7)                  | (63,9)                               | (76,4)       |
| <b>VALEUR NETTE</b>               | <b>0,5</b> | <b>125,8</b> | <b>24,4</b>            | <b>71,5</b>                          | <b>222,2</b> |

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les technologies et relations clientèles comptabilisées lors de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel en 2004.



## NOTE 8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts d'acquisition résultent du rachat par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du groupe Alcatel.

La valeur d'acquisition des entités opérationnelles acquises a été allouée en partie sur les actifs et passifs apportés, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur au 14 janvier 2004 sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant. Cette revalorisation par rapport aux valeurs comptables dans le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 a porté sur :

- les immobilisations incorporelles, pour un montant de 201 millions d'euros. Celles-ci sont principalement composées

des marques, des technologies, ainsi que de la valeur de la clientèle par ligne de produits,

- les immobilisations corporelles pour 24 millions d'euros. La durée de vie de certaines immobilisations a été également revue lors de leur acquisition.

Le solde non alloué par rapport à la valeur d'acquisition a été traité en écart d'acquisition, pour un montant de 117,1 millions d'euros.

L'évolution des écarts d'acquisition au cours des trois derniers exercices est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                  | 2008         | 2009         | 2010         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| <b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>103,5</b> | <b>107,3</b> | <b>104,8</b> |
| Entrées/sorties de périmètre                  | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| Dépréciation                                  | 0,0          | 0,0          | 0,0          |
| Écarts de change                              | 3,8          | (2,5)        | 5,5          |
| <b>Valeur nette au 31 décembre</b>            | <b>107,3</b> | <b>104,8</b> | <b>110,3</b> |

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent. Il convient à cet égard de noter que la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2009 entre les divisions IBG et RBS n'avait pas conduit à modifier l'allocation des écarts d'acquisition du Groupe.

Les écarts d'acquisition par UGT et zone géographique se décomposent comme suit :

## AU 31/12/2010

| <i>(en millions d'euros)</i> | IBG         | SBG         | Total        |
|------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Europe                       | 20,2        | 14,7        | 34,9         |
| Amérique du Nord             | 43,2        | 31,4        | 74,6         |
| Asie-Océanie                 | 0,8         | 0,0         | 0,8          |
| Proche-Orient et Afrique     | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
| Amérique du Sud              | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
|                              | <b>64,2</b> | <b>46,1</b> | <b>110,3</b> |

## AU 31/12/2009

| <i>(en millions d'euros)</i> | IBG         | SBG         | Total        |
|------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Europe                       | 20,2        | 14,7        | 34,9         |
| Amérique du Nord             | 40,1        | 29,1        | 69,2         |
| Asie-Océanie                 | 0,7         | 0,0         | 0,7          |
| Proche-Orient et Afrique     | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
| Amérique du Sud              | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
|                              | <b>61,0</b> | <b>43,8</b> | <b>104,8</b> |

## AU 31/12/2008

| <i>(en millions d'euros)</i> | IBG         | SBG         | Total        |
|------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Europe                       | 20,2        | 14,7        | 34,9         |
| Amérique du Nord             | 41,5        | 30,2        | 71,7         |
| Asie-Océanie                 | 0,7         | 0,0         | 0,7          |
| Proche-Orient et Afrique     | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
| Amérique du Sud              | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
|                              | <b>62,4</b> | <b>44,9</b> | <b>107,3</b> |

## NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

| (en millions d'euros)             | Terrains    | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Immobilisations en cours | Autres immobilisations corporelles | Total        |
|-----------------------------------|-------------|---------------|---|--------------------------|------------------------------------|--------------|
| <b>Valeur nette au 01/01/2008</b> | <b>9,0</b>  | <b>22,8</b>   | <b>62,4</b>                                       | <b>7,9</b>               | <b>6,3</b>                         | <b>108,4</b> |
| Acquisitions                      | 0,0         | 2,2           | 18,2  | 1,4                      | 0,8                                | 22,6         |
| Cessions                          | (0,6)       | 0,0           | (0,2)   | 0,0                      | 0,0                                | (0,8)        |
| Amortissement                     | 0,0         | (2,1)         | (14,0)  | 0,0                      | (1,1)                              | (17,2)       |
| Écarts de change                  | (0,1)       | (0,1)         | 0,0   | (0,1)                    | 0,1                                | (0,2)        |
| Transfert                         | 0,0         | 0,0           | 1,7   | (1,7)                    | 0,0                                | 0,0          |
| <b>Valeur nette au 31/12/2008</b> | <b>8,3</b>  | <b>22,8</b>   | <b>68,1</b>                                       | <b>7,5</b>               | <b>6,1</b>                         | <b>112,8</b> |
| <b>Au 31/12/2008</b>              |             |               |   |                          |                                    |              |
| Valeur brute                      | 8,3         | 39,7          | 167,3   | 7,5                      | 14,5                               | 237,3        |
| Cumul des amortissements          | 0,0         | (16,9)        | (99,2)  | 0,0                      | (8,4)                              | (124,5)      |
| <b>Valeur nette</b>               | <b>8,3</b>  | <b>22,8</b>   | <b>68,1</b>                                       | <b>7,5</b>               | <b>6,1</b>                         | <b>112,8</b> |
| <b>Valeur nette au 01/01/2009</b> | <b>8,3</b>  | <b>22,8</b>   | <b>68,1</b>                                       | <b>7,5</b>               | <b>6,1</b>                         | <b>112,8</b> |
| Acquisitions                      | 1,1         | 1,2           | 11,2  | 2,6                      | 0,6                                | 16,7         |
| Cessions                          | 0,0         | 0,0           | (0,1)   | 0,0                      | 0,0                                | (0,1)        |
| Amortissement                     | 0,0         | (1,6)         | (16,6)  | 0,0                      | (0,9)                              | (19,1)       |
| Écarts de change                  | 0,0         | 0,0           | (0,2)   | 0,0                      | 0,0                                | 0,0          |
| Transfert                         | 0,0         | 1,4           | 0,4   | (1,9)                    | 0,1                                | 0,0          |
| <b>Valeur nette au 31/12/2009</b> | <b>9,4</b>  | <b>23,8</b>   | <b>62,8</b>                                       | <b>8,2</b>               | <b>5,9</b>                         | <b>110,1</b> |
| <b>Au 31/12/2009</b>              |             |               |   |                          |                                    |              |
| Valeur brute                      | 9,4         | 42,0          | 179,5   | 8,2                      | 12,5                               | 251,6        |
| Cumul des amortissements          | 0,0         | (18,2)        | (116,7)   | 0,0                      | (6,6)                              | (141,5)      |
| <b>Valeur nette</b>               | <b>9,4</b>  | <b>23,8</b>   | <b>62,8</b>                                       | <b>8,2</b>               | <b>5,9</b>                         | <b>110,1</b> |
| <b>Valeur nette au 01/01/2010</b> | <b>9,4</b>  | <b>23,8</b>   | <b>62,8</b>                                       | <b>8,2</b>               | <b>5,9</b>                         | <b>110,1</b> |
| Acquisitions                      | 1,1         | 0,5           | 7,2   | 60,0                     | 0,8                                | 69,6         |
| Cessions                          | 0,0         | 0,0           | (0,5)   | 0,0                      | 0,0                                | (0,5)        |
| Amortissement                     | 0,0         | (2,1)         | (13,1)  | 0,0                      | (1,1)                              | (16,3)       |
| Écarts de change                  | 0,3         | 0,7           | 2,9   | 0,2                      | 0,1                                | 4,2          |
| Transfert                         | 0,0         | 1,9           | 5,7   | (8,1)                    | 0,3                                | (0,2)        |
| <b>Valeur nette au 31/12/2010</b> | <b>10,8</b> | <b>24,8</b>   | <b>65,0</b>                                       | <b>60,3</b>              | <b>6,0</b>                         | <b>166,9</b> |
| <b>Au 31/12/2010</b>              |             |               |   |                          |                                    |              |
| Valeur brute                      | 10,8        | 45,7          | 200,1   | 60,3                     | 13,6                               | 330,5        |
| Cumul des amortissements          | 0,0         | (20,9)        | (135,1)   | 0,0                      | (7,6)                              | (163,6)      |
| <b>VALEUR NETTE</b>               | <b>10,8</b> | <b>24,8</b>   | <b>65,0</b>                                       | <b>60,3</b>              | <b>6,0</b>                         | <b>166,9</b> |

Les immobilisations en cours, qui s'élevaient à 60,3 millions d'euros à la clôture de l'exercice comprennent l'usine en cours de construction à Jacksonville, en Floride, pour un montant de 48,8 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement et de location de longue durée s'élevaient à 3,2 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros à la clôture des exercices 2009 et 2008. Elles sont classées en « Autres immobilisations corporelles » dans le tableau ci-dessus.

Les immeubles de placement s'élevaient en valeur nette à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2010 (0,3 million d'euros en valeur brute), contre une valeur nette de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008. Ils concernent un bâtiment administratif loué à un tiers.

## NOTE 10 TESTS DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS

Le Groupe procède au cours du second semestre de chaque année à des tests de perte de valeur de ses actifs incorporels, corporels ainsi que de ses *goodwills*, selon les principes exposés dans la note 2.9.

Ces tests sont effectués systématiquement sur une base annuelle pour ce qui concerne les actifs incorporels non amortis ainsi que les *goodwills*. Ils ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

À la clôture de l'exercice 2010, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs corporels et incorporels amortissables du Groupe.

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont ceux résultant des prévisions actualisées du second semestre de l'année en cours et du plan stratégique qui couvre un horizon de 3 années (soit les données budgétaires de l'année suivante plus deux années).

Le plan stratégique couvrant la période 2011-2013 a été élaboré avec des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse des niveaux de chiffre d'affaires ou des prix des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé sur la base de paramètres sectoriels, éventuellement majoré d'un *spread* reflétant le degré de risque spécifique de l'actif testé. Les données utilisées pour la détermination de ces taux proviennent dans leur grande majorité d'une source externe indépendante.

Compte tenu des différents paramètres, le Coût Moyen Pondéré du Capital utilisé (hors *spread*) est de 10,5 %, contre un taux de 9,3 % en 2009.

### TEST DE VALORISATION DES ACTIFS INCORPORELS NON AMORTIS

#### Marques

Les tests de valorisation des marques reposent sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant les utiliser, sur la base des prévisions de chiffre d'affaires par marque du plan stratégique. Le taux d'actualisation utilisé correspond au Coût Moyen Pondéré du Capital indiqué ci-dessus majoré d'un *spread* de 1 % (soit 11,5 %). La valeur d'utilité inclut d'autre part une valeur terminale intégrant un taux de croissance à long terme différencié selon le caractère plus ou moins stratégique des marques valorisées.

En l'absence d'indice d'amélioration ou de dégradation significative des conditions de profitabilité des marques du Groupe, les taux de redevance utilisés en 2010 n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

De même les taux de croissance à long terme utilisés sont inchangés par rapport à ceux en vigueur lors des précédents tests effectués en 2009 (entre 2,5 % et 1,5 % selon les marques).

À l'issue des tests réalisés en 2010, aucune perte de valeur des marques du Groupe n'a été constatée par rapport à leur valeur

comptable, y compris après prise en compte des facteurs de sensibilité suivants :

- Une baisse de 50 % du taux de croissance des ventes à l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 12,2 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une décroissance de 8,5 % des ventes à l'horizon du plan ;
- Une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 8,3 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une baisse de 8,1 % du taux de croissance à long terme (soit une décroissance de - 5,6 % à - 6,6 % selon les marques) ;
- Enfin, une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 100 points de base conduirait à une baisse de la valeur des marques de 9,8 %, sans que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une augmentation de 6,0 % du Coût Moyen Pondéré du Capital (soit un taux d'actualisation de 17,5 %).

#### Goodwills

Le principal *goodwill* du Groupe est le *goodwill* « Saft » résultant de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004.

Le test de dépréciation du *goodwill* consiste à comparer la valeur nette comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, qui se définit comme le maximum entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Le Groupe a retenu comme Unités Génératrice de Trésorerie les secteurs d'activité tels qu'existants à la date d'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004, sachant qu'aucun *goodwill* n'avait été affecté à l'UGT que constituait la division Rechargeable Battery Systems.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés résultant du plan stratégique et d'une valeur terminale intégrant un taux de croissance, non différencié selon les unités génératrices de trésorerie. Il est identique au taux de croissance utilisé pour la valorisation de la marque Saft (soit 2,5 %) et est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'actualisation utilisé n'est pas différencié selon les unités génératrices de trésorerie. Il se base sur le Coût Moyen Pondéré du Capital, sans *spread* de majoration (soit 10,5 %). Il est donc indépendant de la structure financière du Groupe et de la façon dont celui-ci a financé l'acquisition des actifs appartenant à l'Unité Génératrice de Trésorerie testée.

Aucune perte de valeur des *goodwills* n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie.

Les tests de sensibilité décrits ci-après confirment l'absence de perte de valeur des *goodwills* du Groupe :

- Une baisse de 10 % du résultat opérationnel des UGT à l'horizon du plan stratégique conduirait à une baisse de leur valeur d'utilité de 13,8 % pour IBG et de 10,3 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une baisse de leur résultat opérationnel de 14 % pour IBG et de 43,9 % pour SBG ;

- Une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 12,2 % pour IBG et de 9,3 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une croissance à long terme limitée à 0,80 % pour IBG et une décroissance de 6,9 % pour SBG ;
- Une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 100 points de base conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 13,7 % pour IBG et de 10,8 % pour SBG, sans que celles-ci deviennent inférieures à leurs valeurs nettes comptables. Il faudrait pour cela une hausse de 148 points de base pour IBG et de 695 points de base pour SBG.

Le second *goodwill* inscrit à l'actif du bilan du Groupe résulte de l'acquisition par Saft (via sa filiale Saft Batteries Pte Ltd basée à

Singapour) en janvier 2006 de 51,04 % des titres de la société Amco Power Systems Limited, devenue par la suite Amco-Saft India Limited.

Le test de valeur de ce *goodwill* a été réalisé selon une méthodologie similaire à celle précédemment décrite mais en tenant compte des spécificités liées à l'environnement économique et financier de l'Inde. Le Coût Moyen Pondéré du Capital utilisé est de 15,3 % (contre 15,5 % en 2009) et le taux de croissance à long terme de 5,2 %, sans changement par rapport à l'exercice 2009.

Aucune perte de valeur du *goodwill* Amco n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable d'Amco-Saft India Limited.

## NOTE 11 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice :

| (en millions d'euros)                    | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | 0,2           | 0,3           | 0,5           |
| Dépôts et cautionnement                  | 0,6           | 0,6           | 0,8           |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>0,8</b>    | <b>0,9</b>    | <b>1,3</b>    |

## NOTE 12 STOCKS

Les stocks se ventilent comme suit :

| (en millions d'euros)                     | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>Matières premières et marchandises</b> |               |               |               |
| • Valeur brute                            | 36,9          | 27,8          | 35,4          |
| • Dépréciation                            | (3,8)         | (2,9)         | (3,2)         |
| <b>Valeur nette</b>                       | <b>33,1</b>   | <b>24,9</b>   | <b>32,2</b>   |
| <b>Encours de production industrielle</b> |               |               |               |
| • Valeur brute                            | 30,0          | 25,0          | 28,1          |
| • Dépréciation                            | (1,2)         | (1,0)         | (1,1)         |
| <b>Valeur nette</b>                       | <b>28,8</b>   | <b>24,0</b>   | <b>27,0</b>   |
| <b>Produits finis (au coût)</b>           |               |               |               |
| • Valeur brute                            | 15,7          | 15,1          | 20,8          |
| • Dépréciation                            | (1,1)         | (0,9)         | (0,8)         |
| <b>Valeur nette</b>                       | <b>14,6</b>   | <b>14,2</b>   | <b>20,0</b>   |
| <b>TOTAL STOCKS ET ENCOURS NETS</b>       | <b>76,5</b>   | <b>63,1</b>   | <b>79,2</b>   |

L'ensemble des stocks a une durée d'utilisation inférieure à un an.



## NOTE 13 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances se détaillent de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Valeur brute des créances clients                       | 130,7         | 114,1         | 119,5         |
| Dépréciation des créances clients                       | (2,3)         | (2,1)         | (2,5)         |
| <b>Valeur nette des créances clients</b>                | <b>128,4</b>  | <b>112,0</b>  | <b>117,0</b>  |
| Créances sur contrats à long terme                      | 6,5           | 6,2           | 8,1           |
| État, impôt sur le bénéfice et crédit d'impôt recherche | 5,3           | 12,4          | 11,0          |
| État, autres impôts et taxes                            | 4,4           | 5,1           | 10,3          |
| Charges payées d'avance                                 | 3,8           | 4,3           | 5,8           |
| Personnel   | 0,1           | 0,1           | 0,1           |
| Avances fournisseurs                                    | 0,8           | 0,8           | 0,4           |
| Autres  | 4,4           | 0,2           | 1,1           |
| <b>TOTAL CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS</b>              | <b>153,7</b>  | <b>141,1</b>  | <b>153,8</b>  |

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

## NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Au 31/12/2010 |            | Au 31/12/2009 |            | Au 31/12/2008 |            |
|--|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
|  | Actif         | Passif     | Actif         | Passif     | Actif         | Passif     |
| Produits dérivés de couverture du risque de taux d'intérêt                 | 0,0           | 1,7        | 0,0           | 2,1        | 0,1           | 3,5        |
| Instruments de couverture du risque de change                              | 0,5           | 0,0        | 0,0           | 0,0        | 0,0           | 0,0        |
| Instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières | 1,6           | 0,1        | 2,2           | 0,0        | 0,0           | 2,1        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2,1</b>    | <b>1,8</b> | <b>2,2</b>    | <b>2,1</b> | <b>0,1</b>    | <b>5,6</b> |

Le Groupe est exposé aux risques de hausse des taux d'intérêt sur la dette senior, celle-ci ayant été contractée à taux variables. Afin de se prémunir contre ces risques, Saft a négocié successivement, en fonction des refinancements, des contrats d'échange de taux d'intérêt, puis des caps (ou contrats de taux plafond) et collars (contrats de taux plafond et plancher) de taux d'intérêt.

Les soldes aux bilans ci-dessus mentionnés correspondent aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt décrits en note annexe 3 « Risques de marché et politique de gestion des risques financiers ».

Les instruments financiers de couverture du risque de change concernent des opérations de vente à terme adossés à des flux futurs. Ces opérations sont également décrites dans la note annexe 3 aux États financiers consolidés.

Les instruments financiers de couverture du risque de prix sur matières premières concernent principalement des instruments de couverture du risque de prix sur le nickel. Ces instruments sont décrits en note annexe 3 aux États financiers consolidés.

## NOTE 15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice se compose des éléments suivants :

| (en millions d'euros)     | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Disponibilités            | 119,4         | 114,5         | 68,8          |
| Équivalents de trésorerie | 75,2          | 92,9          | 0,0           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>194,6</b>  | <b>207,4</b>  | <b>68,8</b>   |

Les disponibilités incluent les fonds placés sur des comptes de dépôt à vue rémunérés.

Les équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice sont constitués de parts d'OPCVM monétaires au jour le jour et de dépôts à terme.

## NOTE 16 CAPITAUX PROPRES

### A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 25 125 840 actions de Saft Groupe SA de un euro de valeur nominale contre un nombre d'actions de 24 684 093 au 31 décembre 2009.

Le montant total des primes d'émissions s'élevait à 102,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 92,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2009.

### B) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les variations des capitaux propres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

#### Augmentations de capital

Le Groupe Saft a procédé au cours de l'exercice 2010 à cinq augmentations de capital.

Quatre de ces augmentations de capital sont consécutives à l'exercice d'options de souscriptions d'actions (ou « stock-option ») par les salariés du Groupe et ont conduit à la création de 31 100 actions nouvelles.

La cinquième augmentation de capital, la plus significative, est consécutive au paiement d'une partie du dividende en actions.

#### Distribution

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 9 juin 2010, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2009 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,64 euros par action.

La période d'option par le paiement en actions s'est achevée le 30 juin 2010. Des actionnaires représentant plus de 55 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions.

Ainsi, 410 647 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 9 juillet 2010, ce qui a représenté, à cette date, un taux de dilution de 1,7 %. Le montant global du dividende versé en espèces aux

actionnaires en date du 9 juillet 2010 s'est ainsi élevé à 7,4 millions d'euros contre un montant versé de 7,0 millions d'euros en 2009.

#### Actions propres

Au 31 décembre 2010, dans le cadre d'un contrat de liquidité géré de manière autonome par un établissement de crédit et destiné à l'animation du marché secondaire de l'action Saft en Bourse et la gestion de sa liquidité, la Société détenait 45 751 actions en propres. La valeur de ces actions s'élève à 1 120 319 euros au cours d'achat et à 1 260 440 euros en valeurs de marché au 31 décembre 2010.

#### Options de souscription

Le Groupe a mis en œuvre un nouveau plan d'options de souscription d'actions en date du 2 septembre 2010, plan dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| ■ Nombre d'options émises : | 400 000           |
| ■ Durée d'acquisition :     | 4 ans en totalité |
| ■ Durée de vie :            | 7 ans             |
| ■ Prix d'exercice :         | 25,34 euros       |

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ce nouveau plan de stock-option ont été les suivantes :

|  |             |
|--|-------------|
| ■ Cours de l'action le jour de l'attribution : | 25,60 euros |
| ■ Volatilité du titre Saft :                   | 30 %        |
| ■ Taux de dividende :                          | 2,80 %      |
| ■ Taux d'intérêt sans risque :                 | 2,00 %      |
| ■ Taux de turnover :                           | 5,5 %       |

Ces paramètres conduisent à une valeur estimée de l'option de 6,20 euros, soit une charge annuelle de 162 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010 puis une charge annuelle de 494 milliers d'euros au titre des quatre exercices 2011 à 2014.

## NOTE 17 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Le Groupe conduit actuellement aux États-Unis, à Jacksonville en Floride, la construction d'une nouvelle unité de fabrication de batteries au lithium-ion.

Ce projet, d'un coût global d'environ 200 millions de dollars sur la période 2010-2012 (comprenant à la fois les investissements capitalistiques et les charges opérationnelles relatives à la gestion du projet), a été sélectionné pour recevoir, dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA), une subvention publique fédérale octroyée par le département de l'Énergie américain sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*) à hauteur de 50 % pouvant atteindre 95,5 millions de dollars. Cette subvention est perçue de manière étalée au rythme de l'avancement du projet. Elle couvre les investissements ainsi que certains coûts de gestion du projet.

Ce projet bénéficie d'autre part de subventions complémentaires de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville pour un montant pouvant atteindre 20,8 millions de dollars.

Par ailleurs, le Groupe Saft bénéficie, principalement en France, de crédits d'impôts liés à la recherche. Ces crédits d'impôts sont traités comptablement comme les subventions.

### SUBVENTIONS PUBLIQUES LIÉES À DES ACTIFS

Les subventions publiques reçues liées à des actifs sont présentées au passif du bilan en produits différés sur une ligne spécifique intitulée

« Subventions d'investissement différées ». Ces subventions sont comptabilisées en produits sur la durée d'amortissement des actifs qu'elles financent. Ces produits sont enregistrés dans le coût des ventes tout comme la charge d'amortissement des biens afférents.

Au 31 décembre 2010, le montant des subventions publiques reçues relatives au projet industriel de Jacksonville s'élève à 24,5 millions d'euros (33,1 millions de dollars).

### SUBVENTIONS PUBLIQUES LIÉES AU RÉSULTAT

Les subventions publiques liées au résultat, c'est-à-dire autres que celles liées à des actifs, sont comptabilisées en résultat en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

La plupart des subventions de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville constituent des subventions liées au résultat. S'étalant sur plusieurs exercices (certaines pouvant aller jusqu'à plus de 10 ans), ces aides vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Jacksonville dans les années futures. En contrepartie de ces subventions, la Société a dû respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

Les subventions publiques liées au résultat constatées au cours de l'exercice 2010 au titre du projet Jacksonville se sont élevées à 3,8 millions d'euros (5,1 millions de dollars).

## NOTE 18 EMPRUNTS

### DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DE LA DETTE DU GROUPE

Les facilités de crédit existantes au 31 décembre 2010 ont été contractées en date du 3 juillet 2009 auprès d'un groupe de six établissements de crédit. Ces facilités ont été contractées en refinancement d'une dette bancaire préexistante. Elles ont pour objet principal d'assurer le financement à moyen terme des activités existantes du Groupe et se composent de :

- deux prêts à terme de 150 millions d'euros et 240 millions de dollars américains respectivement. Ces prêts ont une maturité de trois ans (jusqu'au 2 juillet 2012) avec remboursement *in fine* ;
- un crédit revolving de 33,5 millions d'euros, également d'une durée de trois ans, les tirages sur cette facilité pouvant être effectués en différentes devises.

La marge initiale est fixée à 2,75 % au-dessus de l'Euribor pour les prêts en euros et à 3 % au-dessus du Libor pour le prêt en US dollars. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la marge est déterminée semestriellement en fonction du niveau d'endettement net du Groupe, rapporté à la marge d'EBITDA consolidée du Groupe au cours des douze mois précédant la date de fixation. Celle-ci pourra ainsi varier de 2,0 % à 3,0 % pour les facilités en euros et de 2,25 % à 3,25 % pour les facilités en US dollars.

Le nouvel accord de refinancement comprend, au même titre que le précédent, un certain nombre de stipulations usuelles pour ce type de contrat.

Ainsi, les cessions et acquisitions du Groupe sont soumises à un certain nombre de conditions usuelles. De même, tout emprunt additionnel par le Groupe d'un montant supérieur à 90 millions d'euros est soumis à des limitations contractuelles.

Le nouveau contrat est assorti de clauses de changement de contrôle de la Société permettant à chaque prêteur de demander le remboursement anticipé de sa quote-part des facilités de crédit octroyées.

Les garanties octroyées au titre du nouvel accord restent limitées aux cautionnements (ou garanties équivalentes) de certaines sociétés du Groupe, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Enfin, en vertu du nouveau contrat, l'octroi et le maintien des prêts sont soumis au respect des deux ratios financiers suivants :

- ratio maximum de l'endettement financier net sur l'EBITDA <sup>(1)</sup> contractuel : 3,00 pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;

(1) La notion d'EBITDA contractuel est similaire à celle de l'EBITDA définie par le Groupe dans la note annexe 2.3.

- ratio minimum d'EBITDA contractuel sur les charges nettes d'intérêt : 4,50 pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

Au 31 décembre 2010, le ratio d'endettement financier du Groupe, calculé selon les nouvelles modalités contractuelles, s'élevait à 1,24 (1,09 au 31 décembre 2009) et le ratio de couverture d'intérêts à 9,3 (8,8 au 31 décembre 2009).

Enfin, le Groupe s'est engagé à fournir aux prêteurs certaines informations périodiques, telles que les comptes consolidés annuels audités, et ce dans les 120 jours à compter de la clôture de chaque exercice, ainsi que les comptes consolidés semestriels dans les 90 jours de la clôture de chaque semestre.

## ANALYSE DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE

### a) Analyse de la dette par nature

| <i>(en millions d'euros)</i>     | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Non courant</b>               |               |               |               |
| Dettes senior – Tranche en Euros | 150,0         | 150,0         | 149,0         |
| Dettes senior – Tranche en USD   | 179,6         | 166,6         | 174,0         |
| Frais bancaires différés         | (3,7)         | (5,9)         | (0,9)         |
| Autres dettes financières        | 0,7           | 0,7           | 0,7           |
| Crédit-baux                      | 1,1           | 1,3           | 1,5           |
|                                  | <b>327,7</b>  | <b>312,7</b>  | <b>324,3</b>  |
| <b>Courant</b>                   |               |               |               |
| Dettes senior – Tranche en Euros | 0,0           | 0,0           | 9,0           |
| Dettes senior – Tranche en USD   | 0,0           | 0,0           | 10,0          |
| Intérêts courus                  | 1,7           | 2,0           | 6,4           |
| Crédit-baux                      | 0,2           | 0,2           | 0,2           |
| Subventions R&D                  | 0,4           | 1,0           | 0,0           |
|                                  | <b>2,3</b>    | <b>3,2</b>    | <b>25,6</b>   |

### b) Analyse par échéance de remboursement de la dette non courante

| <i>(en millions d'euros)</i> | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Entre 1 et 2 ans             | 330,4         | 2,9           | 323,6         |
| Entre 2 et 5 ans             | 1,0           | 315,5         | 1,0           |
| Plus de 5 ans                | 0,0           | 0,2           | 0,6           |
|                              | <b>331,4</b>  | <b>318,6</b>  | <b>325,2</b>  |
| Frais bancaires              | (3,7)         | (5,9)         | (0,9)         |
|                              | <b>327,7</b>  | <b>312,7</b>  | <b>324,3</b>  |

### c) Analyse de la dette par devise

| <i>(en millions d'euros)</i> | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Euro                         | 151,9         | 153,0         | 164,1         |
| USD                          | 181,8         | 169,5         | 186,7         |
|                              | <b>333,7</b>  | <b>321,8</b>  | <b>350,8</b>  |
| Frais bancaires              | (3,7)         | (5,9)         | (0,9)         |
|                              | <b>330,0</b>  | <b>315,9</b>  | <b>349,9</b>  |

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 les dettes étant à taux variable, leur juste valeur n'est pas différente de leur valeur comptable.

## GESTION ET COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

L'exercice 2010 n'a été marqué par aucune modification dans la politique de gestion du risque de taux d'intérêt sur la dette bancaire, dont l'objectif reste de prémunir le Groupe contre une hausse importante des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les modalités de cette gestion, les couvertures du risque de taux d'intérêt mises en place le 14 mars 2007 sont venues à échéance en date du 5 juillet 2010. Elles ont été remplacées par les couvertures suivantes contractées en janvier 2010 :

- à compter du 6 juillet 2010 et jusqu'au 27 avril 2012, le taux d'intérêt US LIBOR de la dette senior en dollars américains sera plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,23 % ; l'encours couvert est de 170 millions de dollars (pour une dette totale en dollars américains de 240 millions de dollars au 31 décembre 2010) ;
- à compter du 6 juillet 2010 et jusqu'au 27 avril 2012, le taux d'intérêt Euribor de la dette senior en euros sera plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,40 % ; l'encours couvert est de 100 millions d'euros (pour une dette totale en euros de 150 millions d'euros au 31 décembre 2010).

## COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS DANS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Certains emprunts du Groupe, libellés en dollars américains et résultant des opérations de refinancement du 5 juillet 2005 puis du 3 juillet 2009, ont été désignés en tant que couverture des investissements nets dans les filiales américaines et israéliennes du Groupe. La différence de conversion de - 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 (- 0,3 million d'euros au 31 décembre 2009 et de - 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2008), découlant de la conversion en euro des emprunts en date de clôture, a été comptabilisée en réserves de juste valeur dans les capitaux propres, pour son montant de - 8,7 millions d'euros net d'impôts (- 0,5 million au 31 décembre 2009 et - 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2008).

## NOTE 19 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Saft Finance Sarl s'est engagée, au titre du contrat d'acquisition par les Fonds Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel, à verser, dès qu'elle deviendrait distribuable (en accord avec EADS qui détient aux côtés de Saft 50 % de la coentreprise ASB), la moitié de la trésorerie qu'ASB détenait à la date de réalisation de la cession, soit 4,2 millions d'euros.

Le paiement ayant un caractère probable, en application de la norme comptable internationale IFRS 3, le montant résiduel de cette somme, soit 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (respectivement 2,2 et 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008), a été constaté en dettes à long terme au passif pour sa valeur présente de 1,9 million d'euros (1,9 million d'euros au 31 décembre 2009 et 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

## NOTE 20 PENSIONS, INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

- les pensions et indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme (avantages liés à l'ancienneté).

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| <b>Provisions inscrites au bilan au titre:</b>  |               |               |               |
| • des pensions et indemnités de fin de carrière | 10,9          | 9,5           | 9,7           |
| • des autres avantages à long terme             | 3,3           | 3,3           | 3,1           |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>14,2</b>   | <b>12,8</b>   | <b>12,8</b>   |



## A) PENSIONS ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

## Provision comptabilisée au bilan

Les variations au cours de l'exercice 2010 des obligations au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes, s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                | Engagements de retraite |             |             |
|---|-------------------------|-------------|-------------|
|   | 31/12/2010              | 31/12/2009  | 31/12/2008  |
| <b>Évolution des engagements</b>                            |                         |             |             |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture</b> | <b>29,9</b>             | <b>32,1</b> | <b>17,1</b> |
| Coût des services rendus de l'exercice                      | 1,3                     | 1,2         | 1,3         |
| Charge d'intérêt  | 1,5                     | 1,8         | 1,5         |
| Modifications de régime                                     | 2,2                     | (5,9)       | 6,9         |
| Reclassement  | 0,0                     | 0,0         | 8,7         |
| Restructuration   | 0,0                     | 0,0         | 0,0         |
| Écarts de change  | 1,7                     | 0,3         | (0,8)       |
| Pertes et (gains) actuariels                                | 1,5                     | 2,4         | (1,1)       |
| Prestations payées  | (2,1)                   | (2,0)       | (1,5)       |
| <b>Valeur actuelle totale des engagements à la clôture</b>  | <b>36,0</b>             | <b>29,9</b> | <b>32,1</b> |
| • Dont régimes partiellement ou intégralement financés      | 31,4                    | 25,8        | 27,7        |
| • Dont régimes non financés                                 | 4,6                     | 4,1         | 4,4         |
| <b>Évolution des actifs de couverture</b>                   |                         |             |             |
| <b>Valeur de marché des fonds investis à l'ouverture</b>    | <b>19,9</b>             | <b>15,7</b> | <b>7,4</b>  |
| Rendement attendu des fonds                                 | 1,0                     | 1,0         | 0,7         |
| Gains/(Pertes) actuariels                                   | (0,1)                   | 2,7         | 0,7         |
| Reclassement  | 0,0                     | 0,0         | 7,7         |
| Écarts de change  | 1,8                     | 0,3         | (0,7)       |
| Contributions   | 0,3                     | 0,3         | 0,2         |
| Prestations payées  | (0,4)                   | (0,1)       | (0,3)       |
| <b>Valeur de marché des fonds investis à la clôture</b>     | <b>22,5</b>             | <b>19,9</b> | <b>15,7</b> |
| <b>Engagements nets</b>                                     | <b>13,5</b>             | <b>10,0</b> | <b>16,4</b> |
| Coûts des services non reconnus                             | (2,6)                   | (0,5)       | (6,7)       |
| <b>PASSIFS INSCRITS AU BILAN</b>                            | <b>10,9</b>             | <b>9,5</b>  | <b>9,7</b>  |

Les modifications de régime enregistrées au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 2,2 millions d'euros résultent de la prise en compte des modifications intervenues en France dans la réglementation applicable en matière d'indemnités de départ en retraite et d'indemnités conventionnelles de licenciements.

## Coûts des régimes de pensions et indemnités de fin de carrière

Les coûts des régimes de pensions et indemnités de fin de carrière constatés en charges se décomposent de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                     | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|------------|
| Coût des services rendus de l'exercice    | 1,3        | 1,2        | 1,3        |
| Charge d'intérêt                          | 1,5        | 1,8        | 1,5        |
| Rendement attendu des fonds               | (1,0)      | (1,0)      | (0,7)      |
| Amortissement du coût des services passés | 0,0        | 0,3        | 0,3        |
| Autres                                    | 0,1        | 0,0        | 0,0        |
| <b>COÛT NET SUR LA PÉRIODE</b>            | <b>1,9</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> |

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros)                          | 31/12/2010    | 31/12/2009   | 31/12/2008   |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Actif (dette) en début de période              | (9,5)         | (9,7)        | (9,7)        |
| Coût net sur la période                        | (1,9)         | (2,3)        | (2,3)        |
| Reclassement des provisions Israël             | 0,0           | 0,0          | (0,7)        |
| Cotisations/prestations versées                | 2,1           | 2,2          | 1,4          |
| Montant reconnu dans l'état du résultat global | (1,6)         | 0,3          | 1,6          |
| <b>ACTIF (DETTE) EN FIN DE PÉRIODE</b>         | <b>(10,9)</b> | <b>(9,5)</b> | <b>(9,7)</b> |

Les écarts d'expérience s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                               | 2010   | 2009   | 2008   |
|---|--------|--------|--------|
| Écarts d'expérience sur passif                      | (0,2)  | 0,3    | (0,7)  |
| Valeur actuelle totale des engagements à la clôture | (36,0) | (29,9) | (32,1) |
| Écarts d'expérience sur actif                       | (0,1)  | (0,1)  | 0,0    |
| Valeur de marché des fonds investis à la clôture    | 22,5   | 19,9   | 15,7   |

## Hypothèses actuarielles

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, tandis que les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

En France, au 31 décembre 2010, les indemnités de fin de carrière sont évaluées en supposant principalement un départ à la retraite à l'initiative des salariés, avec paiement d'indemnité de départ en retraite soumis à charge sociale.

Les hypothèses actuarielles utilisées à la clôture de l'exercice 2010 sont, par zone géographique, les suivantes :

## Taux d'actualisation

|           | 2010   | 2009                                    | 2008                                    |
|-----------|--------|---|---|
| France    | 4,20 % | 4,60 %                                  | 5,50 %                                  |
| Allemagne | 3,90 % | 4,60 – 4,90 %<br>(fonction de la durée) | 5,40 – 5,50 %<br>(fonction de la durée) |
| Norvège   | 4,00 % | 4,05 – 4,90 %<br>(fonction de la durée) | 5,00 – 5,50 %<br>(fonction de la durée) |
| Israël    | 4,50 % | 5,80 %                                  | 5,50 %                                  |
| Italie    | 3,75 % | 4,60 %                                  | 5,00 %                                  |

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Bloomberg).

**Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme**

|           | 2010          | 2009          | 2008          |
|-----------|---------------|---------------|---------------|
| France    | 3,00 %        | 3,00 %        | 3,00 %        |
| Allemagne | 2,50 %        | 2,50 – 3,00 % | 2,75 – 3,00 % |
| Norvège   | 4,00 %        | 4,30 %        | 3,00 %        |
| Israël    | 2,80 – 5,70 % | 2,80 – 5,00 % | 1,75 – 5,00 % |
| Italie    | 3,50 %        | 3,50 %        | 3,50 %        |

**Taux de rendement long terme attendus sur les actifs**

|           | 2010   | 2009   | 2008   |
|-----------|--------|--------|--------|
| France    | 3,90 % | 3,90 % | 3,90 % |
| Allemagne | 4,00 % | 4,00 % | 4,50 % |
| Norvège   | 5,40 % | 5,90 % | 6,00 % |
| Israël    | 5,40 % | 5,80 % | 6,00 % |
| Italie    | n.a.   | 5,50 % | 5,50 % |

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

Les actifs détenus en France sont investis sur un contrat d'assurance. Le Groupe ne s'attend pas à verser des cotisations en 2011 au titre de ces contrats d'assurance.

Les actifs détenus en Israël sont investis dans un fonds de gestion multiemployeur. Environ 25 % des actifs de ce fonds sont investis en contrats d'assurance, le solde étant investi en actions à hauteur d'environ 13 %, et en obligations de l'état israélien ou du secteur privé pour environ 61 %.

**B) AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**

Les autres avantages à long terme font l'objet de provisions pour un montant de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Ces régimes sont essentiellement des gratifications d'ancienneté versées en France, à Singapour, en République tchèque ainsi qu'un régime de congés liés à l'ancienneté en Australie.

**C) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES**

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charges. Le montant des cotisations ainsi comptabilisé en charges pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type Sécurité sociale) s'élève pour 2010 à 2,1 millions d'euros (contre 1,8 million d'euros en 2009 et 1,7 million d'euros en 2008).

## NOTE 21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET AUTRES DETTES

À la clôture de l'exercice, les provisions pour autres passifs et autres dettes inscrites au bilan du Groupe sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i>       | Provisions pour |                  |                   | Total       |
|------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------|-------------|
|                                    | Affaires        | Restructurations | Autres provisions |             |
| <b>Au 01/01/2008</b>               | <b>35,8</b>     | <b>2,8</b>       | <b>12,3</b>       | <b>50,9</b> |
| Dotations de l'exercice            | 7,1             | 0,1              | 0,4               | 7,6         |
| Utilisations                       | (3,8)           | (0,6)            | 0,0               | (4,4)       |
| Reprises sans objet                | (7,8)           | (0,1)            | (1,4)             | (9,3)       |
| Transfert                          | (0,2)           | (0,4)            | 0,4               | (0,2)       |
| Écart de change                    | 0,4             | 0,0              | 0,4               | 0,8         |
| Ajustement du taux d'actualisation | 0,1             | 0,0              | 0,1               | 0,2         |
| <b>AU 31/12/2008</b>               | <b>31,6</b>     | <b>1,8</b>       | <b>12,2</b>       | <b>45,6</b> |
| <b>Au 01/01/2009</b>               | <b>31,6</b>     | <b>1,8</b>       | <b>12,2</b>       | <b>45,6</b> |
| Dotations de l'exercice            | 5,5             | 2,1              | 0,8               | 8,4         |
| Utilisations                       | (2,6)           | (0,2)            | (0,2)             | (3,0)       |
| Reprises sans objet                | (5,3)           | (0,1)            | (0,4)             | (5,8)       |
| Transfert                          | 0,2             | 0,0              | (0,3)             | (0,1)       |
| Écart de change                    | (0,2)           | 0,0              | (0,2)             | (0,4)       |
| Ajustement du taux d'actualisation | 0,1             | 0,0              | 0,0               | 0,1         |
| <b>AU 31/12/2009</b>               | <b>29,3</b>     | <b>3,6</b>       | <b>11,9</b>       | <b>44,8</b> |
| <b>Au 01/01/2010</b>               | <b>29,3</b>     | <b>3,6</b>       | <b>11,9</b>       | <b>44,8</b> |
| Dotations de l'exercice            | 6,2             | 0,3              | 0,7               | 7,2         |
| Utilisations                       | (5,7)           | (1,0)            | 0,2               | (6,5)       |
| Reprises sans objet                | (4,1)           | 0,0              | (0,4)             | (4,5)       |
| Transfert                          | 0,2             | 0,0              | (0,1)             | 0,1         |
| Écart de change                    | 1,5             | 0,0              | 0,7               | 2,2         |
| Ajustement du taux d'actualisation | 0,1             | 0,0              | 0,1               | 0,2         |
| <b>AU 31/12/2010</b>               | <b>27,5</b>     | <b>2,9</b>       | <b>13,1</b>       | <b>43,5</b> |

Ces provisions se ventilent comme suit par maturité :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Passifs non courants         | 35,0          | 33,3          | 38,5          |
| Passifs courants             | 8,5           | 11,5          | 7,1           |
|                              | <b>43,5</b>   | <b>44,8</b>   | <b>45,6</b>   |

**A) PROVISIONS POUR AFFAIRES**

Les provisions pour affaires couvrent les garanties sur produits vendus et les risques spécifiques. Au 31 décembre 2010, les provisions pour affaires s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                     | <b>Au 31/12/2010</b> | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|----------------------|---------------|---------------|
| Provisions pour garanties                        | 18,0                 | 21,7          | 23,6          |
| Provisions pour litiges                          | 1,8                  | 1,6           | 1,4           |
| Provisions pour pertes sur contrats à long terme | 0,1                  | 0,1           | 0,3           |
| Provisions pour recyclage de batteries           | 4,8                  | 4,4           | 4,4           |
| Autres provisions                                | 2,8                  | 1,5           | 1,9           |
|  | <b>27,5</b>          | <b>29,3</b>   | <b>31,6</b>   |

Les provisions pour garanties comprennent notamment une provision spécifique de 2,1 millions d'euros relative à une garantie liée au contrat BESS en Alaska (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Tous les litiges identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été provisionnés dans la mesure où la Société l'estimait nécessaire à hauteur de l'estimation de la sortie de ressources qui pourrait en résulter. Aucun litige pris individuellement n'est significatif.

**B) PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION**

Les provisions pour restructuration sont relatives :

- à hauteur de 1,0 million d'euros, aux coûts restant à engager au titre de la restructuration des activités de l'ancienne division RBS et notamment au coût résiduel du plan de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre sur le site de Nersac (France) au cours de l'exercice 2010 ;
- aux coûts de recyclage de batteries d'une activité vendue pour un montant de 1,8 million d'euros (respectivement 1,6 et 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2008).

**C) AUTRES PROVISIONS**

| <i>(en millions d'euros)</i>                               | <b>Au 31/12/2010</b> | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|----------------------|---------------|---------------|
| Provisions environnementales pour décontamination de sites | 6,9                  | 6,4           | 6,6           |
| Provisions pour médailles du travail                       | 3,2                  | 3,1           | 2,9           |
| Autres provisions  | 2,9                  | 2,4           | 2,7           |
|  | <b>13,0</b>          | <b>11,9</b>   | <b>12,2</b>   |

La provision pour risque environnemental concerne les coûts de dépollution du site de Valdosta aux États-Unis.

**NOTE 22 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                        | <b>Au 31/12/2010</b> | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs  | 71,4                 | 61,5          | 74,2          |
| Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme | 4,1                  | 2,5           | 2,9           |
| Charges à payer et autres dettes                    | 16,3                 | 9,9           | 13,8          |
| Dettes sociales et dettes fiscales                  | 45,9                 | 40,4          | 42,0          |
| Autres avances et acomptes reçus des clients        | 17,8                 | 21,1          | 17,7          |
| Autres dettes                                       | 0,7                  | 1,0           | 2,3           |
|   | <b>156,2</b>         | <b>136,4</b>  | <b>152,9</b>  |

L'échéance des fournisseurs et comptes rattachés est à moins d'un an.



## NOTE 23 CHARGES PAR NATURE

Les charges incluses dans le résultat opérationnel comprennent les catégories de coûts suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i>                         | 2010  | 2009  | 2008  |
|--|-------|-------|-------|
| Consommation de matières premières et composants     | 185,5 | 194,1 | 215,4 |
| Charges salariales et sociales de personnel          | 185,1 | 168,4 | 170,8 |
| Amortissements et provisions sur actifs non courants | 30,1  | 31,6  | 29,3  |

Les matières premières et composants représentent en 2010 45,1 % du coût des ventes, contre 48,8 % en 2009 et 49,2 % en 2008.

La quasi-totalité des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles impactent la ligne « coût des ventes » du compte de résultat.

## NOTE 24 FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les charges de restructuration de l'exercice s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>  | 2010         | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Frais de restructuration Allemagne                                  | 0,0          | (0,1)        | 0,1          |
| Frais de restructuration France                                     | (0,6)        | (2,3)        | (0,1)        |
| Frais de restructuration Singapour                                  | 0,0          | (0,4)        | (0,2)        |
| Coût d'arrêt d'activité Brésil (provision pour recyclage batteries) | (0,1)        | 0,0          | 0,0          |
|   | <b>(0,7)</b> | <b>(2,8)</b> | <b>(0,2)</b> |

## NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

L'analyse des autres produits et charges opérationnels est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | 2010       | 2009       | 2008       |
|---|------------|------------|------------|
| Profits/(pertes) sur cessions d'immobilisations | 0,0        | 0,0        | 0,4        |
| Autres produits/(charges)                       | 1,1        | 2,1        | (0,3)      |
|   | <b>1,1</b> | <b>2,1</b> | <b>0,1</b> |

En 2010, les autres produits opérationnels correspondent principalement à un remboursement d'assurance suite à un sinistre passé.

En 2009, les autres produits et charges opérationnels correspondaient principalement à une indemnité d'éviction perçue par le Groupe dans le cadre de la rupture d'un contrat de bail.

## NOTE 26 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier de l'exercice s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | 2010          | 2009          | 2008          |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie                                  | 0,7           | 0,5           | 1,3           |
| Coût de l'endettement financier brut   | (14,6)        | (13,7)        | (16,3)        |
| <b>Autres produits et charges financiers :</b>                                       |               |               |               |
| • Effet de l'actualisation des provisions pour retraite et autres passifs financiers | (2,1)         | (2,7)         | (2,6)         |
| • Gains/(pertes) de change   | (2,5)         | (2,2)         | (12,5)        |
| • Juste valeur des instruments financiers  | (0,3)         | (0,1)         | 1,3           |
| • Provisions pour dépréciation de titres non consolidés                              | 0,0           | (0,3)         | 0,0           |
|  | <b>(18,8)</b> | <b>(18,5)</b> | <b>(28,8)</b> |

## CHARGE DE LA DETTE

Le taux d'intérêt composite de la dette bancaire du Groupe, après prise en compte des opérations de couverture, s'est élevé à 3,68 % en 2010 contre 3,58 % en 2009 et 4,40 % en 2008.

| <i>(en millions d'euros)</i>    | 2010          | 2009          | 2008          |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Dette senior en euro            | 3,05 %        | 2,71 %        | 5,23 %        |
| Dette senior en US dollar       | 4,20 %        | 4,23 %        | 3,89 %        |
| <b>TAUX D'INTÉRÊT COMPOSITE</b> | <b>3,68 %</b> | <b>3,58 %</b> | <b>4,40 %</b> |

## RÉSULTAT DE CHANGE

Le résultat net de change du Groupe au titre de l'exercice 2010 est une perte nette de 2,5 millions d'euros contre une perte nette de 2,2 millions d'euros en 2009 et une perte de 12,5 millions d'euros en 2008. La perte nette de l'exercice provient principalement, tout comme celle de l'exercice précédent, de la réévaluation au cours de clôture des positions de trésorerie en euros et en dollars américains au sein de l'entité suédoise.

La perte nette de l'exercice 2008 résultait principalement d'une perte de change non réalisée (c'est-à-dire non cash) de 16,0 millions d'euros sur la partie de la dette du Groupe en euros localisée en Suède. Les modalités de refinancement de la dette bancaire du Groupe en juillet 2009 ont permis d'éliminer ces effets de change en localisant l'intégralité de la dette vis-à-vis des banques dans la zone euro, au sein de l'entité française Saft Acquisition.

## NOTE 27 IMPÔTS

### A) ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

| <i>(en millions d'euros)</i>                               | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Produit/(Charge) d'impôts exigibles                        | (10,5)        | (4,9)         | (9,6)         |
| Produit/(Charge) d'impôts différés                         | 2,5           | (2,5)         | 2,8           |
| <b>(CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔTS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT</b> | <b>(8,0)</b>  | <b>(7,4)</b>  | <b>(6,8)</b>  |

Il convient de mentionner que la charge d'impôt 2010 incorpore une charge de 1,8 million d'euros consécutivement à la réforme de la Taxe Professionnelle introduite en France par la loi de finances 2010 publiée le 31 décembre 2009 et portant création de la Contribution Économique Territoriale (« CET »).

Le Groupe considère en effet que la composante « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises » (« CVAE ») de la CET, dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines

charges opérationnelles, c'est-à-dire un résultat, constitue un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12. En conséquence, à compter de l'exercice 2010, la CVAE, est comptabilisée par le Groupe sur la ligne « Impôt sur le bénéfice ».

La charge d'impôt courante incorpore d'autre part un produit d'impôt non récurrent de 1,4 million d'euros correspondant au bénéfice, au titre des années 2008 et 2009, de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA.

### B) RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net avant impôt</b>  | <b>44,6</b>   | <b>36,3</b>   | <b>41,9</b>   |
| Charge d'impôt théorique au taux d'imposition en France                    | (15,3)        | (12,4)        | (14,3)        |
| Effet de la différence de taux entre France et autres pays                 | 2,9           | 3,1           | 3,3           |
| Effet des changements de taux d'imposition                                 | 1,1           | 1,1           | (1,2)         |
| Différences permanentes (y compris crédit impôt recherche)                 | 2,1           | 0,7           | 2,6           |
| Utilisation de pertes antérieurement non reconnues                         | 2,3           | 1,8           | 3,2           |
| Déficit de la période n'ayant pas donné lieu à activation d'impôt différé  | (1,1)         | (1,7)         | (0,4)         |
| <b>PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT RAPPORTÉ(E)<br/>DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT</b> | <b>(8,0)</b>  | <b>(7,4)</b>  | <b>(6,8)</b>  |
| Taux d'impôt effectif  | 17,9 %        | 20,3 %        | 16,3 %        |

### C) IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS AU BILAN

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Actifs d'impôts différés à récupérer à plus de 12 mois  | 4,7           | 5,5           | 5,3           |
| Actifs d'impôts différés à récupérer à moins de 12 mois | 1,9           | 4,6           | 8,0           |
|   | <b>6,6</b>    | <b>10,1</b>   | <b>13,3</b>   |
| Passifs d'impôts différés à payer à plus de 12 mois     | (44,5)        | (52,7)        | (48,8)        |
| Passifs d'impôts différés à payer à moins de 12 mois    | (15,5)        | (16,3)        | (18,0)        |
|   | <b>(60,0)</b> | <b>(69,0)</b> | <b>(66,8)</b> |

Les sources d'impôts différés actifs sont les suivantes :

| (en millions d'euros)  | Ajustements de juste valeur <sup>(1)</sup> | Élimination de marge interne sur stocks | Différences temporaires | Total impôts différés actifs |
|--|--|---|-------------------------|------------------------------|
| <b>Au 01/01/2008</b>   | <b>2,5</b>                                 | <b>1,0</b>                              | <b>7,0</b>              | <b>10,5</b>                  |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | 0,0  | 0,1                                     | 1,4                     | 1,5                          |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                                     | 1,8                     | 1,8                          |
| Écart de change  | 0,0  | 0,0                                     | (0,5)                   | (0,5)                        |
| <b>Au 31/12/2008</b>   | <b>2,5</b>                                 | <b>1,1</b>                              | <b>9,7</b>              | <b>13,3</b>                  |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | 0,0  | (0,3)                                   | (1,7)                   | (2,0)                        |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                                     | (1,3)                   | (1,3)                        |
| Écart de change  | 0,0  | 0,0                                     | 0,1                     | 0,1                          |
| <b>Au 31/12/2009</b>   | <b>2,5</b>                                 | <b>0,8</b>                              | <b>6,8</b>              | <b>10,1</b>                  |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | (0,3)                                      | 0,3                                     | (2,9)                   | (2,9)                        |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                                     | (0,8)                   | (0,8)                        |
| Écart de change  | 0,0  | 0,0                                     | 0,2                     | 0,2                          |
| <b>AU 31/12/2010</b>   | <b>2,1</b>                                 | <b>1,1</b>                              | <b>3,4</b>              | <b>6,6</b>                   |

(1) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du groupe Alcatel. Cf. note annexe 8 relative aux écarts d'acquisitions.

Les sources d'impôts différés passifs sont les suivantes :

| (en millions d'euros)  | Ajustements de juste valeur <sup>(1)</sup> | Dépréciations d'actifs | Autres différences temporaires | Total impôts différés passifs |
|--|--|------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>Au 01/01/2008</b>   | <b>(50,5)</b>                              | <b>(9,6)</b>           | <b>(8,4)</b>                   | <b>(68,5)</b>                 |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | (0,6)                                      | (0,3)                  | 2,2                            | 1,3                           |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                    | (0,6)                          | (0,6)                         |
| Écart de change  | 1,0  | 0,0                    | 0,0                            | 1,0                           |
| <b>Au 31/12/2008</b>   | <b>(50,1)</b>                              | <b>(9,9)</b>           | <b>(6,8)</b>                   | <b>(66,8)</b>                 |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | 4,9  | (4,9)                  | (0,4)                          | (0,4)                         |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                    | (1,4)                          | (1,4)                         |
| Écart de change  | (0,4)                                      | 0,0                    | 0,0                            | (0,4)                         |
| <b>Au 31/12/2009</b>   | <b>(45,6)</b>                              | <b>(14,8)</b>          | <b>(8,6)</b>                   | <b>(69,0)</b>                 |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en résultat         | 5,4  | (4,1)                  | 4,1                            | 5,4                           |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisé en capitaux propres | 0,0  | 0,0                    | 6,5                            | 6,5                           |
| Écart de change  | (2,9)                                      | 0,0                    | 0,0                            | (2,9)                         |
| <b>AU 31/12/2010</b>   | <b>(43,1)</b>                              | <b>(18,9)</b>          | <b>2,0</b>                     | <b>(60,0)</b>                 |

(1) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du groupe Alcatel. Cf. note annexe 8 relative aux écarts d'acquisitions.

L'impact en compte de résultat et en capitaux propres de la variation nette des impôts différés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Au 01/01/2008</b>  | <b>(58,0)</b> |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat         | 2,8           |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres | 1,2           |
| Écart de change   | 0,5           |
| <b>Au 31/12/2008</b>  | <b>(53,5)</b> |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat         | (2,4)         |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres | (2,7)         |
| Écart de change   | (0,3)         |
| <b>Au 31/12/2009</b>  | <b>(58,9)</b> |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat         | 2,5           |
| Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres | 5,7           |
| Écart de change   | (2,7)         |
| <b>AU 31/12/2010</b>  | <b>(53,4)</b> |

Au 31 décembre 2010, le montant total des pertes reportables pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu s'élève à 20,5 millions d'euros contre un montant de 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces pertes concernent principalement les unités Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH en Allemagne et Saft Groupe SA en France.

## D) RISQUES FISCAUX

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est implanté. Des contrôles fiscaux sont en cours à la clôture de l'exercice au sein des sociétés Saft America Inc. Dans le cadre de ce contrôle fiscal, l'administration fiscale américaine examine notamment les

conditions dans lesquelles a été alloué entre les différentes entités du Groupe le prix d'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel par les Fonds de Doughty Hanson en 2004. Saft n'a à ce jour aucune information lui indiquant que les contrôles fiscaux en cours, n'ayant pas donné lieu à notification, pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

## NOTE 28 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions de Saft Groupe SA en circulation au cours de chaque exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions propres détenues sur la période.

|   | 2010              | 2009              | 2008              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Saft Groupe SA en circulation | 24 920 115        | 19 017 831        | 18 514 086        |
| Moins nombre moyen d'actions propres détenues                           | (54 259)          | (43 550)          | (42 304)          |
| <b>Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action de base</b>   | <b>24 865 856</b> | <b>18 974 281</b> | <b>18 471 782</b> |
| Effet des actions dilutives   | 225 837           | 60 373            | -                 |
| <b>Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action dilué</b>     | <b>25 091 693</b> | <b>19 034 654</b> | <b>18 471 782</b> |

## NOTE 29 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

### TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec la coentreprise Johnson Controls-Saft dont il détient 49 % du capital a été de 8,6 millions d'euros en 2010 contre respectivement 8,4 et 10,7 millions d'euros en 2009 et 2008.

La société ASB fabrique et commercialise des batteries thermiques pour applications militaires.

Le Groupe Saft détient également 49 % du capital de la coentreprise Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC et de ses filiales, aux côtés de la société Johnson Controls Inc. qui détient 51 % de son capital. Constituée en 2006, cette société développe, produit et commercialise des systèmes de batteries pour véhicules hybrides et électriques.

### PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Conjointement avec le groupe EADS, le Groupe Saft détient 50 % du capital de la société ASB et de ses filiales.

Comme mentionné en note 2.2 relative aux méthodes de consolidation, s'agissant de coentreprises contrôlées conjointement, les sociétés ASB et Johnson Controls-Saft sont consolidés par mise en équivalence.

Les quote-parts du Groupe dans les bilans respectifs d'ASB et de Johnson Controls-Saft (« JCS »), sociétés non cotées, sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | Au 31/12/2010 |             | Au 31/12/2009 |             | Au 31/12/2008 |             |
|-----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                       | JCS           | ASB         | JCS           | ASB         | JCS           | ASB         |
| Actifs non courants   | 44,5          | 8,4         | 21,8          | 8,0         | 20,4          | 7,9         |
| Actifs courants       | 11,3          | 11,5        | 8,5           | 10,0        | 8,1           | 10,2        |
| <b>Total Actifs</b>   | <b>55,8</b>   | <b>19,9</b> | <b>30,3</b>   | <b>18,0</b> | <b>28,5</b>   | <b>18,1</b> |
| Passifs non courants  | 3,7           | 0,0         | 4,4           | 0,0         | 5,5           | 0,0         |
| Passifs courants      | 15,0          | 7,4         | 7,7           | 6,2         | 14,5          | 7,1         |
| <b>Total Passifs</b>  | <b>18,7</b>   | <b>7,4</b>  | <b>12,1</b>   | <b>6,2</b>  | <b>20,0</b>   | <b>7,1</b>  |
| <b>ACTIF NET</b>      | <b>37,1</b>   | <b>12,5</b> | <b>18,2</b>   | <b>11,8</b> | <b>8,5</b>    | <b>11,0</b> |

La quote-part du Groupe dans les comptes de résultat d'ASB et de Johnson Controls-Saft (ci-après « JCS ») s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros)             | 2010          |            | 2009          |            | 2008          |            |
|-----------------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
|                                   | JCS           | ASB        | JCS           | ASB        | JCS           | ASB        |
| Chiffre d'affaires                | 19,9          | 12,9       | 11,8          | 13,0       | 8,7           | 12,0       |
| Coût des ventes                   | (22,4)        | (9,0)      | (14,2)        | (8,7)      | (8,9)         | (7,8)      |
| Frais de R&D (Engineering)        | (6,5)         | 0,0        | (6,4)         | 0,0        | (8,1)         | 0,0        |
| Autres frais opérationnels        | (8,2)         | (1,7)      | (5,0)         | (2,3)      | (3,4)         | (2,2)      |
| <b>Résultat opérationnel</b>      | <b>(17,2)</b> | <b>2,2</b> | <b>(13,8)</b> | <b>2,0</b> | <b>(11,7)</b> | <b>2,0</b> |
| <b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b> | <b>(16,9)</b> | <b>1,6</b> | <b>(14,6)</b> | <b>1,3</b> | <b>(11,4)</b> | <b>1,4</b> |

Le chiffre d'affaires de Johnson Controls - Saft comprend les ventes de produits et les prestations de recherche et développement facturées. Le coût des prestations de recherche et développement facturées aux clients est enregistré dans le coût des ventes.



## NOTE 30 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                   | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Cautions de soumission                  | 1,2           | 0,1           | 0,4           |
| Cautions de restitution d'acompte       | 4,5           | 5,8           | 6,4           |
| Cautions de bonne exécution             | 7,1           | 7,0           | 4,5           |
| Effets escomptés non échus et assimilés | 0,0           | 0,0           | 0,0           |
| Autres garanties données                | 4,3           | 5,4           | 4,2           |
|   | <b>17,1</b>   | <b>18,3</b>   | <b>15,5</b>   |

### A) CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Saft consent régulièrement certains engagements à l'égard de ses clients aux fins d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus, restitution, etc.). Le montant total de ces engagements est de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette somme représente le montant maximal potentiel (non actualisé) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données et n'est pas diminuée des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre de recours en justice ou du fait de contre garanties reçues.

Les autres garanties données, pour un montant de 4,3 millions d'euros, sont principalement constituées de garanties accordées à

des organismes financiers aux États-Unis dans le cadre de la mise en place de *Standby Letters of Credit*.

### B) GARANTIES DONNÉES SUR LA DETTE, AVANCES REÇUES ET SÛRETÉS RÉELLES

Aucune garantie n'a été donnée aux établissements prêteurs dans le cadre du contrat de financement signé en date du 3 juillet 2009.

Saft n'a consenti aucune autre sûreté réelle et n'a pas recours au financement par le biais d'escompte d'effets ou de créances.

### C) AUTRES ENGAGEMENTS

| (en millions d'euros)   | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Obligation d'achat inconditionnelle                           | 0,0           | 0,0           | 0,0           |
| Obligation d'achat sur immobilisations corporelles            | 38,6          | 3,7           | 6,4           |
| <b>Sous-total – Engagements sur achats</b>                    | <b>38,6</b>   | <b>3,7</b>    | <b>6,4</b>    |
| Engagements sur créances – Dailly                             | 0,0           | 0,0           | 0,0           |
| Garanties financières à 1 <sup>re</sup> demande non utilisées | 18,4          | 7,0           | 0,0           |
| <b>TOTAL – AUTRES ENGAGEMENTS</b>                             | <b>57,0</b>   | <b>10,7</b>   | <b>6,4</b>    |

Le Groupe a contracté des engagements d'achats d'immobilisations corporelles pour un montant de 38,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre respectivement 3,7 et 6,4 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008).

La part des engagements relative au projet Jacksonville s'élève à 33,0 millions d'euros.

Le Groupe a d'autre part garanti auprès d'établissements de crédit américains des lignes de caution utilisées par la filiale américaine du

Groupe. Le montant non utilisé de ces lignes s'élève à 18,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En application de la norme IAS 32 sur les instruments financiers, les engagements d'achat et/ou de vente de commodités ou de devises à terme sont comptabilisés au bilan consolidé du Groupe pour leur juste valeur.

## NOTE 31 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants sont les membres du Directoire. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

| (en euros)                                 | Au 31/12/2010 | Au 31/12/2009 | Au 31/12/2008 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Salaires et autres avantages à court terme | 1 531 758     | 1 514 636     | 1 426 011     |
| Avantages postérieurs à l'emploi           | -             | -             | -             |
| Autres avantages à long terme              | -             | -             | -             |
| Paielements fondés sur des actions         |               | Voir note 32  |               |

Au 31 décembre 2010, les provisions enregistrées au bilan du Groupe au titre des engagements de retraites d'anciens dirigeants s'élevaient à 0,1 million d'euros (contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2009 et 0,2 million d'euros au 31 décembre 2008).

## NOTE 32 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

|  | Plan n° 1  | Plan n° 1 bis | Plan n° 2  | Plan n° 3  | Plan n° 3 bis | Plan n° 4  | Plan n° 5  |
|--|------------|---------------|------------|------------|---------------|------------|------------|
| Date du plan                           | 29/06/2005 | 28/09/2005    | 27/11/2006 | 22/01/2008 | 05/11/2008    | 23/03/2009 | 02/09/2010 |
| Nombre d'options accordées             | 421 900    | 34 500        | 400 000    | 390 000    | 10 000        | 400 000    | 400 000    |
| Prix d'exercice ajustés <sup>(1)</sup> | 23,33 €    | 27,36 €       | 23,33 €    | 24,22 €    | 23,33 €       | 17,76 €    | 25,34 €    |
| Période d'acquisition des droits       | 4 ans      | 4 ans         | 4 ans      | 4 ans      | 4 ans         | 4 ans      | 4 ans      |
| Durée de vie du plan                   | 10 ans     | 10 ans        | 10 ans     | 10 ans     | 10 ans        | 7 ans      | 7 ans      |

(1) Les prix d'exercice ci-dessus mentionnés, au titre des plans 1 à 4, s'entendent après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en date du 2 décembre 2009.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

|  | Nombre d'options | Prix moyen d'exercice | Nombre d'options exerçables |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Options en circulation au 31/12/07</b>                      | <b>776 900</b>   | <b>26,18 €</b>        | -                           |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (48 500)         |                       |                             |
| Options exercées   | -                |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/08</b>                      | <b>1 128 400</b> | <b>26,47 €</b>        | -                           |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (15 000)         |                       |                             |
| Options exercées   | (233 414)        |                       |                             |
| Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital | 147 174          |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/09</b>                      | <b>1 427 160</b> | <b>21,95 €</b>        | <b>136 712</b>              |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (27 874)         |                       |                             |
| Options exercées   | (29 550)         |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/10</b>                      | <b>1 769 736</b> | <b>22,70 €</b>        | <b>516 799</b>              |

Les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2010 se décomposent comme suit :

| Date d'attribution                 | Nombre d'options en circulation | Prix d'exercice ajusté (€) | Durée de vie contractuelle résiduelle |
|------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Plan n° 1 du 29 juin 2005          | 94 677                          | 23,33                      | 4,5 ans                               |
| Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005 | 32 333                          | 27,36                      | 4,7 ans                               |
| Plan n° 2 du 27 novembre 2006      | 389 789                         | 23,33                      | 5,9 ans                               |
| Plan n° 3 du 22 janvier 2008       | 409 738                         | 24,22                      | 7,1 ans                               |
| Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008   | 11 145                          | 23,33                      | 7,9 ans                               |
| Plan n° 4 du 23 mars 2009          | 432 054                         | 17,76                      | 5,2 ans                               |
| Plan n° 5 du 2 septembre 2010      | 400 000                         | 25,34                      | 6,7 ans                               |

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS ATTRIBUÉS

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial. Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes :

| Date d'attribution                 | Plan n° 1 du 29/06/2005 | Plan n° 1 bis du 28/09/2005 | Plan n° 2 du 27/11/2006 | Plan n° 3 du 22/01/2008 | Plan n° 3 bis du 05/11/2008 | Plan n° 4 du 23/03/2009 | Plan n° 5 du 02/09/2010 |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Cours à la date d'attribution      | 26,00 €                 | 31,00 €                     | 23,26 €                 | 23,10 €                 | 23,35 €                     | 19,06 €                 | 25,60 €                 |
| Prix d'exercice initial            | 26,00 €                 | 30,50 €                     | 26,00 €                 | 27,00 €                 | 26,00 €                     | 19,80 €                 | 25,34 €                 |
| Durée de vie attendue              | 10 ans                  | 10 ans                      | 7 ans                   | 7 ans                   | 7 ans                       | 7 ans                   | 7 ans                   |
| Volatilité attendue                | 40 %                    | 40 %                        | 40 %                    | 40 %                    | 42,25 %                     | 40 %                    | 30 %                    |
| Taux sans risque                   | 3,20 %                  | 3,20 %                      | 3,73 %                  | 3,84 %                  | 3,51 %                      | 2,75 %                  | 2,00 %                  |
| Taux de distribution de dividendes | 3,00 %                  | 3,00 %                      | 2,90 %                  | 2,90 %                  | 3,24 %                      | 3,57 %                  | 2,80 %                  |
| Juste valeur                       | 10,40 €                 | 12,53 €                     | 6,08 €                  | 5,91 €                  | 7,35 €                      | 5,48 €                  | 6,20 €                  |

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

## IMPACT SUR LE RÉSULTAT DES PAIEMENTS BASÉS SUR ACTIONS

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements basés sur actions, en application de la norme comptable internationale IFRS 2, se décompose de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                   | 2010         | 2009         | 2008         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Options attribuées le 29 juin 2005      | -            | 315          | 682          |
| Options attribuées le 28 septembre 2005 | -            | 50           | 100          |
| Options attribuées le 27 novembre 2006  | 301          | 439          | 452          |
| Options attribuées le 22 janvier 2008   | 442          | 456          | 435          |
| Options attribuées le 5 novembre 2008   | 18           | 18           | 3            |
| Options attribuées le 23 mars 2009      | 433          | 347          | -            |
| Options attribuées le 2 septembre 2010  | 162          | -            | -            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>1 356</b> | <b>1 625</b> | <b>1 672</b> |

## NOTE 33 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement intervenu après la clôture de l'exercice n'est en mesure d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

## 6.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

#### Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot  
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 10. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Par ailleurs, la Société constitue des provisions pour autres passifs et autres dettes afin de couvrir notamment les coûts de restructuration et les risques liés aux garanties sur produits vendus (provisions pour affaires), selon les modalités décrites dans la note 2.20. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SAS

Serge Yablonsky

# Comptes annuels 2010 de Saft Groupe SA

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 7.1 | Bilan – Actif  | 170 |
| 7.2 | Bilan – Passif   | 170 |
| 7.3 | Compte de résultat de l'exercice                             | 171 |
| 7.4 | Notes annexes aux comptes annuels                            | 172 |
| 7.5 | Tableau des résultats des cinq derniers exercices            | 178 |
| 7.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 179 |

## AVERTISSEMENT :

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces révisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Sauf mention expresse, les données chiffrées ci-après présentées sont exprimées en milliers d'euros.

## 7.1 BILAN – ACTIF

|   | Note | 31/12/2010     | 31/12/2009     | 31/12/2008     |
|---|------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Actif immobilisé</b>                 |      |                |                |                |
| Participations                          | 3    | 308 955        | 268 955        | 215 767        |
| Autres immobilisations financières      | 6    | 1              | 1              | -              |
|   |      | <b>308 956</b> | <b>268 956</b> | <b>215 767</b> |
| <b>Actif circulant</b>                  |      |                |                |                |
| Avances et acomptes versés sur commande |      | -              | -              | 3              |
| Clients et comptes rattachés            | 6    | 1              | 134            | 172            |
| Autres créances                         | 6    | 5 018          | 374            | 164            |
| Valeurs mobilières de placement         |      | 2 099          | 2 347          | 1 176          |
| Disponibilités                          |      | 35 664         | 72 447         | 2 930          |
|   |      | <b>42 782</b>  | <b>75 302</b>  | <b>4 445</b>   |
| <b>TOTAL</b>                            |      | <b>351 738</b> | <b>344 258</b> | <b>220 212</b> |

## 7.2 BILAN – PASSIF

|  | Note | 31/12/2010     | 31/12/2009     | 31/12/2008     |
|--|------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Capitaux propres</b>                  |      |                |                |                |
| Capital social ou individuel             | 4    | 25 126         | 24 684         | 18 514         |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport   |      | 294 215        | 284 635        | 164 414        |
| Réserve légale                           |      | 2 468          | 2 124          | 2 124          |
| Report à nouveau                         |      | 13 340         | 21 892         | -              |
| Résultat de l'exercice                   |      | 11 410         | 8 542          | 34 446         |
|  | 13   | <b>346 559</b> | <b>341 877</b> | <b>219 498</b> |
| <b>Dettes</b>                            |      |                |                |                |
| Emprunts et dettes financières divers    |      | -              | -              | -              |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 5    | 1 158          | 2 371          | 692            |
| Dettes fiscales et sociales              | 5    | 12             | 10             | 11             |
| Autres dettes                            | 5    | 4 009          | -              | 11             |
|  | 7    | <b>5 179</b>   | <b>2 381</b>   | <b>714</b>     |
| <b>TOTAL</b>                             |      | <b>351 738</b> | <b>344 258</b> | <b>220 212</b> |



## 7.3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

|   | Note | 2010           | 2009           | 2008           |
|---|------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                            |      | <b>6 444</b>   | <b>5 997</b>   | <b>6 577</b>   |
| <b>Charges d'exploitation</b>                             |      |                |                |                |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements |      | -              | -              | -              |
| Autres achats et charges externes                         |      | (5 157)        | (4 881)        | (4 964)        |
| Impôts, taxes et versements assimilés                     |      | (23)           | (15)           | (11)           |
| Autres charges  |      | (146)          | (146)          | (144)          |
|   |      | <b>(5 326)</b> | <b>(5 042)</b> | <b>(5 119)</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                            |      | <b>1 118</b>   | <b>955</b>     | <b>1 458</b>   |
| <b>Produits financiers</b>                                |      |                |                |                |
| Produits financiers de participation                      |      | 7 500          | 7 100          | 33 500         |
| Autres intérêts et produits assimilés                     |      | 273            | 37             | 135            |
| Différences positives de change                           |      | 26             | -              | 12             |
|   |      | <b>7 799</b>   | <b>7 137</b>   | <b>33 647</b>  |
| <b>Charges financières</b>                                |      |                |                |                |
| Intérêts et charges assimilées                            |      | -              | -              | (410)          |
| Différences négatives de change                           |      | (10)           | (13)           | (4)            |
|   |      | <b>(10)</b>    | <b>(13)</b>    | <b>(414)</b>   |
| <b>Résultat financier</b>                                 |      | <b>7 789</b>   | <b>7 124</b>   | <b>33 233</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôts</b>                      |      | <b>8 907</b>   | <b>8 079</b>   | <b>34 691</b>  |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital          |      | 221            | 617            | 123            |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital         |      | (473)          | (48)           | (305)          |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                              |      | <b>(252)</b>   | <b>569</b>     | <b>(182)</b>   |
| Impôts sur les bénéfices                                  | 12   | 2 755          | (106)          | (63)           |
| <b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>                                  |      | <b>11 410</b>  | <b>8 542</b>   | <b>34 446</b>  |

## 7.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### Sommaire détaillé des notes annexes aux comptes annuels

|               |   |     |                |  |     |
|---------------|---|-----|----------------|--|-----|
| <b>NOTE 1</b> | Informations relatives à l'entreprise                       | 173 | <b>NOTE 10</b> | Rémunérations des dirigeants au 31 décembre 2010         | 175 |
| <b>NOTE 2</b> | Règles et principes comptables généralement admis en France | 173 | <b>NOTE 11</b> | Effectif moyen   | 175 |
| <b>NOTE 3</b> | Immobilisations financières                                 | 173 | <b>NOTE 12</b> | Ventilation de l'impôt sur les bénéfices                 | 176 |
| <b>NOTE 4</b> | Composition du capital social                               | 174 | <b>NOTE 13</b> | Variation des capitaux propres                           | 176 |
| <b>NOTE 5</b> | Charges à payer   | 174 | <b>NOTE 14</b> | Situation avec les entreprises liées au 31 décembre 2010 | 176 |
| <b>NOTE 6</b> | État des créances à la clôture de l'exercice                | 174 | <b>NOTE 15</b> | Emprunts et dettes financières diverses                  | 177 |
| <b>NOTE 7</b> | État des dettes à la clôture de l'exercice                  | 175 | <b>NOTE 16</b> | Plans de stock-option                                    | 177 |
| <b>NOTE 8</b> | Incidence des évaluations fiscales dérogatoires             | 175 |                |  |     |
| <b>NOTE 9</b> | Accroissements et allègements de la dette future d'impôts   | 175 |                |  |     |

**NOTE 1** INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

La Société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 par des fonds dont Doughty Hanson & Co. Limited était le gestionnaire (les « Fonds Doughty Hanson ») avec pour objectif de rassembler, sous le contrôle d'une société de droit français, les différentes filiales opérationnelles du Groupe Saft acquises directement ou indirectement par Saft Finance Sarl, une société de droit luxembourgeois constituée dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 par Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel.

Cet exercice social couvre une période de 12 mois se terminant le 31 décembre.

**Identité de la société mère consolidant les comptes de la société :**

La société Saft Groupe SA, dont le siège social est au 12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolest est la société consolidante du Groupe Saft.

**NOTE 2** RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS EN FRANCE

Les comptes sont établis selon le plan comptable général 1999 et le Code de commerce, ainsi qu'aux règles et principes comptables français. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**a) Participations, autres titres immobilisés**

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat plus frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la Société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société considérée, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

**b) Valeurs mobilières de placement**

Elles constituent des placements temporaires de disponibilités et sont immédiatement disponibles.

**c) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**d) Dettes**

Les dettes sont portées au passif à leur valeur nominale.

**e) Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères**

Le cas échéant, les éléments exprimés en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risques.

**NOTE 3** IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

|   | 01/01/2010     | Acquisitions  | Cessions | 31/12/2010     |
|---|----------------|---------------|----------|----------------|
| Participations                              | 268 955        | 40 000        | -        | 308 955        |
| Prêts et autres immobilisations financières | 1              | -             | -        | 1              |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>268 956</b> | <b>40 000</b> | <b>-</b> | <b>308 956</b> |

Saft Groupe SA détient uniquement une participation de 100 % du capital de la société Saft Finance Sarl pour un montant de 308 955 256 euros. Les capitaux propres de Saft Finance Sarl au 31 décembre 2010 s'élevaient à 188 194 206 euros et le résultat net de cette société au titre de l'exercice 2010 est un bénéfice de 8 858 816 euros.

Les filiales détenues indirectement par Saft Groupe SA sont listées en section 5.14 du présent document de référence.

**NOTE 4 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élevait à 25 125 840 euros, divisé en 25 125 840 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

| Au 31/12/2010  | Nombre            | Valeur nominale |
|--|-------------------|-----------------|
| Actions ou parts sociales composant le capital social en début d'exercice      | 24 684 093        | 1 €             |
| Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice                            | 441 747           | 1 €             |
| Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice                       | -                 | -               |
| <b>ACTIONS OU PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE</b> | <b>25 125 840</b> | <b>1 €</b>      |

Saft Groupe SA a procédé au cours de l'exercice 2010 à cinq augmentations de capital :

- l'une est consécutive au paiement d'une partie du dividende en actions. Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 9 juin 2010, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2009 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,64 euros par action. La période d'option s'est achevée le 30 juin 2010. Des actionnaires représentant plus de 55 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions. Ainsi, 410 647 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 9 juillet 2010,
- les quatre autres sont consécutives à l'exercice d'options de souscriptions d'actions (ou « stock-option ») et ont conduit à la création de 31 100 actions nouvelles.

**CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET ACTIONS PROPRES DÉTENUES**

L'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 ayant renouvelé au Directoire l'autorisation d'opérer en Bourse sur les titres de la Société aux fins d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société, le contrat de liquidité précédemment conclu avec Exane BNP Paribas a été renouvelé en date du 16 juillet 2010.

Au 31 décembre 2010, la valeur globale des 45 751 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'élevait à 1 120 319 euros au cours d'achat et à 1 260 440 euros en valeur de marché.

**NOTE 5 CHARGES À PAYER**

| Au 31/12/2010                            | Montant      |
|--|--------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 158        |
| Dettes fiscales et sociales              | 12           |
| Autres dettes                            | 4 009        |
| <b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>         | <b>5 179</b> |

Les autres dettes correspondent à la dette fiscale de Saft Groupe SA, devenue tête du groupe d'intégration fiscale en France, envers les filiales françaises membres de ce groupe.

**NOTE 6 ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

| Au 31/12/2010                         | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'un an |
|---------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| <b>Actif immobilisé</b>               |              |                |                |
| Autres immobilisations financières    | 1            | -              | 1              |
| <b>Actif circulant</b>                |              |                |                |
| Créances clients et comptes rattachés | 1            | 1              | -              |
| Impôts sur les bénéfices              | 4 401        | 4 401          | -              |
| Taxe sur la valeur ajoutée            | 186          | 186            | -              |
| Débiteurs divers                      | 431          | 431            | -              |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>             | <b>5 020</b> | <b>5 019</b>   | <b>1</b>       |

**NOTE 7** ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

| Au 31/12/2010                           | Montant brut | À 1 an au plus | À plus d'un an<br>& 5 ans au plus | À plus de 5 ans |
|---|--------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes financières divers   | -            | -              | -                                 | -               |
| Fournisseurs et comptes rattachés       | 1 158        | 1 158          | -                                 | -               |
| Autres impôts, taxes & assimilés        | 12           | 12             | -                                 | -               |
| Groupe et associés                      | 4 009        | 4 009          | -                                 | -               |
| Autres dettes                           | -            | -              | -                                 | -               |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>                 | <b>5 179</b> | <b>5 179</b>   | -                                 | -               |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice  | -            | -              | -                                 | -               |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | -            | -              | -                                 | -               |

**NOTE 8** INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

Le résultat de l'exercice 2010 n'a été impacté d'aucune évaluation fiscale dérogatoire.

**NOTE 9** ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Les allègements futurs d'impôt s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice 2010 :

| Au 31/12/2010   | Montant en base | Accroissements/<br>allègements futurs d'impôt |
|---|-----------------|---|
| Accroissements de la dette future d'impôt                         | -               | -   |
| Allègements de la dette future d'impôt :                          |                 |   |
| • <i>Organic</i>  | 10              | 3   |
| • <i>Déficits fiscaux reportables</i>                             | 5 987           | 2 046   |
| <b>ALLÈGEMENT/(ACCROISSEMENT) NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b> | <b>5 997</b>    | <b>2 049</b>                                  |

**NOTE 10** RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le montant total des rémunérations versées aux Membres du Directoire en 2010 s'est élevé à 1 531 758 euros. Ce montant inclut les avantages en nature mais exclut la valeur des options attribuées au cours de l'exercice.

Le montant total des jetons de présence alloués et payés aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 146 079 euros.

**NOTE 11** EFFECTIF MOYEN

La Société n'a pas de personnel.

## NOTE 12 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'analyse comme suit :

|   | Résultat avant impôt | Taux d'impôt | Produit/(charge) d'impôt |
|---|----------------------|--------------|--------------------------|
| Résultat courant                                | 8 907                | 33,33        | (639)                    |
| Résultat exceptionnel (y compris participation) | (252)                | -            | 3 394                    |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                             | <b>11 410</b>        | <b>-</b>     | <b>2 755</b>             |

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2010 inclut un produit d'impôt de 2,76 millions d'euros correspondant au bénéfice, au titre des exercices 2008 à 2010, de l'extension du régime d'intégration fiscale en France à Saft Groupe SA.

## NOTE 13 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit (en euros) :

| (en euros)                                    | 01/01/2010         | Affectation du résultat 2009 | Dividendes         | Augmentations de capital | Résultat de la période | 31/12/2010         |
|---|--------------------|------------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------|--------------------|
| Capital social                                | 24 684 093         | -                            | 410 647            | 31 100                   | -                      | 25 125 840         |
| Prime d'émission & boni de fusion             | 284 634 327        | -                            | 8 886 401          | 694 463                  | -                      | 294 215 191        |
| Réserve légale                                | 2 124 447          | 343 962                      | -                  | -                        | -                      | 2 468 409          |
| Réserve spéciale sur plus-values à long terme | -                  | -                            | -                  | -                        | -                      | 0                  |
| Autres réserves                               | -                  | -                            | -                  | -                        | -                      | 0                  |
| Report à nouveau                              | 21 891 727         | 8 198 519                    | (16 750 647)       | -                        | -                      | 13 339 599         |
| Résultat de l'exercice                        | 8 542 481          | (8 542 481)                  | -                  | -                        | 11 410 077             | 11 410 077         |
| Provisions réglementées                       | -                  | -                            | -                  | -                        | -                      | 0                  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>341 877 075</b> | <b>0</b>                     | <b>(7 453 599)</b> | <b>725 563</b>           | <b>11 410 077</b>      | <b>346 559 116</b> |

Outre les augmentations de capital résultant de l'exercice de stock-option par les salariés et l'affectation du résultat de l'exercice 2009, les capitaux propres ont enregistré, en date du 9 juillet 2010,

le paiement du dividende, pour partie en espèces pour un montant de 7,4 millions d'euros, et pour partie en actions pour un montant de 9,3 millions d'euros.

## NOTE 14 SITUATION AVEC LES ENTREPRISES LIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les postes du bilan et du compte de résultat de Saft Groupe SA relatifs aux opérations avec les autres sociétés du Groupe s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

|  | Montant |
|--|---------|
| <b>Bilan</b>                           |         |
| Clients et comptes rattachés           | 1       |
| Disponibilités (compte courant Groupe) | 35 122  |
| Dettes en compte courant               | (4 009) |
| <b>Compte de résultat</b>              |         |
| Revenus de participations              | 7 500   |
| Produits financiers                    | 269     |
| Charges financières                    | -       |



**NOTE 15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES**

La Société n'a pas de dettes financières.

**NOTE 16 PLANS DE STOCK-OPTION**

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

|  | Plan n° 1  | Plan n° 1 bis | Plan n° 2  | Plan n° 3  | Plan n° 3 bis | Plan n° 4  | Plan n° 5  |
|--|------------|---------------|------------|------------|---------------|------------|------------|
| Date du plan                           | 29/06/2005 | 28/09/2005    | 27/11/2006 | 22/01/2008 | 05/11/2008    | 23/03/2009 | 02/09/2010 |
| Nombre d'options accordées             | 421 900    | 34 500        | 400 000    | 390 000    | 10 000        | 400 000    | 400 000    |
| Prix d'exercice ajustés <sup>(1)</sup> | 23,33 €    | 27,36 €       | 23,33 €    | 24,22 €    | 23,33 €       | 17,76 €    | 25,34 €    |
| Période d'acquisition des droits       | 4 ans      | 4 ans         | 4 ans      | 4 ans      | 4 ans         | 4 ans      | 4 ans      |
| Durée de vie du plan                   | 10 ans     | 10 ans        | 10 ans     | 10 ans     | 10 ans        | 7 ans      | 7 ans      |

(1) Les prix d'exercice des plans 1 à 4 sont les prix d'exercice ajustés à l'issue de l'augmentation de capital réalisée le 2 décembre 2009.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION**

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

|  | Nombre d'options | Prix moyen d'exercice | Nombre d'options exerçables |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------------|
| <b>Options en circulation au 31/12/07</b>                      | <b>776 900</b>   | <b>26,18 €</b>        | -                           |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (48 500)         |                       |                             |
| Options exercées   | -                |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/08</b>                      | <b>1 128 400</b> | <b>26,47 €</b>        | -                           |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (15 000)         |                       |                             |
| Options exercées   | (233 414)        |                       |                             |
| Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital | 147 174          |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/09</b>                      | <b>1 427 160</b> | <b>21,95 €</b>        | <b>136 712</b>              |
| Options attribuées   | 400 000          |                       |                             |
| Options annulées   | (27 874)         |                       |                             |
| Options exercées   | (29 550)         |                       |                             |
| <b>Options en circulation au 31/12/10</b>                      | <b>1 769 736</b> | <b>22,70 €</b>        | <b>516 799</b>              |

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

| Date d'attribution                 | Nombre d'options en circulation | Prix d'exercice ajusté (€) | Durée de vie contractuelle résiduelle |
|------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
| Plan n° 1 du 29 juin 2005          | 94 677                          | 23,33                      | 4,5 ans                               |
| Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005 | 32 333                          | 27,36                      | 4,7 ans                               |
| Plan n° 2 du 27 novembre 2006      | 389 789                         | 23,33                      | 5,9 ans                               |
| Plan n° 3 du 22 janvier 2008       | 409 738                         | 24,22                      | 7,1 ans                               |
| Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008   | 11 145                          | 23,33                      | 7,9 ans                               |
| Plan n° 4 du 23 mars 2009          | 432 054                         | 17,76                      | 5,2 ans                               |
| Plan n° 5 du 2 septembre 2010      | 400 000                         | 25,34                      | 6,7 ans                               |

## 7.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les résultats de Saft Groupe SA au cours des cinq derniers exercices sont les suivants :

| Nature des indications (en euros)   | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 | 31/12/2009 | 31/12/2010 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Capital en fin d'exercice</b>  |            |            |            |            |            |
| a) capital social   | 18 514 086 | 18 514 086 | 18 514 086 | 24 684 093 | 25 125 840 |
| b) nombre d'actions ordinaires existantes   | 18 514 086 | 18 514 086 | 18 514 086 | 24 684 093 | 25 125 840 |
| c) nombres d'obligations convertibles en actions  | -          | -          | -          | -          | -          |
| <b>Opérations et résultats de l'exercice</b>  |            |            |            |            |            |
| a) chiffre d'affaires hors taxes  | 6 156 200  | 6 359 932  | 6 576 701  | 5 996 869  | 6 443 590  |
| b) résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions           | 1 039 958  | 1 084 488  | 34 508 681 | 8 648 852  | 7 906 790  |
| c) impôts sur les bénéfices   | -          | -          | 62 956     | 106 371    | 2 755 000  |
| d) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions          | 1 039 958  | 1 084 488  | 34 445 725 | 8 542 481  | 11 410 078 |
| e) résultats distribués   | 12 566 914 | 12 563 036 | 12 553 998 | 16 750 647 | n.d.       |
| <b>Résultats par action</b>   |            |            |            |            |            |
| a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,06       | 0,06       | 1,86       | 0,35       | 0,45       |
| b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions          | 0,06       | 0,06       | 1,86       | 0,35       | 0,45       |
| c) dividende attribué à chaque action   | 0,68       | 0,68       | 0,68       | 0,68       | n.d.       |
| <b>Personnel</b>  |            |            |            |            |            |
| a) effectif moyen des salariés employés   | -          | -          | -          | -          | -          |
| b) montant de la masse salariale de l'exercice  | -          | -          | -          | -          | -          |
| c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice                                  | -          | -          | -          | -          | -          |

n.d. : non encore déterminé.

## 7.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

#### Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot  
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2.a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations et autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Cernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

# 7

## Comptes annuels 2010 de Saft Groupe SA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC  
SYC SAS

Serge Yablonsky

# Informations sur la Société et le capital

|       |  |     |
|-------|--|-----|
| 8.1   | Renseignement à caractère général concernant la Société                      | 182 |
| 8.2   | Historique   | 183 |
| 8.3   | Organigramme   | 184 |
| 8.4   | Contrats et engagements importants   | 185 |
| 8.4.1 | Accord de financement bancaire   | 185 |
| 8.4.2 | Contrat pluriannuel avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense     | 185 |
| 8.4.3 | Contrat avec le département de l'Énergie américain (US Department of Energy) | 185 |
| 8.4.4 | Sociétés communes  | 185 |
| 8.4.5 | Engagements vis-à-vis des États français et israéliens                       | 186 |
| 8.5   | Principales dispositions statutaires   | 187 |
|       | Objet social (article 2 des Statuts) :                                       | 187 |
|       | Assemblées Générales (article 22 des Statuts) :                              | 187 |
|       | Forme des actions (article 11 des Statuts) :                                 | 188 |
|       | Cession des actions (article 12 des Statuts) :                               | 189 |
|       | Franchissements de seuils (article 13 des Statuts) :                         | 189 |
|       | Résultats sociaux – Répartition des bénéfices (article 24 des Statuts)       | 189 |
| 8.6   | Capital et actionariat   | 190 |
| 8.6.1 | Capital social de Saft Groupe SA   | 190 |
| 8.6.2 | Droits de vote   | 190 |
| 8.6.3 | Acquisition par la Société de ses propres actions                            | 190 |
| 8.6.4 | Répartition du capital   | 190 |
| 8.6.5 | Titres non représentatifs du capital   | 191 |
| 8.6.6 | Plans de stock options   | 191 |
| 8.6.7 | Dividendes   | 191 |
| 8.6.8 | Autorisations en vigueur   | 192 |

## 8.1 RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

**Dénomination sociale :**

Saft Groupe SA

**Siège social :**

12, rue Sadi Carnot 93170 Bagnole (Seine-Saint-Denis, France)

Tél. : +33 (0) 1 49 93 19 18

**Forme juridique :**

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 23 mars 2005

**Durée :**

99 ans, soit jusqu'au 24 mars 2104

**Objet social :**

(Résumé de l'article 2 des Statuts) :

En tout pays, l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques

pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ;

L'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels ci-avant désignés ;

Et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets spécifiés dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

**Registre du Commerce et des Sociétés :**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B481 480 465 ; Son code APE est le 6420 Z.

**Exercice social :**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



## 8.2 HISTORIQUE

### ■ 1918

Création, par deux électrochimistes d'origine suisse, de la Société des Accumulateurs Fixes et de Traction (Saft SA) en France en vue de fabriquer et de distribuer des batteries à base de nickel pour des applications industrielles et des chariots de manutention.

### ■ 1928

Rachat de Saft par la Compagnie Générale d'Électricité (devenue par la suite Alcatel).

### ■ 1940-1980

Développement des activités de Saft au Royaume-Uni (années 40) et aux États-Unis (années 70).

Au début des années 80, Saft démarre des activités en Asie (Singapour).

### ■ 1980-1995

Admission des actions de la société Saft SA à la cote officielle de la Bourse de Paris. Au début des années 90, Alcatel rachète la totalité des actions de Saft SA, qui sont retirées de la cote en 1995.

Afin de se renforcer sur le marché des batteries industrielles, acquisition de deux des principaux concurrents du Groupe, respectivement Alcad et Nife, et de la société tchèque Ferak à la fin des années 80 et au début des années 90.

### ■ 2000

Acquisition de Tadiran, fabricant israélien de piles au lithium, ayant ses activités en Israël, aux États-Unis et en Allemagne, et qui détenait une participation de 50 % dans Sonnenschein Lithium en Allemagne.

### ■ 2001

Réduction des activités de la division batteries rechargeables (désormais appelée division RBS) avec la fermeture d'une unité de fabrication à Tijuana (Mexique), cession de son unité d'assemblage de batteries en Corée, et de son unité de distribution Uniross ; ces restructurations représentent une réduction d'effectifs d'environ 1 300 personnes.

Acquisition de Hawker Eternacell, leader dans le domaine des piles au lithium pour les forces armées américaines et britanniques. Augmentation de la participation de Saft dans ASB de 22 % à 50 % et de sa participation dans Sonnenschein Lithium de 50 % à 100 %. Ces sociétés font aujourd'hui partie de la division SBG.

### ■ 2003

Acquisition de la société allemande Friemann und Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo), et des actifs d'Emisa et de Centra, auprès d'Exide. Ces sociétés produisent des batteries industrielles à base de nickel, des piles au lithium pour le secteur de la défense et des batteries équipant les torpilles.

### ■ 2004

Acquisition auprès d'Alcatel de l'ensemble des activités du Groupe par les Fonds Doughty Hanson.

### ■ 2005

Réorganisation du Groupe autour de la société Saft Groupe SA à laquelle sont rattachées, directement ou indirectement, l'intégralité des filiales opérationnelles du Groupe, et admission des actions de Saft Groupe SA aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 29 juin 2005.

Implantation d'une unité de production dans le sud de la Chine, à Zhuhai, par création d'une filiale détenue à 100 %.

Acquisition de 51 % du capital d'AMCO Power Systems, fabricant indien de batteries nickel-cadmium basé à Bangalore.

### ■ 2006

Création de la coentreprise Johnson Controls-Saft afin de répondre aux besoins du marché des véhicules hybrides et électriques. Saft détient 49 % et Johnson Controls 51 % de cette coentreprise.

### ■ 2008

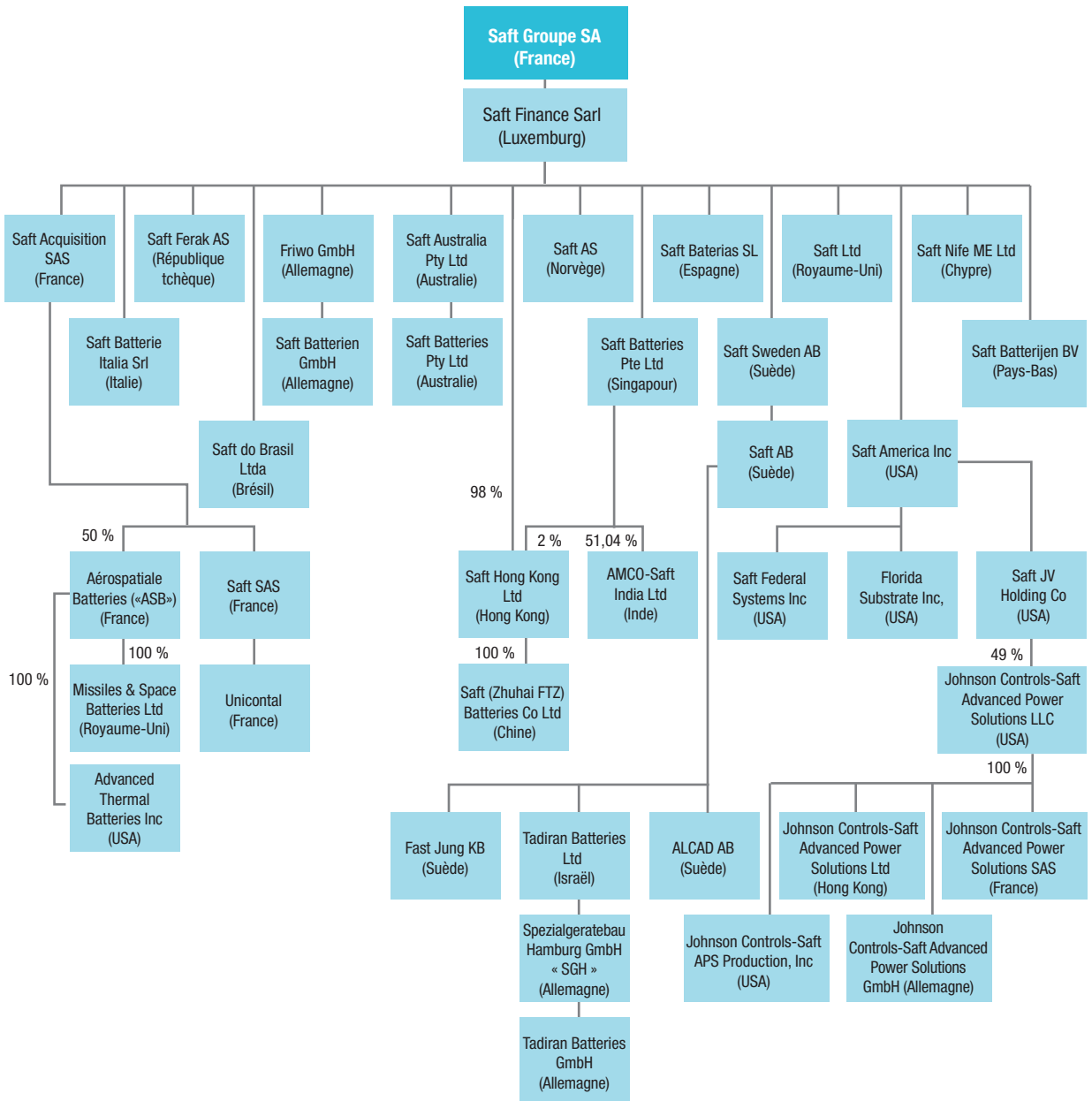
Démarrage de la nouvelle ligne de production de Johnson Controls-Saft à Nersac en France, dédiée aux batteries lithium-ion pour les véhicules hybrides et électriques.

### ■ 2009

Lancement de deux projets industriels d'envergure consistant en la construction de deux grandes unités de fabrication de batteries au lithium-ion en Floride (projet Saft) et dans le Michigan (projet de la coentreprise Johnson Controls-Saft).

Afin de financer ces deux projets et de renforcer sa flexibilité financière, le Groupe procède à une augmentation de capital de 120 millions d'euros.

## 8.3 ORGANIGRAMME



## 8.4 CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS

### 8.4.1 ACCORD DE FINANCEMENT BANCAIRE

Le 3 juillet 2009 un syndicat bancaire, conduit par Calyon, a accordé à Saft Groupe SA et à différentes sociétés du Groupe de nouvelles facilités de crédit comportant un prêt à échéance fixe, non renouvelable avec deux tranches, l'une de 150 millions d'euros et l'autre de 240 millions de dollars, ainsi qu'un crédit revolving multidevise pour une somme maximum de 33,5 millions d'euros. Les modalités de ces facilités de crédit et leurs évolutions sont décrites en note annexe n° 18 aux États financiers consolidés de l'exercice 2010 au sein du présent document de référence.

### 8.4.2 CONTRAT PLURIANNUEL AVEC L'AGENCE AMÉRICAINE DE LOGISTIQUE DE LA DÉFENSE

Le 16 juillet 2008, la filiale Saft America Inc. a signé avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense – Defence Logistics Agency (DLA) – un contrat pluriannuel pour la fourniture à l'armée américaine, la Marine, l'Armée de l'Air et les Marine Corps de batteries BA 5590 de technologie lithium dioxyde de soufre (Li-SO<sub>2</sub>) utilisées pour plusieurs applications militaires portables telles que les systèmes de communication et les systèmes électroniques.

Avec ce contrat, Saft couvrira 100 % des besoins de l'armée américaine pour ce type de batteries. Le contrat avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense (DLA) porte sur une quantité indéterminée pour une durée de base de deux ans, pour un montant maximum de 64 millions de dollars. Il pourra être complété de trois périodes optionnelles d'un an, pour un montant total du contrat qui pourrait atteindre 170 millions de dollars. Les commandes au titre de ce contrat sont passées par le client selon ses besoins.

Ce contrat positionne Saft comme fournisseur principal de batteries au lithium pour l'armée américaine. Ce contrat est important pour la charge du site de production du Groupe de Valdese en Caroline du Nord.

### 8.4.3 CONTRAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE AMÉRICAIN (US DEPARTMENT OF ENERGY)

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, la société Saft America Inc. a signé avec le Département de l'Énergie américain un accord de financement au termes duquel la société bénéficie d'une subvention sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*), à hauteur de 50 % et pouvant atteindre 95,5 millions de dollars dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). Cette subvention est destinée au financement de la construction, à Jacksonville, en Floride, d'une usine destinée à fabriquer des éléments et à intégrer des batteries lithium-ion pour les marchés du stockage des énergies renouvelables, des réseaux de secours de télécommunications, mais aussi de l'aviation et de certains marchés militaires.

### 8.4.4 SOCIÉTÉS COMMUNES

#### ASB Group

L'une des filiales de Saft est partie, avec EADS France, à un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006, portant sur la participation égalitaire détenue dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire. En vertu du document de ce pacte, tout changement de contrôle de l'un des deux actionnaires d'ASB confère à l'autre une option d'achat sur la totalité des actions de la filiale commune détenues par l'actionnaire concerné par le changement de contrôle. Dans une telle hypothèse, le prix serait fixé, à défaut d'accord entre les parties, par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

#### Johnson Controls-Saft

En janvier 2006, Johnson Controls et Saft ont créé une filiale commune, Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (JCS), dans le but de développer et commercialiser des batteries pour véhicules hybrides et électriques. Saft 49 % et Johnson Controls 51 % du capital de la joint-venture. Le Conseil d'Administration et la Direction de la nouvelle société se composent des deux sociétés partenaires.

Les accords entre Saft et Johnson Controls comprennent un certain nombre de dispositions concernant l'administration conjointe de la société ainsi que les dispositions suivantes :

- il est prévu que le financement de la joint-venture soit notamment assuré par des apports en trésorerie des partenaires. Saft n'a pas d'obligation d'investissement de trésorerie, mais dans ce cas, sa participation dans la joint-venture pourrait être réduite. Cependant, si Saft investit 40 millions de dollars durant les cinq premières années de la joint-venture, sa participation dans la filiale commune ne pourra être inférieure à 35 %, quels que soient les besoins de trésorerie de la joint-venture ;
- Saft dispose d'une option de vente sur l'ensemble de ses actions exerçable à compter du cinquième anniversaire de la création de la joint-venture, soit janvier 2011 ;
- JCI dispose de deux options d'achat pour réduire la participation de Saft au fur et à mesure que la filiale commune se développera :
  - la première option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 35 % du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 500 millions de dollars,
  - la seconde option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 20 % du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 1 milliard de dollars.

Par ailleurs, à compter du cinquième anniversaire de la joint-venture, JCI aura la possibilité de céder sa participation à un tiers, sous réserve d'avoir préalablement proposé cette participation à Saft qui disposera d'un droit de premier refus. Si Saft n'a pas exercé ce droit de premier refus et que JCI vend sa participation à un tiers, Saft disposera aux mêmes conditions d'un droit de sortie conjointe de la joint-venture.

#### 8.4.5 ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ÉTATS FRANÇAIS ET ISRAËLIENS

Par lettre en date du 11 décembre 2003 et dans le cadre de la cession du Groupe Saft par Alcatel aux Fonds Doughty Hanson, Tadiran, filiale israélienne de la Société, s'est engagée auprès du ministre de la Défense israélien (MOD) à maintenir confidentielle toute information relative aux commandes de batteries provenant du MOD et classée selon les normes du « Security Directorate » israélien. Tadiran s'est également engagée à ce que son *General Manager* soit un citoyen israélien répondant à des normes de sécurité strictes. Tout changement de contrôle de Tadiran devra être notifié au MOD et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du *Chief Scientist Office* et de l'*Investment Center* du ministère de l'Industrie et du Commerce israélien.

Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés, les conséquences de cet engagement ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

L'État français a conclu avec la Société en date du 4 mai 2005 une convention, d'une durée de quatre-vingt-dix ans. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver la Direction Générale du Groupe et les fonctions associées en France. La Société a également contracté certains engagements et s'est portée fort de la bonne exécution par ses filiales françaises de leurs engagements pris au bénéfice direct ou indirect du ministère français de la Défense et relatifs, notamment, à la fourniture future par ses filiales françaises de produits utilisés dans les applications spatiales et de défense nationale françaises à des conditions justes et raisonnables pour toutes les parties. La Société s'est engagée, en outre, sous certaines

conditions liées notamment à l'environnement concurrentiel, à maintenir et à développer en France certains actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française. Ces actifs et technologies correspondent à une part non significative du total des actifs du Groupe. Les actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française s'entendent des actifs existants à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative aux batteries intégrées, notamment, dans les armes de dissuasion nucléaire, dans les avions et les missiles équipant les forces armées françaises.

Enfin, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft Groupe SA, comme il avait déjà nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft SA (devenue Saft SAS en 2010) et d'ASB en 2004. Le Commissaire du gouvernement reçoit certaines informations sur les flux financiers au sein du Groupe, sur les principales modifications de son actionnariat et toutes les informations communiquées aux membres du Conseil de Surveillance. La mise à la disposition du Commissaire du gouvernement des différentes informations de son ressort n'affecte pas les engagements de confidentialité qui lient la Société ou ses filiales. Un éventuel changement de contrôle de la Société n'aurait aucun impact sur les engagements de cette dernière envers l'État.

En cas de violation de ces engagements, l'État peut mettre en cause la responsabilité de la Société conformément au droit applicable à la convention. Saft Finance Sarl et Saft Acquisition SAS, deux filiales de la Société, ont été déchargées de toute responsabilité découlant de l'autorisation relative aux investissements étrangers délivrée le 9 janvier 2004.

## 8.5 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

### OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS) :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

1. L'étude, la création, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ;
2. L'acquisition, la prise à bail, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation de toutes usines, ateliers, bureaux et locaux ;
3. L'acquisition, la gestion et l'exploitation, la location, avec ou sans option d'achat, et accessoirement, la vente de tout bien d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
4. La participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ;
5. La gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes ;
6. La propriété et la gestion de tous immeubles ;
7. L'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ;
8. L'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés à l'alinéa qui précède ;
9. Et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets.

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 22 DES STATUTS) :

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.
2. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

#### Convocation et lieu de réunion des Assemblées

3. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

4. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### Ordre du jour

5. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation.
6. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.
7. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.
8. L'ordre du jour d'une Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

#### Participation aux Assemblées

9. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.
10. Pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou se faire représenter personnellement, les actionnaires doivent justifier d'une inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent justifier de l'inscription ou l'enregistrement de leurs titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établies au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée, et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

11. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.
12. Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indication de mandataire. Dans ce cas, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.
13. Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

14. Sur décision du Conseil de Surveillance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée par voie de visioconférence et/ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

#### Droit de vote

15. Tout actionnaire dispose d'autant de droits de vote qu'il possède ou représente d'actions.

#### Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

16. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.
17. Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou, en leur absence, par le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à cette assemblée. En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi, elle est présidée par l'auteur de la convocation. À défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.
18. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
19. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
20. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.
21. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et inscrits sur un registre spécial conservé au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbaux sont signés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de surveillance ou un membre du Directoire.

#### Assemblées Générales ordinaires

22. L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
23. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.
24. L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

#### Assemblées Générales Extraordinaires

25. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.
26. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant

droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.

27. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

#### Assemblées Générales spéciales

28. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.
29. Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
30. L'Assemblée spéciale statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

#### FORME DES ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS) :

1. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
2. Sauf en cas d'inscription en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, la propriété des actions résulte de leur inscription au nom de leur ou leurs titulaires, soit sur les registres tenus par la Société, ou un mandataire de celle-ci, pour les actions nominatives, soit sur les registres tenus par un intermédiaire financier habilité pour les actions au porteur.
3. En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.
4. La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.
5. S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.



6. Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. À l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.
7. En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.
8. En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement, pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

### CESSION DES ACTIONS (ARTICLE 12 DES STATUTS) :

1. Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
2. Les cessions ou transmissions d'actions quelle qu'en soit la forme, nominative ou au porteur, sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.
3. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

### FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLE 13 DES STATUTS) :

1. Conformément aux dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert détenant des titres de capital au porteur inscrits en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote informe la Société et l'Autorité des marchés financiers dans un délai de cinq jours de Bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.
2. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du

droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1 %, puis à toute tranche supplémentaire de 1 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de Bourse à compter du franchissement du/ou des seuil(s) de participation.
4. À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
5. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

### RÉSULTATS SOCIAUX – RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 24 DES STATUTS)

1. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.
2. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
3. Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous autres fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
4. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
5. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle, ou à défaut, par le Directoire conformément aux prescriptions des articles L.232-12 à L. 232-20 du Code de commerce.
6. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en espèces et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

## 8.6 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### 8.6.1 CAPITAL SOCIAL DE SAFT GROUPE SA

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élevait à 25 125 840 euros, divisé en 25 125 840 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

### 8.6.2 DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2010, le nombre de droits de vote était de 25 080 089, nombre correspondant au nombre des actions constituant le capital, soit 25 125 840 actions, déduction faite des 45 751 actions autodétenues au 31 décembre 2010 et privées du droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices :

| Date       | Type d'opération   | Actions créées | Actions totales | Capital en € |
|------------|--|----------------|-----------------|--------------|
| 31/12/2007 | -  | -              | 18 555 901      | 18 555 901   |
| 31/12/2008 | -  | -              | 18 555 901      | 18 555 901   |
| 31/12/2009 | Augmentations de capital   | 6 128 192      | 24 684 093      | 24 684 093   |
| 12/04/2010 | Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions | 4 450          | 24 688 543      | 24 688 543   |
| 9/07/2010  | Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions    | 410 647        | 25 099 190      | 25 099 190   |
| 13/07/2010 | Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions | 3 344          | 25 102 534      | 25 102 534   |
| 15/12/2010 | Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions | 12 374         | 25 114 908      | 25 114 908   |
| 31/12/2010 | Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions | 10 932         | 25 125 840      | 25 125 840   |

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution dans la structure de l'actionariat a essentiellement été marquée par la cession, par les fonds de Doughty Hanson & Co., au mois d'avril 2007, de leur participation résiduelle de 36,6 % du capital de Saft que Doughty Hanson & Co. détenait depuis l'introduction en Bourse du Groupe en juin 2005.

■ vente : 285 807 titres au cours moyen de vente de 27,98 euros par action.

Le nombre total de titres traités en 2010 dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 585 866 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 45 751 de ses propres actions (représentant 0,18 % du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élève à cette date à 1 120 319 euros. Leur valeur de marché au 31 décembre 2010 est de 1 260 440 euros.

### 8.6.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010.

L'objectif du programme de rachat d'actions est de permettre l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Le prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft est la société Exane BNP Paribas (16 avenue Matignon – 75008 Paris).

Au cours de l'exercice 2010, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants :

■ achat : 300 059 titres au cours moyen d'achat de 28,12 euros par action ;

### 8.6.4 RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital était la suivante :

■ Dirigeants et personnel 2,51 %  
 ■ Flottant 97,49 %

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2010 sont détaillés en section 4.2 « Intérêts et rémunérations » du présent document de référence. Ils représentaient à cette date 1,53 % du capital.

L'actionariat salarié identifié représentait quant à lui 0,98 % du capital (dont 0,09 % via le FCPE Saft Energy).

Au 31 décembre 2010, les principaux actionnaires, sur la base des déclarations de franchissements de seuils, étaient les suivants :

|  | 31 décembre 2010 | 31 décembre 2009 | 31 décembre 2008 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Pictet Asset Management                  | 5,37 %           | 5,37 %           | 5,37 %           |
| Commerzbank                              | 5,31 %           | -                | -                |
| Ameriprise Financial Inc. <sup>(1)</sup> | 5,03 %           | -                | -                |
| Taube, Hodson, Stonex Partners           | 4,98 %           | 4,98 %           | 5,04 %           |
| FMR LLC (Fidelity Investments)           | 4,96 %           | 5,03 %           | -                |
| Fortis Investment Management             | 4,94 %           | 4,94 %           | 5,03 %           |
| Schroders Investment Management          | 4,91 %           | 4,91 %           | 5,55 %           |
| Carmignac Gestion                        | 4,90 %           | 4,99 %           | -                |
| OppenheimerFunds Inc.                    | 4,84 %           | 4,84 %           | 9,31 %           |

(1) Ameriprise Financial Inc. agit par l'intermédiaire de Columbia Wanger Asset Management LLC, Columbia Management Investment Advisers LLC et Threadneedle Asset Management Holdings Ltd qu'elle contrôle.

En date du 10 février 2011, aucun mouvement dans la répartition du capital de la Société, susceptible de modifier le tableau ci-dessus, n'a été porté à notre connaissance.

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote ;
- Aucun actionnaire n'exerce une influence notable sur le Groupe à la date de dépôt du présent document ;
- Il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'actions de concert.

### 8.6.5 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

### 8.6.6 PLANS DE STOCK OPTIONS

La description des plans de stock options mis en œuvre par le Groupe et les données chiffrées afférentes figurent en note annexe 32 aux comptes consolidés 2010 du Groupe ainsi qu'en note annexe 16

aux comptes annuels 2010 de Saft Groupe SA, publiés au sein du présent document de référence.

### 8.6.7 DIVIDENDES

La politique de distribution du Groupe consiste, après prise en considération des besoins en capitaux de la Société, du rendement des capitaux, de la rentabilité actuelle et future de la société ainsi que de la pratique de marché en matière de distribution de dividendes, notamment dans le secteur d'activité du Groupe, à viser un objectif de distribution de 30 % à 40 % du résultat net.

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 9 juin 2010, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2009 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,64 euros par action.

La période d'option s'est achevée le 30 juin 2010. Des actionnaires représentant plus de 55,75 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions.

Ainsi, 410 647 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 9 juillet 2010, ce qui représentait, à cette date, un taux de dilution de 1,66 %.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2011 la distribution d'un dividende de 0,70 euro par action.

Les dividendes versés par la Société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

| Exercice | Mise en paiement | Dividende | Nombre d'actions          | Distribution |
|----------|------------------|-----------|---------------------------|--------------|
| 2007     | 7 juillet 2008   | 0,68 €    | 18 475 053                | 12 563 036   |
| 2008     | 6 juillet 2009   | 0,68 €    | 10 316 277 <sup>(1)</sup> | 7 015 068    |
| 2009     | 9 juillet 2010   | 0,68 €    | 10 955 270 <sup>(2)</sup> | 7 449 584    |

(1) Sur un nombre total de 18 461 763 actions composant le capital social (hors actions d'autocontrôle) à la date de versement du dividende, des actionnaires représentant un total de 8 145 486 actions ont opté pour le paiement du dividende en actions, tel que décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

(2) Sur un nombre total de 24 688 543 actions composant le capital social (hors actions d'autocontrôle) à la date de versement du dividende, des actionnaires représentant un total de 13 733 273 actions ont opté pour le paiement du dividende en actions, tel que décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2010.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

## 8.6.8 AUTORISATIONS EN VIGUEUR

Les délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (art. L. 225-100 al. 7 du Code de commerce) sont les suivantes :

| Plafonds autorisés   |  |                 |   |   |                      |                 |
|--|--|-----------------|---|---|----------------------|-----------------|
| Description de l'autorisation  | Date de l'autorisation   | Date d'échéance | Actions ordinaires (montant nominal de l'émission)  | Valeurs mobilières donnant accès au capital | Date d'exercice      | Montant utilisé |
| Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription  | Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 (10 <sup>e</sup> Résolution) | 8 août 2012     | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 10 millions d'euros maximum  |   | Non utilisée en 2010 | Néant           |
| Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un droit de priorité | Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 (11 <sup>e</sup> Résolution) | 3 août 2011     | Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 3,7 millions d'euros maximum |   | Non utilisée en 2010 | Néant           |
| Augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un PEE ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées avec suppression du droit préférentiel de souscription                            | Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2010 (14 <sup>e</sup> Résolution) | 8 août 2012     | 250 000 euros (montant nominal)   |   | Non utilisée en 2010 | Néant           |

# Assemblée Générale Annuelle

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 9.1 | Présentation des principales résolutions  | 194 |
| 9.2 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés | 195 |

## 9.1 PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale des actionnaires est prévue en date du 4 mai 2011.

Au cours de cette Assemblée Générale, outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et rapports afférents, il sera principalement proposé aux actionnaires :

- de renouveler les mandats des membres du Conseil de Surveillance. Afin de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil de Surveillance, il sera proposé que les mandats de deux des membres du Conseil de Surveillance ne soient exceptionnellement renouvelés que pour une durée de deux années et que le mandat des autres membres soient renouvelé pour une durée de trois années, durée actuelle de l'ensemble des mandats. Cette proposition nécessitera que soit proposée une résolution de modification des statuts actuels de la Société.
- la nomination d'une femme en tant que membre additionnel du Conseil de Surveillance afin de conduire à une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Conseil de Surveillance.
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de PriceWaterhouseCoopers Audit et de nommer pour second Commissaire aux Comptes de Saft Groupe S.A. le cabinet Mazars en remplacement du cabinet Moore Stephens.
- de renouveler l'autorisation donnée à la société d'opérer sur ses propres actions.

Sur le plan des autorisations financières, compte tenu des autorisations en vigueur décrites en section 8.6.8 « Autorisations en vigueur » du présent document de référence, il sera proposé aux actionnaires l'émission d'une délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaire et avec faculté de conférer un droit de priorité, dans la limite de 3,75 millions d'euros en valeur nominale des actions émises (soit 15 % du capital) et dans la limite de 150 millions d'euros de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette demande d'autorisation a pour objectif de donner à la Société la flexibilité nécessaire pour assurer le moment venu, et dans les meilleures conditions possibles en fonction des conditions de marchés, le renouvellement de ses financements, la dette bancaire actuelle du Groupe arrivant à échéance en juillet 2012.

Il sera d'autre part proposé aux actionnaires la distribution d'un dividende de €0.70 par action, ce qui représente un taux de distribution de 48 %.

Enfin, il sera proposé aux actionnaires d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Ce rapport, qui présente les conventions et engagements de Saft groupe S.A ayant nécessité une autorisation préalable du Conseil de Surveillance fait état d'aucune convention nouvelle conclue au titre de l'exercice 2010. Il décrit donc les modalités d'exécution au cours de l'exercice des conventions et engagements, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Ce rapport est présenté ci-après.



## 9.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires

### Saft Groupe SA

12, rue Sadi Carnot  
93170 Bagnolet

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. *Term and revolving facilities Agreement*

*Dirigeants concernés :*

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre Société, également :

- Président de Saft SAS (anciennement Saft SA), société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société ;
- Gérant de Saft Finance Sarl, détenue à 100 % par votre Société ;
- Administrateur de Saft America Inc. ;
- Chairman de Saft Ltd.

Monsieur Thomas Alcide, membre du Directoire de votre Société, également Président et CEO de Saft America Inc. et de Saft Federal Systems Inc.

*Nature et objet :*

En vue du refinancement de la dette du Groupe au titre d'un précédent contrat de crédit conclu en date du 13 juin 2005 et afin de financer les besoins en fonds de roulement et d'investissements du Groupe, un contrat de crédit (*Term and Revolving Facilities Agreement*) a été conclu le 3 juillet 2009.

La signature de ce *Term and Revolving Facilities Agreement* a été autorisée par votre Conseil de surveillance lors de sa séance du 30 juin 2009.

*Modalités :*

Les ouvertures de crédit se composent d'une ouverture de crédit à terme (*Facility A*) d'un montant maximal en principal de 150 millions d'euros, d'une seconde ouverture de crédit à terme (*Facility B*) d'un montant maximal en principal de 240 millions de dollars américains et d'un crédit renouvelable (*multicurrency Revolving Facility*) d'un montant maximal en principal de 33,5 millions d'euros.

Dans le cadre de ce contrat, chacune des sociétés du Groupe désignées comme *Revolving Facility Borrowers* dans le contrat de crédit, s'est engagée à faire face aux engagements des autres sociétés en cas de défaillance de celles-ci et ce sur simple demande des prêteurs. Il est par ailleurs précisé que le montant de l'engagement des sociétés ayant la qualité de garant est soumis à certaines conditions et limites stipulées au contrat de crédit.

**2. Management Services Agreement (MSA)***Nature et objet :*

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de surveillance a confié à votre Société, holding du Groupe Saft, certaines activités de soutien aux sociétés opérationnelles qu'elle contrôle directement ou indirectement en leur offrant des prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention signée le 1<sup>er</sup> octobre 2005 a été conclue pour une durée initiale de 39 mois arrivant à expiration le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 6 mois.

En contrepartie des services rendus, votre Société facture trimestriellement aux filiales signataires des prestations évaluées sur la base de 1,1 % du chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par la filiale concernée.

*Modalités :*

Au cours de l'exercice 2010, les prestations facturées par votre Société aux filiales opérationnelles du Groupe se sont élevées à 6 444 milliers d'euros HT.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2010.

**3. Services Agreement***Nature et objet :*

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé votre Société à conclure avec Saft SA (devenue Saft SAS en date du 8 décembre 2010) un contrat de prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention qui a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005 expirait le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En contrepartie des services rendus à votre Société, Saft SAS facture les coûts réellement engagés.

*Modalités :*

Au 31 décembre 2010, les prestations facturées par Saft SAS à votre Société se sont élevées à 4 026 milliers d'euros HT.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2010.

**4. Attribution au profit de Monsieur John Searle d'indemnités et avantages dus à la cessation de ses fonctions***Dirigeant concerné :*

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre Société, également Président de Saft SAS, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société.

*Nature et objet :*

Le contrat de travail entre Monsieur John Searle et Saft Acquisition SAS comporte à son article 10, une clause d'indemnité contractuelle en cas de rupture non motivée par une faute grave ou lourde. Cette clause prévoit le paiement de 18 mois de rémunération moyenne et définit les éléments à prendre en compte.

La loi TEPA n° 2007-1223 du 21/08/2007 a modifié l'article L. 225-90-1 du Code de commerce en interdisant les éléments de rémunération, indemnités et avantages, dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées en regard de celles de la Société dont il est membre du Directoire.

Afin de mettre en conformité avec la nouvelle législation, les éléments déjà fixés préalablement à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, le Conseil de surveillance a ainsi décidé de compléter la clause d'indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail de Monsieur John Searle par adjonction de la clause suivante :

« Le versement de cette indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi, ce versement aura lieu si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % (vingt pour cent) du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire. »

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 11 mars 2008 et par l'Assemblée Générale tenue le 16 juin 2008.

L'approbation de la convention réglementée décrite ci-dessus est requise à chaque renouvellement du mandat exercé par le membre du Directoire.

*Modalités:*

Cette convention n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

## 5. Régime de retraite supplémentaire de quatre des membres du Directoire

*Dirigeants concernés :*

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre Société, également Président de Saft SAS, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre Société.

Madame Elizabeth Ledger, membre du Directoire de votre Société, salariée de Saft SAS, contrôlée indirectement par votre société.

Monsieur Xavier Delacroix, membre du Directoire de votre Société, salarié et administrateur de Saft SAS, contrôlée indirectement par votre Société.

Monsieur Bruno Dathis, membre du Directoire de votre Société, salarié de Saft SAS, société contrôlée indirectement par votre Société.

*Nature et objet :*

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place au bénéfice des dirigeants et des cadres de Saft SAS et de Saft Acquisition SAS dans le cadre d'un plan d'épargne retraite interentreprises (Peri).

Les taux des cotisations à la charge de Saft SAS ou de Saft Acquisition SAS sont les suivants :

- de 0 à 3 PASS <sup>(1)</sup> inclus : 0,2 % ;
- de plus de 3 PASS à 4 PASS inclus : 7 % ;
- de plus de 4 PASS à 11 PASS inclus : 8 %.

*Modalités :*

L'appel de cotisations concernant le contrat plan d'épargne retraite interentreprises, à la charge de Saft SAS et de Saft Acquisition SAS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, au titre de Monsieur John Searle, de Madame Elizabeth Ledger, de Monsieur Xavier Delacroix, et de Monsieur Bruno Dathis s'est élevé respectivement à 22 018 €, 4 401 € et 9 968 € et 11 993 €.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SAS

Serge Yablonsky

(1) Plafond Annuel de Sécurité sociale.

# 9

## Assemblée Générale Annuelle

# Informations Complémentaires

|      |  |     |
|------|--|-----|
| 10.1 | Documents accessibles au public                      | 200 |
| 10.2 | Responsabilité du document de référence              | 201 |
| 10.3 | Responsabilité du contrôle des comptes et honoraires | 202 |
| 10.4 | Table de concordance du document de référence        | 203 |
| 10.5 | Table de concordance du rapport financier annuel     | 205 |
| 10.6 | Table de concordance du rapport de gestion           | 206 |

## 10.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les Documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposées auprès de l'AMF, sont accessibles sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : [www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com) et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Espace Investisseur » à la rubrique « Information réglementée AMF ».

Les statuts de la Société, les procès verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux Comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

En application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, la liste ci-dessous présente les informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours de l'exercice 2010 pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière. Cette liste est également disponible sur le site de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### Liste des communiqués de presse pour documents accessibles au public – RA2010

---

|           |   |
|-----------|---|
| 03-10     | Saft Groupe SA annonce son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et l'exercice 2009  |
| 07-10     | Le Groupe Saft annonce ses résultats pour l'exercice 2009   |
| 08-10     | Saft fournit un système de stockage d'énergie au nouveau réseau d'électricité écologique aux Antilles néerlandaises   |
| 09-10     | Saft : Mise à disposition du Document de Référence 2009   |
| 11-10     | Saft investit la subvention du département américain de l'Énergie et donne le premier coup de pioche pour la construction de son usine de batteries lithium-ion en Floride      |
| 12-10     | Mise à disposition du Rapport annuel/Document de référence 2009   |
| JCS-01-10 | Bergstrom Inc. et Johnson Controls-Saft développent une batterie lithium-ion pour les systèmes NITE® assurant les fonctions moteur arrêté                                       |
| 15-10     | Saft Groupe SA publie son information financière trimestrielle pour le premier trimestre 2010   |
| 16-10     | La technologie de batterie Li-ion de Saft assure le stockage d'énergie au cœur de la nouvelle solution SVC Light d'ABB  |
| 22-10     | Dividende Saft Groupe SA. Exercice 2009 : Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles   |
| 24-10     | Les batteries lithium-ion de Saft sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote de stockage d'énergie renouvelable à Sacramento  |
| 25-10     | Saft signe un nouveau LTA pluri-annuel avec EADS Astrium qui prévoit d'alimenter l'ensemble des satellites GEO  |
| 27-10     | SAFT GROUPE : Résultat de l'offre de dividende payé en actions  |
| 30-10     | Saft Groupe SA publie son chiffre d'affaires et ses résultats du premier semestre 2010  |
| 31-10     | Saft and Acciona Energia join forces to offer improved stability, power management and grid connection for photovoltaic plant in Spain  |
| 33-10     | Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité du titre autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 9 juin 2010 |
| 42-10     | Saft Groupe SA publie son information financière trimestrielle pour le troisième trimestre 2010   |
| 47-10     | Saft poursuit son expansion sur les marchés en développement avec une nouvelle filiale au Brésil  |

---



## 10.2 RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

### **Responsables du document de référence**

John SEARLE, Président du Directoire de Saft Groupe SA

Bruno DATHIS, membre du Directoire et Directeur Financier

### **Responsable de l'information financière**

Bruno DATHIS, membre du Directoire et Directeur Financier

### **Attestation des responsables du document de référence**

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion, dont le contenu est indiqué en section 10.6 « Table de concordance du rapport de gestion » du présent document, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

### **Informations incluses par référence**

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant respectivement aux pages 91 à 139 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R09-014 en date du 2 avril 2009 ;
- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et figurant respectivement aux pages 103 à 157 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R10-010 en date du 24 février 2010.



## 10.3 RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

### Commissaires aux Comptes titulaires

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Bruno Tesnière

Date de nomination : 23 mars 2005

Échéance du mandat : AG 2011

#### Moore Stephens SYC - SYC SA

39, avenue de Friedland

75008 Paris

Représenté par Serge Yablonsky

Date de nomination : 12 mai 2005

Échéance du mandat : AG 2011

### Commissaires aux Comptes suppléants

#### Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Échéance du mandat : AG 2011

#### SYC Audit SA

39, avenue de Friedland

75008 Paris

Échéance du mandat : AG 2011

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX AUDITEURS EN 2010, 2009 ET 2008

| (en milliers d'euros)  | PricewaterhouseCoopers Audit |              |              |               |               |               | SYC SA-Moore Stephens SYC |            |            |               |               |               |
|--|------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|
|  | Montant (HT)                 |              |              | %             |               |               | Montant (HT)              |            |            | %             |               |               |
|  | N                            | N-1          | N-2          | N             | N-1           | N-2           | N                         | N-1        | N-2        | N             | N-1           | N-2           |
| <b>Audit</b>   |                              |              |              |               |               |               |                           |            |            |               |               |               |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      | 920                          | 870          | 849          | 70,4%         | 76,6%         | 75,0%         | 135                       | 134        | 133        | 90,6%         | 81,7%         | 91,1%         |
| Émetteur   | 45                           | 45           | 45           | 3,4%          | 4,0%          | 4,0%          | 45                        | 45         | 45         | 30,2%         | 27,4%         | 30,8%         |
| Filiales intégrées globalement   | 875                          | 825          | 804          | 67,0%         | 72,6%         | 71,0%         | 90                        | 89         | 88         | 60,4%         | 59,3%         | 60,3%         |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes | 167                          | 94           | 2            | 12,7%         | 8,3%          | 0,2%          | -                         | 30         | 13         | -             | 18,3%         | -             |
| Émetteur   | -                            | 86           | -            | -             | 7,6%          | -             | -                         | 6          | -          | -             | 3,7%          | -             |
| Filiales intégrées globalement   | 167                          | 8            | 2            | 12,7%         | 0,7%          | 0,2%          | -                         | 24         | 13         | -             | 14,6%         | 8,9%          |
| <b>Sous-total</b>  | <b>1 087</b>                 | <b>964</b>   | <b>852</b>   | <b>83,2%</b>  | <b>84,9%</b>  | <b>75,2%</b>  | <b>135</b>                | <b>164</b> | <b>146</b> | <b>90,6%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> |
| <b>Autres prestations</b>  |                              |              |              |               |               |               |                           |            |            |               |               |               |
| Juridique et fiscal  | 220                          | 172          | 281          | 16,8%         | 15,1%         | 24,8%         | 14                        | -          | -          | -             | -             | -             |
| <b>Sous-total</b>  | <b>220</b>                   | <b>172</b>   | <b>281</b>   | <b>16,8%</b>  | <b>15,1%</b>  | <b>24,8%</b>  | <b>14</b>                 | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>9,4%</b>   | <b>0,0%</b>   | <b>0,0%</b>   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 307</b>                 | <b>1 136</b> | <b>1 133</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>149</b>                | <b>164</b> | <b>146</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> |

## 10.4 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

| Informations   | Pages                                       |
|--|---|
| <b>1 Personnes responsables</b>  | 201   |
| <b>2 Contrôleurs légaux des comptes</b>  | 202   |
| <b>3 Informations financières sélectionnées</b>  | 3, 22, 23                                   |
| <b>4 Facteurs de risque</b>  | 55 à 64                                     |
| <b>5 Informations concernant l'émetteur</b>  |   |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société  | 2, 182, 183                                 |
| 5.2 Investissements  |   |
| 5.2.1 Principaux investissements passés  | 104, 105, 108, 141, 142, 143, 146           |
| 5.2.2 Principaux investissements en cours  | 105, 106, 108, 109, 110                     |
| 5.2.3 Principaux investissements futurs  | 109, 110                                    |
| <b>6 Aperçu des activités</b>  |   |
| 6.1 Principales activités  | 30 à 45                                     |
| 6.2 Principaux marchés   | 3, 30 à 45                                  |
| 6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2   | n.a   |
| 6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 56, 57                                      |
| 6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle  | 2   |
| <b>7 Organigramme</b>  |   |
| 7.1 Description sommaire du Groupe   | 182 à 184                                   |
| 7.2 Liste des filiales   | 112, 113, 137 et 138                        |
| <b>8 Propriétés immobilières, usines et équipements</b>  |   |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus   | 28, 29, 104, 105, 108, 146                  |
| 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles   | 66 à 69                                     |
| <b>9 Examen de la situation financière et du résultat</b>  |   |
| 9.1 Situation financière   | 108, 109, 116, 117, 119, 120, 151, 152, 153 |
| 9.2 Résultat d'exploitation  | 102 et suiv.                                |
| <b>10 Trésorerie et capitaux</b>   | 108, 109                                    |
| <b>11 Recherche et développement, brevets et licences</b>  | 107   |
| <b>12 Information sur les tendances</b>  | 17, 104, 105, 106, 111                      |
| <b>13 Prévisions ou estimations du bénéfice</b>  | 111   |
| <b>14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>  |   |
| 14.1 Organes de direction  | 76 à 81, 98 à 100                           |
| 14.2 Conflit d'intérêt   | 81  |
| <b>15 Rémunérations et avantages</b>   | 82 à 88, 166, 167, 175, 177                 |
| <b>16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>  | 76 à 81, 98 à 99                            |

# 10

## Informations Complémentaires

Table de concordance du document de référence

| Informations  | Pages                          |
|---|--------------------------------|
| <b>17 Salariés</b>  |                                |
| 17.1 Nombre de salariés   | 70, 73                         |
| 17.2 Participations et stock-options  | 72, 86, 87, 166, 167, 175, 177 |
| 17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur                                  | 190                            |
| <b>18 Principaux actionnaires</b>   | 190, 191                       |
| <b>19 Opérations avec des apparentés</b>  | 164                            |
| <b>20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b> |                                |
| 20.1 Informations financières historiques   | 178                            |
| 20.2 Informations financières proforma  | n.a                            |
| 20.3 États financiers consolidés  | 115 à 167                      |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles  | 168, 179, 180                  |
| 20.5 Date des dernières informations financières  | 31 décembre 2010               |
| 20.6 Informations financières intermédiaires et autres  | n.a                            |
| 20.7 Politique de distribution des dividendes   | 191                            |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage  | 61, 157, 158                   |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale  | 105, 106, 108, 109, 110, 167   |
| <b>21 Informations complémentaires</b>  |                                |
| 21.1 Capital social   | 150, 174                       |
| 21.2 Acte constitutif et statuts  | 187 à 189                      |
| <b>22 Contrats importants</b>   | 185, 186                       |
| <b>23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt</b>                         | n.a                            |
| <b>24 Documents accessibles au public</b>   | 200                            |
| <b>25 Informations sur les participations</b>   | 112, 113, 137, 138             |

## 10.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Cette table de concordance fait le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel (RFA) et les informations présentes dans le présent document de référence (DDR).

| Rubriques du rapport financier annuel                           | Document de référence - n°de page (s)   |
|---|---|
| Attestation du responsable du document                          | 201   |
| Rapport de gestion  | Se reporter à la table de concordance du rapport de gestion en section 10.6 du présent document de référence. |
| Comptes annuels   | 169 à 178   |
| Comptes consolidés  | 115 à 167   |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels    | 179 et 180  |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 168   |

## 10.6 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente les références aux extraits du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion, prévues par les articles L.225-100 à L. 225-100-3 et L. 225-211, al. 2 du Code de Commerce, tel qu'arrêté par le Directoire.

| Rubriques du rapport de gestion   | Document de référence - n°de page (s) |
|---|---------------------------------------|
| <b>Activité et résultats</b>  |                                       |
| Synthèse de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé, des incertitudes et des perspectives d'avenir.  | 17, 102 à 111                         |
| Exposé des activités du Groupe par division, des résultats de ces activités, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.   | 103 à 106                             |
| Activités des filiales du Groupe et des sociétés contrôlées.  | 105, 106, 112, 113                    |
| Analyse de l'évolution des affaires, les résultats et la situation financière du Groupe   | 102 à 112, 151, 152                   |
| Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière  | 3, 22, 23, 26, 27, 66 à 73            |
| Indications sur l'utilisation des instruments financiers  | 60, 104, 131 à 137                    |
| Activités en matière de recherche et développement  | 46 à 49, 107                          |
| Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion  | 111                                   |
| Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels   | 112, 122, 173                         |
| <b>Informations sur les conséquences sociales et environnementales</b>  |                                       |
| Informations Sociales   | 70 à 73                               |
| Informations environnementales  | 66 à 69                               |
| <b>Informations sur les risques encourus</b>  |                                       |
| Les facteurs de risques   | 55 à 63                               |
| <b>Les prises de participation</b>  |                                       |
| Prises de participations significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social en France   | n.a                                   |
| Tableau des filiales et des participations  | 112, 113, 137, 138                    |
| <b>Le capital et l'actionnariat</b>   |                                       |
| Informations sur l'actionnariat   | 190, 191                              |
| Opérations afférentes aux actions de la Société, et notamment celles relatives aux rachats d'actions  | 85, 87, 88, 190                       |
| Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au titre des trois exercices précédents   | 26, 191                               |
| Évolution du cours de Bourse  | 26, 27                                |
| Informations sur les conditions fixées par le Conseil de Surveillance relatives à l'exercice des stock-options octroyées aux dirigeants et à la conservation des actions  | 93                                    |
| <b>Les mandataires sociaux</b>  |                                       |
| Liste des mandats   | 76, 79                                |
| Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux   | 82 à 88                               |
| Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société  | 88                                    |
| <b>Divers</b>   |                                       |
| Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique  | 96                                    |
| <b>Annexes</b>  |                                       |
| Tableau de résultat des cinq derniers exercices   | 178                                   |
| Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés   | n.a                                   |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne   | 89 à 97                               |
| Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice | 192                                   |






Ce document participe à la protection de l'environnement. Il est imprimé sur des papiers Satimat 400 g. et 150 g. certifiés FSC (Forest Stewardship Council), et Pro-design 100 g. certifié PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), issus de forêts gérées durablement, chez un imprimeur labellisé Imprim'Vert.

**Crédits photo :** Gettyimages®, Ralf Hiemisch, Saft D. Cocatrix (p. 2) - Alfredo Caliz/Panos-réa (pp. 4-5) - Nathaniel Welch/Redux-réa (p. 5) - Gettyimages®, John-Francis Bourke (pp. 6-7) - Gilles Rolle-réa (p. 7) - Gettyimages®, Romilly Lockyer (pp. 8-9) - courtesy THALES ALENIA SPACE et Gettyimages®/Three Images (p. 9) - Corbis Images®, Fabio Cardoso (pp. 10-11) - Gettyimages®, Panoramic Images (p. 11) - Corbis Images®, Ocean collection (pp. 12-13) - Gilles Rolle-réa (p. 13) - Jiro Ose/Redux-réa (pp. 14-15) - Tyler Hicks/NYT-Redux-réa (p. 15) - Philippe Castano (p. 16, p. 18) - Pascal Dolémieu/LaCompany (p. 19) - Saft (p. 22) - Philippe Castano (p. 24) - Gettyimages®, Eco Images / Universal Images Group (p. 24) - ABB AB (p. 24), Siemens (p. 25) - © SEMER, © Poma (p. 25) - Bloomberg (p. 26) - Saft (p. 28, p. 30) - © Dassault Aviation (p. 30) - Schneider (p. 32), Saft (p. 32) - Gautrain (p. 33), Gettyimages®, Tatiana Sapateiro SP Brazil (p. 34) - Saft (p. 34) - © SEMER, © Poma (p. 35) - Saft (p. 36) - Pierre Gleizes-réa (p. 36) - ISS Reshetnev Company (p. 38) - Saft D. Cocatrix (p. 38) - CNES / ESA / Arianespace/ CSG Service (p. 39) - Itron, Gettyimages®, Randy Olson (p. 40) - Gettyimages®, Stocktrek Images (p. 41) - Saft (p. 41, p. 42, p. 44) - Valeo (p. 44) - Johnson Controls-Saft (p. 45) - BMW AG (p. 45) - Saft (p. 46, p. 48) - Jacques, Grison/LaCompany (p. 48) - Gettyimages®, Jose Luis Pelaez Inc (p. 49) - Gettyimages®, Harold Cook (p. 50) - Saft (p. 50) - Gettyimages®, Ken Welsh (p. 52) - Corbis Images®, Diego Giudice (p. 52) - Gettyimages®, Hauke Dressler (p. 53).

**Document n°50033-0-0211 – Publié par le Département de la Communication**

Saft Groupe SA – Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
S.A. au capital de 24 684 093 euros – RCS Bobigny B 481 480 465

Conception et réalisation : **PUBLI CORP.** - 0155 76 11 11

 **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80



12, rue Sadi Carnot  
93170 Bagnolet France  
Tél.: +33(0)1 4993 19 18 – Fax: +33 (0) 1 4993 19 55  
[www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)